Amis du Vexin Français

N°73 - Décembre 2017

Amis du Vexin Français

Association créée en 1967

- *Statuts publiés sur le site internet* : amisduvexinfrancais.fr
- *Siège social* : Maison du Parc Naturel Régional 95450 Théméricourt
- *Adresse électronique* : avf@amisduvexinfrancais.fr
- *Adresse électronique de la revue* : avf957860@hotmail.fr
- *Pages facebook* : "Amis du Vexin Français" et "Avf Revue"

Conseil d 'administration

Bureau

- *Président* : Étienne de Magnitot
- *Vice-présidents* : Marie-Claude Boulanger ; Daniel Amiot
- *Secrétaire Général* : Claude Rosset
- *Trésorier* : Régis Deroudille

Membres

- Pierre Bellicaud
- Bernard Bourget
- Jean-Claude Cavard
- Christiane Godinot
- Jean-Yves Gouël
- Michel Hénique
- Monique Héron
- Mathieu de La Rochefoucauld
- Gilles Lemaire
- Christine de Meaux
- Xavier Ribot
- Bertrand Rossi
- Marc Toillier
- Philippe Zentz d'Alnois

Présidents et membres d'honneur

- Jean-Philippe Lachenaud
- François Marchon
- Jacques Grimbert
- Jean-Jacques Guillambert

Présidents et membres d'honneur disparus

- Adolphe Chauvin
- Yves de Kerveguen
- Jacques Sirat
- Roland Vasseur
- Jacques Dupâquier
- Philippe Muffang

Mairies, associations et organismes adhérents

Mairies

- Arronville
- Boissy-l'Aillerie
- Brueil-en-Vexin
- Chambors
- Chaumont-en-Vexin
- Chausy
- Epiais-Rhus
- Gargenville
- Haute-Isle
- Héronville
- Lattainville
- La Villetertre
- Lierville
- Marines
- Montjavoult
- Omerville
- Pontoise
- Reilly
- Théméricourt
- Theuville
- Vienne en Arthies
- Communauté d'agglomération de Cergy
- La municipalité de Pontoise
- Les départements de l'Oise et du Val-d'Oise nous apportent leur aide financière

Associations et organismes

- Sauvegarde Vexin Sausseron
- Société Historique et Archéologique de Pontoise du Val-d'Oise et du Vexin
- Culture Sauvegarde du Patrimoine de Théméricourt
- Sauvegarde de l'église de Magny-en-Vexin
- Protection et Sauvegarde d'Ambleville
- Défense Environnement de Mézy
- La Mémoire du Temps Passé
- Fraternité Saint Jean
- AVL3C
- CEEVO
- DIRAP
- Fondation du Patrimoine IDF
- Vieilles Maisons Françaises95
- EPPC château de La-Roche-Guyon
- EARL de Lierville
- Office du tourisme de Parmain
- Amis du château d'Hénonville
- Amis de Jambville
- Amis de l'église Saint Josse de Parnes
- Amis de Delincourt
- Amis de Marines
- Amis de Seraincourt
- Amis de Vétheuil
- Amis du château de Boury
- Musée archéologique du Val-d'Oise
- Sicae de la vallée du Sausseron

Publication de l'association des « Amis du Vexin Français »
Directrice de la publication : Marie-Claude Boulanger
Composition et mise en pages : Axel Fossier
Impression : Empreintes 95 Marines 95640
N° ISSN : 0335-4272- N°iSBN : 978-2-9505898-5-9 Dépôt légal 2e semestre 2017

ÉDITO

ANNIVERSAIRES...

Ce numéro a quelque chose d'exceptionnel...

Nous l'avons voulu éclatant, pétillant, superbe.

En effet, le contenu, cela n'échappera à aucun lecteur, marque en nombre de ses articles une année anniversaire : celle de la terrible bataille du Chemin des Dames, bien-sûr, mais aussi, important pour nous, celui de l'étape semi-séculaire que franchissent plusieurs structures qui nous concernent. Celle des parcs naturels, celle de la nouvelle géographie de notre région, celle du domaine de Villarceaux, accompagnent l'anniversaire de l'acte de naissance de notre association. « Nous » avons en effet été créés, déclarés, voilà maintenant 50 ans ! Notre assemblée générale de mars prochain aura pour thème cet anniversaire, et tout particulièrement celui de ce que l'on pourrait désigner comme l'acte de baptême de l'association : sa première assemblée, début 1968... Il n'est pas question d'en déflorer maintenant la teneur ni de se livrer ici à une intime rétrospective qui ne sera pas exempte d'émotion...

Cependant, la conjonction de ces naissances montre bien le moment de la prise de conscience plurielle des dangers que couraient les patrimoines en 1967... et nous nous devions, en lui faisant écho, de lui donner du prestige.

Beaucoup de chemin a été parcouru en un demi-siècle. État, élus et associations ont œuvré pour sauver ou préserver les territoires, dont le nôtre. Les embûches et les résistances ont été nombreuses, mais les déterminations, solides et éclairées, ont souvent été efficaces.

Tout n'est pas résolu. Les structures existent, mais réfléchissent à leur devenir, au sens actuel à donner à leur existence et au contenu de leurs projets. Nous n'y échappons pas. La législation, le contexte, les circonstances, les interlocuteurs, ayant considérablement évolué, nous devons tous retrouver un « second souffle » dont la présente revue se veut le signe, sinon le symbole. J'ai toujours cru en la vocation « pédagogique » de ce média : montrer, expliquer, susciter l'envie du beau fait partie de notre mission — nous l'avons réaffirmé dans nos nouveaux statuts —.

Puissiez-vous trouver plaisir à lire le fruit de ce travail d'une équipe qui croit au lien que l'écriture et l'image créent entre vous et elle, au service de notre territoire du Vexin Français.

MARIE-CLAUDE BOULANGER
RÉDACTRICE EN CHEF

CHÂTEAU DE GADANCOURT

La campagne aux portes de Paris !

BIENVENUE AU CHÂTEAU DE GADANCOURT

À seulement 40 minutes de Paris, le château de Gadancourt, niché dans un véritable écrin de verdure, se cache au cœur du Parc Naturel Régional du Vexin Français. Cette demeure de prestige, protégée au titre des Monuments Historiques, est harmonieusement composée de deux pavillons XIIe et d'un corps de logis XVIIIe. Vous serez séduits par l'atmosphère intime et raffinée de cette propriété familiale depuis 1747.

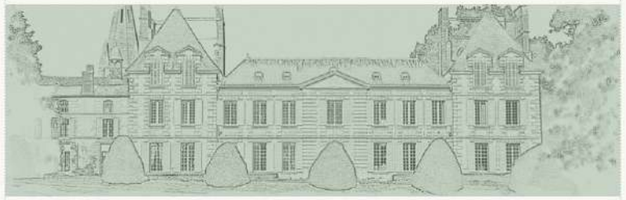

VOUS PRÉPAREZ UN ÉVÉNEMENT ?

VOUS ORGANISEZ VOTRE MARIAGE ?

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN LIEU D'HISTOIRE ET DE CARACTÈRE ?

« Dans un décor, à la fois classique, romantique et naturel, vous profiterez en toute tranquillité du parc de 10 hectares clos de mur. Théâtre de verdure, allées de tilleuls, charmille et sous-bois seront un cadre merveilleux.

CONTACT

Contact : Madame de MEAUX – Château de Gadancourt 2, route de Guiry
95450 Gadancourt – Mobile : 06 12 69 36 12

Site internet : chateaudegadancourt.fr

PUBLICITÉ. *Cette entreprise nous apporte son soutien.*

***Encart** tiré à part : compte rendu et procès-verbaux des assemblées générales du 18 mars 2017*

SOMMAIRE

L'Édito par Marie-Claude Boulanger 1

ANNIVERSAIRES

Les 50 ans des Parcs Naturels Régionaux par Jean-Claude Cavard 38
Les 50 ans du domaine Villarceaux par Jean-Claude Cavard 58

HOMMAGES ET MÉMOIRE

Jacques Dupâquier à Delincourt par Marie-Claude Boulanger 20
Vivre en Val d'Oise : hommage à Bernard Défossez par Jean-Claude Cavard 36
Un zouave vexinois au front par Xavier et Pierre Ribot 100
La restitution des corps des soldats morts en campagne par Xavier Trochu 116
Commémorer le centenaire de la Grande Guerre en Vexin par Xavier Ribot 122

TALENTS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Le château d'Hérouville par Hugues Vessemont 66
Monet à Vétheuil par Claire Gardie 70
LEAC 2017 par Marie-Claude Boulanger 76
Picasso à Boisgeloup par Philippe Champy 90

PATRIMOINE ET ÉDUCATION

Écouen et les Demoiselles de la Légion d'Honneur par Marie-Claude Boulanger 126
L'Éducation au Patrimoine par Marie-Claude Boulanger 144

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Vexin Français vu par Servais par Jean-Claude Cavard 14
La Seine et Oise par Jean-Claude Cavard 24
Tourisme en Vexin et en Île-de-France par Jean-Claude Cavard 156
Cap tourisme par Régis Deroudille 164
Commission économique par Jean-Claude Cavard 166
Commission Départementale d'Aménagement Commercial par Marie-Claude Boulanger 171
Le Musée du train à Butry-sur-Oise par Claude Rosset 154

ENVIRONNEMENT

Réserve Naturelle Nationale des Coteaux de Seine par Mathieu de La Rochefoucauld 172
Guitrancourt : traitement des déchets par Bernard Bourget 178

L'ASSOCIATION AU QUOTIDIEN

Le village de La Roche-Guyon un jour d'assemblée générale par Alain Quenneville 4
Les correspondants de proximité aux Maisonnettes par Xavier Ribot 88

MOBILISATION

L'église de Magny-en-Vexin en danger par Régis Deroudille et Françoise Guéhéneuc de Lano 148
Les vitraux de l'église de Longuesse par Rémi Gaultier 152
Halte aux décharges sauvages par Laurent Skinazi 176
Non aux carrières de Brueil par Pierre Bellicaud 184

1ère de couverture : Château d'Écouen (cliché MCBM) / 4ème de couverture : Domaine de Villarceaux (source Thierry Labussière)

UNE JOURNÉE DE RASSEMBLEMENT RICHE ET CONSTRUCTIVE

LE 18 MARS À LA ROCHE-GUYON

PAR **MARIE-CLAUDE BOULANGER**

Les journées consacrées à nos **assemblées générales** sont toujours préparées avec le plus grand soin, et dans le plus grand enthousiasme. Elles sont, chaque année, le point d'orgue de l'activité de notre association, le moment du rassemblement, du bilan, des projets. Culture, convivialité et sérieux président traditionnellement à la journée. Le samedi 18 mars 2017 n'échappe pas à la tradition.

La Roche-Guyon avait prévu de longue date de nous accueillir : le past-Directeur de l'EPCC – établissement adhérent des AVF –, Yves Chevallier ayant proposé, avant son départ, à Marie-Laure Adger, son ex-adjointe devenue Directrice, de nous lancer la fort sympathique invitation à convoquer notre Assemblée Générale dans les locaux du Château.

Le château de La Roche Guyon (cliché A. Fossier)

Ce lieu prestigieux, plusieurs fois évoqué dans nos colonnes, nous est maintenant familier, et l'accueil chaleureux que nous y avons une nouvelle fois trouvé en cette occasion solennelle n'a pu que resserrer nos liens privilégiés. La nouvelle directrice et son équipe ont manifesté un sens de l'hospitalité et un dévouement remarquables qui ont contribué à faire des moments passés au château – déjeuner en commun et assemblées générales extraordinaire et ordinaire (voir l'encart annexé à la présente revue qui rend compte du contenu de ces deux réunions et de la teneur des décisions actées) – de vrais moments de plaisir. Nous leur renouvelons nos remerciements le plus empressés.

La Roche-Guyon, c'est bien sûr un château, attaché à la grande famille des La Rochefoucauld, mais c'est aussi un village ! Certes, la destinée des deux entités est intimement liée, mais, le cours de l'histoire l'a montré, pas de façon monolithique. Aussi avons-nous sollicité Alain Quenneville, qui y fut maire pendant 18 ans, féru d'histoire, pour nous guider et nous faire partager sa connaissance érudite et intime du village où il exerça la fonction d'instituteur.

Matinée de marche stimulante autant qu'enrichissante – le texte qui suit en témoigne ! – en sa compagnie et sous sa conduite, avant le déjeuner au château. Nous lui renouvelons, à lui aussi, nos remerciements les plus enthousiastes.

1. **Le député-Maire de Pontoise Houillon répondant pendant le repas à quelques questions des convives** (cliché M. de La Rochefoucauld)
2. **Assemblée générale : La présentation du rapport moral et du rapport financier à la salle** (cliché C.Rosset)
3. **Dans une ruelle du village** (cliché A. Fossier)
4. **Les bords de Seine** (cliché A. Fossier)
5. **Alain Quenneville guidant les regards** (cliché A. Fossier)

1.

2.

3.

4.

5.

LE VILLAGE DE
LA ROCHE-GUYON

PAR **ALAIN QUENNEVILLE**

La tour et le château vus de la Seine
PHOTO **AXEL FOSSIER**

Ce fut une mutation sévère ! Aujourd'hui, le village se cherche encore un avenir.

Son passé est riche et parce que les Amis du Vexin Français connaissent déjà celui du château, au fil des rues, évoquons celui du village.

Mais auparavant, un petit rappel de l'histoire du village dont nous allons découvrir les vestiges et évoquer la mémoire de ceux à qui nous les devons.

En 1972, à l'occasion de la fête de l'Ecole : kermesse médiévale et son et lumières au château, j'avais écrit, parce que le village peu à peu s'endormait, e château étant fermé, les petits commerces disparaissant les uns après les autres, que La Roche-Guyon, née et ayant vécu pour et par son château, revivrait par son château.

Le marché de La Roche vers 1840

Les premières traces ont été révélées lors de travaux d'assainissement : un sarcophage mérovingien trop vite recouvert, et lors des travaux de renforcement de la façade du château : une forge carolingienne.

Les premiers écrits faisant mention de La Roche-Guyon sont ceux de Suger, le conseiller des rois Louis VI et Louis VII, en mission sur la frontière de l'Epte, en 1109 :

« Au sommet d'un promontoire abrupt, dominant la rive du grand fleuve de Seine, se dresse un château affreux et sans noblesse appelé La Roche-Guyon. Invisible à sa surface, il se trouve creusé dans une haute roche… Le possesseur de cette méchante forteresse, Gui, un jeune homme doué d'un bon naturel… par ici sans doute, descend-on aux Enfers ! »

Deux dynasties de Gui se succédèrent jusqu'à la fin de la guerre de Cent Ans. Tant que son père régnait sur le fief, son fils aîné était appelé Guyon. Ainsi fut nommé le lieu.

Le comté de La Roche-Guyon était florissant, ses possesseurs des propriétaires riches. Ils tiraient l'essentiel de leurs revenus du péage sur la Seine et de la générosité des souverains dont ils étaient des familiers, souvent des intimes. Ainsi se succédèrent les Guy de La Roche, les Silly pour lesquels le domaine fut érigé en duché puis en duché-pairie, les La Rochefoucauld dont le premier fut le fils de François VI, le frondeur ami de Condé et auteur des « Sentences et Maximes », François VII, l'ami du roi, les Rohan-Chabot, puis à nouveau les La Rochefoucauld. Deux foires importantes se tenaient chaque année, l'une à la saint Barnabé, l'autre à la sainte Catherine. Deux marchés hebdomadaires subsistèrent longtemps après la Révolution, le vendredi et surtout le mardi, jour du marché aux grains qui se tenait ici même, sous la halle de la mairie, la potence du peson en témoigne.

Sept membres de la famille La Rochefoucauld siégèrent à l'Assemblée, tant dans les rangs du Clergé que de la Noblesse. Le duc de La Roche-Guyon, Louis-Alexandre fut massacré à Gisors en 1793 et lors de la Restauration, la famille de Rohan-Chabot hérita du duché. Son représentant le plus célèbre fut Louis-Auguste, qui après la dramatique mort de sa jeune épouse, brûlée vive, entra au séminaire de saint Sulpice.

Louis-François-Auguste de Rohan-Chabot

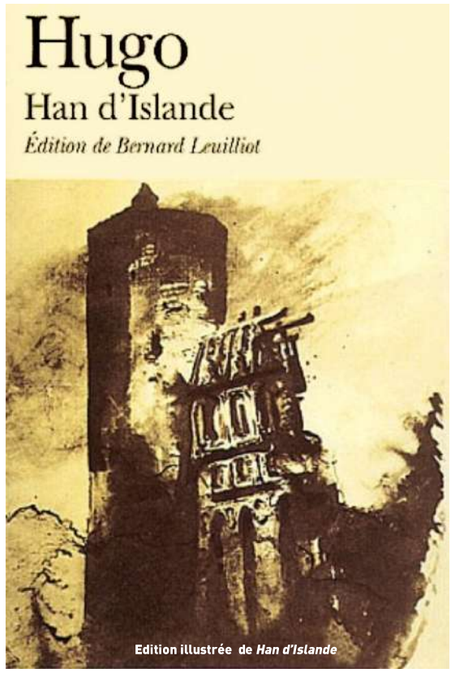

Edition illustrée de *Han d'Islande*

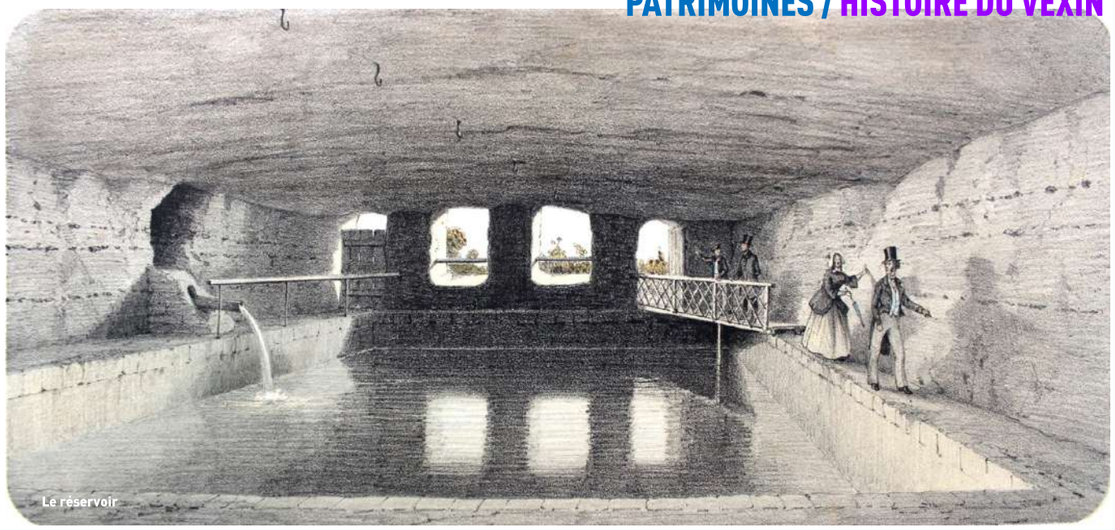

Le réservoir

Louis-François-Auguste de Rohan-Chabot

Il fut l'ami de Victor Hugo qui fit deux séjours à La Roche-Guyon. Le repaire de Han d'Islande, c'est le donjon du château. Et l'évêque de Digne dans Les Misérables, c'est l'abbé duc de La Roche-Guyon, Louis-Auguste, qui en invitant le romancier lui avait affirmé que son souhait était de devenir l'humble curé de son village. En fait (extrait de Victor Hugo, raconté par un témoin de sa vie), l'abbé-duc vivait entouré de nombreux séminaristes, et comme lors du repas Victor Hugo lui demanda qui était le grand escogriffe qui se tenait, l'épée au côté derrière le maître de maison, il lui fut répondu, « c'est le maire du village », ce qui incommoda quelque peu le visiteur.

A noter que le premier maire dont l'autorité succéda à celle du duc, se nommait Leconte (Le Comte aurait été encore mieux), que les trois fils du deuxième maire périrent durant les guerres napoléoniennes et que jusqu'à la Restauration, le village devint La Roche sur Seine, chef-lieu de canton. Au XIXème siècle, le chemin de fer ignorant la rive droite, le village perdit de son influence, le grand jardin ne fut plus qu'un centre de maraîchage, et le château la demeure familiale des La Rochefoucauld qui restaient néanmoins les plus gros propriétaires terriens du lieu ; c'est au comte Georges que nous devons l'hôpital d'enfants, construit en 1854. Quant à la mairie, l'ex halle aux grains seigneuriale, elle fut acquise par échange et restaurée dans son état actuel en 1847.

****

Venons-en à notre visite du 18 mars dernier, et puisque c'est sous la halle de la mairie que fut donné le rendez-vous, commençons par cet édifice.

La Halle de la Mairie

De la halle aux grains primitive, il ne reste que les piliers ronds centraux et le petit corps de logis dont le rez-de-chaussée fut un temps la prison révolutionnaire. A voir, la porte de ladite prison.

La fontaine

Dès 1742, le village fut alimenté en eau de source. Captée sur le plateau, à Chérence, elle était acheminée jusqu'à La Roche par une conduite en terre cuite de plus de trois kilomètres dont on peut voir les regards depuis la route des Crêtes ou bien en cheminant par le sentier de grande randonnée. Cette eau arrivait dans un réservoir creusé dans la falaise, à l'Est du château et était distribuée aux cuisines, au pied de l'escalier intérieur, aux écuries, à la fontaine et enfin dans les quatre bassins du grand jardin. Le trop-plein, par deux gargouilles s'évacuait vers la Seine.

Cette fontaine, voulue par le duc Alexandre, réalisée par son architecte, Louis Villars et sculptée par Jamay à qui l'on doit aussi le cheval cabré au-dessus de la grande porte des écuries était dédiée au bien-être des habitants. Sise place de l'écu, de nombreuses générations de Guyonnais ignorèrent d'où venait le nom de cette place puisque l'écu aux armes des La Rochefoucauld qui sommait l'édifice avait été abattu à la Révolution. Il ne retrouva sa place qu'en 1996. Au-dessus du blason trône la fée Mélusine à laquelle s'apparente volontiers la famille qui descend en fait des Lusignan (Mélusine-Lusignan ? …) Dans le texte latin gravé dans le médaillon en marbre qui mentionne ce qui est écrit ci-dessus, deux mots furent burinés par les Révolutionnaires : dux= duc et ductam qu'ils avaient traduit par duchesse, ductam=amené.

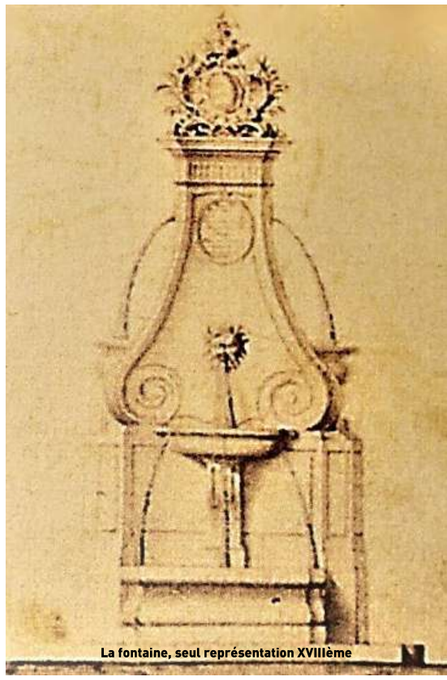

La fontaine, seul représentation XVIIIème

Le potager du château (cliché G. Misrahi)

Le potager du château

Le potager du château, également verger, créé à l'initiative de la fille de Louvois, épouse duc François VIII, fut réaménagé par le duc Alexandre. Lui aussi, délaissé depuis la fin des années 1950, a été récemment réhabilité. Grâce à un document exceptionnel, un carnet intitulé : « Veüe du chasreau de La Roche-Guyon du costé de la rivière. Plan du jardin potager avec l'arrangement des arbres par quarré. » Y figurent également les noms des plantations de l'année 1741.

Les acteurs qui ont remis en valeur ce lieu en ont bien compris la volonté des concepteurs. Le grand jardin fait partie du monument. Il a été voulu dans l'axe de la façade du château. Il est le point d'orgue du lieu.

Il a ouvert ses portes le 1er Juillet 2004 et se présente sensiblement tel qu'il était à la fin du XVIIIème siècle. Il est partagé en quatre carrés, chacun de ces carrés étant divisé en huit triangles selon le tracé des médiatrices et des diagonales. Au centre de ces quatre « drapeaux anglais » se trouve un bassin, alimenté comme il a été dit précédemment. A l'Ouest et à l'Est se trouvent des bosquets de charmille, disposés en labyrinthe pour l'agrément mais aussi pour « protéger des vents mauvais ».

Sa gestion actuelle est respectueuse de l'environnement et il constitue un véritable jardin public puisque le gestionnaire du château a décidé que l'accès en serait libre et gratuit.

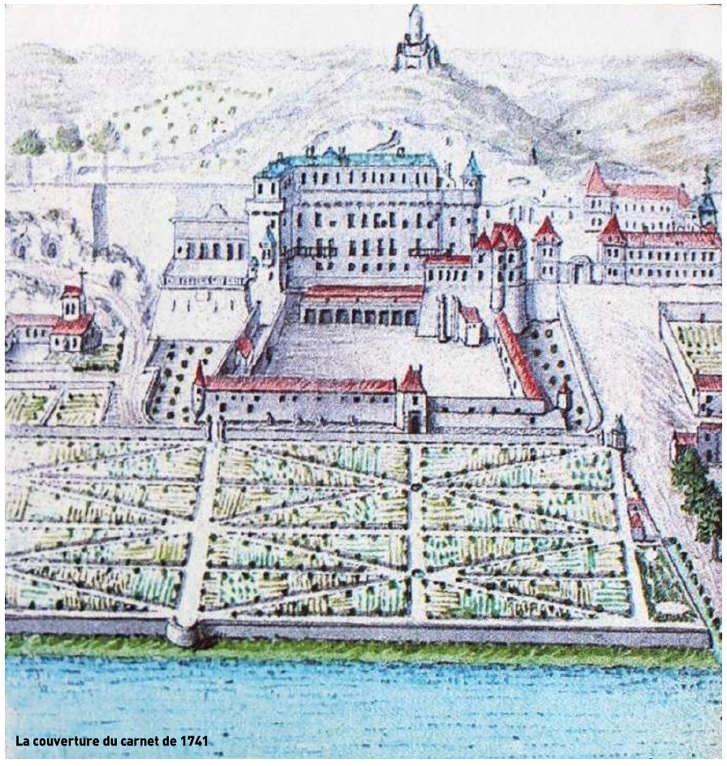
La couverture du carnet de 1741

L'église

En 1404, le roi Charles VI autorise Gui de La Roche à construire une nouvelle église hors des communs du château. Sa construction en sera interrompue en 1419 par l'occupation du lieu par les troupes du roi d'Angleterre. Elle ne reprendra que dans les années 1520 ! Observant la façade Ouest, on s'aperçoit qu'à mi-hauteur de la baie au remplage souple mais élégant la couleur de la pierre passe du blanc au jaune. Il est facile, dès lors, de savoir où s'était arrêté la construction en 1419. Robert Grappin, l'illustre architecte aurait dit que cette partie de l'édifice a été pensée comme un élégant et robuste contrefort chargé de contenir la poussée de la falaise. Sa conclusion aurait été : « c'est une église intelligente ! »

La façade sud s'organise en une suite de contreforts couronnés de pinacles à crochets. Le linteau à archivolte feuillagée s'appuie sur les culs de lampe dont celui de gauche figure une tête de moine au large sourire et une tête de mort.

A l'intérieur, la nef sans transept est composée de cinq travées, terminée par un chevet plat qui fut jadis percé d'une verrière à remplage malheureusement obstruée pour y placer le retable » l'adoration des mages », accroché en 1888.

La lumière, au sud pénètre par deux niveaux : les fenêtres hautes percées dans le mur du vaisseau central, le bas-côté au plafond très bas étant lui-même éclairé par des baies de grisaille en tiers-point.

L'église, façade ouest

La statue de François de Silly (avec le bébé)

Plus que l'architecture elle-même, simple et réalisée à l'économie, l'art statuaire mérite qu'on s'y attarde un moment :

Sur le deuxième pilier gauche se trouve un très beau Christ en croix, entouré de Marie et de saint Jean, du XVIème siècle. Les personnages sont en noyer clair, la croix en chêne,

À gauche du maître-autel se trouve une statue de saint Samson, pas le Samson chevelu de la bible, le saint Samson de Dol de Bretagne, l'un des sept saints fondateurs de la Bretagne.

À droite du maître-autel, une Vierge à l'Enfant en bois doré du XVIIème siècle.

Dans le pan coupé qui termine le bas -côté Sud se trouve le monument funéraire de François de Silly, duc de La Roche-Guyon et pair de France, tué lors du siège de La Rochelle, le 14 février 1628. Ce monument en marbre blanc est l'œuvre de Nicolas Guillain, commandé par la veuve du duc, Catherine de Matignon. Le duc agenouillé, orant, en grand habit de cour est revêtu du manteau de l'ordre du Saint-Esprit. Sur le coussin du prie -Dieu, devant lui, figurait sa fille unique morte en bas âge : la statue du bébé a été volée.

Les stalles en bois du chœur (XVème), aux miséricordes sculptées étaient réservées aux moines du prieuré attenant au château, et intégré dans l'autel Vatican II se trouve un reliquaire renfermant une relique de saint Samson… achetée à Orléans !

Enfin, trois chapelles du XVIIIème siècle s'ouvrent côté Nord. Elles ont dédiées à saint Joseph, sainte Anne. On y trouve les bannières de charités paroissiales. La troisième est occupée par la sacristie.

Quelques rues de La Roche

Parmi les rues, ruelles, impasses, places, promenade et charrières du village, quelques mots sur celles que nous avons parcourues.

- *Rue des frères Rousse* : deux érudits de la fin du XIXème, Edmond avocat fut bâtonnier du barreau de Paris et académicien. Emile est l'auteur d'un livre référence sur l'histoire du village, un autre sur la famille Silly, et d'une flore, aujourd'hui précieux documents.

- *Rue du Poitou* : Y habitèrent des domestiques du château originaires du Poitou. La petite ville de La Rochefoucauld est une ville de Charente.

- *Rue Paul Dauvergne* : Notaire et maire de La Roche pendant l'occupation de 39-45. Il eut une conduite exemplaire. Il faut se rappeler que Rommel avait son QG au château !

- *Rue du Quai* : C'est la rue qui mène à la Seine. Sur la deuxième maison, à droite se trouvent les repères indiquant les hauteurs de crue de 1876 et surtout 1910.

- *Promenade Louis Guy* : du nom du notaire et maire de La Roche (+1929) C'est le but des promenades du dimanche de nombre de Guyonnais et d'habitants des alentours. C'est aussi le lieu des fêtes villageoises.

La promenade Louis Guy

La Seine

Ici, la largeur du fleuve est de 190 m. Sur la rive gauche se trouve le chemin de halage. La maison XVIIIème est celle du péager (hobereau chargé de percevoir les taxes). On aperçoit aussi une ferme, la ferme de la Vacherie, qui abritait les animaux de trait du halage. Deux hypothèses pour le nom du lieu « La Vacherie » : référence à ses occupants, ou bien hypothèse retenue, et peut-être la bonne, par les habitants facétieux : Henry IV en visite à La Roche aurait été séduit par la beauté de la châtelaine. Celle-ci l'aurait très bien reçu, mais après le dîner, elle se serait réfugiée dans la maison du péager. Le roi mis au courant se serait exclamé « Ah ! La vacherie ! »

Le premier pont

Le 18 Août 1835, une ordonnance royale avait autorisé la construction d'un pont à péage à La Roche-Guyon. Le pont suspendu qui fut alors édifié était un pont flexible avec une seule portée de 190m. Sa construction coûta environ 200 000 francs or.

Le 10 Février 1843 et le 26 Février 1848, des vents violents (certains articles de presse parlent d'ouragans), emportèrent une partie du tablier ; le 24 Août 1852, au passage d'un fardier de 8 000 kilos, six poutrelles furent rompues et le fardier et son attelage tombèrent dans le fleuve.

En 1870, au cours de la guerre, l'autorité militaire fit démonter une partie du tablier. La circulation ne fut rétablie qu'en mars 1871.

Le 12 Mars 1876, une tempête souleva et précipita le tablier dans la Seine ; une pile médiane fut alors établie pour donner plus de résistance au pont.

Ce pont vécut jusqu'en 1914.

Le deuxième pont

Le lieu choisi pour la construction du deuxième pont se situait 200m en aval du premier. C'était un pont en béton armé, réalisé en deux ans par l'entreprise Boussiron. Il fut inauguré le 7 Juillet 1935 par le ministre de l'Agriculture : « Sa légèreté et l'équilibre harmonieux de ses formes conviennent parfaitement à la beauté de ce coin de la vallée de la Seine… » déclara le ministre.

Hélas, le 9 Juin 1940, le Génie français envoya au fond du fleuve le si joli pont.

L'hôpital

En 1850, le comte Georges de La Rochefoucauld obtint de son père l'abandon d'une maison de gardien et d'un enclos près de l'Ile aux Bœufs pour y recueillir sous la surveillance de deux religieuses, six enfants convalescents des hôpitaux de Paris. Bientôt, le nombre des enfants augmenta, il fallut agrandir la maison du garde qui devint en quelques années un grand hospice pour cent enfants confiés à dix religieuses. C'est aujourd'hui le pavillon La Rochefoucauld. Il fut doublé d'un pavillon Fortin, du nom d'un généreux légataire.

Pendant la guerre 1939-1945, le directeur de cet établissement était Justinien Blazy. Ce héros accueillit parmi ses pensionnaires des enfants juifs. Il fait partie, légitimement, des Justes parmi les Nations. Prochainement, la rue de l'Hôpital portera son nom.

Aujourd'hui, l'hôpital fait partie du groupe hospitalier Trousseau-La Roche-Guyon. Il est spécialisé dans le polyhandicap pédiatrique. C'est le premier employeur de la région.

Justinien Blazy et le personnel de l'hôpital

Le premier pont

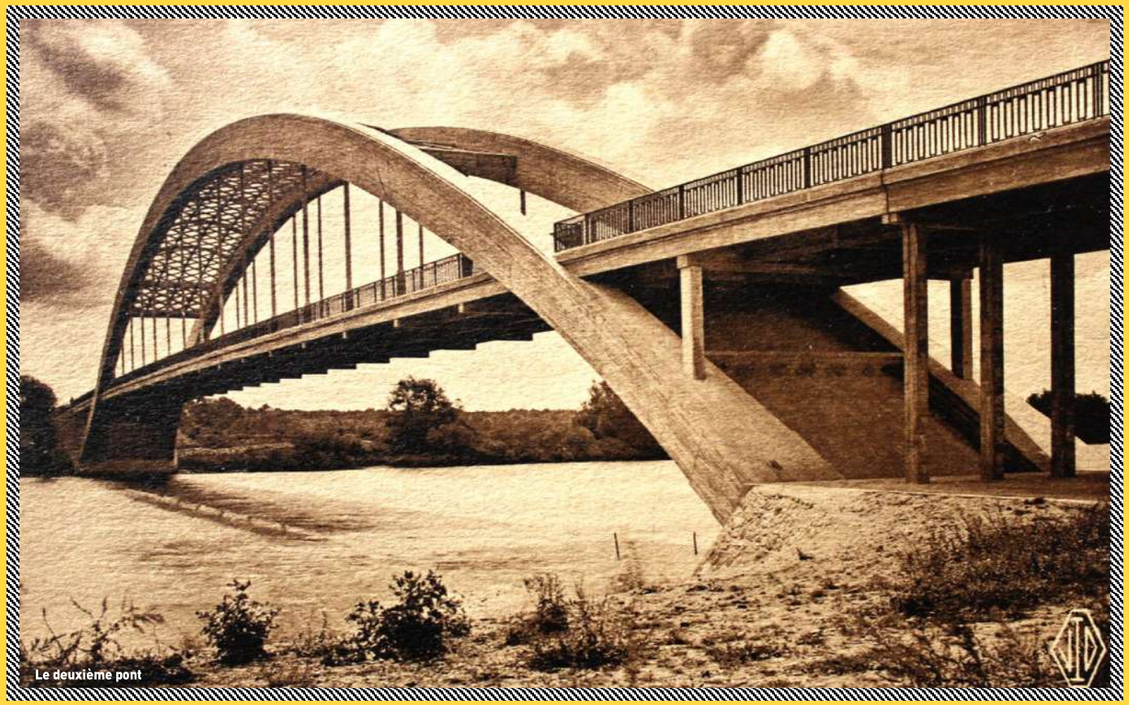

Le deuxième pont

LE VEXIN FRANÇAIS

RÉGION HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

(FRANÇOIS SERVAIS)

Première analyse

géographique du Vexin Français

1925 Revue des Annales de géographie

COMPTE-RENDU DE **JEAN-CLAUDE CAVARD**

Internet réserve bien des surprises au gré de la « navigation » dans le chevelu des sites ! Ainsi, dans « Études sur le Vexin Français », on peut découvrir l'article de François Servais paru en 1925 dans la grande revue d'audience nationale et internationale, les « Annales de géographie » qui concerne… le Vexin Français. La revue existe toujours et a renforcé sa notoriété, en revanche, depuis lors, nul article n'y a plus été consacré au Vexin! La revue des Annales de géographie a été fondée en 1891 par Paul Vidal de la Blache que l'on considère comme le « père » de la géographie moderne même si depuis lors la conception de la géographie a profondément évolué. Devenue revue générale de référence et de haut niveau scientifique, elle se positionne à l'interface des différents courants actuels de la géographie. Depuis sa naissance, la revue est toujours publiée par les éditions Armand Colin et en était en Août 2017 à son 716° numéro.

En 1925, l'auteur, professeur au collège de Pontoise, avait réussi à faire passer une mise au point intéressante dans la revue en question. On a l'habitude de dater de cette époque, marquée par ses ouvrages et ceux de ses élèves (Emmanuel de Martonne, Jean Brunhes, Paul Deffontaine) le renouvellement, voire la fondation, d'une géographie moderne et scientifique. La géographie française était alors très marquée par la géographie physique et ses déterminismes ainsi que par l'étude de la géographie rurale. Les années 1960 furent généreuses en critiques sévères contre cette géographie considérée comme trop déterministe. Le Tableau de géographie de la France de Paul Vidal de La Blache publié en 1901, et dont l'ouvrage a été plusieurs fois réédité, en fut le livre de base. En dépit de ses limites, l'ouvrage avait eu l'immense mérite de poser les jalons d'une géographie certes descriptive, mais aussi explicative. En un mot, on sortait des anciens ouvrages compilatoires et seulement basés sur le recensement des faits ou des lieux. Au début du XX° siècle et jusqu'à son milieu, beaucoup d'excellentes thèses d'Etat de géographie furent conçues dans le même esprit. L'article est donc inscrit dans cette approche d'analyse des petits « pays » que la géographie vidalienne privilégiait. L'auteur a su dégager les grands traits saillants du Vexin de l'après première guerre mondiale, et sur bien des points, son analyse reste précieuse.

LE VEXIN FRANÇAIS

Le Vexin français, région historique et géographique. — Le nom de Vexin est un nom historique qui dérive de celui de l'ancien pays des Veliocasses, *Pagus Vulcassinus* ou *Vilcassinus*, qui s'étendait autrefois au Nord de la Seine, de l'Oise à l'Andelle. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911) le partagea en deux parties séparées par l'Epte. On n'en continua pas moins par la suite à désigner sous le nom uniforme de Vexin chacune des deux régions situées de chaque côté de l'Epte. Ce n'est qu'au XIIe siècle que les termes de « Vexin normand » et de « Vexin français » firent leur apparition. Ils correspondaient chacun à un archidiaconé. Le Vexin français comprenait les doyennés de Meulan et de Chaumont, autrement dit formait une division purement politique ne tenant aucun compte des divisions naturelles.

Aujourd'hui, le nom de « Vexin français » subsiste vivace encore, mais il désigne une petite région géographique caractérisée plus par son sous-sol que par son relief et par son climat. C'est, affectant une forme grossièrement rectangulaire, une sorte de plateau de calcaire grossier surmonté de buttes sableuses qui s'étend entre l'Oise, la Seine et l'Epte, et que borde au Nord un plateau crayeux, auquel on donne parfois le nom de pays de Thelle.

Article original : introduction historique

Le titre est en lui-même intéressant surtout pour un territoire qui abrite un Parc qui bénéficie aujourd'hui du label *« Pays d'art et d'histoire »*.[1] Servais utilise le mot Vexin dans son acception la plus large en y incluant, ce qui allait de soi pour lui, le **Vexin-Thelle** (le Vexin historique)!

Le premier paragraphe évoque dès son titre une région historique et géographique (la région vidalienne). On dirait aujourd'hui un « territoire ». Après avoir analysé très rapidement mais d'une manière moderne le relief et utilisé le terme de morphologie, Servais a su très rapidement mais avec précision dégager les traits remarquables du *paysage vexinois* bien que le terme de paysage ne soit pas utilisé : il évoque pourtant et met en valeur l'emboitement des formes (collines, buttes-témoins, rôle des vallées), les orientations NO/SSE, l'existence des massifs boisés. Le rappel rapide mais précis de la géologie, avec des références aux auteurs connus, explique « classiquement » la mise en valeur agricole (qualité des sols, mais aussi leurs insuffisances d'où l'obligation pour les cultivateurs d'utiliser des superphosphates pour enrichir les terres !).

Le **Vexin agricole** fait l'objet des développements les plus conséquents : sur les 90 000 hectares, 60% étaient alors mis en valeur dans le cadre de la « grande culture » (rendements de 30 hl de blé à l'hectare et 30 000 à 40 000 kg de betterave par hectare). Le cresson se cultivait dans la vallée de la Viosne et le maraîchage se pratiquait dans les petites vallées et celle de l'Oise. Seule la partie nord du Vexin avait encore un rôle

Moyens de communication en Vexin : la gare de Nucourt (collection personnelle MCBM)

Une ferme vexinoise (collection personnelle MCBM)

dans l'élevage et des annotations intéressantes sur les types de fermes donnent un paragraphe encore utile. Le lait et les produits de maraîchage sont expédiés vers Paris. C'est à ce niveau que le travail de Servais est moderne et s'inscrit dans cette optique de la « nouvelle géographie » vidalienne. Les rapports à Paris reviennent souvent et d'une manière précise «Cette augmentation (sous-entendu démographique) s'explique par le fait que les petites villes de grande banlieue sont de plus en plus peuplées de gens qui, ayant leurs occupations à Paris ou en petite banlieue, veulent habiter au grand air et particulièrement là où les communications sont le plus faciles ». L'auteur se pose la question de savoir ce que le Vexin tire de sa proximité avec la capitale et en conclut que les échanges sont en partie à sens unique.

En effet, le Vexin reste surtout pourvoyeur de produits agricoles par la production de « ses fruits, son lait, sa paille » et de ses pierres extraites des carrières alors nombreuses. Néanmoins, une rapide mais intéressante remarque est effectuée par l'auteur quand il signale que « le voisinage de la capitale a un caractère exceptionnel et une portée considérable…cela rend très actif le mouvement des affaires ». Cependant, l'auteur n'a pas un mot pour décrire la construction des villas de villégiature (on dirait les résidences secondaires) dont d'autres auteurs ont parlé avant la seconde guerre mondiale quand ils abordaient le Vexin. On pense en particulier au secteur de la vallée du Sausseron. Pourtant les évolutions en cours à l'époque sont bien vues quand François Servais nous fait observer les migrations de travail sans que le terme soit d'ailleurs utilisé. « C'est là (sous-entendu dans la capitale) que se font les transactions importantes, c'est par centaines que les gens s'y rendent chaque jour soit pour leur travail, soit pour leur commerce ». On rappellera que dans les années vingt, les bureaux d'études n'existaient pas et que seule Paris avait fait l'objet des premières études d'urbanisme que l'on pourrait qualifier de « scientifiques ». A l'extérieur de Paris, on voyait les processus sans pouvoir les quantifier.

Selon Servais, **Paris anémiait la vie industrielle vexinoise**, et ce pour plusieurs raisons. L'auteur regrette la faible tendance du Vexin à s'industrialiser et il en donne un certain nombre de raisons : éloignement de Paris (ce qui était vrai à l'époque) encore que celui-ci *« diminue de jour en jour »* par suite du développement des moyens de transport (lesquels ne sont d'ailleurs pas étudiés et c'est dommage), le prix élevé des terrains (expliqué par le rôle du rail) et surtout la *« résistance des populations urbaines »*. Servais reste malheureusement discret sur le sujet. Peut-être

[1] On pourra se reporter aux ouvrages récents de Paul Claval et autres travaux voisins facilement accessibles dans toutes les grandes bibliothèques pour se faire une idée de l'épistémologie de la géographie française (cf. par exemple le rayon de géographie humaine à la bibliothèque universitaire des Cerclades de Cergy-Pontoise).

Marines : place du marché et « Hôtel de Paris » (collection personnelle MCBM)

Carte des communes du Vexin français (éditée dans un de premiers bulletins des Amis du Vexin Français)

pensait-il à la classe des notables et petits rentiers assez nombreux alors dans les petits bourgs vexinois tels que Marines ou Magny? En même temps, il fait une rapide allusion à un Vexin français toujours soumis à l'influence de Paris et à la *« répugnance des habitants à voir des usines s'installer dans le pays »*. Il est probable qu'on a une référence non dite au paysage industriel pollué et enfumé des communes du nord parisien (Saint-Denis par exemple, connue alors pour ses fumées noires, Bezons ou Argenteuil). Au total, à l'époque, seules les sucreries d'Us et de Marines envoyaient leur production aux entreprises de Seraincourt, de l'Aisne ou de Saint-Leu d'Esserent. *« Il y a peu d'usines »* dit-il. Du fait de cette vie économique selon lui étiolée, il résulte pour Servais des conséquences regrettables : le commerce des petites villes végète *« plutôt qu'il ne prospère »* et les marchés disparaissent. On aurait aimé en savoir plus bien, évidemment.

L'habitat rural est esquissé plus qu'analysé. En effet, la partie la moins neuve de l'article reste celle consacrée à l'habitat rural alors que les géographes vidaliens, avec en particulier Albert Demangeon, faisaient de cette thématique un point fort de leur analyse. Servais connaissait probablement très bien le Vexin. Pourtant, les remarques qu'il fait sur l'habitat, certes pas inintéressantes, restent curieusement bien générales. Il a bien vu –sans les citer- les villages de plateau, les gros bourgs agglomérés et les villages de vallée. La ferme du Vexin, si particulière, et les « bonne monographie moderne dans le meilleur sens du terme sur le Vexin Français, il est évident que le nombre de pages accordées par la grande revue ne lui suffisait pas !

Sa conclusion est assez hâtive mais précieuse en même temps que curieuse. ***« Cette petite région a su garder sa physionomie particulière »*** mais selon l'auteur, le « vrai » Vexin serait celui situé plus à l'ouest : … le Vexin Normand ?

Il est difficile à la seule lecture d'un article qui ne comporte pas de bibliographie, d'expliquer les raisons d'un tel jugement. Pensait-il sans le dire que le Vexin français, trop près de Paris, allait peu à peu être englobé dans la « banlieue parisienne » ? On peut regretter que l'article soit trop allusif sur beaucoup de points car on aurait eu une excellente analyse sur le Vexin d'entre les deux guerres. Mais, malgré ces quelques réserves peut-être un peu sévères, nous avons là une bonne analyse géographique, car les interrelations — sans pour autant que le mot apparaisse —, bien que sommairement décrites, entre Paris et cette partie de la Seine-et-Oise, étaient correctement posées.

Article original : la conclusion de l'auteur

Ainsi replacé dans son cadre, le Vexin français forme nettement une petite région particulière qui se distingue des pays environnants et en particulier du Vexin normand, avec lequel on serait peut-être tenté de le confondre, et qu'on considère dans le pays comme le vrai Vexin, caractérisé par la richesse de la terre au sens agricole du mot.

F. SERVAIS.

BIBLIOGRAPHIE
• François Servais, Le Vexin Français, région historique et géographique, Annales de géographie,1925, volume 32 n° 191,pages 413/422 (consultable sur internet) www.persée.fr/web/revues/geo 003.4010

NB : la bibliothèque universitaire de Nanterre possède en réserve toute la collection des Annales de géographie (bibliothèque centrale)

LA MÉMOIRE DE JACQUES DUPÂQUIER RAVIVÉE À DELINCOURT

PAR **MARIE-CLAUDE BOULANGER**

Jean-François Dupâquier a, le samedi 16 septembre en fin de matinée, appelé à l'accompagner dans l'hommage qu'il rendait à son père, Jacques, que nous évoquons fréquemment dans nos colonnes tant il est toujours présent dans la mémoire des Amis du Vexin Français, son action ayant été décisive, essentielle, pour notre association — rappelons notamment le numéro spécial qui lui a été consacré après sa disparition, élaboré et édité conjointement avec la Société Historique et Archéologique de Pontoise et la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron —. Hommage qui devait se traduire matériellement et symboliquement par la pose d'une plaque sur la maison du passionné vexinois d'adoption que fut Jacques Dupâquier, à Delincourt.

Jacques Dupâquier

Une assistance composée de ceux qui, à un titre ou à un autre, avaient accompagné ou rencontré — au sens fort du terme — le professeur, l'historien, l'académicien, le défenseur du Vexin, mais aussi — et surtout ? — le père et l'époux.

Jean-François, lui-même maniant professionnellement et personnellement avec bonheur la plume et les idées, prit longuement la parole pour évoquer avec émotion les moments de bonheur familial — ils étaient 4 fils — vécus avec ce père regretté, notamment pendant les vacances dans la maison familiale. Il évoqua bien sûr la brillante carrière du futur académicien, mais n'occulta en rien, bien au contraire, l'engagement communiste (Robert Hue était présent, discret mais attentif) du jeune résistant pourtant admirateur de De Gaulle.

Après ce discours plein de sensibilité nostalgique, il donna la parole à sa belle-mère, Paule. L'émotion de celle-ci était palpable : elle parlait là dans les lieux mêmes où elle avait vécu tant d'années avec son époux tombé véritablement « amoureux » du Vexin. Elle évoqua les combats pour sauver cette terre de l'invasion d'un urbanisme outrancier, et leur attachement commun au village et à l'église de Delincourt pour la restauration de laquelle elle s'est, y compris après la perte de son époux, battue.

L'hôte invitant proposa ensuite de façon détendue aux « témoins » qui le souhaitaient un moment de parole. Elus — dont Philippe Houillon, ardent défenseur du territoire —, acteurs du Vexin — dont, bien sûr, Marc Giroud, le Président du PNR —, responsables associatifs ou simples témoins dirent chacun quelques mots de leur ressenti et de leur vécu avec Jacques Dupâquier. Jacques Amiot, président de l'association de la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron, évoqua le travail commun en des temps que bien des membres de l'assistance ne pouvaient connaître. J'évoquai moi-même, représentant là notre association, les qualités de « passeur » de Jacques Dupâquier, pour les avoir personnellement expérimentées.

Jean-François Dupâquier procéda ensuite de façon solennelle à la découverte de la plaque autour de laquelle l'assistance avait été réunie.

1. Jean-François Dupâquier devant l'assistance
2. Paule Dupâquier pendant son allocution
3. Philippe Houillon pendant son intervention
4. Marc Giroud pendant son intervention
(clichés Guy Paris)

1.

2.

3.

4.

Ce moment d'émotion partagée se fondit ensuite dans un très sympathique moment d'échanges autour d'un buffet copieusement alimenté, l'épouse et les enfants de notre hôte veillant avec une attention vigilante au bien être des invités.

Cette cérémonie chaleureuse et simple à la fois, en ce lieu privilégié par celui -là même à qui hommage était rendu, fut sans aucun doute un moment rassembleur pour ceux qui avaient connu, admiré ou aimé Jacques Dupâquier.

5. Une partie de l'assistance on reconnaît Robert Hue à la droite du cliché
6. la plaque vient d'être découverte
(clichés Guy Paris)

Jacques Dupâquier au Salon du Livre d'Histoire en 1991

L'académicien

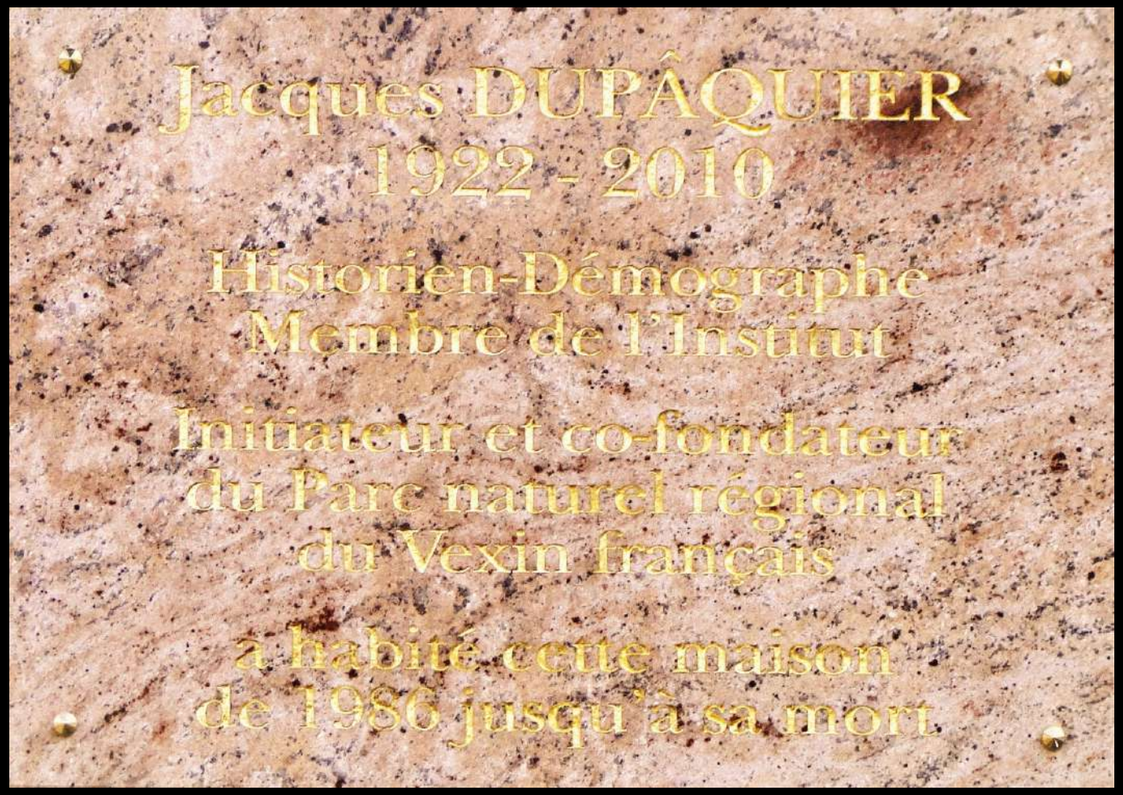

« Jacques Dupâquier 1922 - 2010 ; Historien-Démographe Membre de l'Institut ; Initiateur et co-fondateur du Parc naturel régional du Vexin français ; a habité cette maison de 1986 jusqu'à sa mort »

LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

URBANISATION ET POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT DE 1950 À 1965

PAR **JEAN-CLAUDE CAVARD**

Limite de l'Oise et de la Seine-et-Oise, au lieu-dit "La Mendicité", en allant sur Chavençon, au creux des buttes de Rosne
(fonds : MCBM, cliché de 1950)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / HISTOIRE

Depuis quelques années, les réflexions et les propositions de découpage territorial se sont multipliées en allant, il faut bien le dire, dans tous les sens. Les 13 nouvelles régions ont redécoupé l'espace national. Les départements devaient disparaître et fort heureusement, leur existence a été maintenue mais certaines de leurs compétences, dont celle de la sphère économique, ont été dévolues aux Régions. Pourtant, à l'heure où nous écrivons, rien n'est encore joué. Il faut attendre la réunion de la conférence territoriale décidée par le Président de la République en février 2018 pour savoir ce qu'il en sera exactement de la Métropole du Grand Paris (la Ville et les départements de petite couronne ou MGP en abrégé). Ces départements seront-ils maintenus ou disparaîtront-ils ? Comment la Région Ile-de-France s'articulera-t-elle in fine avec la MGP si celle-ci est maintenue? Autant d'incertitudes dans ce que d'aucuns nomment le big-bang territorial, mais une chose est sûre : depuis que les élus et les experts discutent de redécoupage territorial, aucun n'a proposé de retourner aux vieilles limites du département de Seine-et-Oise! La région sous la présidence de Valérie Pécresse s'est inquiétée du sort des départements de grande couronne car la MGP (Métropole du Grand Paris) constitue une nouvelle entité administrative de 130 communes. En 2016, un pacte rural a été créé par la Région de manière à aider les communes rurales toutes localisées en grande couronne. De leur côté, les départements de grande couronne ont mis en place une structure de coopération et les deux départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont entamé une demande de fusion auprès des pouvoirs publics. Il a paru utile pour nos lecteurs de rappeler ce qu'était l'ancienne Seine-et-Oise dont le Vexin constituait le « versant » nord.

Deux articles de 2011 parus dans la revue des Amis du Vexin Français et consacrés à ce territoire et à son histoire économique avaient fait allusion à l'action des Conseillers généraux seine-et-oisiens. Les départements franciliens vont fêter le cinquantenaire de leur création administrative et cet anniversaire nous a incité, bien que nous ne soyons pas dans les strictes limites territoriales du Vexin, à rappeler ce qu'était le département de Seine-et-Oise.

Cet article est la reprise mais très simplifiée et très allégée d'un travail qui était paru dans les Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France publié en 1987 sous la direction de l'historien Jacques Jacquart. Pour ce faire, nous avions effectué la lecture systématique de tous les rapports de session du Conseil général de Seine-et-Oise depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à à la création des nouveaux départements c'est-à-dire en 1964. Les rapports, un, voire deux par an, sont de volumineux ouvrages aux pages fort denses et dont la richesse informative est considérable. Le travail de prise de note et non pas de photocopie en avait été fait à la bibliothèque administrative de la Ville de Paris si riche en rapports ou articles sur ce qu'on appelait jadis la Région parisienne. L'article avait insisté beaucoup plus sur les communes rurales que sur les communes urbaines. Le texte ci-dessous n'a repris qu'une partie du document initial en tentant d'en faire la synthèse au niveau des principales idées.

Carte de la Seine et Oise

Le département de Seine-et-Oise cartographié par la SEMEASO (société d'économie mixte pour l'étude et l'aménagement de la Seine-et-Oise),1964

Le but de cet article n'est pas de proposer une étude de la croissance démographique ni de décrire les processus d'urbanisation d'un département de la banlieue parisienne, mais d'observer comment l'assemblée départementale du Conseil général de Seine-et-Oise percevait les problèmes qui l'assaillaient et de voir de quelle manière les élus ont tenté d'y répondre. Disons simplement qu'à l'époque, les villes nouvelles n'existaient pas et la limite de l'agglomération urbaine dense s'arrêtait à peu près à celles des départements actuels de la petite couronne. Pontoise était alors une petite ville de banlieue et le Vexin beaucoup plus rural qu'aujourd'hui pour ne prendre qu'un exemple local. Une analyse systématique des délibérations du Conseil général entre 1946 et 1967 permet de se rendre compte que les communes sont ligotées par l'immensité des problèmes et que les élus sont très souvent mis devant le fait accompli[1]. On a là une sorte de cahier de doléances dont le réquisitoire est souvent accablant. Deux thèmes avaient été privilégiés dans le cadre de cette réflexion : les problèmes du sous-équipement communal et les options prises par le département face aux conséquences de l'urbanisation. Il n'était pas question de faire ou « refaire » une étude monographique de Seine-et-Oise (laquelle eût été d'ailleurs sans intérêt eu égard à l'espace géographique tout à fait atypique) dont les difficultés relèvent de celles plus générales et bien connues de toute la banlieue parisienne des années soixante [2]. Pour une analyse approfondie des impacts de l'urbanisation sur les carences en équipements, il est nécessaire de se référer à l'ouvrage fondamental qu'est la thèse de doctorat d'Etat de Jean Bastié. Publié en 1964, ce travail démontait, à partir de l'exemple de la banlieue sud de Paris, les rouages de la croissance spatiale de l'agglomération parisienne. Toute la cinquième partie de cette thèse est consacrée à un recensement des grands problèmes d'aménagement. On pourra se reporter à la bibliographie citée en fin d'ouvrage qui était à peu près exhaustive au moment de la parution du premier article. Nous avions alors utilisé les rapports administratifs effectués par les chefs de services et remis aux Conseillers généraux lors des sessions budgétaires[3]. Ceux-ci permettent de se rendre compte de l'évolution de la situation. La Seine et-Oise avait considérablement évolué entre 1950 et 1964. Enfin, les rapports annuels du Préfet constituent des documents d'un grand intérêt. Le dépouillement des procès-verbaux du Comité d'aménagement de la région parisienne effectué parallèlement avait permis aussi de vérifier un certain nombre d'opinions émises lors des sessions budgétaires[4].

Un département pas comme les autres

Une unité « circonférencielle[5] »

Ce néologisme significatif utilisé alors par les élus traduit assez bien l'anomalie géographique bien connue de la forme du département. En effet, ce sont 691 communes qui composent ce département annulaire et qui dépendent actuellement des trois « nouveaux » départements de la Grande Couronne parisienne : Val d'Oise, Yvelines, Essonne, et aussi, bien que plus partiellement des deux départements de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne. C'est, en 1957, dans un très long et très précieux rapport prononcé par le Conseiller général Raymond Berrurier à la session extraordinaire de mars sur la situation du département de Seine-et-Oise, que le côté *« exceptionnel »* (sic) est bien mis en exergue. En effet, ce rapport effectuait — en près de 166 pages en incluant les débats et amendements — un « diagnostic » (terme consciemment anachronique dans cette acception alors non usitée) de la situation. Les élus avaient à débattre sur le plan d'aménagement de la Région parisienne dit de 1956 que Pierre Gibel, Contrôleur général et Chef des services de l'aménagement, était chargé par les pouvoirs publics de leur présenter. On rappellera que les régions n'avaient alors pas d'existence administrative et que l'expression renvoyait à la notion uniquement géographique[6]. C'est le rapporteur, Raymond Berrurier qui parlera d'un département *« accablé »* par des problèmes de toute nature, *« assailli »* de l'intérieur et de l'extérieur par des populations nouvelles. De même, il s'inquiètera de l' « assaut » démographique provenant du département de la Seine. Ne dit-on pas, à la session de 1956, *« que ce département est pris en sandwich entre Paris et la province »* ? Beaucoup plus tard, dans son intervention du 9 avril 1962, le Préfet Paul Demange terminait son rapport annuel devant les élus en déclarant *« Ce département, nous le savons tous, est, de tous ceux que compte la France, celui qui impose à ses responsables la charge la plus lourde »*

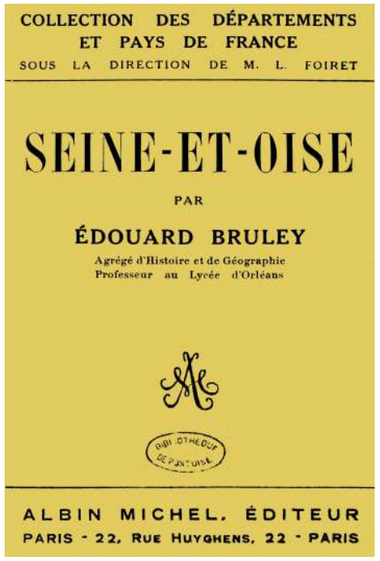

[1] Le dépouillement en a été fait en 1986 et 1987 à la bibliothèque administrative de la Ville de Paris

[2] De nombreuses monographies furent réalisées sur la Seine-et-Oise (cf.bibliographie).Leur intérêt est indiscutable mais beaucoup en sont restées à une présentation très descriptive. Elles servirent probablement dans les écoles primaires et collèges du fait de l'obligation faite alors aux maîtres d'enseigner en géographie ce que l'on appelle aujourd'hui le "local". La bibliothèque de Pontoise les possède pratiquement toutes.Il en est de même pour la Société historique et archéologique de Pontoise,du Vexin et du Val d'Oise dont le siège est à Pontoise.A notre avis,un recueil des avis les plus importants émis par les élus au fil des sessions serait des plus utile et pourrait intéresser une ou des revues régionalistes. Beaucoup de débats sont empreints de « modernisme » et sauf erreur de notre part,les rapports de session n'ont pas fait l'objet d'autre dépouillement que celui-effectué par nous-même.L'article paru en 1987,du fait des contraintes de place,n'avait été,aussi,qu'un résumé des actions et du travail effectué par le Conseil général de Seine-et-Oise. Beaucoup d'éléments importants n'avaient pas été abordés en détail.

[3] Lors des sessions ,un certain nombre de rapports étaient adressés aux élus et faisaient précisément l'objet de débats et discussions (Direction de la Construction, Inspection académique, direction des Services agricoles…). Tous les rapports annuels n'ont pu être retrouvés dans les ouvrages consultés.

[4] Procès verbaux du CARP :séances de la commission permanente.Tout projet immobilier supérieur à 500 logements passait en commission pour être saisi d'une autorisation.C'est une source très intéressante pour le suivi des grosses opérations immobilières.L'examen en avait été fait alors aux archives de la DRE (Direction régionale de l'équipement, rue Miollis).Par la suite, dans les années 1990,nous avions effectué le dépouillement systématique des archives de la Préfecture du Val d'Oise et de la DDE lesquelles furent déposées aux archives départementales du Val d'Oise.Il est probable que des retouches ou corrections de l'article seraient effectuées pour tenir compte des points nouveaux acquis depuis lors.

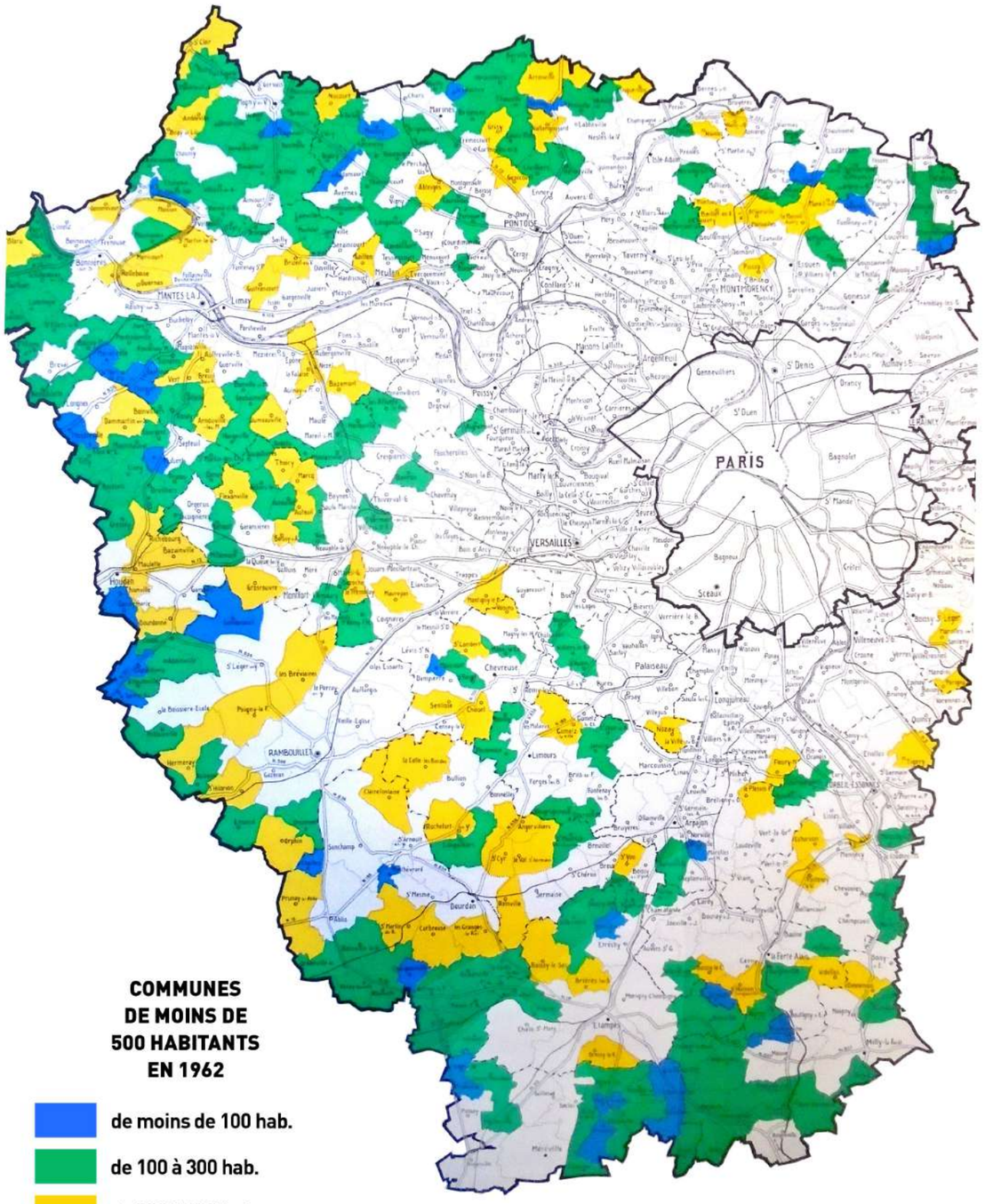

Carte de la SEMEASO

cartographiant les communes rurales en 1962. On y observe la ville de Paris et le département de la Seine.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / HISTOIRE

Une croissance démographique exceptionnelle mais des inégalités de développement

Toutes les études géographiques sur le desserrement de la population du centre (le département de la Seine avec Paris) sur ses marges ont montré le rôle d'exutoire joué par le département de Seine-et-Oise tant au niveau démographique qu'au niveau des équipements [7]. En effet, la croissance démographique intercensitaire a été particulièrement élevée puisqu'entre 1946 et 1954, 300 000 habitants supplémentaires *« se pressent »* ou *« s'écrasent »* dixit les élus dans les cantons situés à proximité du département de la Seine comme ceux du Raincy, d'Argenteuil ou de Sèvres. La population passe ensuite de 1, 7 million d'habitants en 1954 à 2,3 millions en 1962 L'augmentation a donc été de 34%, taux de croissance le plus élevé de l'ensemble des départements français, solde naturel et solde migratoire cumulés. Jusque vers 1960-1963, les croissances cantonales et communales les plus élevées se sont faites dans la « ceinture urbaine » : la proche banlieue la plus près de Paris. L'apport migratoire est là la convergence de deux mouvements différents : l'un issu de Paris et de la Seine, et l'autre de la province. C'est précisément ce double flux qui inquiète l'Assemblée départementale. En effet, la répartition de la population est loin d'être homogène et les élus constatent et surtout déplorent qu'entre 1946 et 1954, paradoxalement, 141 communes de Seine -et-Oise sur 691 ont perdu une partie de leur population, ce qui amène le rapporteur Raymond Berrurier, lors de la 3° session extraordinaire de 1957 à déclarer que *« le Désert français commence à 30 ou 40 km de Paris »* — allusion au célèbre ouvrage de Jean-François Gravier paru en 1947 —. Les communes rurales de Seine-et-Oise les plus éloignées de Paris n'ont pas encore connu les effets de la rurbanisation[8]. On a là un rapport tout à fait remarquable qui dressait un tableau sans complaisance du département à la fin des années 1950. Une distinction fondamentale oppose les zones rurales de faible densité aux zones urbaines denses de forte pression démographique, à tel point qu'il est usuel de comparer le département à un « entonnoir » où les pentes supérieures, c'est-à-dire les marges périphériques rurales, sont en grande partie dévitalisées, tandis que la *« glissée »* (sic) démographique s'accélère vers le centre de l'entonnoir. Le rapport de 1957, capital à bien des égards, met en évidence le sous-peuplement, voire le « sous-développement » des cantons ruraux. Un exemple parlant: dans le canton d'Etampes, 8 communes sur 14 sont restées étales entre 1946 et 1954.

Les terribles problèmes des années de la « Reconstruction »

Les années 1946/1953 sont celles d'une « reconstruction » du fait des dommages de guerre dans un certain nombre de communes (à Argenteuil par exemple), tandis que les années suivantes sont plutôt marquées par une très grande croissance démographique qui entraîne une formidable accélération des difficultés de gestion et d'équipement. En 1945, un rapport du Directeur départemental de la Construction recensait plus de 5000 logements totalement sinistrés et 55 000 logements partiellement détruits ; en outre, dans les années 1950, le département comptait au moins 26 000 baraquements provisoires. Dans sa séance du 24 novembre 1952, le Conseil général demande en urgence l'achèvement du pont de Bezons dont la reconstruction a été ralentie faute de crédits suffisants. La carence des équipements, résultant d'un retard notoire d'avant la guerre, se fait sentir à tous les niveaux. Les problèmes d'adduction d'eau feront l'objet de très nombreuses discussions lors des votes budgétaires. Ainsi, les communes de Fosses, du Plessis-Luzarches ou de Bellefont transportaient encore l'eau potable au moyen de charrois de tonneaux ! De même, le retard dans l'électrification rurale des écarts était très prononcé. D'après une enquête de la Direction du logement et de la reconstruction de 1950, le département de Seine-et-Oise manquait d'au moins 100 000 logements, et dans les communes de moins de 1 000 habitants, 50 % de la population vivait dans des conditions très difficiles, voire insalubres.

[5] Cette expression est utilisée par les élus pour désigner la forme très particulière du département de la Seine-et-Oise (volontairement les élus ne mettent pas d'article devant le nom probablement pour faire ressortir son identité)

[6] C'est la loi du 2 août 1961 qui crée le District,établissement public régional,lequel pourra financer les grandes opérations d'aménagement relatives à la région parisienne.Le premier conseil d'administration installé par le Premier ministre, Michel Debré, sera installé le 19/12/1961

[7] Les élus se plaignent fréquemment que Seine-et-Oise est devenue l' exutoire de ce que Paris ne voulait plus (prisons,hôpitaux psychiatriques)

[8] R.Berrurier,R.Jollivet,L.Tenaillon, Rapport général sur le Plan d'aménagement de la Région parisienne, 3° session extraordinaire de 1957, Versailles, 114 p.(cote 24 689 à la bibliothèque administrative de la Ville de Paris)

Le sous-équipement des communes rurales et urbaines

Tout au long des sessions budgétaires, au moins jusque vers 1960, les difficultés particulières des petites communes rurales firent l'objet de discussions précises. Beaucoup de conseillers généraux de la « première génération » ont conservé des attaches profondes et réelles avec le milieu rural. Les élus ont le double souci de la protection de ces communes d'une urbanisation outrancière et d'une dévitalité dangereuse. Les très nombreux et riches rapports rédigés par les services du Génie rural destinés à l'information des élus sont des sources de tout premier ordre à ce niveau. En 1956, le Conseil Général avait organisé une visite sur le terrain des 529 communes considérées comme rurales (celles de moins de 2000 habitants), et le descriptif volumineux des notes jointes est accablant. Expression d'ailleurs utilisée par un élu: pas d'égout, pas d'assainissement, peu ou pas de trottoirs, pas de chemins ruraux dignes de ce nom, un éclairage absent ou dépassé, pas de signalisation, des sentiers de grande randonnée, quelques rares maisons de jeunes et quelques foyers ruraux isolés. De très nombreuses observations sont faites également sur l'état insuffisant des logements des ouvriers agricoles encore nombreux à cette époque (quelques exemples de salariés agricoles toujours logés dans des granges). Plus généralement, les élus déplorent la situation lamentable du bâti de certains villages (sans que soient d'ailleurs cités des noms précis !).

Les notions environnementales et paysagères ne sont pas absentes des différentes doléances. Ainsi, lors du débat sur le projet régional de 1960 (le PADOG, plan d'aménagement et d'organisation de la région parisienne), les élus déplorent le passage de l'autoroute du sud par le Massif des Trois Pignons dans la forêt de Fontainebleau, et s'expriment longuement sur la nécessité de conserver la plaine de Montesson qui devait être livrée dans sa totalité à l'urbanisation. Selon le Conseil général, *« la zone rurale proprement dite, en dehors des agglomérations, est en principe réservée à l'activité agricole sous toutes ses formes ».* L'élaboration de plans de limites d'agglomération ainsi que de plans d'aménagement locaux leur apparaît fondamental.

Sans beaucoup de détails, ce même rapport de 1957 insistait sur le nombre considérable de *« communes sans vie »* dans tous les cantons périphériques du Vexin, de la Brie ou du Hurepoix.

A partir des années 1960, la lecture des sessions budgétaires prouve que la situation tend à s'améliorer du fait des aides aux communes rurales (impossible d'ailleurs à quantifier facilement), mais d'autres problèmes différents sont clairement perçus.

Les premiers flux de population vers les zones rurales ont été ressentis et dénoncés quand, vers 1955, les résidences secondaires ont commencé à envahir certains cantons ruraux. En 1963-1964, le Conseil Général insiste souvent sur les débuts de la diffusion de l'urbanisation dans ces mêmes communes rurales : construction des premiers lotissements. En même temps, en 1963 encore, 40 communes rurales n'ont pas d'adduction d'eau et 10 % de la population rurale -soit à peu près 80 000 personnes- ne possèdent pas de branchement d'eau sous pression. Le recours aux puits individuels ou communaux demeure indispensable. Or, trop souvent, comme le constate l'Assemblée départementale, les syndicats intercommunaux et les collectivités locales ne font pas les contrôles sanitaires nécessaires. Le gros des travaux (électrification, adduction d'eau) est certes terminé mais selon les élus l'animation rurale reste indigente.

Des difficultés scolaires quasi insurmontables

Chaque session budgétaire commence presque toujours par un exposé extrêmement détaillé de la situation scolaire, et les rapports de l'Inspecteur Départemental sont toujours d'une grande précision. En 1955 /1956, l'Inspecteur d'Académie présentait un rapport dramatique de la situation. Il n'existait alors aucun établissement technique dans les secteurs ruraux du département. Pour toute la Seine-et-Oise, on ne délivrait que 156 CAP d'électriciens –monteurs, 83 CAP de maçons et 71 CAP de peintres. Du fait de la croissance démographique de l'après-guerre, les années 1962/1965 sont le point d'aboutissement d'une véritable explosion des effectifs. Le problème est banal dans la France des années soixante mais il va prendre ici des caractères plus graves qu'ailleurs. En 1963, 450 000 élèves sont recensés dans les différents secteurs de l'enseignement (primaire, secondaire et technique), en 1965, 557 000 jeunes sont scolarisés et leur nombre passe à 585 600 en 1966 ! La Seine-et-Oise possède alors 8% des effectifs nationaux au niveau des maternelles. Face à cette explosion des effectifs, les solutions ne peuvent être que provisoires et insuffisantes. Chaque année, des ouvertures de classes sont demandées par le Conseil général. En 1962, plus d'une centaine de classes sont accordées mais 570 classes maternelles ont plus de 50 élèves et 1500 classes, pour les trois ordres d'enseignement sont logées dans des locaux préfabriqués. En 1963, 800 classes primaires sont octroyées par le Ministère et certaines sont même financées par la Caisse des Dépôts. 280 classes sont ouvertes sans création officielle de poste budgétaire. L'Inspecteur d'Académie ne peut qu' « encourager » (sic) l'installation de classes préfabriquées d'urgence. Face à cette situation alarmante (sic), le 4 juillet 1962, le Préfet est reçu en audience ministérielle et réussit à obtenir une dotation supplémentaire de 101 classes. Le 25 octobre 1962, une délégation du Conseil général accompagnée par le Préfet Paul Demange est reçue par le Ministre de l'éducation nationale par intérim, Louis Joxe. Celui-ci accepte le financement, non de 350 classes mais de 800 classes. Au fil des sessions, les élus dénoncent les multiples insuffisances. Dans le nord du département, un seul collège technique a été construit. Tout cela explique que les élus incriminent l'afflux de population nouvelle, estimant que les municipalités n'ont pas voulu cette arrivée massive. Le premier travail des départements créés par la réforme administrative de 1964 sera précisément de rattraper cet énorme retard. Très peu de lycées existent alors (Pontoise, Versailles) et dans la banlieue proche, les nouveaux lycées créés ne sont que des annexes des grands lycées parisiens.

Mais aussi...d'autres multiples difficultés

Au fil des sessions budgétaires, quantité de problèmes sont mis en débat. Ainsi, les élus dénoncent régulièrement les problèmes dûs au grave sous-équipement médical. Sans doute, les centres urbains traditionnels tels que Pontoise ou Versailles sont-ils dotés de centres hospitaliers généraux mais dans les années soixante, toute spécialisation fine est absente des hôpitaux départementaux (urologie chirurgicale, neurochirurgie). Mais, là encore, les inégalités locales au niveau départemental sont flagrantes. Si l'ouest et le sud-ouest de la Seine-et-Oise sont relativement mieux dotés en armement hospitalier, le secteur géographique septentrional souffre selon les élus d'un sous-équipement inquiétant. Il faut attendre 1955 pour que soit ouvert l'hôpital intercommunal d'Aulnay-sous-Bois et les grands centres hospitaliers de Montmorency et de Gonesse ne seront inaugurés que bien plus tard, en 1967 et 1969. En 1960, on ne comptait guère plus de 8 000 lits pour l'ensemble du département. Quant à l'encadrement socio-médical des zones rurales, ses insuffisances sont notoires : une assistante sociale pour 37 000 habitants ! La situation des centres de secours est non moins alarmante. Nous ne disposons que du rapport de 1964 présenté devant les élus par l'Inspecteur départemental des services de la protection contre l'incendie. Le rapporteur s'avoue « affolé » (sic) devant l'explosion démographique et il considère que les moyens de secours dont il dispose sont dramatiquement insuffisants. En effet, il n'existe qu'un seul camion-grue pour tout le département ! Trop souvent, aussi bien dans les communes urbaines que rurales, et a fortiori dans ces dernières, les canalisations d'eau sont de trop faible section. En cas de sinistre grave, le matériel est très insuffisant dans le cas des tours nombreuses dans les communes urbaines. Pour un département de 2 millions d'habitants, 170 soldats du feu seulement sont des professionnels.

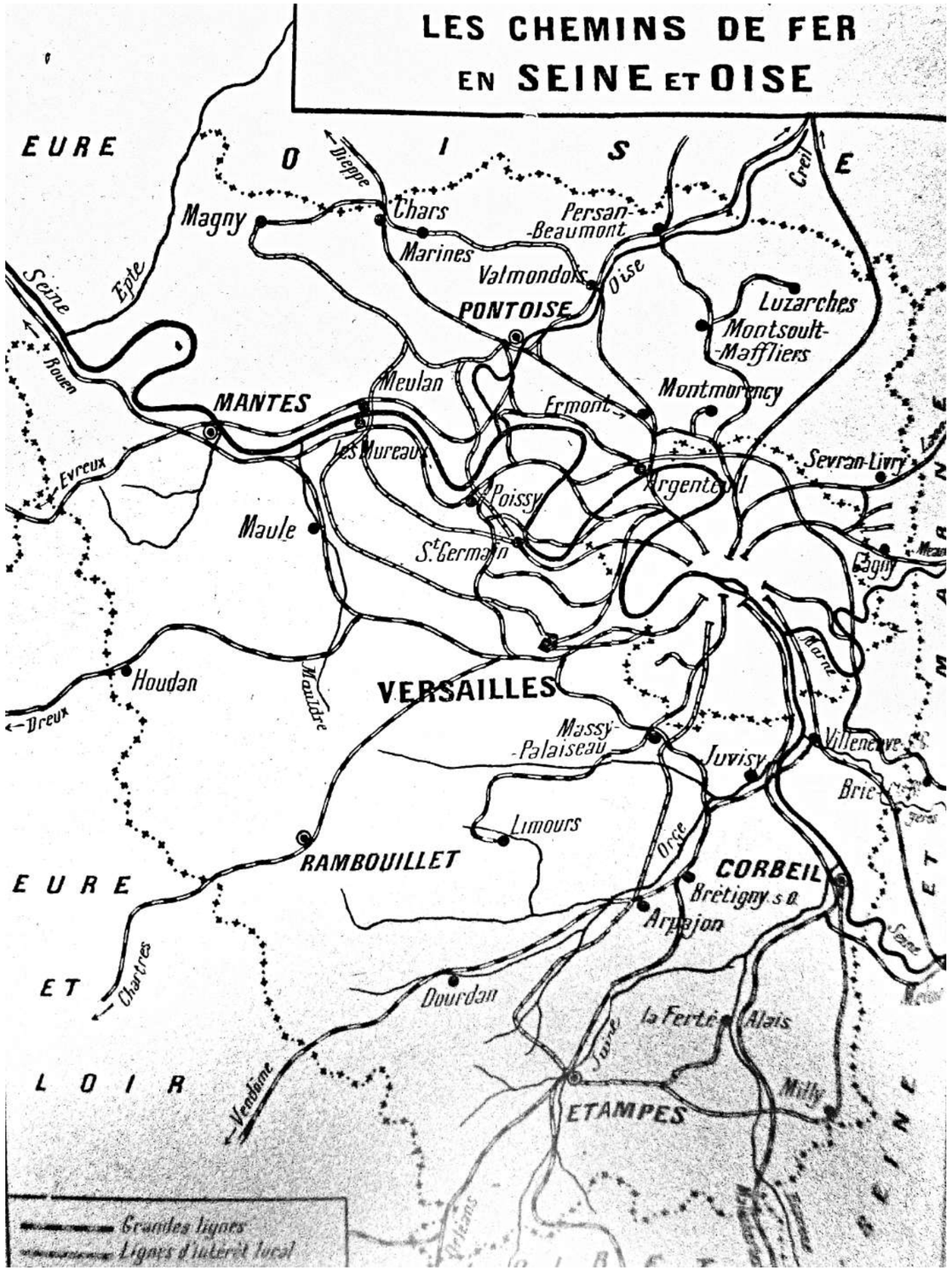

Les chemins de fer en Seine et Oise

Sans doute le retard de l'équipement téléphonique est-il banal à l'époque mais les insuffisances sont peut-être plus graves qu'ailleurs (session du 5 février 1964). Les grands centres automatiques d'Aulnay, Eaubonne et Massy-Palaiseau ne seront mis en service qu'en 1964 et 1965. Le plus grand nombre des communes continuent d'être reliées au manuel. Jusqu'en 1939, le trafic téléphonique de la Seine-et-Oise restait assuré par voie manuelle hormis les deux centres automatiques de Versailles et du Vésinet. Si l'on en croit certains Conseillers généraux, il semble que le sous-équipement téléphonique et le retard plus prononcé dans ce secteur de la Région parisienne ait, dans une mesure qu'il est difficile d'apprécier, ralenti l'industrialisation de certains cantons. Adolphe Chauvin, Président du Conseil général aimait rappeler qu'un jour, le Directeur régional des télécommunications l'ayant appelé en mairie, la communication fut interrompue au bout d'une minute ! Certes, les progrès ne sont pas négligeables puisque dès 1963, 66 % des abonnés sont reliés à l'automatique. Cependant, seules les zones urbaines et suburbaines étaient automatisées à cette date et plus de 22 000 demandes restaient en attente.

L'explosion urbaine des années 1960 et l'attitude des élus

Les sessions des années 1950/1960 furent consacrées pour partie au délicat problème de la résorption des noyaux urbains insalubres qu'il fallait partout rénover (Argenteuil, Ermont, Sannois, Franconville…). Le Conseil général n'intervient pas mais montre sa sensibilité à des problèmes qu'il juge particulièrement prégnants. Les compétences du Conseil général en matière de logement sont très limitées. Néanmoins, depuis 1951, il accordait une subvention aux candidats à la maison individuelle à condition que le pétitionnaire possède un terrain d'au moins 500 mètres carrés, travaille dans le département depuis au minimum trois ans, et qu'il y soit domicilié. Un ouvrier agricole percevait en 1956 300 000 centimes de l'époque alors qu'un demandeur d'origine urbaine ne touchait que le tiers de cette somme. Le but avoué de cette aide départementale à la construction était de fixer la population résidente, de favoriser la construction individuelle et, surtout, de ranimer les communes rurales.

Beaucoup de discussions ou débats furent ouverts sur les problèmes des communes face à l'urbanisation et le Rapport Bérrurier avait pu parler pour le département de Seine-et-Oise du « péril du ciment armé » ! C'est à partir des années 1955 /1960, sous l'impulsion de l'Etat, que le rythme des constructions neuves, en majorité sous forme d'habitat collectif, va croître rapidement (en 1957, 30 000 logements sont terminés en Seine-et-Oise et en 1965, le cap des 70 000 est dépassé). Certains élus estimaient que le nombre de permis de construire, bien qu'élevé, était insuffisant pour répondre à une demande en logements toujours en hausse. On rappellera que c'est l'époque de l'ère ensemblière (les grands ensembles) comme le dira assez joliment un bulletin préfectoral du Val d'Oise dans les années 1970. Face aux problèmes de manque de logements en 1964, le Conseiller général Pierre Ceccaldi soumet à l'assemblée départementale un « Cahier Rouge » dans lequel il demande que le nombre de logements autorisés, donc financés, soit encore bien plus important pour tenir compte de la future croissance démographique escomptée [9]. De l'analyse des délibérations sur ce sujet, il est possible de tirer quelques conclusions. Le Conseil général refuse les cités satellites voire villes nouvelles (elles furent pensées par le SDAURIF en 1965 par Paul Delouvrier), dénonce l'anarchie et le désordre d'implantation des grands ensembles et en déplore le mode de construction. Dans sa séance du 11 février 1964, le Conseil général condamne vivement la procédure dite des Grands ensembles, et en particulier, ceux construits par les sociétés filiales de la Caisse des dépôts (précisément celle qui a construit Sarcelles au nord de la Seine-et-Oise). Un peu auparavant, Monsieur d'Ormesson, Conseiller général, déclarait le 29 novembre 1963 que *« le peuple veut des maisons et qu'on lui donne des casernes »* ! Le 15 janvier 1964, Monsieur Palewski écrit à propos du projet du grand ensemble de Louveciennes (lequel n'est d'ailleurs pas le pire des grands ensemble du fait du cadre géographique) que *« l'échec du Grand ensemble sur le plan social interdit aujourd'hui d'imposer à des populations un mode de vie qui ne lui convient pas »*. Tous, unanimement, condamnent *« les monstruosités »* (sic) construites à Tremblay-les-Gonesse, à Aulnay ou à Garges-les-Gonesse. Au fur et à mesure des sessions, on « voit » les Conseillers généraux s'inquiéter du considérable portefeuille foncier mis en place par les grandes sociétés immobilières. La SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) acquiert en quinze ans 4 500 hectares pour construire Sarcelles ; la banque de Suez achète 100 hectares autour de Luzarches, toute petite ville du nord du département (rien ne sera d'ailleurs construit) et l'OCIL (office central interprofessionnel de logement) s'était porté candidat pour acheter près de 3 000 hectares au niveau de Survilliers quand la certitude de la construction de l'aéroport Paris-Nord (Roissy) fut acquise. Là non plus, rien ne se fit.

Régulièrement, l'Assemblée départementale se plaint, voire estime scandaleux qu'elle ne soit pas prévenue en amont des projets mais qu'elle soit mise au pied du mur sans avoir son mot à dire. Le recensement exhaustif des doléances serait impressionnant. On « sait » (sic) qu'à Argenteuil la rénovation portera sur 60 hectares et qu'Aulnay « comprendrait » (sic) 3 000 logements. Mais on ne sait rien de précis sur les futurs collectifs de Tremblay et pour Sevran, on « pense » (à tort) à 14 000 logements en projet ! On ne refuse pas forcément l'urbanisation, on en rejette certaines modalités : taille excessive des groupes de logements, apport considérable de population étrangère au département et difficile à intégrer, augmentation, enfin, des charges budgétaires communales. *« Quelle utilité cette création (La Dame Blanche à Garges-les-Gonesse) présentera-t-elle en Seine-et-Oise ? On a peine à le deviner. Combien d'habitants de notre département y seront logés ? On n'en sait rien »* (Pierre Mazurier, Conseiller général du canton de Gonesse).

On reste « confondu » (sic) devant les projets d'achat par la Caisse des Dépôts de terrains dans le secteur de Port Royal (site remarquable s'il en est !). Les élus ne peuvent que « s'étonner » (sic) que l'on construise des grands ensembles à Villemoisson (4 000 logements),à Marly (3 000) et ce dans des zones paysagères protégées. Dès 1957, on demande instamment à l'Etat de préserver la Plaine de Montesson et les allusions à la qualité des paysages qu'il est nécessaire de protéger en Ile-de France se font nombreuses au fil du temps. Au total, les années 1965 /1967, celles des dernières sessions du département, sont celles durant lesquelles les difficultés d'aménagement sont les plus tendues.

[9] Il a été impossible de retrouver « ce » cahier rouge dont les élus ont longuement discuté.Il est probable qu'il s'agissait d'un état de l'urbanisation du début des années 1960

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / HISTOIRE

À cette époque, plus de 40 % des logements autorisés furent construits dans l'actuel département des Yvelines. Les élus s'inquiètent en outre vivement des charges excessives qui pèsent sur le département du fait de l'urbanisation. Ainsi, le programme départemental d'assainissement de 1966 portera sur 12 importantes opérations rien que sur l'actuel Val d' Oise. Les PDUI (plans d'urbanisme intercommunaux), ancêtres des POS et de PLU, ont pris beaucoup de retard et certains sont très laxistes dans leur projet de « mise en urbanisation » dans le cadre des périmètres autorisés. Cela inquiète beaucoup les élus encore très sensibles aux problèmes de l'espace rural.

Un véritable aménagement départemental était-il possible ?

Nous avions volontairement limité cet article à une simple observation du déroulement des sessions du Conseil général. Elles permettent de suivre, presqu'au jour le jour, le « pouls » du département. La gestion de ce département tout à fait exceptionnel s'est révélée être une gageure tant les difficultés furent innombrables. Dès 1962, de nouveaux arrondissements vont être créés par le Ministère de l'Intérieur tant la sous-administration, dénoncée depuis longtemps était flagrante. L'arrondissement le plus peuplé, celui de Pontoise, représentait en 1964 650 000 habitants. Roger Frey, ministre de l'Intérieur, est obligé de mettre à la disposition du Préfet de Seine-et-Oise des fonctionnaires rentrés d'Alger. Si les Conseillers généraux ont posé plusieurs fois la question de savoir si le département devait être divisé, ce à quoi ils se sont toujours opposés, l'examen des dernières sessions montre que l'AssembléeDépartementale n'a nullement été tenue au courant des nombreux projets de division envisagés. L'Union des maires de Seine-et-Oise votera une motion déclarant qu'il lui semblait impossible que le projet de réorganisation administrative ne soit pas soumis aux élus. On sait que la réforme administrative du 10 juillet 1964 divisa enfin le département et qu'après une période complexe de transition, les nouveaux départements devinrent des départements de droit commun et eurent donc, sous l'autorité des nouveaux Préfets, la possibilité de voter leur budget.

Né en 1790, Seine-et-Oise, à la configuration si étrange, laissait la place aux Yvelines, à l'Essonne et au Val d'Oise. L'ancien département de Seine-et-Oise n'a cependant nullement démérité devant une tâche immense et ces délibérations, témoignages à vif, ont donné lieu à des discussions souvent passionnées et parfois subjectives, mais les débats furent toujours de haut niveau. La densité des textes et des rapports est extrême, parfois austère. L'information qu'il est possible d'y puiser et que cet article n'a pas réussi à faire voir dans le détail, est capitale pour comprendre vingt ans de vie « seine -et-oisienne ». Le travail effectué par l'Assemblée fut considérable. Une politique départementale d'aménagement était-elle possible ? Il ne le semble pas. Les lois de décentralisation n'existaient pas. Le périmètre excessif du département et des limites ne correspondant pas à des réalités géographiques ont été des freins à la création d'une réelle identité. Sa partie nord (l'actuel Val d'Oise) fut probablement un peu sacrifiée car le siège du Conseil général était à Versailles. C'est l'impression qu'on en a quand on relit cette somme de plusieurs milliers de pages de débats, rapports et motions. On aurait pu imaginer un nouveau département Val d'Oise-Yvelines, lequel eût été celui du « flanc » ouest de l'agglomération parisienne. En dehors de la gestion classique dévolue aux Conseils généraux depuis la loi de 1871, les élus de Seine-et-Oise, toutes tendances politiques confondues, ont clairement manifesté leur opinion sur l'aménagement souhaité de leur département ainsi que sur les grands projets d'aménagement de la région parisienne qui leur ont été soumis : projet de 1956, PADOG, SDAURIf de 1965. Le Conseil général a réussi à créer une « Association départementale du tourisme » (on parle alors de département « week-end » du fait de son air pur !). Une société d'aménagement départementale est mise en place en 1964 et une sorte de comité d'expansion économique est aussi installé. Les travaux routiers, considérables, les chantiers scolaires et l'aide sociale (64 % du budget en 1964) mais aussi toute une multiplicité d'actions témoignent de l'intensité du travail départemental.

C'est le 4 octobre 1967 que s'ouvrit à Pontoise dans un médiocre local administratif la première séance du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence du Sénateur Adolphe Chauvin lequel fut longtemps Président de l'Assemblée Départementale de Seine-et-Oise *« D'un seul coup, il nous faut rompre avec un certain nombre d'habitudes. Nous avons dû quitter les lambris dorés de Versailles… et, ce matin, pour ne rien vous cacher, j'avais parfois l'impression d'être sur un navire. Il nous faut nous forger une âme de pionniers ; nous sommes embarqués pour une grande aventure ».*

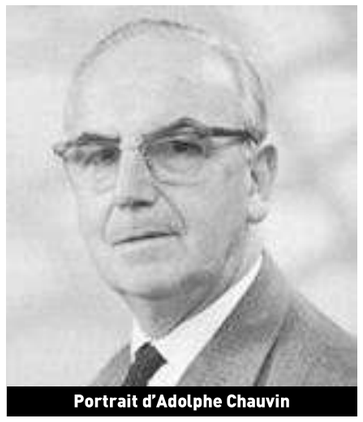
Portrait d'Adolphe Chauvin

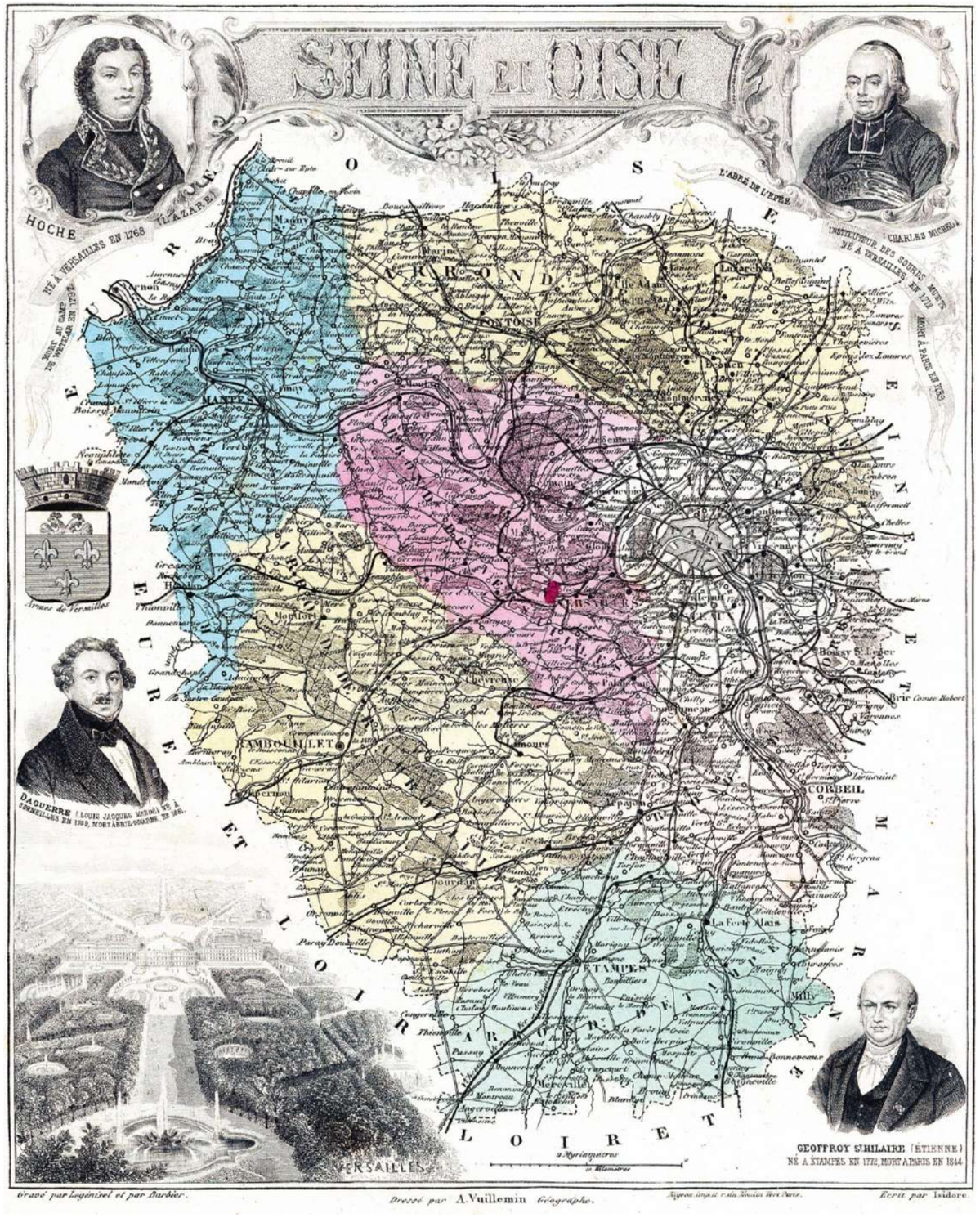

La Seine-et-Oise à sa création

Conclusion

Pour conclure…. La réforme administrative capitale du 10 juillet 1964 et le décret du 25 février 1965 procédèrent à la division administrative actuelle, depuis inchangée. La Seine-et-Marne fut maintenue telle quelle ce qui fait qu'encore aujourd'hui, elle représente la moitié en surface de l'Ile-de-France. Le 4 octobre 1967, Adolphe Chauvin présidait à Pontoise la première séance du nouveau Conseil général du Val d'Oise et ses premiers mots furent *« Le chantier est vaste, tout est à faire, tout est à créer »* ! Quelques semaines auparavant, le premier Préfet du Val d'Oise, André Chadeau avait de son côté remercié chaleureusement le Conseil Général de Seine-et-Oise et son Président pour toute l'œuvre accomplie ensemble, état et département. L'esprit pionnier qui anima à partir de 1967 les nouveaux « fondateurs » de la structure administrative est resté dans la mémoire de ceux ou celles qui ont connu ces années soixante. Un autre découpage départemental qui eût pris en compte la vallée de la Seine dans le « nouveau » Val d'Oise eût été sans doute préférable car le département a eu cette forme très allongée laquelle a nui à une véritable politique d'aménagement. L'Est du Val d'Oise aurait pu être regroupé avec l'actuel département de Seine-Saint-Denis mais on dit que le Général de Gaulle avait « voulu » mettre ensemble les communes qui votaient « mal » (comprendre : communistes) d'où le découpage. Des bruits courent (en novembre 2017) que le gouvernement serait favorable à un rattachement de l'Oise à la région Ile-de-France ? En cette période de mutations territoriales et de réformes législatives, l'histoire est toujours utile pour retrouver les racines du présent. C'est en ce sens que la revue a voulu effectuer ce rappel, même trop bref et superficiel.

Annexes

Il serait particulièrement utile d'effectuer un « corpus » des grands textes qui ont marqué les principaux moments de la « vie » départementale. Les extraits présentés ici ne témoignent que très partiellement de la multiplicité des sujets abordés ainsi que de la vivacité de certaines délibérations et motions.

« Ceux qui vont habiter une lointaine banlieue sont précisément ceux que leurs ressources trop faibles empêchent de se loger dans le centre de l'agglomération où les loyers sont plus élevés. La décentralisation qui entraîne de plus en plus par une force centrifuge les parisiens vers la banlieue, se développe rapidement avec les progrès de l'automobile. C'est Paris, capitale politique, commerciale et touristique qui est riche, et sa richesse provient précisément en grande partie du travail des petites gens de la banlieue. Nos communes dortoirs de Seine-et-Oise cependant risquent de périr d'anémie financière », Séance du 9 /12/1952, sur la situation administrative du département de Seine-et-Oise : égalité avec Paris et la Seine, p. 1825 / 1831 (page de l'extrait, 1826)

« Je conclus en disant qu'il importe de de maintenir la politique que nous avons menée jusqu'à présent : exiger le maximum de crédits pour les populations de Seine-et-Oise mal logées n'admettre des populations nouvelles que dans la mesure où elle peuvent être absorbées par les populations anciennes, dans les cadres existants, ce qui exclut totalement la création d'ensembles massifs d'habitations et de cités satellites (Très bien ! Très bien !) », P. Mazurier, Conseiller Général, séance du 14 / 11 / 1956

« Il semble que l'on ait pris une mauvaise mesure des besoins si urgents de la jeunesse de Seine-et-Oise. Vous êtes, comme moi, harcelés chaque jour par des lettres, des pétitions, des délégations, et, conviés à des réunions de parents d'élèves ou du Comité d'action laïque, et, nous sommes impuissants », Rapport annuel du Préfet, séance du 18 / 11/ 1963

« On peut noter quelques opérations d'évacuation d' eaux usées, mais les travaux d'assainissement sont de beaucoup de trop faible importance. Pour le reste :rien. Pour l'aménagement des salles de ce rythme, peut-être en aura-t-on fini dans 300 ans avec l'équipement du département de Seine-et-Oise en établissements socio-culturels », Rapport du Directeur du Génie Rural à l'Assemblée Départementale, le 29 / 01 / 1964

VOYAGE en RÉGION PARISIENNE de M. Georges POMPIDOU,
Président de la République, le 18 novembre 1971
VISITE A LA PRÉFECTURE DE CERGY-PONTOISE

Annonce visite président Pompidou à Cergy 1971

Bibliographie

- André Mathieu,Seine-et-Oise,Etude de géographie physique,humaine et économique dans le cadre départemental, Pontoise, 1947 (cote L 196 à la bibliothèque de Pontoise)

- Jean-Claude Cavard, Le département de Seine-et-Oise : urbanisation et politique départementale d'aménagement de 1950 à 1965, Paris et Ile-de-France,Mémoires publiés par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France, 1987, pages 339 à 364

- Discours de Monsieur Le Préfet Paul Demange sur les problèmes de Seine-et-Oise prononcé devant le Conseil général, 18 novembre 1963 (cote BR 11 938, bibliothèque administrative de la Ville de Paris), 22 p.

- Rapport Berrurier, Le département de Seine-et-Oise devant le Plan d'aménagement de la région parisienne, session extraordinaire du Conseil général de Seinet-Oise de 1957,166p. (cote 24 689 à la bibliothèque administrative de l'hôtel de Ville de Paris)

- Rapports et délibérations du Conseil général de Seine-et-Oise de 1950 à 1967, archives départementales des Yvelines et consultables à la bibliothèque administrative de la Ville de Paris (cote 24 689)

- Seine-et-Oise : essai de synthèse, SEMEASO, 136 p. (enfait,planches d'atlas,cote L 660 à la bibliothèque de Pontoise)

MÉMOIRE...

BERNARD DÉFOSSEZ

CRÉATEUR DES

ÉDITIONS DU VALHERMEIL

ÉDITEUR DE LA REVUE

« VIVRE EN VAL D'OISE »

PAR **JEAN-CLAUDE CAVARD**

Ancien membre du comité de rédaction de la revue « Vivre en Val d'Oise »

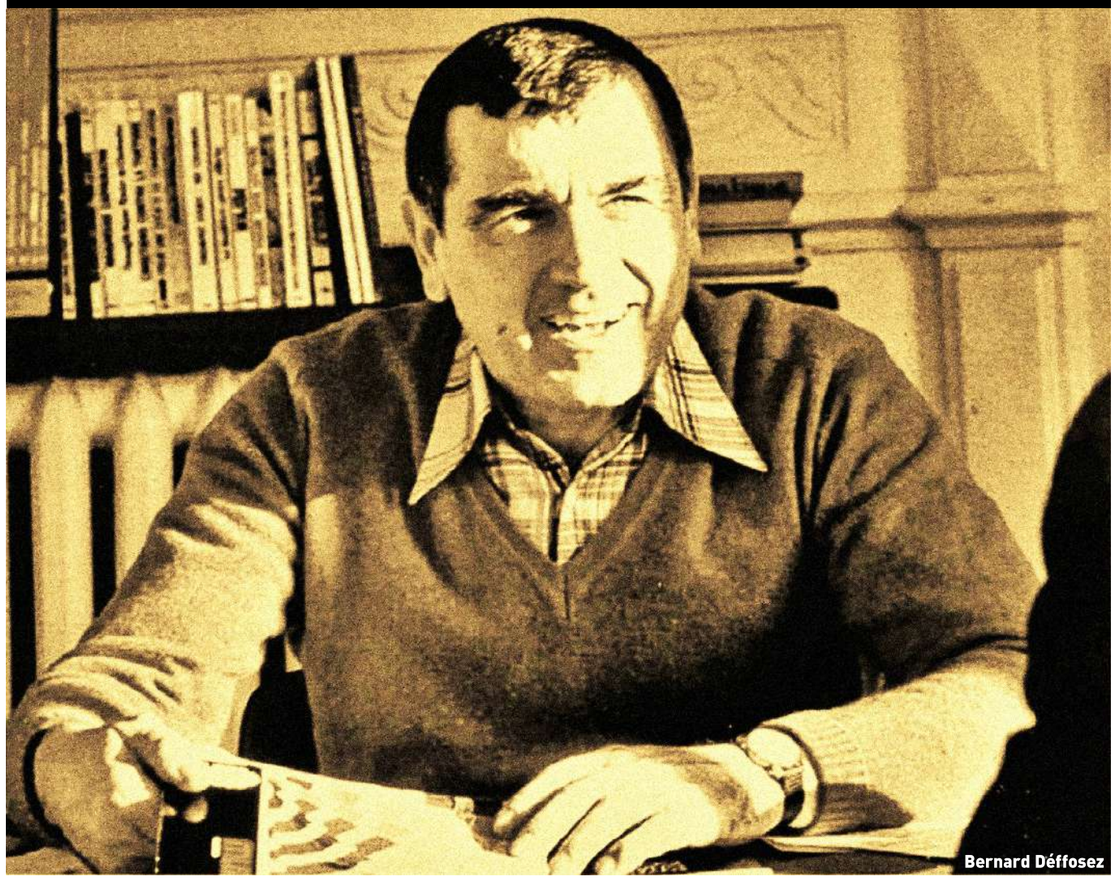

Bernard Déffosez

Bernard Défossez est décédé, à 85 ans, le jeudi 27 avril 2017. La revue qu'il avait créée avec son épouse Marie-Paule, Vivre en Val d'Oise, avait maintes fois abordé Auvers-sur-Oise et le lieu-dit du Valhermeil. Le Vexin avait fait l'objet de nombreux articles, dont un rédigé par lui-même, sur la nécessité de développer le tourisme dans le Vexin. Nous avons bien en mémoire la sortie dans les magasins de presse du numéro 2 de « Vivre en Val d'Oise » car nous avions manqué le premier numéro. Nous avions été conquis immédiatement par la belle couverture, noire au liséré rouge, et surtout par la modernité de l'approche des articles de cette nouvelle revue. La revue commençait par un article sur Paul Gachet à Auvers et finissait par une présentation d'« Argenteuil : l'industrie à la rencontre de Monet » avec une très belle photographie de l'entreprise Général Motors ! Savant alliage entre passé et modernité : terme que le Directeur de la revue a souvent employé dans ses multiples éditoriaux).

Si on relit l'éditorial du premier numéro rédigé par Bernard Défossez, on reste impressionné par cette sorte d'acte de foi qu'était la publication d'une revue destinée à « parler » d'un département de grande couronne. « Il y a un peu moins d'un an que nous avons pensé que le Val d'Oise valait bien une revue pour écrire, photographier, expliquer, célébrer ce passé présent, ce présent passé. Nous avons voulu une revue belle, documentée, vivante, moderne. »

Rien n'est plus difficile que d'intéresser les franciliens à la vie de leur département car ce sont avant tout des « banlieusards » et on ne redira jamais assez combien cette « aventure » de Vivre en Val d'Oise a été une réussite incontestable. On ne peut que déplorer la disparition de la revue en 2010, faute du soutien financier indispensable car aucune revue locale ne peut résister à l'épreuve de la rentabilité. Jean-Philipe Lachenaud, alors Président du Conseil Général avait été dès le début passionné par cette aventure éditoriale. Les accords officiels tissés avec le Département du Val d'Oise expliquent que la revue effectuait à chaque livraison un « recensement » de la chronique culturelle et des manifestations en tout genre ayant lieu sur le Département du Val d'Oise. Mais, en 2010, le Conseil général cessa d'aider la revue : le département supprimait de facto la prise en charge de toute la partie « actualités culturelles » que Vivre en Val d'Oise présentait. Concrètement, le couperet financier était tombé et la Directrice de Vivre en Val d'Oise, Marthe Ménéghétti-Défossez fut obligée de « cesser le combat » et donc d'arrêter la publication. La disparition de cette revue a été pour le Val d'Oise très dommageable.

Le couple Bernard et Marie-Paule Défossez, auteur de très nombreux ouvrages sur Auvers et les Impressionnistes, et éditeur de 230 livres a donc été pionnier dans cette aventure qui fut celle de « raconter » par le menu entre 1990 et 2010 ce qui faisait l'originalité du département val d'oisien. Leur spécificité éditoriale fut aussi celle d'être l'éditeur de très nombreuses monographies communales dont certaines furent excellentes. On pense à celle sur Saint-Leu rédigée par Marie-Paule Défossez. La revue était incontournable lors des salons d'histoire ou lors des manifestations culturelles.

En 2002 ou 2003, Bernard Défossez nous avait demandé de venir les rejoindre au comité de lecture qui se réunissait 4 ou 5 fois par an. C'était un honneur car nous

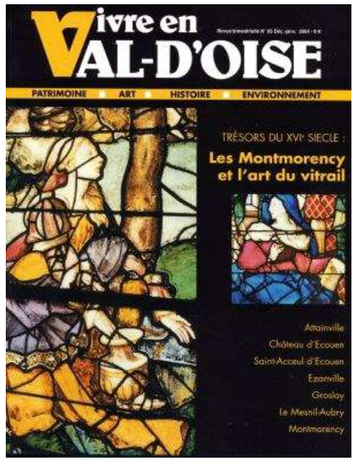

ne connaissions rien au monde de l'édition et nous avons appris ce qu'était le « Chemin de fer[1] » L'ambiance y était toujours chaleureuse, amicale mais surtout travailleuse, car il fallait se mettre d'accord sur le choix des articles et sur la programmation des numéros suivants. On eut le grand plaisir de faire la connaissance du Rédacteur en Chef, Joël Godard, qui pendant de longues années fut la cheville ouvrière de la revue et sut avec un grand talent fruit d'un travail de tous les instants, présenter des éditoriaux originaux. L'éditeur a fonctionné avec une petite équipe attachée comme une famille à la revue. Les éditions du Valhermeil (quelle belle expression !) étaient une petite entreprise éditoriale qui sut se faire reconnaître sur le marché des grands éditeurs parisiens. Marie-Paule nous dit un jour sa fierté d'avoir été interviewée par Jacques Chancel, ce qui n'était pas une mince reconnaissance de la qualité du travail effectué.

Bernard Défossez reste pour nous un talentueux journaliste, un érudit de la vie locale et du microcosme départemental. Mais, c'était surtout un humaniste au sens fort du terme. Les époux Défossez furent pionniers aussi en aidant de nombreux auteurs ou associations à publier des « guides » de promenade, forme de « mise en tourisme » en quelque sorte. Le Guide du Vexin Français dont notre association peut toujours être fière fut édité fut publié par « Le Valhermeil » comme on disait familièrement.

Si on relit attentivement la revue, numéro par numéro, ce que nous avons fait, on voit que les Editions du Valhermeil avaient compris combien les paysages, le patrimoine et l'histoire du Département étaient des éléments constitutifs du Val d'Oise. Tous les thèmes modernes de la vie quotidienne du département furent en réalité abordés à un moment ou à un autre entre 1990 et 2010. Certes, des thématiques ont peut-être été un peu plus privilégiées que d'autres. On pense bien sûr à Auvers et aux Impressionnistes. C'était la conséquence de l'attachement du couple à leurs travaux personnels et à leur lieu de résidence. Il est évident que les « hauts-lieux » de cette partie du Val d'Oise restaient leurs sites de prédilection. Le très bel ouvrage sur Van Gogh, qui fait référence, est un bon exemple d'un travail d'érudition accessible au grand public grâce aux articles de la revue. Bernard Défossez faisait régulièrement le recensement des sujets abordés par la revue. En avril 2000, selon ses calculs, du numéro 1 au numéro 61, 720 articles dont 100 sur autant de communes avaient été imprimés, 57 thèmes abordés, et 275 auteurs différents sollicités ! Ainsi, en 2010, soit en seulement 20 ans, 10 000 pages avaient été imprimées et des centaines de photographies dont beaucoup aériennes publiées. Au point de vue iconographique, la revue était d'une remarquable qualité.

Un grand merci donc à Bernard Défossez pour nous avoir si bien fait comprendre les enjeux et les contrastes d'un département de « grande couronne ». À l'heure où certains, à tort selon nous, remettent en question le « fait départemental » (expression d'Agnès Guéllec, géographe, 1980) et alors que les départements sont sans doute une structure administrative qui a prouvé son bon fonctionnement, VIVRE EN VAL D'OISE fut une revue qu'on relira toujours avec un très grand plaisir et un très vif intérêt. Cette revue nous manque. Et son créateur aussi !

[1] C'est simplement la programmation des futurs articles mais c'est l'"opération" la plus complexe aussi

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ONT FÊTÉ CETTE ANNÉE LEURS 50 ANS

PAR **JEAN-CLAUDE CAVARD** [1]

Un bref rappel historique des PNR et focus sur les PNR franciliens...

Du 12 au 15 octobre 2017, à Paris, à Bercy-village, à l'occasion du cinquantenaire de leur structure, les 51 parcs naturels régionaux existants ont présenté leurs produits régionaux, et ce fut un moment fort pour rappeler leur histoire et leurs spécificités. Par décret du 1° mars 1967, en effet, Charles De Gaulle signait l'acte de naissance des PNR : structure originale, audacieuse, voire un peu utopique.

Cet article est conçu en deux temps : la première partie relate à partir d'un ouvrage récemment publié comment les Parcs ont été « inventés » car c'est le mot exact, et une deuxième partie rappelle brièvement, à partir de nos souvenirs personnels et de nombreuses lectures, comment les PNR franciliens ont été conçus.

En 2017, les 51 Parcs couvrent 15% du territoire français, et abritent 8% de la population soit 380 000 habitants… Ce n'est donc pas négligeable.

[1] L'auteur de ces lignes a suivi l'association des *Amis du Vexin Français* depuis 1979, *Ile-de-France-Environnement* (FNEIDFE) regroupement associatif qui a souvent abordé ce sujet depuis 1980 ou 1981, et la « mise en place » du PNR Oise-Pays de France (Val d'Oise et Oise) depuis les origines du projet c'est-à-dire en 1987. C'est donc un peu un bref témoignage que nous désirons apporter. On n'insistera jamais assez sur la nécessité pour les associations de défense de l'environnement qui ont une riche histoire de tout faire pour archiver leurs dossiers anciens et de trouver les moyens de les conserver. Ainsi, les archives anciennes d'Ile-de-France-Environnement ont été par exemple éparpillées entre les membres du bureau ou /et du comité Directeur. Les donations aux archives départementales peuvent être une solution sous réserve qu'elles soient ouvertes au public (chercheurs, associatifs, citoyens). Il est nécessaire de multiplier aussi les interviews des personnes qui ont œuvré en leur temps à la mise en place des Parcs ainsi que celles qui aujourd'hui sont des acteurs. Tout un travail de mémoire est capital pour éviter les oublis voire les erreurs. Ainsi, on ne saura jamais quel est le Professeur de géographie qui vers 1964/1965 a expliqué à Jacques Dupâquier les risques d'urbanisation qui allaient peser sur le Vexin. Il est probable que ce fut Jean Bastié, universitaire de très haut niveau et qui avait travaillé en partie avec Paul Delouvrier.
On regrettera que beaucoup de parcs n'aient pas cru bon de créer des centres de ressources et de documentographie ainsi que le demandait d'ailleurs le législateur. L'ouvrage universitaire analysé dans cet article a bien montré la très grande complexité pour retrouver dans les différentes archives les documents ayant trait aux Parcs français car ils sont mélangés dans des liasses différentes avec des dossiers de la DATAR. Pour ne prendre qu'un exemple, pour le Vexin Français, nous avons identifié l'existence à l'Institut de géographie (actuelles universités de Paris IV et Paris 1) un certain nombre de mémoires de géographie des années 1970 intéressants pour le territoire vexinois, mais là aussi leur conservation est compromise (ancienneté des travaux, détérioration physique du manuscrit voire perte). De très nombreuses études internes effectuées pour le Vexin dans le cadre du projet de PNR sont introuvables aujourd'hui. Quant aux différents travaux (mastères ou autres) réalisés récemment, leur recensement défie toute possibilité pratique. Les PNR pourraient songer à réaliser un guide des études ou rapports publiés. Ce serait un apport capital pour notre connaissance à long terme de ces territoires.

Manifestation festive organisée par la Fédération des Parcs pour l'anniversaire des 50 ans (source : Fédération)

Mieux connaître la naissance des Parcs

Sources et problèmes de méthodologie

La « Fédération » des Parcs a mis en ligne le compte-rendu exhaustif du célèbre colloque de Lurs-en-Provence (1966), lequel fut en quelque sorte le véritable acte fondateur de ce qu'on pourrait appeler « l'esprit » Parc. C'est en lisant les actes de ce colloque qu'il nous est venu l'idée de présenter même brièvement la genèse des années fondatrices des Parcs, c'est-à-dire le début des années 1960. Cet article n'a pas pour but de faire le point sur un quelconque bilan des Parcs mais de retracer quelques points forts de leur histoire. Il est évidemment impossible en quelques pages de vouloir retracer de façon exhaustive l'histoire des Parcs, leurs actions et leurs différentes problématiques. Dans un premier temps, nous avions « navigué » sur le site de la fédération, lequel est riche en publications et notes diverses. Puis, la lecture de l'excellent ouvrage universitaire de Nacima Baron et Romain Lajarge paru en 2017, si riche en notions précises sur la mise en place des PNR, nous a incité à en faire une sorte de compte-rendu.

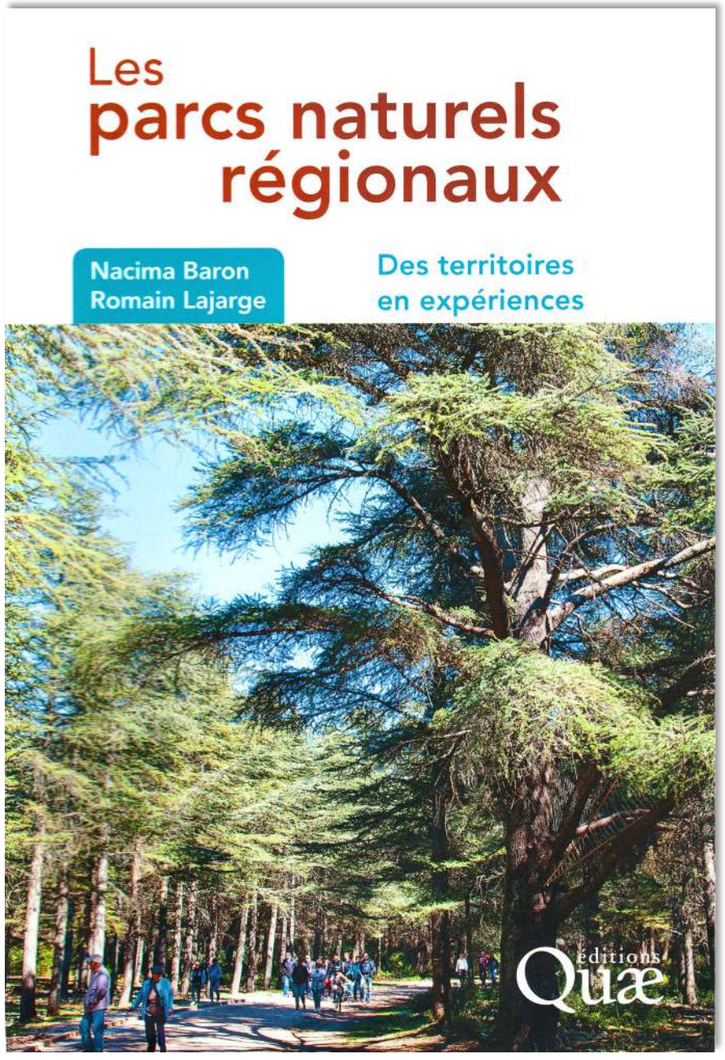

Les auteurs ont travaillé, avec l'aide de la Fédération, sur les archives de cette époque lesquelles sont consultables dans 450 cartons déposés à Fontainebleau au centre des archives contemporaines. Eu égard à la somme de travail nécessaire au dépouillement, les auteurs ont dû procéder par sondage pour l'examen des notes techniques. Dans l'ouvrage, le rôle des associations dans la naissance des parcs a peut-être été un peu oublié et les parcs régionaux franciliens, si originaux, ont été étudiés peut-être trop brièvement. Nonobstant ces deux points, il s'agit d'un ouvrage magistral qui manquait cruellement. [2]

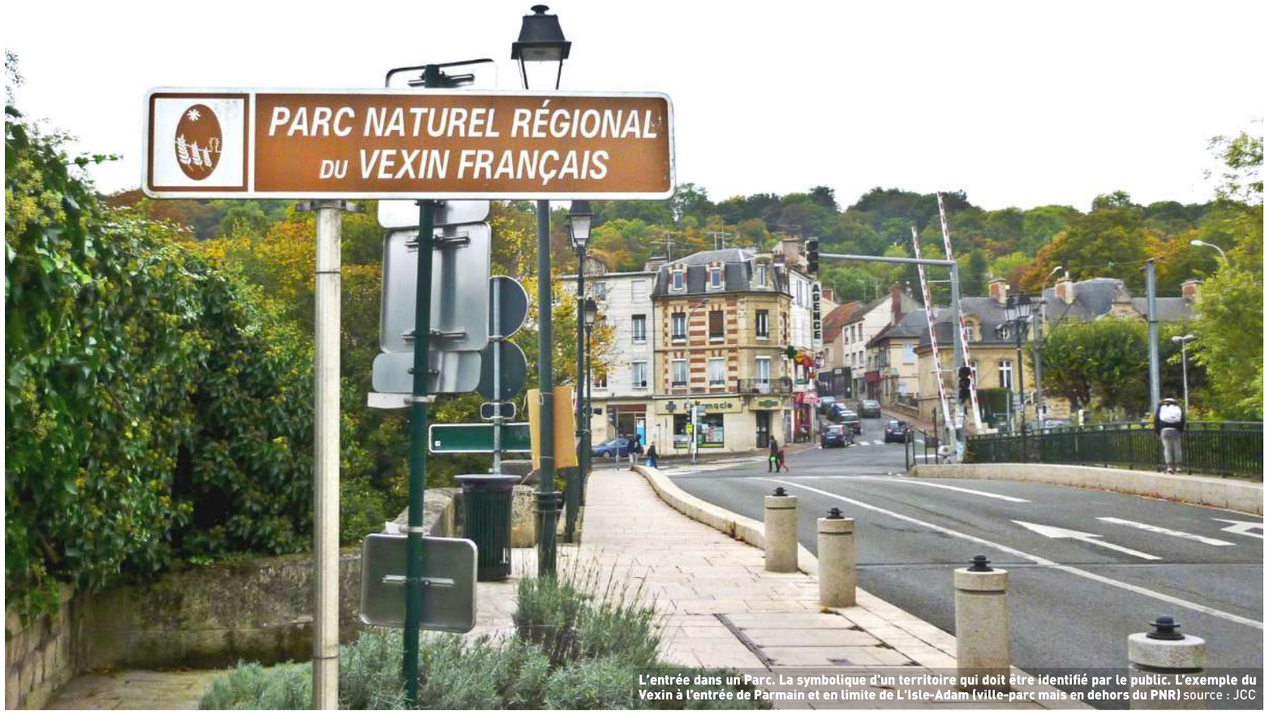

L'entrée dans un Parc. La symbolique d'un territoire qui doit être identifié par le public. L'exemple du Vexin à l'entrée de Parmain et en limite de L'Isle-Adam (ville-parc mais en dehors du PNR) source : JCC

Le site de La Fédération des Parcs dont le siège est à Paris offre une série de documents de grand intérêt, dont un magazine fictif daté de septembre 2067, numéroté 180 et intitulé « Grand angle. Mutations. Ce que les Parcs ont changé ». Par ailleurs, un important document technique (en ligne aussi) « Valeur spécifique de l'action des Parcs naturels régionaux » (octobre 2017) est constitué d'un document de synthèse présentant les caractéristiques des Parcs suivi d'une vingtaine de fiches techniques : très bon document d'information au niveau national. L'« argumentaire » vise à préciser les spécificités et à mettre en évidence des indicateurs techniques et chiffrés. Tout cela a été aussi le fruit d'un important travail d'enquête réalisé par une équipe de techniciens et d'universitaires. Un questionnaire en ligne fut envoyé à 5900 adresses email fournies par les Parcs et 2400 réponses furent renvoyées par les enquêtés. Pourtant, ce travail de grande ampleur ne présente pas d'analyse monographique locale sous la forme intéressante d'encadrés. Les titres des fiches techniques sont significatifs : Les Parcs génèrent beaucoup de retombées financières… défendent une agriculture territorialisée… valorisent produits et services via leur marque »valeur ». Peut-être eût-il fallu aussi esquisser certaines faiblesses ou difficultés car malgré l'immense travail que les Parcs effectuent ou ont effectué, certaines erreurs ont pu être commises.

L'agriculture, une thématique capitale pour les Parcs en terme d'actions innovantes ou d'aides financières (source : PNRVF)

[2] Nacima Baron, Romain Lajarge, *Les parcs naturels régionaux., Des territoires d'exception*, Editions Quae, 2017, 247 p.

La genèse des Parcs français, une histoire originale, un concept visionnaire

L'acte fondateur : le décret de mars 1967

L'histoire en est complexe et les lecteurs qui liront l'ouvrage se reporteront à la première partie, la plus intéressante selon nous, (pages 20 à 82). On rappellera que les années 1960 sont celles de la grande période d'aménagement du territoire avec ce qu'elle a aussi de quantitativiste (aménagement du Languedoc, Plan Neige, projet des villes nouvelles en région parisienne, aménagement des grandes zones industrielles : Fos ou Dunkerque). C'est au sein de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, mission légère créée par l'Etat en 1963 et dirigée par Olivier Guichard, qu'est née l'idée de Parc naturel régional. Certes, on le savait depuis longtemps, mais les auteurs ont donné dans leur ouvrage des séries de témoignages recueillis auprès des principaux acteurs de l'époque, ce qui fait le grand intérêt de ce travail. Il n'y est cependant pas précisé à quel moment exact est né le terme de Parc « naturel », sachant que le terme « régional » viendra un peu plus tard. Sans doute le mot a-t-il été utilisé par l'un des fonctionnaires lors des multiples réunions de travail mises en place par la DATAR à partir de 1963 pour réfléchir à la gestion et à l'aménagement du territoire rural français.

Le ministère de l'agriculture a lui aussi joué un rôle capital dans cette longue genèse pavée d'embûches, mais qui a abouti le 1er mars 1967 au décret instituant des parcs naturels régionaux, signé par Le Général de Gaulle lui-même, et non par le Premier ministre comme il est d'usage. Un témoin raconte que c'est lors d'un aller-retour à Colombey que Le Général est mis au courant par le fils du « patron » de l'Unesco qui l'accompagnait, du projet de créer une structure moins contraignante que les Parcs nationaux. On est alors en 1966, et Le Général de Gaulle de dire à son accompagnateur « C'est extrêmement intéressant, je veux le signer moi-même ».

Portrait du Général de Gaulle

Le Conseil d'Etat estimera dans son avis que le décret « était du droit gazeux » et lui attribuera un avis négatif, ou tout au moins réservé ! Le décret est composé de sept brefs articles dont l'article 5 qui oblige à la constitution d'une charte officialisant les PNR. « Peut-être classé en Parc naturel régional le territoire de tout ou partie d'une ou plusieurs communes lorsqu'il présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel pour la détente, le repos des hommes et le tourisme qu'il importe de protéger et d'organiser ». Trois grands objectifs sont donnés à cette nouvelle structure : créer des espaces verts et de détente autour des grandes métropoles d'équilibre (terme et concept inventé alors par le géographe Michel Rochefort), animer les secteurs ruraux en difficulté et trouver, dans des voies nouvelles de développement, la possibilité d'une mise en valeur des richesses naturelles et culturelles. La préservation de la faune, de la flore et des paysages est aussi une consigne importante du décret. Mais, comme on a pu l'observer souvent, la notion de protection ne vient qu'en dernier lieu. Et, assez paradoxalement, il a fallu attendre la loi Paysage de 1993 et son décret d'application du 1er septembre 1994 pour que les chartes des PNR aient une portée juridique. Elles deviendront dès lors opposables aux documents d'urbanisme.

Ce décret fut cependant le démarrage institutionnel des Parcs et l'aboutissement de longues années de réflexion. Les témoins interrogés par les auteurs estiment que ce sont les années 1965-1967 qui furent cruciales dans la genèse des Parcs. Immédiatement le décret publié au journal officiel, 14 techniciens — dont certains deviendront Directeurs de Parc — sont envoyés en mission en Europe et …dans le monde pour y visiter les espaces protégés (Hollande, Danemark, Angleterre, Toscane, Japon, Etats-Unis …). Il s'agit pour eux d'observer et comprendre les expériences de terrain pour en réinvestir le meilleur en France. Beaucoup plus tard, pour ne prendre qu'un exemple, la mission de projet du PNR du Vexin (élus et techniciens) visitera le PNR du Pilat pour en analyser le vécu. Les exemples de terrain sont donc apparus essentiels.

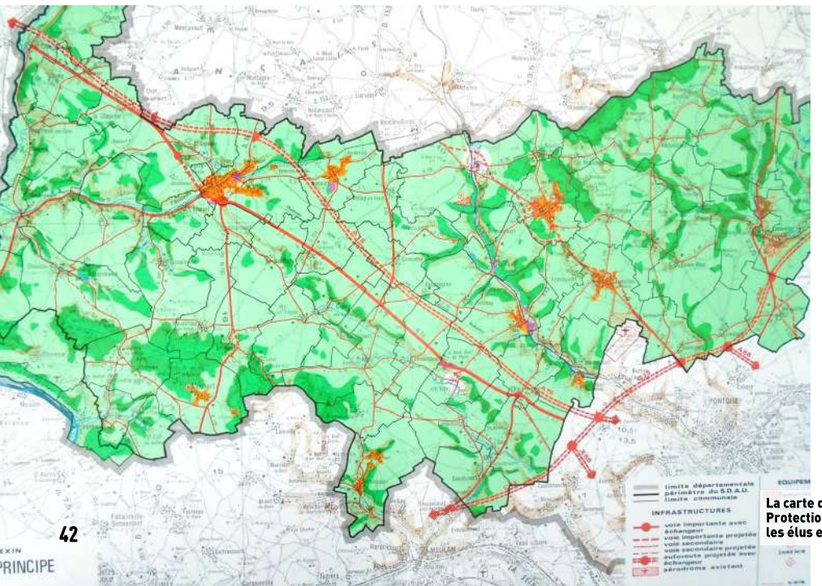

La carte du Schéma directeur du SDAU-PAR de 1979 concernant le Vexin. Protection de l'espace rural mais projets de grandes infrastructures que les élus et le milieu associatif refuseront (source : SDAUPAR)

ENVIRONNEMENT / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

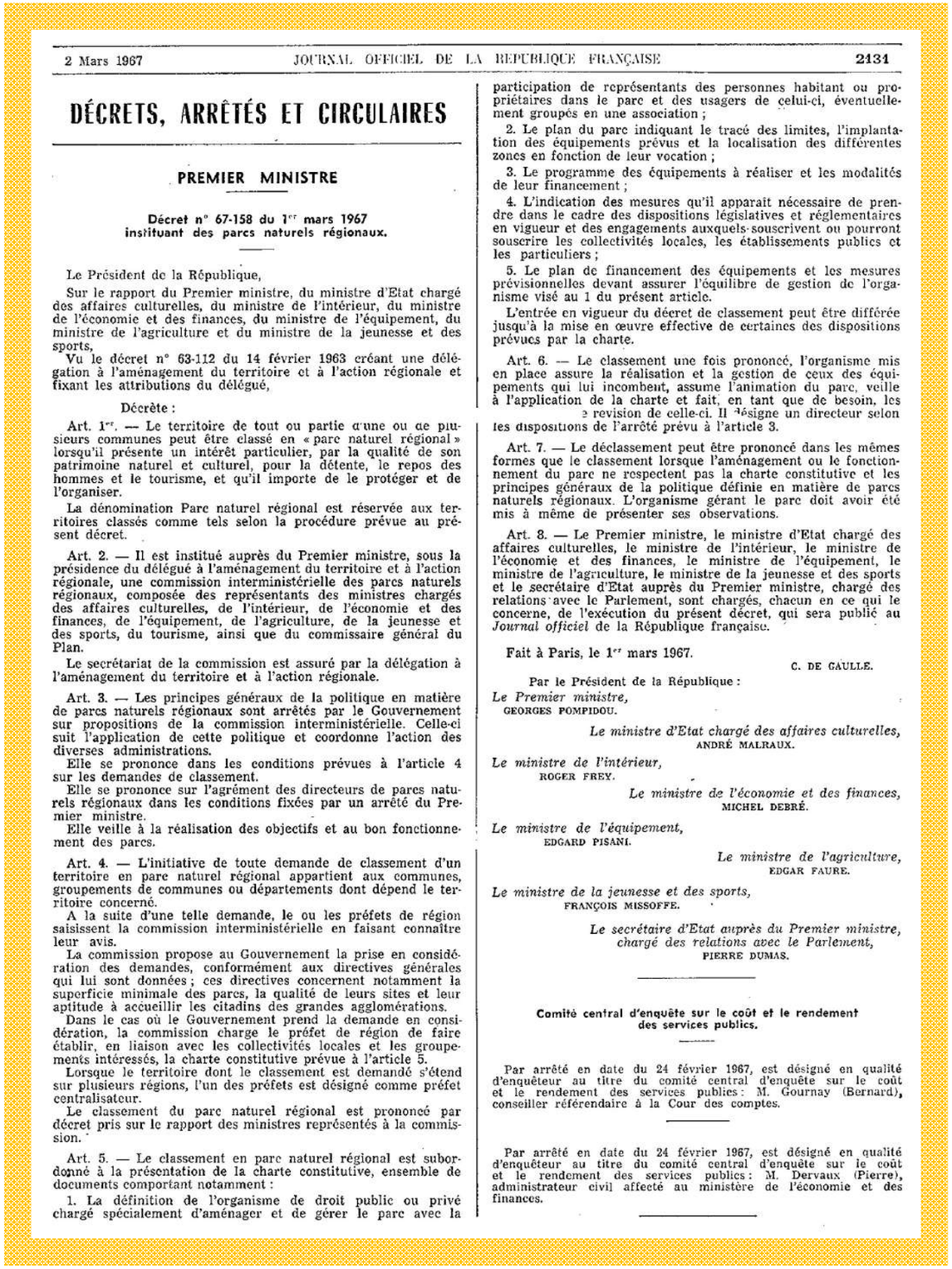

2 Mars 1967 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE 2131

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 67-158 du 1er mars 1967 instituant des parcs naturels régionaux.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, du ministre de l'intérieur, du ministre de l'économie et des finances, du ministre de l'équipement, du ministre de l'agriculture et du ministre de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 63-112 du 14 février 1963 créant une délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et fixant les attributions du délégué,

Décrète :

Art. 1er. — Le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes peut être classé en « parc naturel régional » lorsqu'il présente un intérêt particulier, par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, et qu'il importe de le protéger et de l'organiser.

La dénomination Parc naturel régional est réservée aux territoires classés comme tels selon la procédure prévue au présent décret.

Art. 2. — Il est institué auprès du Premier ministre, sous la présidence du délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, une commission interministérielle des parcs naturels régionaux, composée des représentants des ministres chargés des affaires culturelles, de l'intérieur, de l'économie et des finances, de l'équipement, de l'agriculture, de la jeunesse et des sports, du tourisme, ainsi que du commissaire général du Plan.

Le secrétariat de la commission est assuré par la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

Art. 3. — Les principes généraux de la politique en matière de parcs naturels régionaux sont arrêtés par le Gouvernement sur propositions de la commission interministérielle. Celle-ci suit l'application de cette politique et coordonne l'action des diverses administrations.

Elle se prononce dans les conditions prévues à l'article 4 sur les demandes de classement.

Elle se prononce sur l'agrément des directeurs de parcs naturels régionaux dans les conditions fixées par un arrêté du Premier ministre.

Elle veille à la réalisation des objectifs et au bon fonctionnement des parcs.

Art. 4. — L'initiative de toute demande de classement d'un territoire en parc naturel régional appartient aux communes, groupements de communes ou départements dont dépend le territoire concerné.

A la suite d'une telle demande, le ou les préfets de région saisissent la commission interministérielle en faisant connaître leur avis.

La commission propose au Gouvernement la prise en considération des demandes, conformément aux directives générales qui lui sont données ; ces directives concernent notamment la superficie minimale des parcs, la qualité de leurs sites et leur aptitude à accueillir les citadins des grandes agglomérations.

Dans le cas où le Gouvernement prend la demande en considération, la commission charge le préfet de région de faire établir, en liaison avec les collectivités locales et les groupements intéressés, la charte constitutive prévue à l'article 5.

Lorsque le territoire dont le classement est demandé s'étend sur plusieurs régions, l'un des préfets est désigné comme préfet centralisateur.

Le classement du parc naturel régional est prononcé par décret pris sur le rapport des ministres représentés à la commission.

Art. 5. — Le classement en parc naturel régional est subordonné à la présentation de la charte constitutive, ensemble de documents comportant notamment :

1. La définition de l'organisme de droit public ou privé chargé spécialement d'aménager et de gérer le parc avec la participation de représentants des personnes habitant ou propriétaires dans le parc et des usagers de celui-ci, éventuellement groupés en une association ;

2. Le plan du parc indiquant le tracé des limites, l'implantation des équipements prévus et la localisation des différentes zones en fonction de leur vocation ;

3. Le programme des équipements à réaliser et les modalités de leur financement ;

4. L'indication des mesures qu'il apparaît nécessaire de prendre dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des engagements auxquels souscrivent ou pourront souscrire les collectivités locales, les établissements publics et les particuliers ;

5. Le plan de financement des équipements et les mesures prévisionnelles devant assurer l'équilibre de gestion de l'organisme visé au 1 du présent article.

L'entrée en vigueur du décret de classement peut être différée jusqu'à la mise en œuvre effective de certaines des dispositions prévues par la charte.

Art. 6. — Le classement une fois prononcé, l'organisme mis en place assure la réalisation et la gestion de ceux des équipements qui lui incombent, assume l'animation du parc, veille à l'application de la charte et fait, en tant que de besoin, les [illegible] revision de celle-ci. Il désigne un directeur selon les dispositions de l'arrêté prévu à l'article 3.

Art. 7. — Le déclassement peut être prononcé dans les mêmes formes que le classement lorsque l'aménagement ou le fonctionnement du parc ne respectent pas la charte constitutive et les principes généraux de la politique définie en matière de parcs naturels régionaux. L'organisme gérant le parc doit avoir été mis à même de présenter ses observations.

Art. 8. — Le Premier ministre, le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, le ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'équipement, le ministre de l'agriculture, le ministre de la jeunesse et des sports et le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er mars 1967.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
GEORGES POMPIDOU.

Le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles,
ANDRÉ MALRAUX.

Le ministre de l'intérieur,
ROGER FREY.

Le ministre de l'économie et des finances,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'équipement,
EDGARD PISANI.

Le ministre de l'agriculture,
EDGAR FAURE.

Le ministre de la jeunesse et des sports,
FRANÇOIS MISSOFFE.

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement,
PIERRE DUMAS.

Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Par arrêté en date du 24 février 1967, est désigné en qualité d'enquêteur au titre du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics : M. Gournay (Bernard), conseiller référendaire à la Cour des comptes.

Par arrêté en date du 24 février 1967, est désigné en qualité d'enquêteur au titre du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics : M. Dervaux (Pierre), administrateur civil affecté au ministère de l'économie et des finances.

Photocopie du décret de 1967
Un texte court mais capital pour l'avenir (Journal

Aux origines de l'idée de Parc

Six années d'une véritable aventure intellectuelle

C'est dès 1960-1961 que les premières réflexions pour créer d'autres types de Parcs que les Parcs nationaux commencent à émerger au sein de l'administration parisienne, au Ministère de l'agriculture en particulier. Comme on l'a vu précédemment, l'idée de créer des parcs est née au sein de la DATAR et ce sont de hauts fonctionnaires de l'Etat ainsi que des techniciens qui en ont été les initiateurs. La loi instituant les Parcs nationaux date de 1960 et le premier finalisé sera celui de la Vanoise en 1963. Mais, les contraintes y sont fortes au niveau environnemental et dans les groupes de réflexion mis en place à Paris, pour imaginer une France plus équilibrée -c'est l'époque d'une forte urbanisation et d'un relatif mépris de l'environnement !-, il apparaît clairement qu'une structure différente du Parc national est nécessaire, en particulier à la périphérie des très grandes villes. Très vite, la notion de « poumon vert » et de zone de détente pour des citadins en quête de nature devint pour les techniciens de la DATAR un argument dans leur recherche d'un nouveau concept. Les auteurs de l'ouvrage ont bien expliqué qu'entre eux — c'est-à-dire entre les techniciens et Olivier Guichard — , l'ambivalence était réelle. En effet, on a hésité longtemps durant les années 1963 à 1966 : devait-on privilégier la réalisation autour de ces villes d'aires de loisirs ou de détente, ou bien mettre l'accent sur la protection tout en favorisant le développement touristique ?

Historiquement, c'est au cours de la séance des 26 et 27 novembre 1963, au Parlement, à l'occasion du débat sur l'aménagement du territoire qu'Olivier Guichard use officiellement du terme de Parc naturel régional et en définit l'esprit. Après avoir abordé les grands projets d'aménagement régionaux, Olivier Guichard précise bien « En même temps qu'il transforme, (L'Etat) songe à sauvegarder. Il faut aussi préserver la nature par de vastes parcs nationaux… Il faut aussi créer des Parcs régionaux qui, à moins de deux ou trois heures des métropoles d'équilibre, en seront l'indispensable complément ». Comme le dira un témoin questionné : dans leur première forme, au tout début, les Parcs se devaient d'être le moins contraignants possible, ne pas coûter cher et régler des problèmes disparates. Avant 1965, le terme de « régional »n'était pas employé dans la mesure où d'ailleurs les Régions n'avaient pas d'existence en tant que collectivité administrative et élective, la décentralisation n'étant pas encore à l'ordre du jour... C'est progressivement qu'on en est venu à destiner les Parcs comme solution pour dynamiser des espaces ruraux fragiles et répondre à leurs problèmes d'équipements. C'est dans le bouillonnement conceptuel de cette époque qu'il faut comprendre cette longue genèse des Parcs. Ils sont nés de la volonté de l'Etat, du soutien des plus hautes autorités, et du travail constant de fonctionnaires, serviteurs dudit Etat, persuadés de l'intérêt de l'outil qu'ils imaginaient. En 1963, un Atlas de l'aménagement du territoire est publié lequel cartographie avec précision les zones oubliées par la croissance et celles exposées aux pressions urbaines. Des cartes de projets de Parcs sont élaborées sur le territoire national. En 1964, une mission d'étude et d'enquête est envoyée à l'étranger, en Allemagne, sous la responsabilité de Yves Bétolau. Ce dernier rédigera en 1964 une note technique.

Ce n'est pas un hasard si Oliver Guichard charge un de ses collaborateurs, Henri Beaugé, de réfléchir à la possibilité de créer un Parc naturel régional au sud de Lille. Ce sera… en 1968, en le premier Parc français, celui de Saint-Amand, dont la presse et la télévision d'alors parlèrent beaucoup.[3] En mars 1964, Olivier Guichard, dans une conférence à l'Institut d'études politiques sur le tourisme de week-end, tient à préciser que « les besoins en espaces verts seront bientôt réalisés par la création de parcs régionaux : Parcs dont je tiens beaucoup à ce que la pression des intérêts n'en fasse pas des Luna Park géants alors qu'il faut des poumons et des réserves pour plus tard ». Les années 1964 et 1965 furent capitales pour mieux définir ce qu'un Parc ne peut pas et ne doit pas être. Un important groupe de travail interministériel de 1965 a pris soin de bien préciser les critères, on dirait aujourd'hui « de faisabilité » : localisation en secteur rural, respect du cadre naturel, préservation de l'environnement. Selon les auteurs cités, ces années furent décisives car les différentes missions créées au sein de la DATAR et dans le ministère de l'agriculture vont affiner peu à peu les objectifs des futurs Parcs.

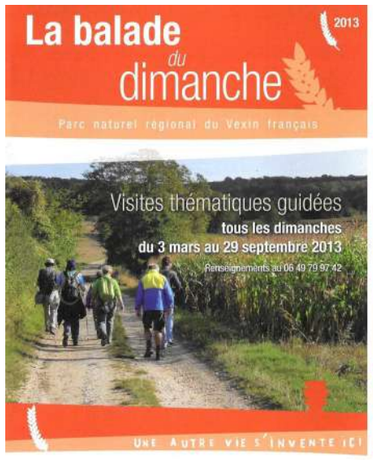

Les PNR, un outil de mise en tourisme et un moyen de faire connaître les productions locales. Un bon exemple de développement local répondant aux vœux des premiers concepteurs (source : PNRVF)

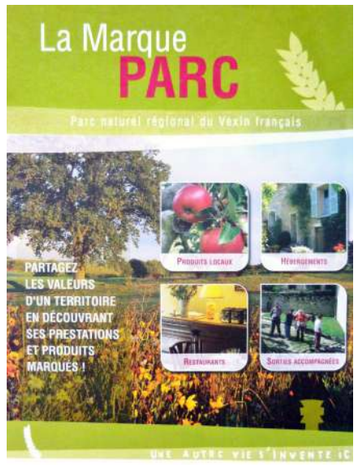

Les notions de « marque » Parc sont imaginées par les premiers concepteurs et le colloque de Lurs (source : PNRVF)

Une autre vie s'invente ici

51 Parcs naturels régionaux de France

50 ANS DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

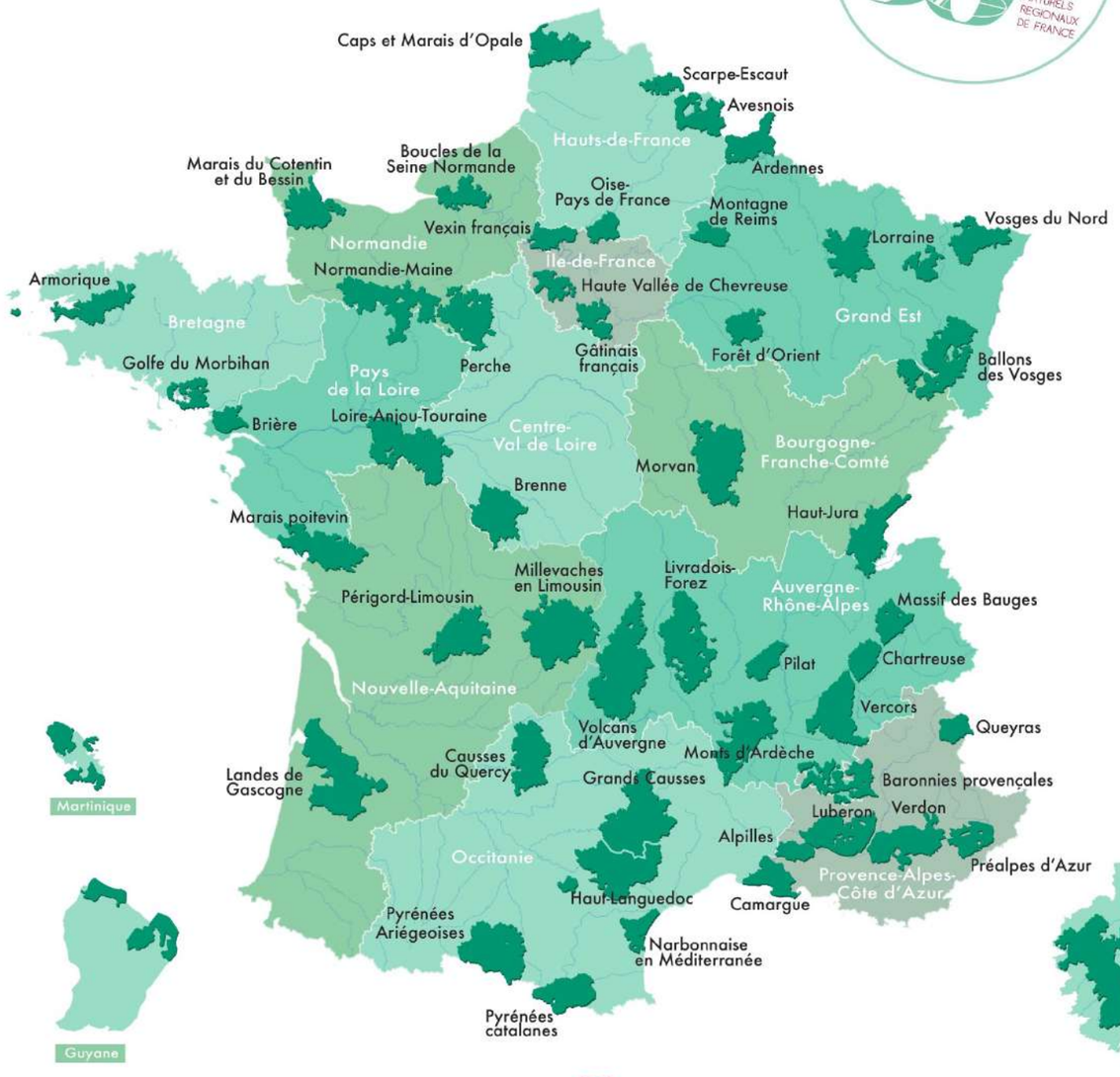

Carte des 51 Parcs naturels régionaux en France à la fin de 2017. Une couverture territoriale assez impressionnante (source : Fédération des Parcs)

Parcs naturels régionaux de France

ENVIRONNEMENT / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

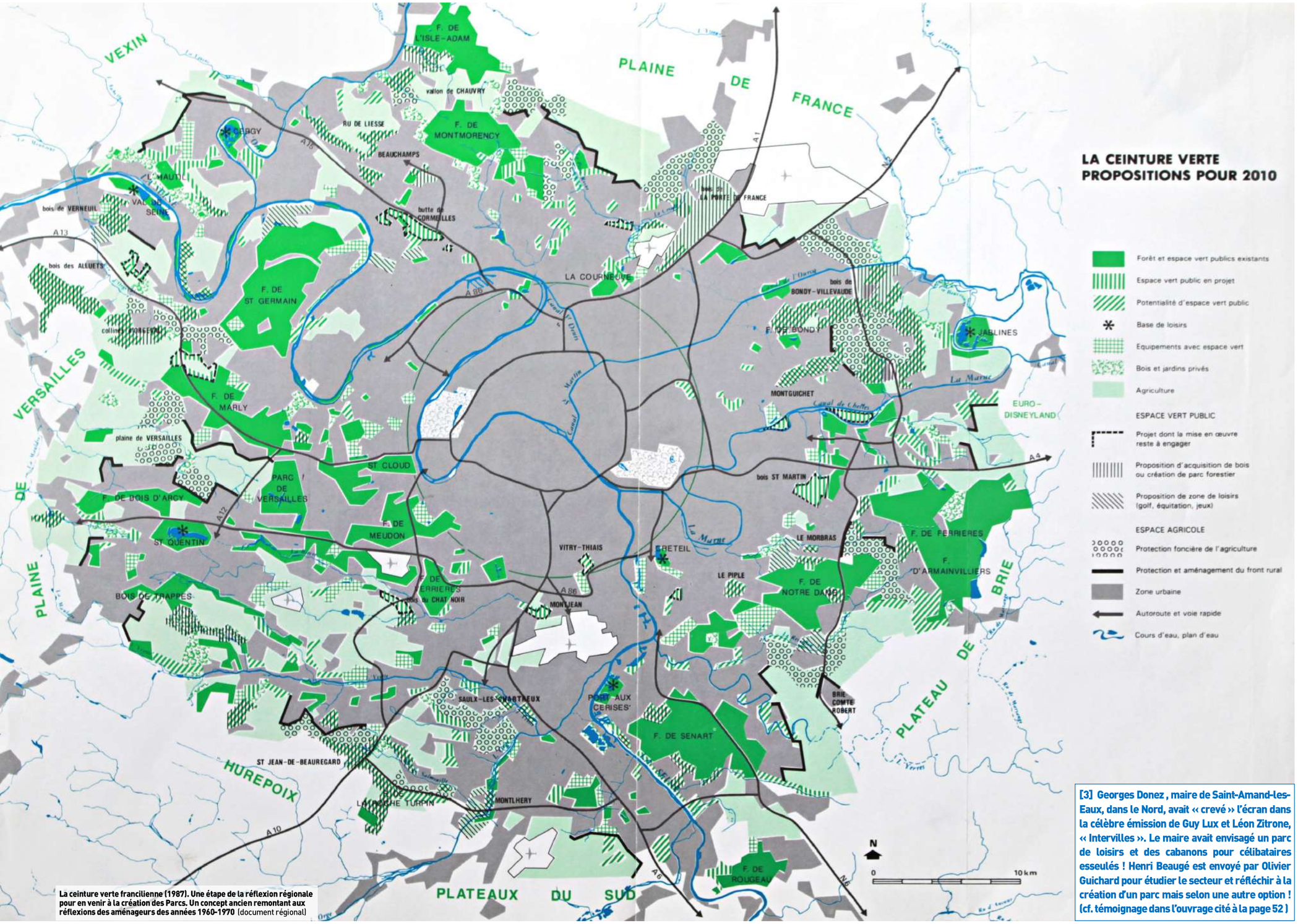

La ceinture verte francilienne (1987). Une étape de la réflexion régionale pour en venir à la création des Parcs. Un concept ancien remontant aux réflexions des aménageurs des années 1960-1970 (document régional)

[3] Georges Donez , maire de Saint-Amand-les-Eaux, dans le Nord, avait « crevé » l'écran dans la célèbre émission de Guy Lux et Léon Zitrone, « Intervilles ». Le maire avait envisagé un parc de loisirs et des cabanons pour célibataires esseulés ! Henri Beaugé est envoyé par Olivier Guichard pour étudier le secteur et réfléchir à la création d'un parc mais selon une autre option ! (cf. témoignage dans l'ouvrage cité à la page 52)

C'est Serge Antoine — haut fonctionnaire, écologiste convaincu et spécialiste de l'aménagement du territoire- qui a été le plus loin pour mieux définir ce que pouvait être un Parc naturel régional. Dans un article important du 25 mars 1968, paru dans le journal Le Monde et intitulé « Y aura t'il une nature en l'an 2000 ? », il expliquait que l'idée des PNR était d'occuper le territoire au sens fort du terme, c'est-à-dire d'y concevoir un aménagement global. Alors même que les PNR — on n'emploie pas ce sigle- n'existent pas, que leur statut n'est pas encore envisagé concrètement et que leur acceptabilité par les élus n'est pas du tout assurée, des chargés de mission et des agents de l'Etat n'ont de cesse de plaider leur cause. C'est cet aspect visionnaire qu'il est nécessaire de ne pas oublier. En effet, ils réussirent à faire passer dans le document officiel du Ve plan de 1965 la nécessité de créer « aux alentours des grandes métropoles des Parcs naturels régionaux de loisirs et de détente où les citadins pourront renouer avec la nature » (cité dans l'ouvrage page 70). Mais il faut observer que le passage se situe dans le titre 3 Les espaces verts ! L'ambivalence quant à la fonction des futurs Parcs se doit d'être signalée.

Nous avons retrouvé dans la revue Urbanisme (numéro spécial de 1966 consacré au Bassin Parisien) un article du Colonel Henri Beaugé et de Jacques Sgar sur les espaces naturels paysagers et parcs régionaux. Ce furent des acteurs décisifs à la DATAR, du concept de PNR. Leur article est intéressant à plus d'un titre car c'est un témoignage paru dans une revue de grande audience chez des urbanistes pas forcément acquis aux idées de Parcs naturels régionaux. Les auteurs suggèrent une esquisse de carte de futurs projets de Parcs et défendent avec force leur philosophie sur ce sujet. « Une solution : les Parcs naturels », tel est le titre de l'article. Ils proposent de réfléchir à des opportunités de Parcs en forêt de Fontainebleau, en forêt d'Othe, au niveau de Rambouillet ou dans le secteur de Senlis « à condition que le goudronnage des voies forestières n'en fasse pas un second Bois de Boulogne…Les Parcs naturels seront culturels ou ne seront pas » ! Autre intérêt du travail. Alors qu'aujourd'hui, le Bassin Parisien est l'oublié de l'aménagement du territoire, au milieu des années 1960, la Région parisienne est vue à l'aune d'un périmètre beaucoup plus large.

25 septembre - 1er octobre 1966

Moment clé dans l'histoire des Parcs : Le colloque de Lurs-en-Provence

La lecture de ce colloque que la Fédération des Parcs a eu la bonne idée de mettre en ligne est indispensable pour bien comprendre l'impact que ces « Journées nationales » ont eu pour faire progresser définitivement l'idée de Parc. Une centaine de personnes venues de tous les horizons y assistèrent : élus, hommes politiques, techniciens, géographes, philosophes, journalistes ou même… poètes. C'est Jean Blanc, ancien berger qui, avec Serge Antoine, s'était chargé de préparer sur une année entière, le colloque. Le géographe Jean Labasse, connu dans le milieu universitaire pour ses réflexions sur l'espace géographique, y fit un long exposé sur le territoire français et Pierre Monbeig, géographe mais spécialiste du Brésil (!) sut trouver les mots justes pour parler des paysages. Le sociologue Henri Lefebvre y fit aussi un long et brillant exposé sur les notions de loisirs urbains et de rapports à la nature. Ce fut, selon les témoins, un colloque novateur, moderne, du fait des intervenants. On y brassa de multiples idées dont certaines utopiques ou visionnaires mais pour beaucoup d'un indéniable intérêt.

Olivier Guichard, bien évidemment, ouvrit la première journée « Je ne me livrerai pas à l'exercice présomptueux de définir les parcs naturels régionaux. Je m'en voudrais d'autant plus que votre présence ici précisément a pour objectif de définir ce qui n'est encore qu'un cadre vert à remplir. Mais enfin, le départ est donné et le mot est lancé… ! ». Et, dans la clôture du colloque, le Délégué insistait sur le caractère national de ces journées « Les Parcs auront l'exigence de l'exemple, la valeur d'un ferment et ils seront le prototype ou le point d'appui d'un nouvel humanisme ». Lors des débats, des termes auxquels on est habitué aujourd'hui mais alors assez visionnaires furent utilisés : aménagement global, vocation éducatrice… « Le PNR doit être un service public », dit Olivier Guichard. Citons aussi Edgar Faure alors Ministre de l'agriculture : « Il faut y garder la boutique, l'atelier, l'exploitation, le labourage ». C'était donc l'idée du le développement local avant que le terme soit usité. En fait, les journées abordèrent à peu près tous les problèmes : statut à donner aux Parcs, fonctionnement, législation, obligation de l'accord des collectivités locales pour qu'il soit créé. Mais, comme le dit Philippe de Saint-Marc, « le grand absent de la journée, c'est le problème financier ». Ainsi, Lurs fut un temps fort qui a fait connaître l'idée de Parc, « idée apparemment saugrenue laquelle s'est transformée en un concept soudainement crédible ». (page 78 de l'ouvrage). Par contre, la presse nationale qui se fit l'écho du grand colloque en donna une interprétation assez négative, voire sévère. Le 25 novembre 1996, le Figaro titrait « 18 parcs géants créés en France par l'Etat », Le Monde, plus prudent, reste dubitatif car pour le journaliste, ce sont les paysans qui sont les vrais protecteurs des paysages ! Quant au Canard Enchaîné, ses critiques forment « un billet au vitriol » (page 76) et le journal s'insurge contre la mainmise de l'Etat. L'ouvrage insiste bien sur un fait aujourd'hui difficile à comprendre : très peu de naturalistes invités (les futurs écologistes) sont venus au colloque. Le représentant de la revue écologiste bretonne bien connue, Penn ar bed, reste très dubitatif sur les projets de Parcs.

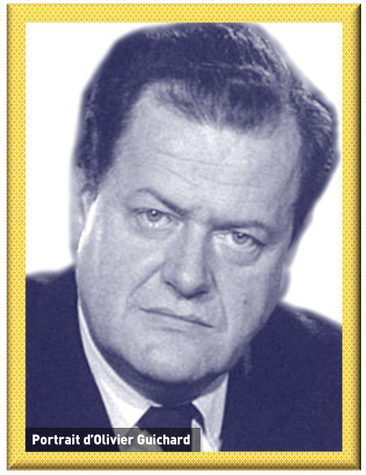
Portrait d'Olivier Guichard

On connaît la suite et le succès des Parcs. Le premier Parc est créé officiellement sur 12 000 hectares : Saint-Amand-Raisme, devenu depuis sur un territoire élargi « Scarpe-Escaut ». En 1971, les Parcs passent sous le contrôle du Ministère de l'Environnement qui vient d'être mis en place et le 15 octobre 1975, avec la naissance des Régions, ils sont désormais à l'initiative de leurs propositions. En 1977, les Parcs sont au nombre de 10, en 1989 au nombre de 25, et 32 en 1997 en 2008 : 45, en 2017 : 51. Entre 1967 et 1970, il est d'usage de parler de parcs "datariens" : ils suivent l'esprit de Lurs, et les enjeux naturalistes et humanistes sont mis en exergue — par exemple : Landes de Gascogne —. Entre 1972 et 1979, ce sont davantage des Parcs "régionalistes" : protection et développement local — par exemple : Normandie-Maine —. Les années 1985-1991 sont celles de la période dite « développementaliste » : le volet économique et touristique est mis en avant — par exemple : Livradois —. Après une période que les auteurs nomment faute de mieux, celle de la diversification — 11 Parcs officialisés — ; il semble que depuis 2001, on ait davantage affaire à des Parcs naturalistes : Oise-Pays-de-France en est un bon exemple.
En 2016, 9 projets étaient bien avancés et une vingtaine d'autres dans des cartons… ! On est sans doute parvenu aujourd'hui à une nouvelle époque du fait de la reconstruction territoriale, du fait aussi de lignes budgétaires plus délicates. La fusion des Régions amènera probablement des retouches. Les choix politiques seront également déterminants. Ainsi, le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes veut de refuser le projet des élus locaux sur le Haut-Allier, projet de Parc qui était bien avancé. Et plus localement, ce dont ne parle pas l'ouvrage, le « grand parc » du Vexin auquel serait rajoutée la partie de l'Oise n'est toujours pas à l'ordre du jour. Au total, les Parcs tendent à s'agrandir et à élargir leurs champs d'intervention.

Les extensions des Parcs, un périmètre jamais figé. Exemple du projet d'extension du PNR de Oise-Pays-de-France (source : PNR OPDF)

Beaucoup plus tard…Signature de la convention Ville-Porte entre le PNR du Vexin et l'agglomération de Cergy-Pontoise : application pratique des idées conceptuelles de l'origine. Comment allier ville et ruralité, comment créer de nouveaux liens ? (source : PNRVF)

Les Parcs naturels régionaux franciliens : un cas de figure particulier

La Région, centre d'impulsion et financeur des parcs

La Région Ile-de-France ne pouvait être en reste : sa situation métropolitaine — 12 millions d'habitants ! —, mais aussi l'existence d'une grande couronne rurale ou périurbaine en a fait une terre d'expérimentation, est concernée par 4 Parcs et 2 en cours d'élaboration. Le premier PNR y fut créé en 1985 dans la Vallée de Chevreuse et bien peu croyaient à l'époque qu'il fût possible de réaliser un parc dans une région aussi peuplée. Un défi était lancé, et il le fut relevé au-delà de tous les espoirs. Le 12 octobre 2017, la Présidente de la Région recevant le Président de la Fédération des Parcs, le Ministre de l'environnement et le Président délégué des régions de Franc, a tenu à annoncer son souhait de renforcer le rôle des parcs franciliens en matière d'expérimentation : diffusion des bonnes pratiques, essor des filières innovantes, biomatériaux. Ce ne fut pas seulement un effet d'annonce symbolique dans la mesure où dès 2018, la Région Ile-de-France prendra à sa charge la part de financement assurée aujourd'hui par les départements de grande couronne : pour les trois prochaines années, ce sont 40 millions d'euros que la Région accordera à l'action des Parcs franciliens.

L'Ile-de-France possède aujourd'hui 4 Parcs naturels régionaux (Haute Vallée de Chevreuse en 1985, le Vexin en 1995, Le Gâtinais en 1999, Oise-Pays-de-France en 2004). Deux autres Parcs sont en cours d'élaboration : celui de la Brie et des Deux Morin et un dernier à l'avancement un plus incertain : le Bocage Gâtinais. Sur une simple carte, on observera que les Parcs existants forment une couronne occidentale s'accrochant vers le nord au Parc birégional Oise-Pays-de-France.

Pour l'instant, aucun Parc n'existe en Seine-et-Marne. Les problèmes ne sont pas tous résolus : c'est ainsi que le Parc Oise-Pays de France, pour des raisons administratives de révision longue n'a plus aujourd'hui de document officiel : la charte n'a plus d'effet pour l'instant. La publication associative AP3F (Association Pour les Trois Forêts) en faisait dans sa lettre n° 35 de novembre 2017 l'amère constatation. Quant au Parc du Vexin, élus et associations s'opposent fortement aujourd'hui au projet d'extension de l'exploitation des carrières cimentières anciennement Calcia dans le secteur yvelinois du Parc (voir notamment nos propres publications et celles de l'association AVL3C Vexin Zone 109 sur ce sujet).

C'est très progressivement et très laborieusement aussi que l'idée de parcs s'est fait jour en Ile-de-France. Les réflexions de la Région pour défendre les paysages et contrer l'urbanisation, ou tout au moins la discipliner, se sont développées à partir des différents schémas d'aménagement et d'urbanisme de niveau régional (1960, 1965, 1994 pour le SDRIF). C'est en en 1973 qu'est apparue la notion de zones naturelles d'équilibre, mais sans statut juridique réel et sans financement. Jacques Dupâquier avait d'ailleurs en son temps qualifié plutôt durement les ZNE : « ce n'est qu'un plat de lentilles ! ». Les ZNE ont pourtant eu le mérite de sensibiliser les élus aux problèmes des zones rurales franciliennes et de constituer un garde-fou contre des projets d'urbanisation excessifs. Pour avoir suivi les POS et les SDAU de la zone naturelle d'équilibre de la Plaine de France dans les années 1970-1980, on a pu constater lors des discussions de travail que la localisation d'une commune en ZNE en faisait un secteur « plus protégé ». Certes, c'était une protection toute relative, mais la procédure ZNE fut bien reprise dans le SDAURIF de 1976. Pourtant, aucun livre vert ne fut approuvé officiellement, et le concept de ZNE tomba peu à peu en désuétude. Il nous semble que la procédure ZNE, beaucoup plus encadré juridiquement, aurait pu devenir un bon outil d'aménagement dans les zones rurales et périurbaines non éligibles à la structure Parc. Il est vrai que le SDRIF de 2013 a institué pour les espaces de la grande couronne francilienne une réglementation précise (bourgs et villages, espace rural, pastilles d'urbanisation).

Les difficultés pour construire un parc bidépartemental tel que celui du Vexin ont fait, entre 1990 et 1995, l'objet de longues tractations. Le projet d'un Parc birégional (avec l'Oise et donc la Picardie), lui, a échoué. Les Amis du Vexin Français en espèrent toujours la réalisation. Le PNRVF l'inscrit dans ses projets.

ENVIRONNEMENT / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

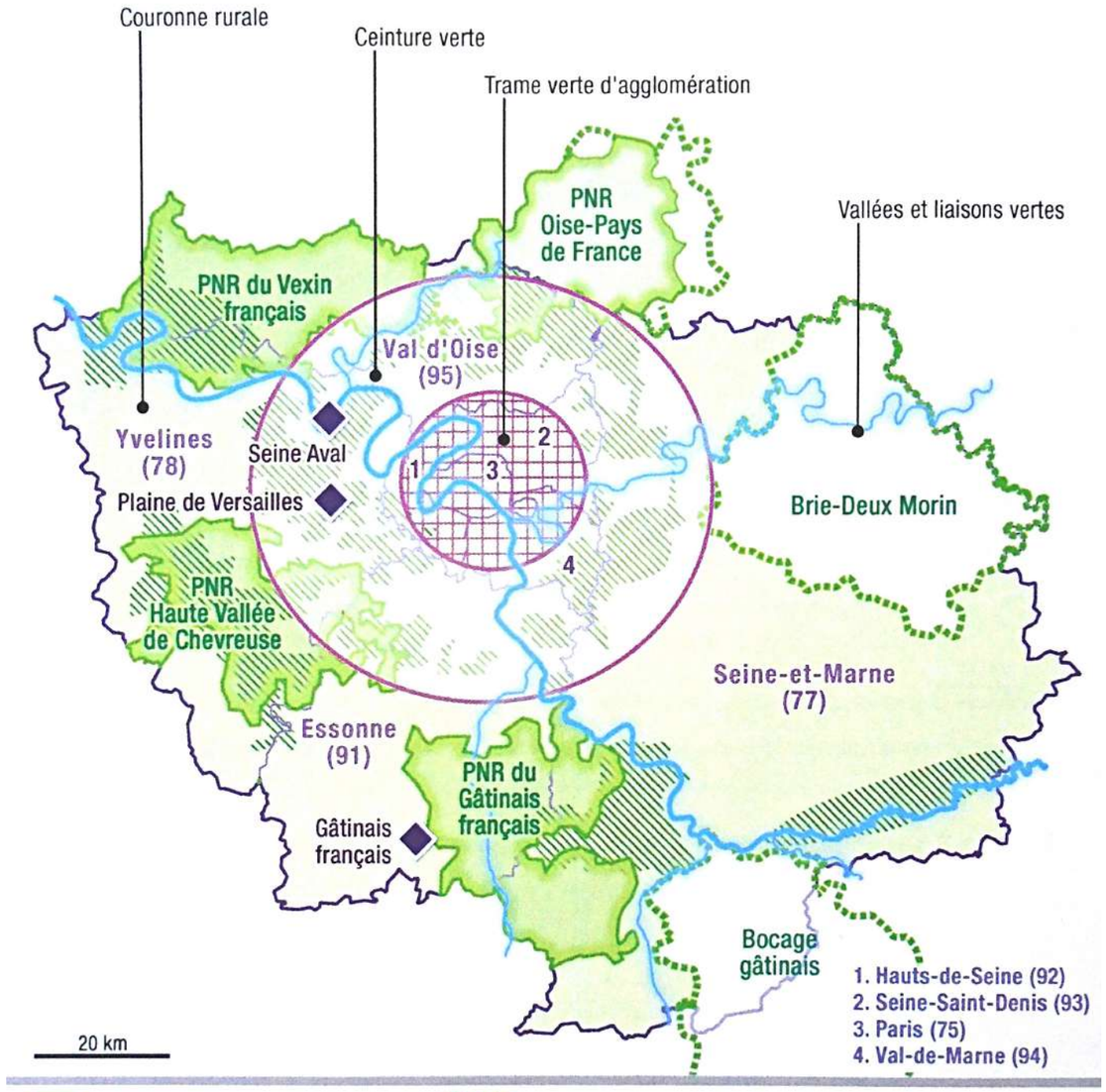

Carte des PNR Franciliens

Le mouvement associatif francilien

Un partenaire déterminant de la Région dans la naissance des Parcs [4]

[4] Cette partie du texte n'est pas extraite du livre mais d'opinions personnelles

De leur côté, les associations de défense de l'environnement francilien ont été des acteurs déterminants pour inciter les élus à accepter ou vouloir que des parties entières de leurs territoires deviennent des Parcs. Pour le Vexin, le rôle des Amis du Vexin (et de Jacques Dupâquier!) et de l'Union des Amis du Parc (Guy Devernois) fut absolument capital. Mais l'idée de Parc sur ce secteur est venue en réalité au tout début des années 1970 d'un technicien, urbaniste et architecte travaillant à l'EPA de la Ville nouvelle de Cergy-Pontoise : Bertrand Warnier.

Dans le premier bulletin des Amis du Vexin, Jacques Dupâquier a fait une référence rapide au colloque de Lurs, et il est évident que les articles de presse qui se sont multipliés alors ont dû le sensibiliser à la formule toute neuve des Parcs. Les Amis du Vexin Français ont été le fer de lance pour réclamer un Parc dans le Vexin auprès des élus et ceux-ci mettaient à l'étude le 11 décembre 1990 un PNR sur un territoire provisoirement formé par 75 communes du Val d'Oise et 16 communes des Yvelines. C'est toujours un peu de manière défensive que les parcs franciliens ont été créés : le Vexin face à Cergy-Pontoise, le Parc de Chevreuse, le premier officialisé en Ile-de-France, en 1985, face à la poussée de l'urbanisation, et Oise-Pays-de-France, parc birégional face à l'aéroport de Roissy. [5]

[5] Nous avions assisté alors dans l'Oise à toutes les réunions publiques organisées soit par la mission Parc, soit par le milieu associatif (années 1990). L'auteur de ces lignes prépare un travail sur le rôle des associations de défense de l'environnement dans la mise en place des Parcs et sur leurs actions dans la couronne francilienne septentrionale et le Sud de l'Oise

Le rôle des associations de défense de l'environnement pour la création des Parcs français a été capital (source : JCC)

Portrait de Bertrand Warnier

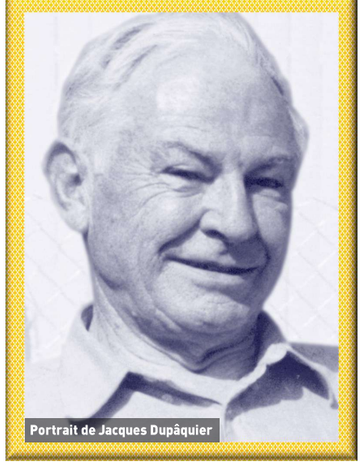
Portrait de Jacques Dupâquier

Certes, de son côté, la Région avait institué en 1987 une « ceinture verte » mais sans que celle-ci soit vraiment juridiquement institutionnalisée. Ce sont toutes ces réflexions régionales sur l'aménagement des espaces ruraux qui ont favorisé la prise de conscience pour aller vers une étape plus décisive : la réalisation des PNR. En effet, dans la littérature administrative des années 1980-1990, s'instaure l'idée qu'il est nécessaire de mettre en place autour de la « ville dense » de véritables poumons verts. Le Livre Blanc de l'Ile-de- France de 1990, et préparatoire au SDRIF de 1994, suggérait « la création éventuelle d'autres parcs naturels régionaux » (sous -entendu que celui de Chevreuse). Un consensus s'était engagé alors entre l'Etat et la Région pour « lancer » un nouveau Parc : le Vexin.

Sur le Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse, Catherine Giobellina, Présidente de l'Union des Amis du Parc de Chevreuse que nous avons questionnée sur ce sujet, nous répondait par l'envoi d'un article de synthèse qu'elle avait réalisé pour la revue associative Liaison (n° 145,mai-juin 2012) intitulé « retour vers le futur, Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse » avec un intéressant encadré sur l'origine historique du projet de Parc :

« Très résumé, disons que le PNR est le premier PNR d'Ile-de-France (1985), qu'il avait été créé pour faire contrepoids à la Ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, qu'il s'est fortement agrandi en 2011, cette fois pour faire face à la pression du Grand Paris. C'est, en effet le seul Parc périurbain d'Ile-de-France qui soit cerné par deux opérations d'intérêt national dont l'une empiète sur son territoire. Dans ce contexte, il est plus que jamais pertinent pour lutter contre l'érosion de la biodiversité, préserver les paysages rares et maintenir une agriculture vivante. Il joue un rôle capital de grande « infrastructure » écologique pour un développement équilibré de l'ouest parisien… Tout le projet de Parc est une histoire ancienne. C'est à la demande de l'administration que Philippe Saint-Marc, Conseiller à la Cour des comptes et fondateur en 1964 du Comité de Sauvegarde de la Haute Vallée de Chevreuse se lança dans l'aventure à savoir, de préserver ce poumon vert à 35 km de Paris, exceptionnel sur le plan des paysages… À l'époque, François Mauriac écrit plusieurs articles pour dénoncer la menace du bétonnage, et dès 1967, le comité de sauvegarde milite pour la création d'un Parc naturel régional… L'appui du Sénateur Bonnefous a été très important dans l'avancée du dossier ».

Depuis 1987, le Ministère de l'agriculture avait pensé à un parc dit « Des Trois Forêts » dans le sud de l'Oise et les années 1990 virent se multiplier les études de faisabilité pour aboutir… en 2004 à la création du Parc Oise-Pays-de-France. Il y a donc eu (et c'est valable pour les autres parcs franciliens) une très longue phase de préparation et de maturation toujours émaillée de problèmes et de difficultés. On a pu ressentir les inquiétudes des chargés de mission quand il s'agissait de passer en commission devant la Fédération des Parcs pour présenter le projet. On était (et on est) en zone peuplée dense, souvent urbanisée, ne ressemblant en rien aux parcs « provinciaux ». La création des Parcs en Ile-de-France apparaît comme une sorte de « révolution culturelle » car il a fallu que le milieu associatif persuade l'administration et les élus de l'intérêt des Parcs en Ile-de-France. Ce qui était loin d'être évident ! [6]

[6] Jean-Claude Cavard, Le projet du parc naturel régional des « Trois Forêts » : un défi pour le département de l'Oise, Hommes et Terres du Nord, 1999, 2

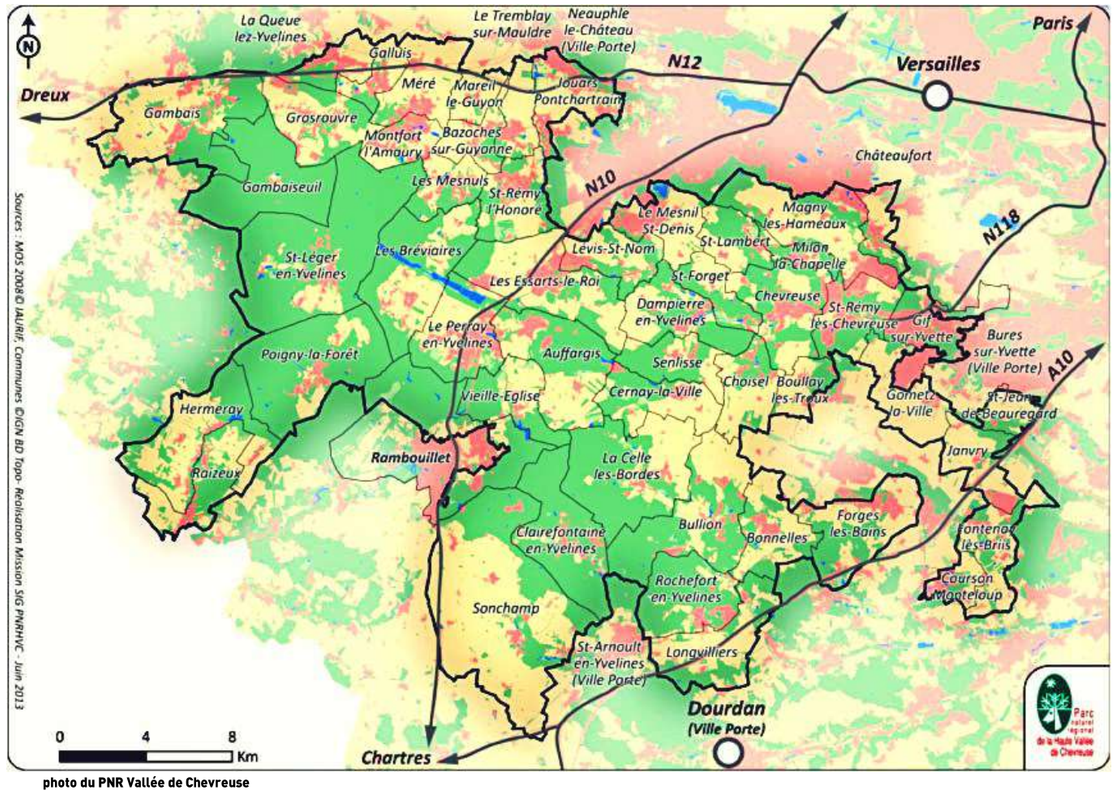

photo du PNR Vallée de Chevreuse

En 2005, le regroupement associatif régional, Ile-de-France Environnement, organisait un colloque au titre un peu provocateur « A quoi servent les parcs naturels régionaux franciliens » ? Pierre Merlin, alors Président de cette fédération associative fut l'auteur d'une très longue contribution de synthèse montrant la nécessité des Parcs comme élément de protection et de dynamisation de l'espace rural. Le rôle des élus fut déterminant pour faire aboutir des projets qui parfois s'enlisaient. Dans les années 1990, Michel Giraud et Pierre-Charles Krieg, Présidents de la Région Ile-de-France, ont soutenu successivement la réalisation des premiers Parcs naturels régionaux (Vexin et Chevreuse). Les élus locaux ont joué un rôle déterminant à partir du moment où ils étaient persuadés de l'intérêt d'un Parc. C'est le cas de Gérard Claudel, véritable « père fondateur » du Vexin français ou de l'actuel Président du Parc Oise-Pays-de-France Patrick Marchand quand le projet n'arrivait pas à sortir des limbes en 1997. A contrario, des projets n'ont pas abouti et ce pour de multiples raisons (opposition des élus, trop de mitage), c'est le cas du projet avorté du parc des Boucles de la Marne et de l'Ourcq. L'analyse précise des échecs ou des projets non finalisés serait aussi du plus grand intérêt.

Jacques Dauphin, Inspecteur des sites honoraire avec lequel nous nous sommes entretenus ce 24 novembre, nous en a donné sa vision et son interprétation : « À ma connaissance, le dossier du PNR Brie et Morin a été transmis au Ministère de l'écologie en octobre dernier. Ce dernier donnera son avis d'ici la fin de l'année, après avoir consulté la Fédération des Parcs et le Conseil national de la nature. Quant au PNR Marne-Ourcq qui se situait dans le nord de la Seine-et-Marne, près de Meaux, il a échoué car d'une part, il incluait sans doute trop de communes « mitées » et ne garantissait pas un véritable freinage de ce mitage, et d'autre part, faute d'orientations très claires (conflits, préservation, développement économique, exploitations des carrières…), un nouveau périmètre avait été préparé par le Préfet (en 2015-2016) ce qui avait permis, en fait, de présenter le nouveau projet Brie et Deux Morin.

…Pour répondre à ta question sur l'intérêt des Parcs, à mon avis, les PNR me paraissent présenter quelques atouts : on fait travailler ensemble tous les acteurs locaux (et donc les élus et les agriculteurs) en associant bien sûr la Région autour d'un projet conciliant préservation et développement économique. Il existe pour cette mise en œuvre une équipe interdisciplinaire de techniciens compétents (architectes, paysagistes, économistes…). Les PNR sont appuyés par la Fédération des Parcs qui détient une ingénierie avancée sur le développement local en milieu rural ».

Portrait de Gérard Claudel

Portrait de Robert Poujade

Châtenay-en-France, une très petite commune du Val d'Oise intégrée au Parc Oise-Pays-de-France. Son ancien maire, Lucien Dermer avait été un fervent défenseur des libertés communales, d'où le nom de la rue (la seule du village !), (Source : JCC)

Portrait de de Raymond Delavigne

Un exemple de témoignage écrit, celui de Raymond Delavigne

Les techniciens, les Inspecteurs des sites ou les fonctionnaires qui ont œuvré avec les élus à mettre en place les Parcs ne s'expriment pas toujours forcément, or ce sont la « mémoire » des Parcs. Dans l'ouvrage cité des Cahiers de l'IAURIF de 1995, on a repris l'essentiel de la teneur du texte de Raymond Delavigne, ancien Directeur d'études à l'IAURIF. En peu de pages, l'auteur avait excellemment résumé la difficile genèse des Parcs franciliens. Pour celui-ci, le SDAURIF de 1965 était resté muet sur l'espace ouvert, agricole et rural. Cela explique que le Ministère de l'agriculture mit en place en 1969 une mission d'étude et d'aménagement rural dirigée par Bernard Latarget : la MEAR. En 1971, la mission publia un gros dossier technique (diagnostic et proposition d'aménagement des zones rurales) et le nouveau Ministre de l'environnement, Robert Poujade, trouvant les propositions intéressantes lança l'idée de Zone naturelle d'équilibre.

Des Livres Verts devaient être publiés pour les 5 ZNE de l'Ile-de-France. [7] Raymond Delavigne rapporte que chaque Livre Vert devait avoir sa charte mais le mot ne fut pas utilisé.

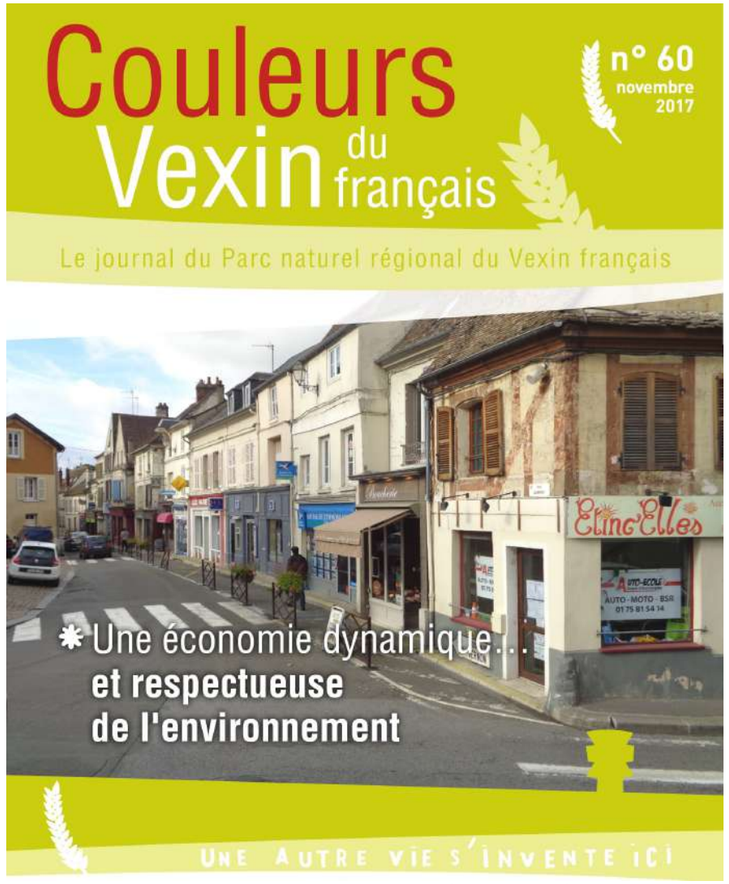

Les bulletins et revues des Parcs. Un bon outil grand public pour faire connaître les travaux et réflexions des PNR (PNRVF)

En effet, ce terme usité pour les Parcs naturels régionaux avait pour beaucoup de fonctionnaires de l'administration et pour beaucoup d'élus, une connotation certes sympathique mais « réservée aux pays …en voie de dépeuplement » (sous-entendu, les secteurs les plus ruraux de la France) et le terme de « Pays » était employé dans son sens de « local ». Selon l'auteur, les projets de PNR franciliens qui commençaient à émerger — Vexin, Chevreuse — étaient portés par de fortes personnalités mal vues de l'administration (ce qui n'était d'ailleurs pas vrai pour le Vexin dont la protection fut soutenue par le premier Préfet du Val d'Oise). L'auteur rappelle que l'IAURIF avait proposé la création d'un premier PNR dans la région forestière d'Armainvilliers-Crécy, en Seine-et-Marne, lequel n'aboutit pas. En région parisienne, les zones de discontinuité et les ZNE ont été selon l'auteur autant de jalons qui permirent la formalisation des PNR.

« Ceux qui vécurent ces combats savent combien les hommes et les institutions dans leur quasi-totalité étaient hostiles, invoquant des raisons fortes, toutes meilleures les unes que les autres pour rejeter l'innovation que constituaient les Parcs ». L'état d'esprit a totalement changé dans les années 1980 et 1990 et les PNR sont devenus pour l'Ile-de-France des entités territoriales remarquables dans leur fonctionnement et leurs multiples actions. [8]

[8] Les travaux et études réalisés par l'IAU (agence d'urbanisme de la Région) ont été fondamentaux dans la mise en place des PNR franciliens

[7] Les 5 ZNE proposées étaient : Plaine de Versailles, Plaine de France, Hurepoix, Plateaux du Sud et Plaine de Brie (circulaire du 15 avril 1975) ; le Vexin fut rajouté en 1981

...L'aventure Parc

un modèle d'aménagement du territoire toujours en devenir

L'ouvrage cité indique l'existence actuellement en France d'une vingtaine de projets de parcs. Chaque parc a ses spécificités, détermine ses propres actions et a aussi sa manière de travailler. Il est d'ailleurs difficile comme le disent les auteurs de porter un jugement sur chaque Parc tant leur fonctionnement demanderait une analyse serrée et fine. Les auteurs ont multiplié les entretiens et ont dégagé les grandes lignes des actions au niveau national des 51 Parcs. C'est donc à un travail considérable et particulièrement fructueux que l'équipe universitaire s'est attelée. Chaque Parc veut développer un territoire d'exception et le slogan « Une autre vie s'invente ici » témoigne de la philosophie qui anime les Parcs. L'Académie d'agriculture de France dans son colloque de 2017 se posait la question de savoir comment à l'avenir les parcs pourraient « garder leur avance » car ils furent pionniers et le sont toujours. Les enjeux ont considérablement changé depuis 1967 et à l'époque des villes-capitales ou des très grandes métropoles, les Parcs continuent inlassablement leur travail de terrain. Les Parcs excellent en de nombreux domaines et ont su faire preuve d'une remarquable adaptabilité et efficacité.

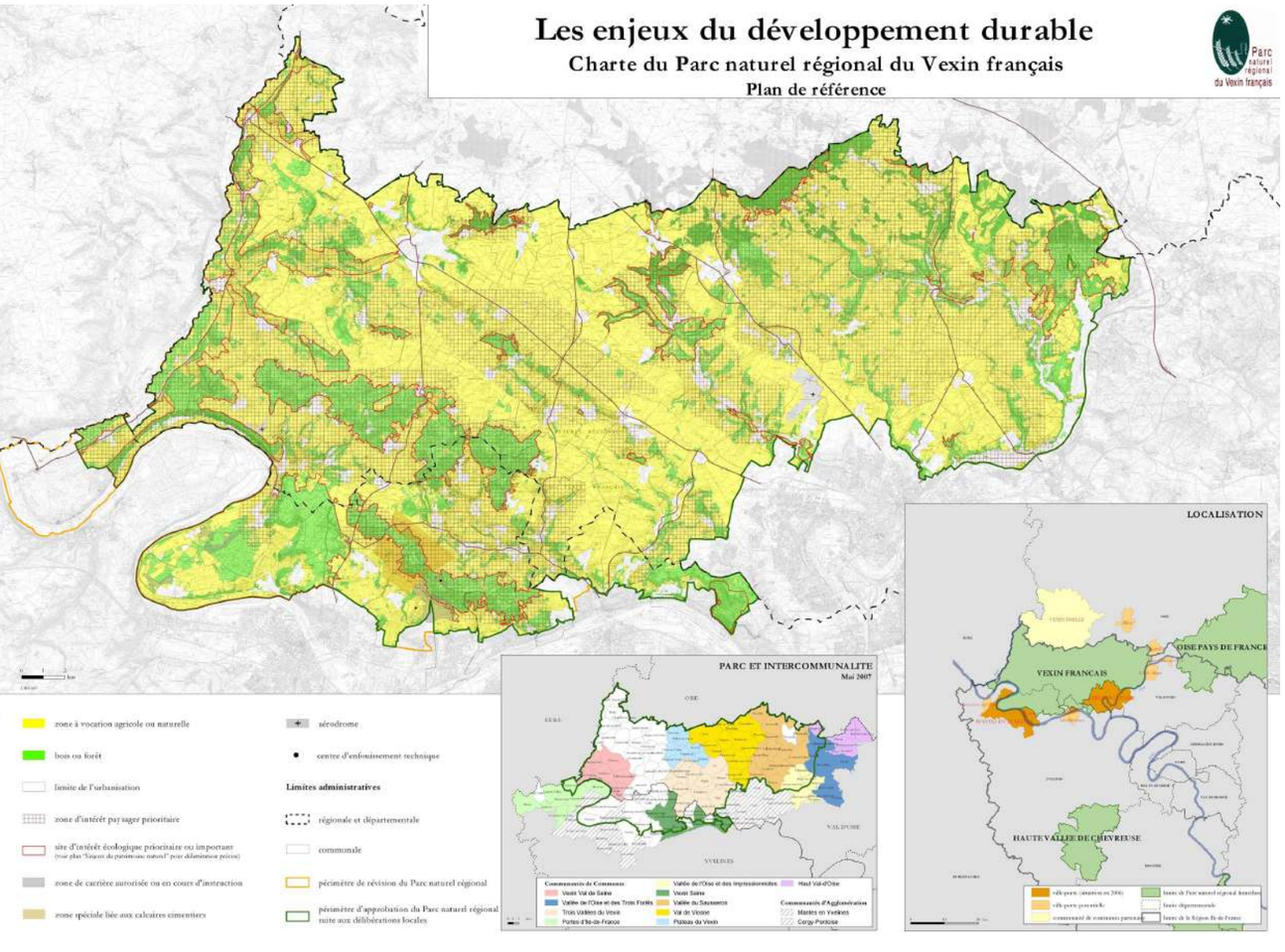

Pour conclure...

Si on consulte sur internet les fiches techniques de l' « argumentaire » réalisées par la Fédération, lesquelles sont autant de synthèses précieuses au niveau thématique, on verra que la fiche n° 10, intitulée « Les Parcs stimulent la participation civique » a calculé qu'au 2° tour des élections présidentielles entre 1995 et 2017, l'abstention avait été inférieure de 8% aux moyennes régionales pour 44 des 51 Parcs ! Décidément, si les Parcs n'existaient pas, il faudrait les inventer car ils sont devenus, en fait, tout à fait incontournables. Un ouvrage à lire avec attention car il y a là une matière dense et quantité de réflexions que cet article n'a fait qu'effleurer. Le titre de l'ouvrage « des territoires d'exception » résume parfaitement et sans prise de position excessive le terme qu'il est possible d'utiliser.

Dernière nouvelle

Dans sa séance du Conseil régional des 23 et 24 novembre 2018, les élus d'Ile-de-France ont examiné le rapport CR-2017-184 sur les orientations régionales aux nouveaux contrats de Parcs. Il a été reconnu que les financements croisés posent problèmes et que depuis deux à trois ans, les finalités données aux Parcs n'étaient plus assez assurées et affirmées par le Conseil Régional. Il en a résulté pour les Parcs une période d'attente et parfois d'hésitations pour leurs politiques et leurs actions assez préjudiciable à leur bon fonctionnement. Les élus régionaux ont réaffirmé fortement les caractères d'excellence des Parcs et la nécessité de multiplier les bonnes pratiques. Les Parcs, a déclaré un élu de l'opposition, ne peuvent pas n'être qu'une vitrine de la Région. Celle-ci prend désormais à sa charge le financement dévolu aux départements soit une somme de 40 millions d'euros pour 2018/2020. On vise donc à un Contrat de Parc triennal assuré d'une meilleure visibilité. Les PNR participent de fait aux outils du Pacte rural (cf. la fiche sur la commission de développement économique).

Bibliographie

• info@parcs-naturels-regionaux.fr (site de la Fédération)

• Journées nationales de Lurs-en-Provence, Etude sur les Parcs naturels régionaux, DATAR, Documentation Française1966

• Parcs naturels régionaux, Cahiers de l'IAURIF, n° 109-110, juillet 1995 (Raymond Delavigne, Le temps de la maturation ? p.11/18)

• Les parcs naturels régionaux franciliens, Actualités Ile-de-France, Dossier, n° 21 ,janvier 1998

• Pierre Merlin, A quoi servent les Parcs naturels régionaux franciliens ? Ile-de-France Environnement (dossier remis lors de la session de formation du 15 octobre 2005)

• Argumentaire, 50 questions-réponses sur les Parcs naturels régionaux, Fédération des Parcs, février 2008

• Nacima Baron, Romain Lajarge, Les parcs naturels régionaux. territoires en expérience, Editions Quae 2017.

• Les Parcs naturels régionaux de France ,Dossier de presse, septembre 2017

• Valeur spécifique de l'action des Parcs naturels régionaux, Argumentaire (23 p.) et fiches techniques, Fédération des Parcs, octobre 2017

• Colloque de l'Académie d'agriculture de France du 18 /01/2017, (résumés des interventions mises en ligne)

• Colloque international organisé par l'université de Reims (Faculté de droit) sous la Présidence de Yves Jégouzo, le 1/12 / 2017 (notre article n'a pu en tenir compte du fait de la date de sa rédaction); intervention de Philippe Montillet sur les PNR franciliens ,la planification et l'aménagement du territoire

• Liaison, publication du regroupement régional francilien des associations de défense de l'environnement (FNEIDFE),en ligne (nombreux articles sur les Parcs naturels régionaux franciliens)

• Publications associatives : association des Amis du Vexin Français, AP3F, Union des Amis de la Vallée de Chevreuse, du Gâtinais etc…) **[9]**

• Le centre de documentation de l'IAU est le plus pratique pour toute recherche bibliographique et consultation d'ouvrages ou de rapports

Remerciements : l'auteur tient à remercier Madame Alice Hirtzlin, chargée de la relation presse à la Fédération des Parcs pour les dossiers communiqués et l'envoi de photographies, Catherine Giobellina et Jacques Dauphin pour leurs témoignages.

[9] Beaucoup de documents associatifs ne sont pas en ligne et pour les plus anciens, la consultation en est bien difficile

PATRIMOINES / TOURISME

VILLARCEAUX
DOSSIER D'ACTUALITÉ

PAR **JEAN-CLAUDE CAVARD**

Le Domaine de Villarceaux a fait l'objet, au cours de ces deux dernières années, d'articles de presse exposant différents problèmes relatifs à son fonctionnement, dont celui du coût très élevé : 1 million d'euros par an, charge supportée par la Région Ile de France. Faut-il notamment – cas très rare pour un monument historique francilien – continuer à faire visiter gratuitement le Domaine ? En 2015, le nombre des visiteurs avait bondi quand le principe de la visite libre dans le château avait été instauré. On l'estime aujourd'hui annuellement environ 60 000.

Depuis plusieurs années, le Domaine organise des manifestations et la publicité relative à ces différentes actions, accessible dans les offices de tourisme et sur internet montre et renforce l'intérêt desdits « évènements ». En 2017, le programme culturel du Domaine a été du plus haut intérêt : accueil des Journées des métiers d'art et expositions sur le costume français. Pour des raisons budgétaires, malheureusement, le Festival d'Ile-de-France qui rythmait la « Saison » n'a pu avoir lieu.

Quel peut être l'avenir du Domaine du fait de son statut juridique particulier ? Si l'Ile-de-France renonçait à gérer Villarceaux, l'actuel propriétaire, la Fondation Charles Léopold Méyer, mettrait vraisemblablement le Domaine en vente. Le précédent Président de Région, Jean-Paul Huchon, avait signé en novembre 2015 un nouvel engagement pour 9 ans.

Lors d'un colloque plutôt interne organisé à l'été 2017 par le Conseil Départemental du Val d'Oise sur le nouveau plan d'action touristique du département, le Vice-Président de la Région chargé du tourisme et le Conseiller Départemental Gérard Lambert Motte, Président de Val d'Oise Tourisme, s'exprimèrent à peu près en ces termes *« Si vous avez des idées pour l'avenir de Villarceaux, aidez-nous ! »* [1]

Château Villarceaux (cliché pnrvf)

[1] Nous assistions au colloque et sans que nous ayons vraiment pris en note la phrase textuellement, c'est à peu près la question posée par les deux élus.

Le Domaine de Villarceaux, un site exceptionnel

Considéré comme le « petit Versailles » du Vexin, le Domaine de Villarceaux, situé à une trentaine de kilomètres de Pontoise dans la petite commune de Chaussy, dans un vallon superbe, abrite deux très beaux châteaux. Le parc, rythmé par une succession de bassins alimentés, dit-on, par une trentaine de sources, témoigne des deux grandes époques de l'histoire de l'art des jardins : la Renaissance et le XVIII° siècle. L'ensemble illustre admirablement bien le Vexin français dans cette partie ouest de son territoire fait de vallons, de pentes boisées et de plateaux. S'étendant sur plus de 800 hectares, avec un parc de 60 hectares, le Domaine présente un intérêt historique et patrimonial exceptionnel au plan régional. Construit au milieu du XVIII° siècle, sur les plans de l'architecte Courtonne, l'architecte de l'hôtel de Matignon, le château dit d'En Haut offre les plus belles perspectives sur l'ensemble. Les perspectives depuis les terrasses offrent le spectacle rayonnant d'une vue unique sur la campagne vexinoise. Ici, le Vexin est plus « sauvage », plus rural et n'est pas sans rappeler les paysages qui environnent Royaumont. L'eau est partout présente. Edifiés en contre-bas, au bord de la pièce d'eau principale, les communs dits du Manoir et la Tour Saint-Nicolas « ouvrent » le Domaine en quelque sorte. C'est Louis XIV qui décida d'ériger Villarceaux en marquisat au bénéfice de Louis de Mornay lequel entretint une liaison avec la célèbre courtisane Ninon de Lenclos. Nous renvoyons les lecteurs aux multiples plans du Domaine et en particulier à l'excellent article rédigé dans un de nos bulletins par Jacques Sirvat en 1976. Avec érudition, l'auteur avait rédigé une notice historique très précise. Le château du XVIII° siècle est classé monument historique depuis 1941. Le parc a été labellisé « jardin remarquable » en 2004 et est écogéré selon les principes du développement durable, et La Bergerie est un exemple remarquable d'agronomie respectueuse de l'environnement. Ce sont des initiatives qui font de ce site un exemple intéressant et original de mise en valeur assez exemplaire.

Photo carte-plan du Domaine (source : Conseil Régional IDF)

Un Domaine sauvegardé grâce à l'action de l'Association des Amis du Vexin Français

Rappel historique : les AVF et Villarceaux

À l'Assemblée générale du 29 septembre 1990 (il y a 27 ans !) des Amis du Vexin français, Jacques Dupâquier, alors Président de l'Association déclarait :

« C'est avec une joie immense que l'Association des Amis du Vexin vous accueille cette année à Villarceaux, le petit Versailles du Val d'Oise. Villarceaux qui a failli devenir un domaine en friche enchâssé dans un lotissement gigantesque. Villarceaux qui a qui a été finalement sauvé grâce à l'intervention des plus hautes autorités de la République, grâce à la volonté de notre ami le Président Chauvin, grâce à la Fondation pour le Progrès de l'Homme et à ses dirigeants éclairés, grâce au Conseil régional d'Ile-de-France… grâce à un journaliste que je connais bien, et à l'action persévérante de notre association qui a agi à la fois au grand jour et dans la coulisse. [2]
Villarceaux qui va devenir, par la décision du Conseil régional, un musée vivant de l'art des jardins, et le siège d'une Fondation Adolphe Chauvin qui coordonnera les initiatives, proposera des réalisations complémentaires et saura certainement attirer ici chaque année des centaines de milliers de visiteurs français et étrangers, ce qui permettra d'arriver à une gestion équilibrée et soulagera le budget de fonctionnement du Conseil régional… »

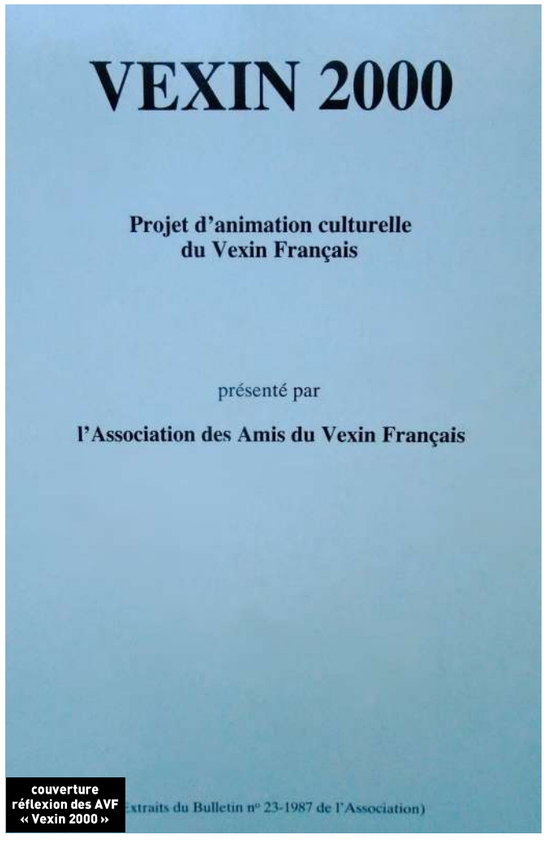

couverture réflexion des AVF « Vexin 2000 »

Suivait une mise au point sur l'état d'avancement du PNR du Vexin pour lequel le rôle de Jacques Dupâquier et de l'Association dans l'aboutissement fut également déterminant !

Beaucoup plus tard, en 2002, dans un remarquable numéro spécial du Bulletin des Amis du Vexin Français consacré en fait à l'histoire de l'association et à ses multiples actions, Jacques Dupâquier revenait sur l'histoire du Domaine et son sauvetage. « Cela a été la grande affaire des Amis du Vexin de 1973 à 1989 ». Bien antérieurement à cet article, l'archéologue et historien Jacques Sirat, membre de l'association des Amis du Vexin français, avait dans le bulletin de la même association donné un très bon article sur *« Villarceaux : la genèse d'un scandale »* (1976, N° 9, p.19-29). La presse locale que nous avions alors patiemment dépouillée s'en était fait largement l'écho et Val d'Oise Magazine — publication officielle du Conseil général du Val d'Oise — avait titré dans son numéro d'avril 1995 *« Villarceaux s'éveille en son Domaine »*. En août 1996, une belle page en couleur et argumentée de quelques photographies bien choisies de l'Echo-Le régional avait titré *« Les châteaux qui revivent, Villarceaux : le miracle de l'eau »*. Bref, la littérature un peu ancienne qui s'enthousiasmait pour le lieu est abondante.

[2] Le journaliste Jean-François Dupâquier, Directeur du journal local du Val d'Oise *La Gazette*, était un des fils de Jacques Dupâquier.
Jacques Dupaquier contribua largement à sauver Villarceaux grâce à l'association des *Amis du Vexin Français*. L'appui d'Adolphe Chauvin, ancien Président du Conseil général fut capital dans l'affaire.

Ce fut, en effet, la grande affaire des Amis du Vexin français de 1973 à 1989. En 1964, le propriétaire d'alors, écrasé par les charges d'entretien du domaine, voulut le rentabiliser en y créant un golf, un centre d'équitation et un lotissement de luxe de…127 lots … et pour lequel il obtint un permis de construire ! Un premier projet de lotissement est envisagé grâce à l'argent prêté par des banques et 682 prêteurs. Le dossier prend alors l'allure d'un scandale financier dans la mesure où le notaire chargé de la société disparaît avec l'argent. Le Domaine est alors mis en vente ainsi que son mobilier. Alerté par l'association des Amis du Vexin français, le Conseil général du Val d'Oise vota le 19 décembre 1975 une motion destinée à protéger Villarceaux *« Etant donné la valeur hautement historique de cet élément essentiel de notre patrimoine national, le Conseil général entend s'opposer à l'avenir à toute urbanisation de ce domaine ».* La Société *« Les Résidences de Ninon »* créée par deux hommes d'affaires et constatant que l'activité agricole ne pouvait couvrir les frais de gestion, proposait de réaliser un immense lotissement de luxe de 800 pavillons. L'affaire est tout à fait significative des années 1970 durant lesquelles nombre de promoteurs ont « lorgné » sur quantité de très grands domaines de l'Ile de France pour les lotir. Cet exemple local n'en a donc que plus d'intérêt par sa valeur démonstrative du travail des associations de défense du patrimoine et de l'environnement qui se battent pour leur sauvegarde.

Jacques Dupâquier a bien expliqué dans le bulletin n° 50 de 2002 que c'est son intervention auprès des plus hautes instances de la République qui a sauvé le Domaine. En effet, il avait fait réaliser par son fils journaliste un très solide dossier et il le fit parvenir en 1977 à Alain Peyrefitte, alors garde des sceaux dans le gouvernement de Raymond Barre. Jacques Dupâquier reçut une invitation à un déjeuner organisé par le Ministre en l'honneur du Président de la République grecque et il rapporte que le matin même du repas auquel il était convié, il reçut une lettre personnelle d'Alain Peyrefitte l'avertissant que *« Monsieur Le Préfet du Val d'Oise a décidé de ne pas accorder les permis de construire demandés par la Société ».* In fine, ce fut le Président de la République lui-même qui prit la décision mais le Préfet …n'avait pas été mis au courant ! Le Préfet du Val d'Oise refusera donc de renouveler les 127 permis accordés en 1966… et la société immobilière fut contrainte de renoncer à ses projets.

Le Domaine fut racheté par la Fondation suisse *« pour le progrès de l'Homme »,* laquelle existe depuis 1982. Le 15 novembre 1989, après signature d'un bail emphytéotique de 99 ans sous le mandat du Président Pierre-Charles Krieg, la Région est chargée de la gestion du Domaine et de son animation, et en assurer les frais de fonctionnement. Cette propriété est donc depuis lors de statut régional. La Région y a effectué des travaux considérables et fort coûteux. Dans le sauvetage du Domaine, il est juste de signaler que l'appui du Conseil général du Val d'Oise de l'époque fut déterminant et que le rôle du Maire de Pontoise, Adolphe Chauvin, alors aussi Conseiller régional et ancien Président des Amis du Vexin français, fut capital. Philippe Lachenaud, ancien Président du Conseil général, fit tout ce qui lui était possible aussi pour aider à la mise en place de cette nouvelle structure. Un Conservateur fut nommé et chargé administrativement de la gestion et de l'animation culturelle.

Villarceaux château (cliché pnrvf)

PATRIMOINES / TOURISME

Le projet de « mise en tourisme » porté en 1987 par Jacques Dupâquier

Notre ancien Président Jacque Dupâquier avait dans le bulletin n° 23 de 1987 écrit des pages magistrales sur un projet de *« mise en tourisme »* comme on le dit dans le jargon des professionnels. Il est bon de rappeler que ce projet avait été *« lancé »* plusieurs années avant l'officialisation du PNR en 1995 et avant l'ouverture au public et la mise en place de toute une série de manifestations festives et culturelles qui forment ce qu'on appelle *« Les Saisons annuelles ».* Paru ensuite sous forme d'un tiré à part intitulé *« Vexin 2000, Projet d'animation culturelle du Vexin Français »,* ce travail très neuf et original de 23 pages montrait l'importance du patrimoine naturel, historique et culturel vexinois. Des propositions fortes et réfléchies pour la promotion touristique du Vexin y avaient été faites: projet d'un musée du terroir, ouverture au public de monuments historiques, création de tout un réseau de chemins pédestres, cyclistes et équestres. Les notions d'accueil, d'animation et surtout d'hébergement y étaient développées et ce de manière précise. Il ne s'agissait pas d'encourager le développement d'un tourisme de masse excessif non maîtrisé auquel l'association des Amis du Vexin n'était et n'est toujours pas favorable, mais de promouvoir un tourisme de week-end ou de petites vacances *« comportant des visites individuelles ou, de préférence, collectives à partir de Paris ou du terminus du RER. Cette activité permettrait de créer et d'entretenir un réseau d'auberges de campagnes et de gîtes ruraux. Elle ouvrirait même la perspective d'une renaissance du commerce et de l'artisanat dans les villages »* (page 25).

Ce projet incitait les élus à mettre en synergie les grands pôles touristiques (les hauts lieux !), en l'occurrence Auvers-sur-Oise, Villarceaux, Giverny. Il proposait en particulier la création dans le château de Villarceaux d'un musée du siècle des Lumières. C'était le point central du projet.

Citons textuellement l'auteur *« Ce projet consisterait à implanter à Villarceaux — le Versailles du Val d'Oise —, un complexe culturel comportant les éléments suivants :*

- *Un musée historique dans le « château d'En bas »*
- *Un musée de l'art rocaille dans le « château d'En haut » dont la décoration d'époque se prêterait admirablement à cette présentation (une partie du mobilier d'origine est devenue propriété du département et pourrait être réintégrée)*
- *Un centre de colloques et de séminaires dans les bâtiments de la ferme de la Comté, avec possibilité d'hébergement des participants*
- *Le jardin à l'italienne restauré et expliqué*
- *Éventuellement, des archives spécialisées et une bibliothèque*

Dans le cadre de ce musée pourraient être organisés non seulement des colloques, mais des spectacles, des concerts et peut-être même des revues s'inspirant à la fois du genre « Son et Lumière » et de la grandiose réalisation du Puy-du-Fou. La disposition des lieux, avec le grand tapis vert en pente dominant le Bassin du Miroir s'y prêterait admirablement » (page 20).

Pour des raisons diverses, le *« grand projet »* de l'historien et académicien Jacques Dupâquier n'a pas pu se réaliser. On ne peut que le regretter. Il est vrai que le coût d'un tel programme pourrait être taxé d'irréaliste, voire d'utopique, car tout est à faire, les châteaux de Villarceaux étant presque vides. Au début des années 1990, sans qu'on sache d'ailleurs qui en avait été l'initiateur, il avait été suggéré de faire de Villarceaux une sorte de Villa Médicis. Il est possible aussi que d'autres projets aient été portés. Adolphe Chauvin aurait été favorable à la création d'un Centre international des jardins. Il serait nécessaire de pouvoir consulter toutes les pièces du dossier pour retrouver ce foisonnement de suggestions.

Le XVIII° siècle présent dans le département du Val d'Oise

La période des Lumières est présente dans le département du Val d'Oise en plusieurs lieux. Il existe un remarquable centre dédié au XVIII° siècle mais peu connu du grand public : la bibliothèque Jean-Jacques Rousseau, à Montmorency est l'égal de Lausanne ou Genève pour le XVIII° siècle au niveau de ses ressources en ouvrages et publications. Elle est connue des dix huitiémistes pour la richesse de sa bibliothèque et fréquentée par les spécialistes dont beaucoup de chercheurs étrangers. Le musée Jean-Jacques Rousseau à Montmorency et le jardin attenant à la Maison des Commères (site de la bibliothèque) est bien évidemment un précieux témoignage mais trop discrètement mis en valeur. La commune n'a pas encore finalisé son dossier de candidature de *« Ville d'Art et d'Histoire »*. La ville de L'Isle-Adam a été elle aussi au XVIII° siècle du fait des possessions de la famille des Conti, proches du Roi un site princier et festif. Ce fut à une autre échelle une sorte de *« Petit Versailles »* ! Certes, le château est totalement détruit et il ne reste presque plus rien des très grandes écuries. La ville réfléchissait à la création d'un musée du XVIIIe siècle. En 1997 un très jeune historien plein de talent, Christophe Gicquelay, avait fait de l'ancien château un magistral tableau. **[3]** Par ailleurs, il existe dans le même secteur géographique des bâtiments datant du XVIII° siècle et dont l'intérêt historique et culturel est du plus haut intérêt. Ainsi, à Eaubonne, en vallée de Montmorency, le XVIII° siècle est présent du fait de l'existence du bel hôtel de Mézières construit vers 1762, du petit château (1772-1776) caché entre des pavillons et des immeubles récents. Dans la même commune, les propriétés que sont les châteaux du Clos de l'Olive et celui de la Chesnaie sont de très beaux exemples du XVIII° siècle.

A Epinay-Champlâtreux (en Plaine de France), la magnifique château, propriété privée, réalisé par Jean-Michel Chevotet entre 1751 et 1757est un chef d'œuvre. Il reste encore à Arnouville le château construit pour la famille des Machault entre 1752 et 1760 par l'architecte Contant d'Ivry. Il subsiste encore le petit pavillon, au niveau du lycée. Construit à la française dans ses grandes lignes, il annonce le néo-classicisme. Deuil conserve un témoignage du plus grand intérêt, à savoir le musée de la Chevrette réalisé entre 1757 et 1759 dans lequel est retracée habilement l'histoire locale. Certes, le château de Goussainville, peut-être édifié sur les plans de Robert de Cotte, est en ruine et de celui de Roissy il ne reste qu'une porte. Ainsi que le soulignait en 1983 Dominique Foussard dans un bref mais lumineux article sur *« L'activité des architectes parisiens en Pays de France au XVIII° siècle »,* il a existé toute une production artistique qui est en grande partie ignorée du grand public et de beaucoup de guides touristiques généraux. Seules les journées du Patrimoine permettent de les redécouvrir ou tout simplement de les visiter. Il est évident qu'il ne suffit pas qu'il y ait des sites existants séparés les uns des autres de quelques kilomètres pour pouvoir *« monter »* des circuits de visite à la manière du circuit des *« impressionnistes »*. Néanmoins, le Val d'Oise n'est pas dénué de sites patrimoniaux datant du siècle des Lumières. Villarceaux qui est un véritable joyau pourrait-elle devenir le *« cœur »* d'un très grand projet d'animation touristique qui pourrait déborder d'ailleurs le Val d'Oise et *« intégrer »* le sud du département de l'Oise dont on connait l'immense intérêt : Chantilly, son parc, son château, les grandes Ecuries d'Aubert et le parc Ermenonville ? Nous ne pouvons que poser la question.

[3] Christophe Gicquelay, Louis-François De Bourbon Conti, (1717-1776) : Le modèle du Prince Eclairé, Société Historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin, 1997

PATRIMOINES / TOURISME

Conclusion

Beaucoup d'éléments nous manquent pour aller beaucoup plus loin que cette simple esquisse. Il semble qu'une étude interne de mise en valeur de Villarceaux soit en cours sous le pilotage de la Région Ile-de-France. Le Domaine, qui offre toujours, sous la conduite de son Conservateur Thierry Labussière, des événements de haute qualité — la « Féérie de Noël » préparée cette année pour les 16 et 17 décembre 2017 pour les enfants et pour les adultes, en témoigne — ne peut ni ne doit fermer et sans que nos sources soient assez sûres à ce niveau, il semble que la Région ait décidé de trouver un « avenir » à Villarceaux. Dans un premier temps, peut-être serait-il souhaitable qu'un véritable livret grand-public soit édité et mis en vente ainsi que beaucoup de sites l'ont fait. L'intérêt des différentes brochures du Conseil régional sur le Domaine et que l'on retrouve aisément dans les différents offices de tourisme est évident mais ne peut suffire. Peut-être faut-il aller plus loin au sens éditorial du terme ? Jadis, Villarceaux faisait l'objet de longues pages de journaux dans le cadre de la publication annuelle de promotion touristique du département (Echo et La Gazette). Ce n'est plus guère le cas aujourd'hui. La revue 74, l'an prochain, livrera à ses lecteurs de plus amples informations. Certes, depuis le temps où Jacques Dupâquier se préoccupait du site exceptionnel de Villarceaux, nombre d'initiatives ont été prises par la région pour valoriser ses atouts, et le site, avec ses animations et ses manifestations, est devenu un haut lieu du tourisme val d'oisien. En 2014, le Domaine de Villarceaux s'était fixé une triple mission, patrimoniale, sociale et environnementale. Le prochain numéro de notre revue en fera le point exact et approfondi.

Bibliographie

• Jacques Sirat, Villarceaux :La genèse d'un scandale, Bulletin de l' Association des Amis du Vexin Français, 1976, n° 9, pages 19-29

• Vexin 2000, Projet d'animation culturelle du Vexin Français, présenté par l'Association des Amis du Vexin Français, extrait du bulletin n° 23, 1987

• Villarceaux s'éveille en son Domaine, Val d'Oise Magazine, avril 1995, pages, 16-17

• Jacques Dupâquier, Histoire des Amis du Vexin, Bulletin de l'Association des Amis du Vexin Français n° 50, 2002 (le *« scandale »* Villarceaux est retracé pages 18-20)

• Itinéraire de flâneries dans le parc du manoir de Villarceaux, Le guide du Val d'Oise, Echo-le-Régional, 2002, pages 57-59

• Publication régionale, plan, guide de visite, programme annuel des manifestations (Domaine de Villarceaux, 900 ans d'histoire de l'Ile-de-France sur un site exceptionnel)

• Chaussy. Le domaine de Villarceaux rouvre… malgré des menaces, Parisien Libéré Val d'Oise, 31 mars 2017

• Site internet : www.villarceaux.iledefrance.fr

Remerciements à JL Briot, responsable de Cap Tourisme, pour communication des photographies de Villarceaux.

LE CHÂTEAU D'HÉROUVILLE

PIÈCE MAJEURE DU PATRIMOINE CULTUREL POPULAIRE MONDIAL

PAR **HUGUES VESSEMONT**

Lorsqu'il traverse le village d'Hérouville, le profane remarque à peine de grandes grilles. S'il s'arrête, il peut prendre le temps de jeter un œil sur les bâtiments au-delà. Il peut rester plus d'une minute à observer les deux ailes et la toiture mansardée, puis s'en retourne et continue sa route. Pourtant, en ces lieux, perdurent de bonnes vibrations qui marquent d'une empreinte totalement originale ce château. Cet article va vous permettre de les capter, car ces murs ont nourri les oreilles du monde entier.

Le sort de cet ancien relais de poste du XVIII e siècle, imposante bâtisse, se noue dans les années 1960 avec Michel Magne, compositeur déjà bien installé. Il achète le château, en 1962, avec un ami, qui en prend l'aile droite. Il entame de gros travaux de restauration sur son aile, puis réunit l'ensemble du château sous sa propriété trois ans plus tard. Les fêtes se succèdent, avec des invités prestigieux. La convivialité, marque distinctive qui caractérise l'aventure de Michel Magne, s'installe. Le vrai départ de l'aventure musicale survient à la suite d'un incendie en 1969. Un studio d'enregistrement personnel avait déjà été installé. Là, après le sinistre, l'ambition devient professionnelle.

Un nouveau type de studio

Beaucoup de choses feront se distinguer le studio de Michel Magne. D'abord l'ambiance de travail diffère des locaux parisiens, propriétés des grandes maisons de disque. La gestion bureaucratique, les planifications marketing et un personnel d'ingénieurs guindés en blouse blanche, ou costume cravate, ne pouvaient guère s'entendre avec des artistes pop. De plus la différence majeure c'est que les studios sont intégrés dans l'ensemble de cette propriété qui peut héberger musiciens, compositeurs et techniciens. Le concept de studio résidentiel était né. Pas d'heure fixe pour travailler, d'où la possibilité de longues, très longues séances d'enregistrement, une vingtaine de chambres dans une atmosphère détendue, campagne, piscine, tennis, et le cocon protecteur de cette propriété. Bref il s'offrait un ouvroir épicurien du son aux enfants terribles du baby boom.

Deux studios d'enregistrements seront installés. Le premier, vaisseau amiral, George Sand, aménagé dans les combles de l'aile droite, a une acoustique naturelle remarquable, que n'atteindra pas le second, Chopin, construit dans les dépendances en 1971. Les deux salles tournent avec une dichotomie particulière, le George Sand sera prioritairement réservé aux artistes internationaux, alors que Chopin sera attribué plutôt aux français. Car il en défile des grands noms, le Gratefull Dead, Pink Floyd, Elton John, qui y enregistre son album Yellow brick road… Le problème est qu'on se retrouve avec une véritable entreprise, et que la gestion n'est pas le point fort de Michel Magne. Les reprises en main alternent avec des moments où les partenaires d'hier deviennent des parties en conflit juridique. En 1973-74 le château est en état d'abandon, herbe et squatteur prennent possession des lieux. Michel magne laisse la main à d'autres passionnés.

Le château vu depuis le jardin

Epicentre de la fièvre

Un rapide redémarrage remet le studio sur pied fin 1974 et le fait entrer dans le réseau des meilleurs endroits d'enregistrement du monde. S'y succèdent Marc Bolan, David Bowie et Iggy Pop, Magma, Véronique Sanson, Yves Simon, Jacques Higelin qui vit à Herouville, où il se marie d'ailleurs…

En 1977, les Bee Gees s'installent à la condition que le studio modernise son matériel. Ils vont y passer trois mois. Ils chantent en se rendant à l'étage pour enregistrer . L'acoustique pa iculière de l'escalier leur plait à tel point que toutes les voix des titres enregistrés alors sont prises à cet endroit. Ainsi, *Stayin'alive*, *Night fever*, *How deep is your love* et *More than a woman* sont aux couleurs de cette magnifique rampe en fer forgé. La réverbération naturelle rend inutiles les artifices complexes déployés au mixage par les ingénieurs du son.

Nous sommes alors au sommet de la gloire du château, mais les procédures entamées en 1973 aboutissent, ramenant les propriétaires aux dures réalités des passifs à épurer. Les murs du château sont vendus en 1979, la propriété est morcelée en deux lots. L'opération immobilière projetée par les nouveaux propriétaires échoue. Une partie du château est classée et surtout le gel d'un périmètre de 500 mètres autour de l'église d'Hérouville interdit toute construction nouvelle. Les studios désormais locataires peuvent continuer leur activité en espérant un certain confort quant à leur avenir. Les enregistrements et les répétitions reprennent, Trust, Yellow Magic Orchestra, Fleetwood Mac, Marvin Gaye. Mais rapidement les relations s'enveniment entre locataire et bailleur, la pérennité du studio devient incertaine, les investissements ne se font pas… et la concurrence est désormais rude avec d'autres lieux d'enregistrement, aussi accueillants et plus ensoleillés.

Un défi en train d'être relevé

Le château est devenu une charge pour l'investisseur qui l'avait acheté. Il a abrité de petites activités, une sellerie entre autre, dont la rentabilité ne permettait pas de mobiliser les ressources nécessaires à son entretien. Il est remis en vente en 2013. Par bonheur les nouveaux acquéreurs sont dans la lignée de Michel Magne.

Leur projet, de remettre le studio en ordre de marche, est en train de se réaliser. Au coeur de celui-ci, George Sand renait et un second studio devrait entrer en fonction en 2018. La municipalité encourage cette nouvelle équipe. Des passionnés de cette aventure, dont au premier rang, Franck Ernould, chroniqueur en titre du château des années Magne à aujourd'hui , entretiennent la mémoire des lieux et un beau nombre de personnes bienveillantes, donnent de leur temps pour aider ces nouveaux propriétaires au sein de l'association des amis du château d'Hérouville. La preuve de cette renaissance, l'émission qu'Arte enregistre et diffuse : **« ARTE Sessions@château d'Hérouville »** la première est diffusée le 10 novembre, surveillez les programmes, d'autres sont à venir.

Lien: tinyurl.com/y9rgx2yo

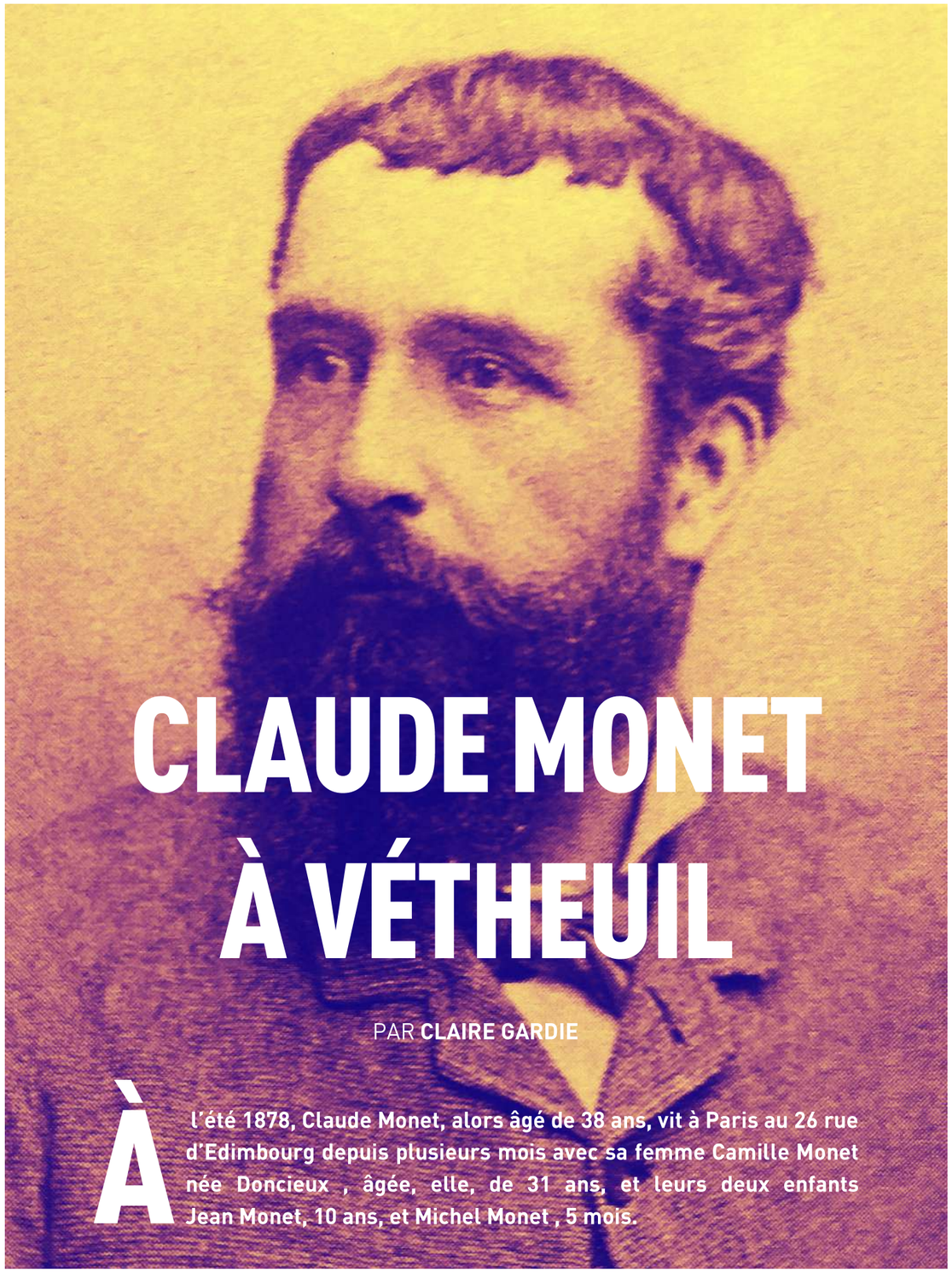

CLAUDE MONET À VÉTHEUIL

PAR **CLAIRE GARDIE**

À l'été 1878, Claude Monet, alors âgé de 38 ans, vit à Paris au 26 rue d'Edimbourg depuis plusieurs mois avec sa femme Camille Monet née Doncieux , âgée, elle, de 31 ans, et leurs deux enfants Jean Monet, 10 ans, et Michel Monet , 5 mois.

Claude Monet vers 1880

Quotidiennement et sans relâche, le peintre trouve difficilement le moyen de faire vivre sa famille. Les amateurs de sa peinture ne sont pas légion ; d'aucuns achètent ses toiles, certes, mais à quel prix ! Certains de ses amis bien plus fortunés que lui répondent régulièrement à ses appels au secours pour faire face à une situation financière difficile, comme on peut le lire dans ce billet envoyé à Edouard Manet le 10 mars 1878 : *« Je soussigné reconnais avoir reçu de Monsieur Manet un effet de mille francs destinés à rembourser un prêt de pareille somme à l'échéance le 31 courant. Ce 10 mars 1878 » signé Claude Monet ;* ou encore dans cette lettre envoyée à Emile Zola le 7 avril 1878 : *« Mon cher Zola, Voulez-vous me rendre un grand service ? Nous n'avons plus un sou à la maison, pas même de quoi faire bouillir la marmite aujourd'hui ; avec cela, ma femme mal portante et demandant bien des soins (...) Voulez-vous me prêter deux ou trois Louis ou même un si cela vous gêne ? Je pourrai vous rendre cela d'ici une quinzaine. Vous me rendriez un bien grand service, car j'ai couru toute la journée d'hier sans pouvoir trouver un sou. Bien à vous, Claude Monet, 26 rue d'Edimbourg ».*

Alice Hoschedé 1878

Camille Monet-Doncieux

L'appartement parisien coûte alors bien trop cher, les dettes récentes s'ajoutent aux anciennes, Camille est souffrante et sa santé se dégrade de façon inquiétante ; il faut à tout prix partir et quitter Paris ; mais pour aller où ?

La route de Mantes….

C'est à Vétheuil que Claude Monet choisit d'installer sa famille dans le courant du mois d'août, d'abord à l'hôtel du Cheval Blanc, puis, rapidement, dans une petite maison sur la route de Mantes que les Monet partagent avec la famille Hoschedé, vraisemblablement jusqu'à la fin du mois de septembre 1878.

Alice Hoschedé, 34 ans, qui deviendra par la suite la deuxième épouse de Monet, est à cette époque la femme d'Ernest Hoschedé ,41 ans, amateur éclairé et collectionneur de peinture impressionniste, et notamment de celle de Monet. Le couple Hoschedé a six enfants : Marthe ,14 ans, Blanche, 13 ans, Suzanne, 10 ans, Jacques, 9 ans, Germaine, 5 ans, et enfin Jean-Pierre, 1 an. Ernest Hoschedé et Claude Monet se connaissent depuis plusieurs années : c'est Ernest qui avait acheté en 1874 la fameuse toile intitulée ***Impression, soleil levant*** qui donna son nom au courant de peinture impressionniste. Deux ans plus tôt Monet séjourna à Montgeron, au château de Rottembourg, propriété d'Alice, où il peignit quelques toiles et

panneaux décoratifs commandés par Ernest Hoschedé. La faillite toute récente de celui-ci l'a conduit à la perte de sa fortune, ses tableaux, ses biens immobiliers ainsi que ceux de sa femme. Ce couple ruiné projetait sans doute de séjourner à Vétheuil temporairement, le temps d'un été, pourtant les deux familles croiseront définitivement leur destin à Vétheuil.

Les paysages lumineux de cette boucle de la Seine, Monet les a en mémoire. Dix ans plus tôt, au printemps 1868, avec Camille et leur fils Jean, ils avaient séjourné quelque temps aux environs de Bennecourt, plus exactement à Gloton, sur les recommandations de Zola. Sans doute s'est-il souvenu de ces paysages de craie blanche bordés par la Seine, offrant de nombreux motifs à peindre ? Ernest Hoschedé, lui, a peut-être découvert le village au cours d'une de ses nombreuses parties de chasse ?

Vétheuil, joli village de 600 habitants possède de véritables atouts pour Monet. La proximité avec Paris lui permet de rejoindre rapidement son pied-à-terre situé rue Vintimille afin d'y présenter ses dernières toiles à ses acheteurs. La gare de Mantes n'est qu'à 11 km, desservie par les rotations d'une calèche. Des commerces de bouche, un médecin, une école, une poste (le peintre écrit très régulièrement à ses amis ou ses acheteurs), et enfin un médecin. En effet, l'état de santé de Camille ne semble pas s'arranger comme nous le montre cette lettre envoyée à son ami le docteur De Bellio : *« Deux mots à la hâte pour vous dire que ma femme est de moins en moins bien, d'une faiblesse extrême, se trouvant mal à chaque instant. (...) Ne serait-il pas utile de sevrer l'enfant, qui prend du mauvais lait et épuise sa mère ? Il se porte heureusement à merveille et mange facilement de petits potages. Si cela ne vous ennuie pas trop de m'écrire à ce sujet, vous m'obligeriez bien car je ne sais plus où donner de la tête. »*

Ernets Hoschedé vers 1875

La route de La Roche-Guyon …

La maison partagée par les deux familles route de Mantes s'avère très inconfortable et ne pourra être une habitation convenable pour le long terme. Monet trouve à la sortie du village, sur la route de La Roche-Guyon, une maison à louer. Le bail, signé le 18 décembre 1878 chez maître Delaplane de la Roche-Guyon,

La maison de la rue de La Roche-Guyon

Le jardin de Monet à Vétheuil

entre la propriétaire Madame Lecerf, rentière, veuve de monsieur Elliott demeurant à Vétheuil et Monsieur Claude Monet, peintre demeurant au 20 rue Vintimille à Paris, indique que la location débute le 1er octobre de la même année.

Les Monet et les Hoschedé s'installent dans une maison de six pièces dont trois avec cheminée, un grenier, des pièces d'eau, une cuisine. A l'extérieur, une cour flanquée de deux boves, et, surtout un très grand jardin qui donne directement sur la Seine, dont l'accès se situe de l'autre côté de la route. Amarré à l'emplacement du petit port de Vétheuil, le Bateau-Atelier si cher au peintre trouvera sa place.

Les deux familles se répartissent les pièces de la maison et notamment les chambres en fonction de l'emplacement des cheminées. Le couple Monet s'installera vraisemblablement au rez-de-chaussée, Ernest et Alice Hoschedé dans la plus grande chambre du 1er étage, les enfants sans doute dans les deux autres chambres du 1er étage, celles du 2e étage, éclairées par des vasistas serviront de grenier pour l'une, et pour l'autre sans doute à l'entreposage du matériel de peinture.

Jusqu'à la fin 1881, date à laquelle il quitte Vétheuil, Monet inspiré à l'envi par ce merveilleux décor, produira plus de 150 toiles disséminées aujourd'hui à travers le monde.

Camille Monet sur son lit de mort

En 1880, Il répondait au journaliste Emile Taboureux venu le rencontrer chez lui à Vétheuil et qui lui demandait de lui faire visiter son atelier : *« Mon atelier ? Mais, je n'ai jamais eu d'atelier, moi ! Et je ne comprends pas qu'on s'enferme dans une chambre. Pour dessiner, oui, pour peindre, non. »*, Et, poursuit Taboureux, *« d'un geste large comme l'horizon, me montrant la Seine toute criblée des ors du soleil couchant, les collines baignées d'ombres fraîches, et Vétheuil tout entier qui semblait dormir dans la quiétude du soleil aprilien, père des lilas blancs, des lilas roses, des primevères et des boutons d'or : Voilà mon atelier à moi ! »*

Sources

- Wildenstein Daniel, *Monet ou le triomphe de l'impressionnisme*, Taschen, 96
- Charles F. Stuckey, *Claude Monet 1840-1926*,Thames and Hudson, 1995
- Taboureux Emile, *Monet à Vétheuil, 1880*, article publié en juin 1880 dans *la Vie moderne*, Editée par Georges Charpentier.

Plaque posée sur la maison de Monet à Vétheuil

Alice Hoschedé 1880

FAIRE REVIVRE LA MÉMOIRE DE CLAUDE MONET À VÉTHEUIL

« Escale chez un impressionniste »

La maison de la rue de La Roche-Guyon, dans laquelle vécut Claude Monet entre 1878 et 1881, a été achetée et rénovée en 2015/2016 par Pascal et Claire Gardie qui y offrent un hébergement touristique, et que l'on joint au 06.70.12.73.30 ou à l'adresse électronique claudemonetvetheuil@gmail.com

Dès 2018, des groupes pourront y être accueillis (sur réservation) pour visiter la maison et entendre des conférences sur la vie de Monet à Vétheuil.

LIEUX D'EXCEPTION ET ARTISTES CONTEMPORAINS

EXPOSITION 2017 AU CHÂTEAU DE GADANCOURT

PAR **MARIE-CLAUDE BOULANGER**

PATRIMOINES / TALENTS D'AUJOURD'HUI

Comme chaque année depuis maintenant 5 ans lors des Journées du Patrimoine, Christine de Meaux, présidente de l'association LEAC, ouvre sa prestigieuse demeure familiale, qui a maintes fois été évoquée dans nos colonnes — dont l'an dernier puisque nous y avons été accueillis pour notre assemblée générale 2016 — au public appelé à admirer les œuvres des artistes qu'elle y installe pendant plus d'une semaine.

De gauche à droite :

- **Pascal Béquet**
- **Brigitte Sauvêtre**
- **Christine de Meaux**
- **Tao Guével**
- **André Jude**
- **Françoise Bousquet**

Cliché MCBM

Invitation à l'évènement

Peintre elle-même, l'hôtesse a fait de cet évènement un rendez-vous annuel apprécié des amateurs d'arts plastiques. L'accueil y est toujours chaleureux, et le précieux contact avec les artistes y est à la fois enrichissant et convivial. D'une année sur l'autre, on retrouve avec plaisir ceux qui ont précédemment exposé et reviennent s'intéresser aux travaux des nouveaux artistes invités — on ne peut que conseiller au lecteur de se reporter aux articles relatant les expositions antérieures dans les précédents numéros de notre revue —. Cette atmosphère rare et particulière en fait un rendez-vous à ne pas manquer.

Cette année, le château de Gadancourt hébergeait, du 16 au 24 septembre, les œuvres de Pascal Béquet, Françoise Bousquet, Tao Guével, Amandine et André Jude, et Brigitte Sauvêtre.

PATRIMOINES / TALENTS D'AUJOURD'HUI

Pascal Béquet parle avec enthousiasme et générosité de son art et de ses techniques. Peintre sans relâche, il évoque Corot : « La charité est une chose encore plus belle que le talent. D'ailleurs, l'une profite à l'autre. Si vous avez bon cœur, cela se verra dans vos œuvres ». Il expose presque pédagogiquement sa démarche actuelle : il travaille dorénavant ses productions aquarellées ou gouachées à l'encre, au stylo à bille ou à la mine de plomb, exclusivement à l'extérieur, là où il se trouve en contact direct avec la nature et la vie. Ses dépliants au style de carnets de voyages, panoramas admirables de charme une fois déplié, sont impressionnants de vie et de personnalité propre. Il habite Versailles, et est aussi graveur.

Pascal Béquet présente un de ses étonnants dépliants (*Paris...*) (ciché MCBM)

Le lapin agile **(Montmartre) aquarelle**

Rue Lepic

Françoise Bousquet est une artiste rayonnante : elle anime le salon où sont exposées ses œuvres avec chaleur, spontanéité et enthousiasme. D'une (nombreuse) famille d'artistes (musiciens –dont elle-même- notamment), celle qui se définit comme « pastelliste paysagiste » pose un pied dans le Vexin (son atelier se situe à Us), l'autre à Paris (où elle habite), et ses valises, souvent, en Touraine (où elle a des amis). Elle utilise aussi bien l'huile que le pastel qu'elle maîtrise admirablement pour représenter des lieux qu'elle « connaît bien ».

***Fenêtre* (la maison de son enfance)**[ciché MCBM]

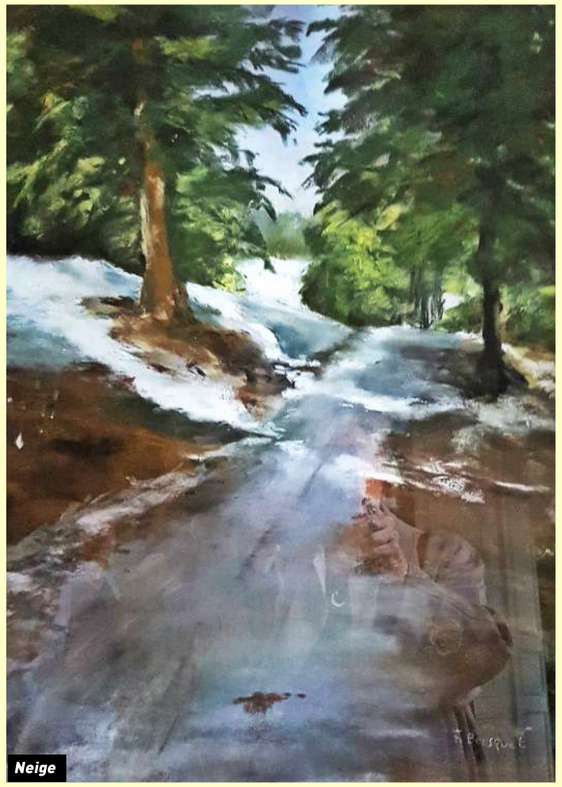

Neige

Leçon de piano

Amandine et André Jude travaillent « en famille », à Château-Gontier: tous deux plasticiens, il leur plaît de prendre pour modèles ce qu'ils et qui ils connaissent bien. On trouve ainsi des autoportraits, de touchants portraits de leurs filles. Amandine est fille de peintre, de François Legrand. Elle a, dit-elle, appris son métier en posant pour son père. Plusieurs fois primée, elle réalise, à l'huile, sur toile et sur panneaux, des portraits et des tableaux religieux.

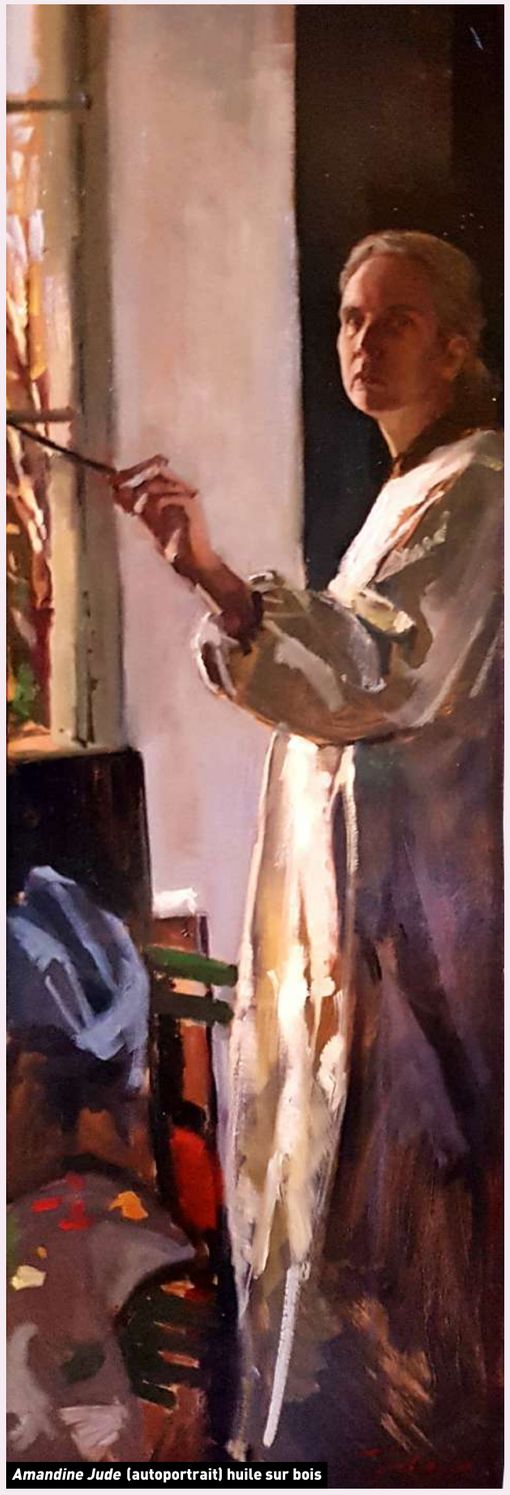

***Amandine Jude* (autoportrait) huile sur bois**

André Jude devant ses œuvres (cliché MCBM)

André est, lui, l'arrière-petit-fils de Mathurin Méheut. Lui aussi plusieurs fois primé, expose de façon permanente à la Galerie des Orfèvres à Paris et à la Galerie du Moustoir, dans le Finistère.

On trouve aussi chez André Jude des scènes vivantes et colorées de la vie de province : un marché, par exemple. Il parle avec enthousiasme de l'art qui soude sa famille et en est l'expression privilégiée.

Marché

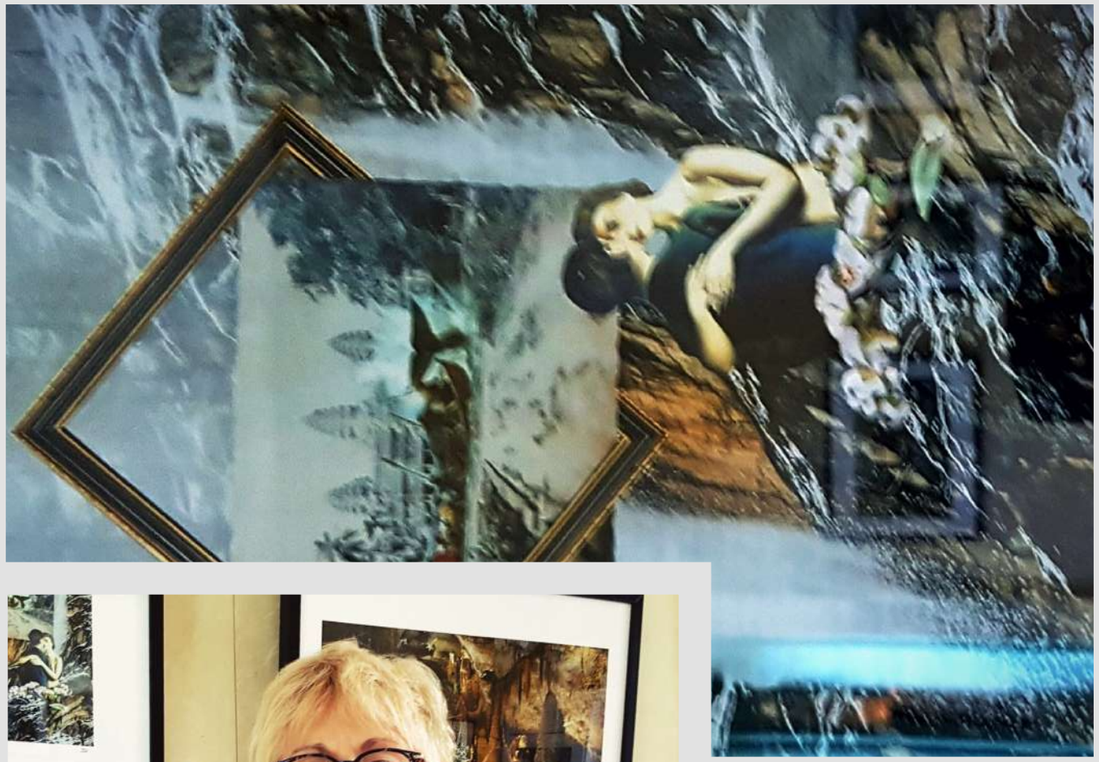

Brigitte Sauvêtre devant quelques-unes de ses productions (cliché MCBM)

PATRIMOINES / TALENTS D'AUJOURD'HUI

Brigitte Sauvêtre, qui vit actuellement à Granville, formée à l'origine à l'Ecole du Louvre, pratique peinture, dessin, gravure et même modèle vivant à l'Ecole d'art de Cergy. Elle nous présente au château de Gadancourt ce qu'elle appelle un « art de l'économie » : une série de collages en Digigraphie ®, label d'excellence où chaque reproduction est numérotée, référencée et signée par l'artiste. Un art original, et impressionnant d'efficacité esthétique et signifiante.

Collages en estampe

PATRIMOINES / TALENTS D'AUJOURD'HUI

Tao Guével a un statut un peu à part dans l'exposition 2017, car elle crée des sculptures de verre. Nous avions déjà évoqué dans notre revue 69 son art si original , intensément coloré et lumineux, et montré certaines de ses créations in situ, dans son jardin, au Moulin le Roy, à Valmondois, lorsque nous étions allés découvrir l'atelier de son mari, Michel Guével maître verrier de renom. On ne peut que souscrire au sentiment de Christian Auboin lorsqu'il parle de « recomposition onirique qui puise dans l'inconscient de l'artiste » et qu'il ajoute que « Les émotions qui s'en dégagent... ont la familiarité des rêves et de leur étrangeté »

Le travail de l'association **LEAC**, animée avec passion, persévérance et maestria par notre amie Christine de Meaux, de mise en valeur des créations d'artistes contemporains dans le cadre « d'exception » qu'offre la famille de Meaux, est remarquable. Sans cesse renouvelé, le contenu de l'exposition gagne en outre en chaleur et en continuité par la présence amicale et récurrente des exposants des années successives. Se rendre à Gadancourt pendant les « Journées du Patrimoine », c'est voir réunies, dans un même temps, en un même lieu, en Vexin, la beauté d'un passé prestigieux et celle d'œuvres contemporaines de haute facture présentées par leurs créateurs. Évènement à ne pas manquer en septembre 2018 !

Cliché MCBM

Cliché Claude Rosset

Cliché MCBM

CORRESPONDANTS DE PROXIMITÉ

L'ASSOCIATION DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS ACCUEILLIE AUX MAISONNETTES

PAR **XAVIER RIBOT**

Les correspondants de proximité aux Maisonnettes
De gauche à droite : Bernard Bourget, Xavier Ribot, Christine de Meaux, Marie-Claude Boulanger, Pierre Bellicaud, Marc Toillier

ASSOCIATION AU QUOTIDIEN

Le samedi 25 février s'est tenue la réunion des correspondants de proximité de l'association des AVF aux "Maisonnettes" d'Hanneucourt, lieu de mémoire artistique qui fait l'objet d'un article documenté dans leur revue n° 72 du mois de décembre 2016 (pages 100 à 102, volume 2).

La responsable du service culturel et auteur de l'article, Manon Bertucat, a accueilli les membres du groupe, et en fin de séance de travail, leur a réservé une visite guidée et commentée.

L'ordre du jour portait sur :

- **le point d'actualité des dossiers en cours suivis par les correspondants**
- **les modalités de promotion de l'association : diffusion de la revue, gestion du site internet**
- **la recherche d'entreprises partenaires susceptibles d'être intéressées par un encart publicitaire dans les numéros futurs de la revue, voire sur leur site internet**

Les Amis du Vexin Français défendent depuis cinquante ans la spécificité du territoire vexinois. L'association est née de la crainte de voir ce territoire se banaliser, disparaître, sous la pression de l'urbanisation des années 60 qui s'est concrétisée par la création de la ville nouvelle de Cergy, et du cri d'alarme lancé par une poignée d'élus et de personnalités locales compétentes, sensibles au patrimoine. Elle a contribué à la création du Parc Naturel Régional du Vexin Français. Présents dans les instances du parc dont ils sont partenaires naturels et privilégiés, les AVF, bien que leur siège social se situe au château de Théméricourt, ne se confondent cependant pas avec la structure, et en sont parfaitement indépendants. L'association exerce sa vigilance au plan de la préservation de la globalité des patrimoines : historique, bâti, architectural, culturel, paysager et naturel. Elle est agrée au titre du ministère de l'Environnement. Son aire d'intervention n'est pas contrainte aux limites géographiques du PNR, puisqu'elle s'étend sur la partie du Vexin Français située dans le département de l'Oise et du Mantois. Elle tire sa force de la conviction et de la compétence de ses membres, et s'appuie sur leur nombre qu'elle souhaite en progression permanente. Les AVF affirment leur politique de communication (le nouveau site internet — amisduvexinfrancals.fr — et la qualité des revues publiées en témoignent) et se rapprochent au plus près des habitants : un groupe de « correspondants de proximité » a été mis en place, qui travaille en liaison directe avec le bureau, et est périodiquement réuni. Xavier Ribot, que l'on peut joindre par courrier électronique à l'adresse x.ribot@amisduvexinfrancais.fr, est correspondant de proximité de notre secteur. N'hésitez pas à prendre contact avec lui en cas de question, et bien sûr rejoignez l'association dont vous pouvez partager les activités en visitant son site internet et en vous abonnant à sa newsletter.

(Extrait de l'article rédigé par Xavier Ribot pour le bulletin municipal de Gargenville)

Les lecteurs sont invités à relire l'article consacré aux Maisonnettes dans le n° 72 de la revue des AVF

PATRIMOINES / TALENTS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

LES PICASSO À BOISGELOUP

PAR **PHILIPPE CHAMPY**

Un précédent article du bulletin des Amis du Vexin Français a parlé du sujet : il s'agit de Boisgeloup et Picasso, par Philippe Muffang (numéro 42, de 1998). Sur la liste des seigneurs fieffés à Boisgeloup en 1210 qu'il donne, on peut compléter en rajoutant à Philippe de Vaux[1] les frères Arnaud et Guillaume du Bois, seigneurs du Bout du Bois, sur la commune voisine de Montjavoult. On voit déjà un premier lien entre Boisgeloup et les deux fiefs de Vaux et du Bout du Bois. Il y en aura d'autres au cours de l'histoire...

Boisgeloup, côté cour, avec la sculpture de Franz West (photo Rebecca Fanuele, courtesy Fundación FABA)

1. Vaux est sur la commune de Gisor

Entrée du château de Boisgeloup (photo P. Champy)

Malgré le respect que l'on doit à Charpillon et Caresme, leur Dictionnaire des communes de l'Eure erre gravement pour la suite : la famille de Gamaches n'a pas été fieffée à Boisgeloup jusqu'en 1523[2], puisqu'en 1497, c'est le puissant trésorier de France Pierre Le Gendre qui l'achète, et même pas aux Gamaches, aux Larcher [3]. C'est à Pierre Le Gendre que l'on doit la suite et fin du chantier de la Sainte-Chapelle de Vincennes. Beaucoup plus modestement, il édifie une chapelle, également de style gothique flamboyant, près de son manoir de Boisgeloup, qui subsiste alors que le manoir a été remplacé par la suite par une construction plus classique.

A la mort de Pierre Le Gendre en 1525, c'est le receveur de Mantes et Meulan, Jean de Boudeville, qui hérite de Boisgeloup, ainsi que du fief de Vaux tout proche (un achat de 1505 par Pierre Le Gendre), et de terres à Courcelles-lès-Gisors. Compte tenu de sa fonction, il a sans doute rendu des services à Pierre Le Gendre, mais les largesses dont il bénéficie s'expliquent aussi par le fait que les deux familles sont apparentées par les Daniel (de Boisdennemets) et les du Val (de Stors, château et parc qui viennent d'être magnifiquement restaurés)[4]. Voilà Jean de Boudeville grand seigneur de la région sud-ouest de Gisors, ville dont il est le grenetier à partir de 1530. Par mariage avec une de ses descendantes, Mathieu Brûlart devient seigneur de Vaux en 1580. C'est un frère du puissant Brûlart de Sillery, chancelier de France, seigneur de Marines[5] et de Bréançon. Les Brûlart font construire dans l'enceinte du manoir de Vaux un château à la riche décoration intérieure, malheureusement vandalisé au cours de la dernière guerre. Ils seront aussi présents à Boisgeloup. Les Foucault, seigneurs de ce dernier fief dans la seconde moitié du XVIIe siècle, ont plusieurs des membres de leur famille enterrés dans la chapelle de Boisgeloup. C'est à peu près à la même époque qu'après un incendie, un nouveau château, très classique d'aspect, est construit.

Au XVIIIe siècle, on trouve à Boisgeloup une famille de musiciens, les Roualle, et leurs descendants Le Bas de Girangy. Au début du XIXe, ce sont les Fontaine-Martel, de la famille de la protectrice de Voltaire. Par la suite, un lien s'établit avec un troisième château, celui de Cantiers, aussi à Gisors. Cantiers a été racheté en 1840 aux héritiers d'une certaine madame Husson par Alexandre Vinot Préfontaine, qui va épouser Lucie Passy en 1845[6]. Cette dernière a une sœur, Pauline, mariée en 1854 à Théophile Jacquelin Du Buisson, qui, après avoir découvert la région, rachète en 1866 le château de Boisgeloup. Les Vinot Préfontaine et les Passy vont animer la vie locale tout au long du XIXe siècle, avec en plus un destin national pour plusieurs des Passy : quatre ont été députés, trois ministres, quatre membres de l'Institut et un prix Nobel[7] ! Tout ministre qu'il est, l'oncle de Lucie et Pauline, Antoine Passy, passionné de géologie et d'archéologie, vient fouiller à quatre pattes l'allée couverte d'Hérouval, chez son parent Sanson-Davillier[8].

2. Charpillon et Caresme, Dictionnaire des communes de l'Eure, tome II, p. 282

3. Philippe Champy, Les Le Gendre, d'Alincourt à Ons-en-Bray, Mémoires de la Société historique de Pontoise, tome 85, 2002, p. 161

4. Philippe Champy, op. cit., p. 172-173

5. Il a son tombeau - imposant - dans l'église de Marines

6. Michel Vinot Préfontaine, Cantiers, cahiers de la S.H.G.B.E. numéro 40, 1997, p.108-110. Les Passy et les Vinot Préfontaine sont montés à Gisors, venant pour les premiers du Thil et pour les seconds de Vesly, deux paroisses du Vexin normand

7. Gabriel de Broglie, Les Passy, Mémoires de la Société historique de Pontoise, tome 84, 2001, p. 179-195

8. Philippe Champy, Montjavoult, au carrefour de trois régions, bulletin du GEMOB 156, 2013, p. 29

PATRIMOINES / TALENTS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Boisgeloup, maison Luchaire (photo P. Champy)

Boisgeloup, château Blanquart de Bailleul (photo P. Champy)

On est juste de l'autre côté de la colline dite du Mont de Magny au pied de laquelle est blotti Boisgeloup. Le fils d'Antoine, Louis, compte parmi ses meilleurs amis d'enfance les frères Goncourt[9], qui viennent régulièrement à Gisors dans la maison des Passy, ancien couvent des Récollets. Louis est le contemporain de Jules. On notera au passage que dans la chapelle de Boisgeloup sera célébré en 1874 le mariage entre Charles Vinot Préfontaine, fils de Lucie Passy, et Antoinette Jacquelin Du Buisson, fille d'un premier mariage de Théophile. La chapelle est donc encore à l'époque consacrée. Théophile Du Buisson a peint pour elle de grands tableaux en hauteur représentant des saints. À certains il aurait donné les traits de membres de sa famille[10] ! Ces six portraits, encadrés par groupes de trois, sont toujours là.

Détail piquant, bien qu'il s'agisse ici d'un rosier sans épines, la célèbre histoire immortalisée par Guy de Maupassant : Le Rosier de Madame Husson, n'aurait jamais été connue de lui sans Boisgeloup. Madame Husson était la fille de l'architecte parisien Barthélemy Hazon, acheteur de Cantiers en 1787. Elle en avait hérité à sa mort en 1818. Elle s'était mise en tête d'aider les jeunes gens de Gisors en les ramenant dans le chemin de la vertu, et elle avait eu fort à faire avec son jardinier, Isidore, pochard invétéré, qui ridiculisait ses efforts en prenant des cuites mémorables. Des Vinot Préfontaine, l'histoire était arrivée aux oreilles de leurs parents Jacquelin Du Buisson qui s'étaient empressés de la raconter à une voisine de Boisgeloup, la baronne Blanquart de Bailleul, chez qui Maupassant était reçu[11]... La baronne habitait un château du début du XIXe racheté par sa famille en 1871 au comte de Briey[12].

On notera au passage que le hameau de Boisgeloup abrite plusieurs grandes propriétés qui servent de refuge caché à leurs occupants. C'est encore le cas à l'époque actuelle. Ainsi, le château Blanquart de Bailleul, repris par leurs cousins Emmery de Septfontaines, a été racheté après la dernière guerre par une famille Dujardin dont le petit-fils n'est autre que Pascal Lamy, l'ancien commissaire européen et président de l'Organisation mondiale du Commerce. Il a épousé une voisine, fille d'un constitutionnaliste réputé, le professeur François Luchaire, parent de notre cher Jacques Dupâquier[13].

François Luchaire avait racheté en 1962 une grande demeure, rue de la Haute-Cavée, adossée à la forêt et jouissant d'une belle vue, bien à l'abri derrière ses hauts murs. L'endroit lui a été fort utile pour organiser des réunions politiques des plus confidentielles...

Théophile Jacquelin Du Buisson meurt en 1876 et son fils Raoul rachète Boisgeloup à sa veuve, Pauline, en 1879. Il y habite jusqu'à sa mort en 1909. On avait parlé de liens entre les châteaux, celui avec le Bout du Bois se manifeste à nouveau : en effet, à l'époque, le châtelain du Bout du Bois, Hélion de Villeneuve Bargemont, qui a complètement rénové son château dans le style anglo-normand alors en vogue[14], a une sœur, Madeleine, qui cherche un manoir à rénover dans la région. Elle tombe sur l'avis de la vente judiciaire de Boisgeloup (Raoul Du Buisson laisse des enfants mineurs) et l'achète[15]. Elle adopte un style acajou anglais et tissus à fleurs[16], en avance sur son temps car il sera surtout défendu par Maison et Jardin dans les années cinquante. En pleine guerre, Madeleine revend le château à un M. Berger en 1917, qui s'en défait à son tour en 1921 au profit d'un M. Renard. La transaction suivante mettra Boisgeloup sous le feu des projecteurs comme jamais : le 28 mai 1930, pardevant Me Delafon, notaire à Paris, les époux Renard cèdent à Pablo Ruiz Picasso la propriété de Boisgeloup, comportant un château, des communs, une chapelle et dix hectares de parc et bois, pour un prix de 735.000 frs.

Si Picasso a choisi cet endroit, c'est pour deux séries de raisons. D'abord, le lieu est retiré, à l'écart de la circulation, il pourra y travailler paisiblement et recevoir en toute discrétion sa maîtresse, les jours où sa femme Olga n'est pas là. Ensuite, les communs sont vastes, avec une succession de grandes remises où on logeait les calèches. Parfait pour les projets qu'il a en tête : un atelier de sculpture où il va travailler avec son compatriote Julio González, et un autre où il pourra installer une presse sur laquelle son ami Louis Fort tirera ses gravures, sous l'œil du maître qui les corrigera aussitôt si nécessaire. Pierre Cabanne commente ainsi la situation : « Picasso fit installer à Boisgeloup la presse de Louis Fort sur laquelle celui-ci tira les gravures de l'Atelier du sculpteur et plusieurs autres, notamment celles de la Suite Rembrandt. Pendant de longues périodes, Picasso y venait chaque jour dans son Hispano-Suiza et repartait le soir. Son ami Julio González l'aidait dans son travail de sculpteur ; ils restaient parfois plusieurs jours à Boisgeloup et l'habileté manuelle de son compatriote accompagnait et encourageait l'extraordinaire richesse d'invention de Picasso... Les écuries ateliers de Boisgeloup avaient été transformées en dépôts de ferraille : les objets les plus hétéroclites ramassés dans des tas de rebuts, des boulons, des casseroles, des ailes d'auto ou des vieux capots tordus traînaient partout ; on marchait sur des ressorts, on s'empêtrait les jambes dans du fil de fer, etc. Il en a fait indifféremment des Têtes de femmes, des Figures ou des Personnages féminins[17] ».

Pierre Cabanne ajoute : « Picasso était enchanté ; non seulement parce qu'il y avait la paix pour travailler mais parce qu'il pouvait, en quittant le château laisser une toile ou une sculpture en train, abandonner son double attirail de peintre et de sculpteur dans l'invraisemblable désordre dont il était coutumier ; nul n'y toucherait[18] ». Pas si sûr : Michel Crosnier, de Gisors, dont la famille a possédé le manoir de Vaux pendant plus d'un siècle, raconte que Picasso avait passé un accord avec son grand-père Achille. Ce dernier faisait faucher par son commis la grande pelouse qui est derrière le château et pouvait garder le foin. Mais un jour, en arrivant pour faucher, le commis a trouvé plein de fers dans la prairie ; il s'est empressé de les jeter.

9. Gabriel de Broglie, op. cit., p. 188-189

10. Témoignage de Michel Vinot Préfontaine. Ces saints sont ceux honorés dans la famille Du Buisson : Jean-Baptiste, Paulin, Antoine, Maurice, Marguerite et Marie-Madeleine. Aux deux saintes, il aurait donné les traits de ses filles.

11. Michel Vinot Préfontaine, op. cit., p. 106 -108

12. d'une famille de noblesse chevaleresque originaire du village lorrain de Landres

13. Les deux hommes descendent de Jean-Baptiste Queruel, pionnier du raffinage du sucre de betterave.

14. On en trouve aussi des traces au Boulleaume, sur Lierville

15. Philippe Champy, Montjavoult...,p. 14-15

16. Témoignage de Cécile de Villeneuve Bargemon

17. Pierre Cabanne, Le Siècle de Picasso, édition de 1992, tome II, p. 692-695

18. Pierre Cabanne, op. cit., p. 691

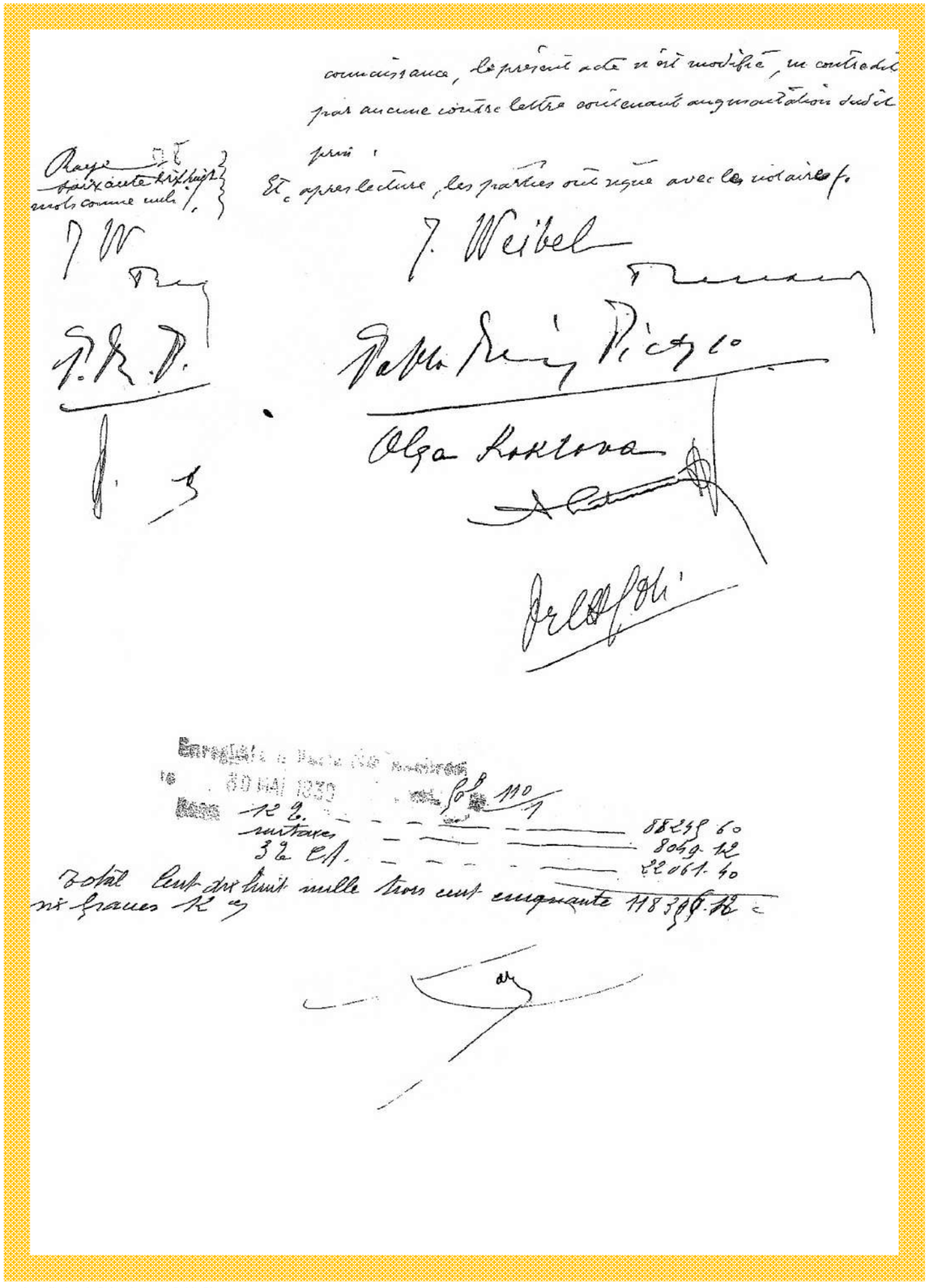

Acte d'achat de Boisgeloup par Pablo Picasso

Colère du maître : c'étaient des fers qu'il avait disposés en vue d'une sculpture ! Il raconte aussi que sa tante Marie-Thérèse venait souvent jouer à Boisgeloup et qu'un jour elle a voulu utiliser la voiture à pédales que Picasso avait fait faire pour son fils Paulo par le charron de Gisors, M. Neau. Paulo, qui n'admet pas qu'on touche à son jouet, se bat avec elle ; le jardinier du domaine, Réty, a dû les séparer. Marie-Thérèse se souvient aussi d'avoir joué à glisser sur de la tommette bien cirée au deuxième étage. Elle s'étalait sans scrupules dans des masses de papiers en ignorant leur valeur, car c'était là que Picasso faisait ses dessins et esquisses ! Dans un salon du rez-de-chaussée, elle a remarqué un portrait d'Olga en robe bleue.

Michel Crosnier dévoile par ailleurs un côté attachant du maître qui marque son désir à la fois d'intégration et de reconnaissance : les cadeaux de ses œuvres qu'il a faits à des personnes de la région. On l'imagine en même temps curieux des réactions des gens du peuple, si rétifs pour la plupart à l'art contemporain. C'est ainsi qu'il donne un petit tableau à une parente des Crosnier, madame Dobry, de Boisgeloup, dont le mari a une ferme sur place, mais elle ne l'apprécie pas et le redonne aussitôt à une autre personne ! Il en donne aussi aux traiteurs Gilles et Maignan. Celui de Gilles était accroché dans son restaurant de la Grand-rue[19] à Gisors et, pendant la guerre de quarante, un Allemand l'a repéré et acheté.

À l'automne 1936, après plus de cinq ans d'intense création à Boisgeloup, Picasso doit l'abandonner. Cela fait partie des conditions de sa rupture avec Olga, à qui le château a été attribué. Picasso commente ainsi la période de la guerre devant Brassaï : « Pendant la guerre, le château a été occupé par l'armée française d'abord, la Wehrmacht ensuite. Les Allemands n'y ont commis aucun dégât. Ce sont les soldats français de la "drôle de guerre" qui se sont amusés à balancer les statues par les fenêtres… Je les ai retapées comme je l'ai pu[20] ».

19. Ancien nom de la rue de Vienne

20. Brassaï, Conversations avec Picasso, édition de 1997, p. 201-202

PATRIMOINES / TALENTS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Boisgeloup, la chapelle et les communs, avec de gauche à droite les œuvres de Don Brown, Franz West, Lawrence Weiner (inscription) et Joe Bradley, ce dernier dans les stalles (photo Rebecca Fanuele, courtesy Fundación FABA)

Boisgeloup, côté jardin, avec l'installation de Dan Graham (photo Rebecca Fanuele, courtesy Fundación FABA)

Il revient au château en 1946 en compagnie de son marchand, Kahnweiler. Ce dernier raconte : « Nous avons trouvé la propriété dans un total abandon. L'herbe y poussait partout, jusqu'à mi-corps. C'est alors qu'il a pensé à l'offrir à Paulo[21] ». Effectivement, Paulo va y revenir régulièrement en séjour depuis Paris. Brassaï l'y voit en 1961 et Paulo lui explique qu'il dû couper les lierres qui envahissaient les communs et la chapelle jusqu'aux toits. Il habite deux chambres mansardées et commence à nettoyer le rez-de-chaussée. Dans son landau, Brassaï voit Bernard, dix-huit mois, le fils de Paulo[22].

Picasso meurt à Mougins en 1973, sans avoir revu Boisgeloup, et Paulo le suit dans la tombe deux ans plus tard. Un partage du 12 novembre 1979 attribue à Bernard la propriété de Boisgeloup. Commence ensuite la lente résurrection du domaine, qu'il mène d'abord seul, puis avec sa femme, Almine Rech, épousée en 2000. Tout y passe, bâtiments, parc, potager (qu'il recrée) et intérieurs, dont la décoration est confiée à Gérard Garouste. Almine est galeriste depuis la fin des années quatre-vingts et elle a ce don précieux : un œil. En 2002, le couple fonde FABA[23], Fundación Almine y Bernard Ruiz-Picasso para el Arte, leur structure de mécénat au double objectif :
- mise de valeur du fabuleux ensemble de Picasso dont ils ont hérité et de son œuvre en général,
- soutien à l'art contemporain.

Parallèlement, Bernard a mis sur pied avec sa mère la Fundación Museo Picasso Malaga, legado Paul, Christine y Bernard Picasso, dont l'objet est la création et l'animation du musée Picasso de Malaga, qui voit le jour en 2003, une réalisation d'exception dans l'écrin d'un palais andalou du XVIe siècle.

2017 est une année d'intense activité : FABA soutient quatre expositions majeures en France autour de l'œuvre du grand-père. Au musée Picasso, se tient une exposition Olga Picasso et au musée du Quai Branly Picasso primitif. A Rouen, trois musées sont mobilisés : celui des Beaux-Arts pour Boisgeloup, l'atelier normand de Picasso, celui de la céramique pour Picasso, sculptures céramiques, et le musée le Secq des Tournelles pour González-Picasso : une amitié de fer. Cette dernière exposition concerne aussi Boisgeloup, car si la collaboration entre Picasso et González a débordé la période 1930-35, elle a été particulièrement intense au cours de cette période. FABA soutient les deux premières expositions de Rouen.

En lien avec ces manifestations, Bernard et Almine décident une ouverture exceptionnelle de Boisgeloup pendant quatre samedis du printemps 2017. Ils visent une double clientèle, celle des amateurs avertis (dont beaucoup d'étrangers) capables de faire des kilomètres pour venir voir ce haut lieu et celle des habitants de la région qui voient pour la première fois s'ouvrir les portes d'un domaine qu'ils ne connaissaient que de nom. Ces derniers ont apprécié le geste, si l'on en juge par les remerciements exprimés sur le livre d'or. Il faut dire que la manifestation bénéficie d'une organisation remarquable : exposition temporaire d'œuvres d'art contemporain et de photos de la grande époque, petit film dans la chapelle, édition d'un livret-guide, documentation à disposition, conférencière pour fournir les explications complémentaires et répondre aux nombreuses questions... Un certain nombre de visiteurs gisorciens qui ont connu Paulo et ses enfants évoquent leurs souvenirs. Il n'en reste plus hélas qui aient connu la grande époque, mais plusieurs étaient encore vivants à la fin du siècle dernier et on se devait de recueillir leurs précieux témoignages...

Sur place, on a droit à une exposition temporaire centrée sur l'artiste new-yorkais Joe Bradley, à la fois peintre et sculpteur. Ce sont ses sculptures, figuratives et aux couleurs vives, que l'on trouve dans les stalles des écuries, où l'on peut voir aussi un grand escabeau en bois utilisé par Picasso. D'autres artistes sont exposés sous un barnum dans la cour des communs : John McCracken, Olivier Mosset, DeWain Valentine, Richard Prince et contre le mur du fond, une grande sculpture de Louise Nevelson, Cascade Wall. Le parc est surtout réservé à l'exposition permanente : sur la pelouse d'entrée, Franz West, devant la chapelle, une œuvre de Don Brown, aussi discrète que chargée de spiritualité, sur la façade des ateliers, Lawrence Weiner (A LINE DRAWN FROM THE FIRST STAR AT DUSK TO THE LAST STAR AT DAWN), sur le côté, une sculpture en fer soudé d'Aaron Curry particulièrement réussie, à l'arrière, Julian Schnabel, dont un monumental Leutwyler, et Dan Graham.

Compléter la visite par un tour à la galerie d'Almine (celle de Paris) s'imposait. A l'époque de l'ouverture de Boisgeloup, c'est le coréen Ha Chong-Hyun qui occupe les cimaises, un artiste consacré dont on peut admirer de grandes toiles à motifs géométriques dans des camaïeux de bleu sombre, ou des toiles plus claires striées de barbelés. Parmi les autres artistes consacrés que présente Almine, on trouve le sculpteur cubain bien connu Agustin Cárdenas, qui a fait toute sa carrière à Paris, le peintre pop Tom Wesselmann, amateur de couleurs flashy, Joseph Kosuth, James Turrell, Günther Förg, John McCracken, Richard Prince, Julian Schnabel, Jeff Koons et Franz West, dont une longue sculpture de couleur verte, Mercury, a trôné un temps devant la façade du château de Boisgeloup[24], remplacée par une autre, plus ramassée, du même artiste. Dans les plus jeunes, on remarque Jean-Baptiste Bernadet, Joe Bradley, Aaron Curry, Jennifer Guidi, adepte du pointillisme abstrait, Mark Hagen et Tarik Kiswanson, adeptes, eux, des formes géométriques, et Chris Succo.

Bernard et Almine Picasso assurent ainsi la promotion de l'art contemporain à travers le réseau de galeries[25] d'Almine et le soutien apporté par leur fondation. Mais il ne faut pas oublier d'autres actions locales en faveur de cet art, comme le salon qu'organise maintenant de façon régulière notre amie Christine de Meaux à Gadancourt. Elle nous a assurés de la pérennité de son effort. Souhaitons donc longue vie au salon LEAC[26], qui se tient généralement lors des journées du patrimoine.

21. Brassaï, op. cit., p. 381

22. Brassaï, op. cit., p. 365-369

23. sur internet : Fabarte

24. reproduite dans l'article du Figaro du 27 mars 2017

25. New York, Londres et Bruxelles, en plus de Paris

26. Lieux d'Exception et Artistes Contemporains

PATRIMOINES / TALENTS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

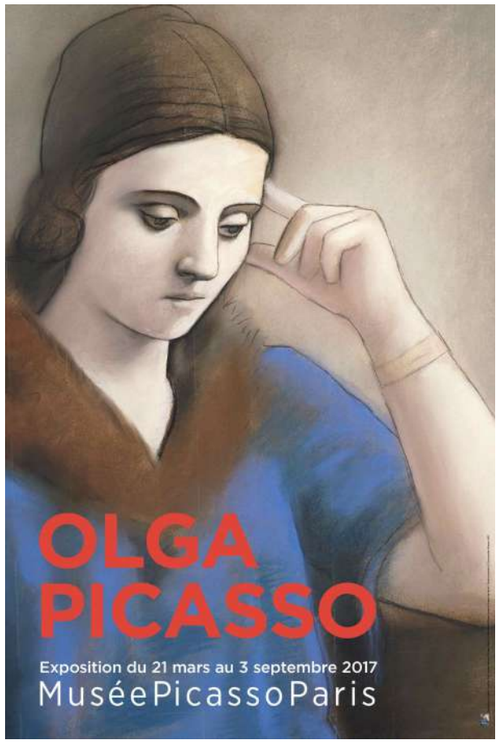

Affiche de l'exposition *Olga Picasso* (musée Picasso, Paris)

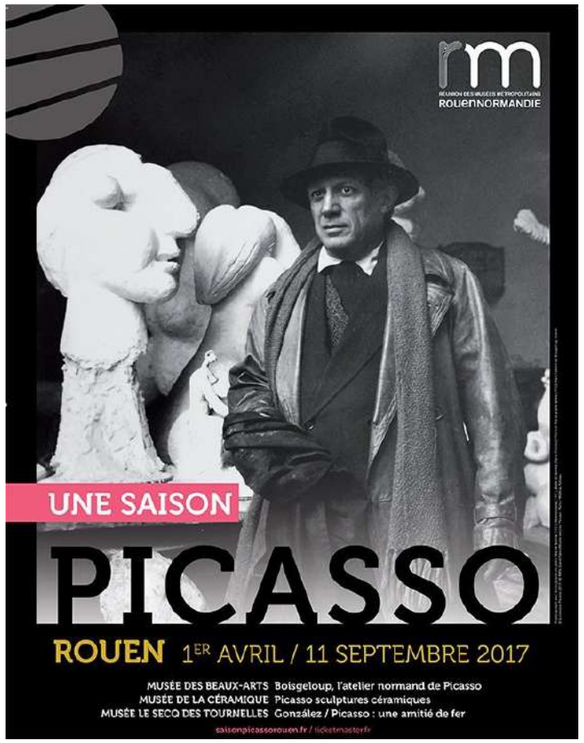

Affiche des expositions *Une saison Picasso* (musées de Rouen)

Vue de l'exposition *Ha Chong-Hyun* à la galerie Almine Rech à Paris (photo Rebecca Fanuele, courtesy of the Artist and Almine Rech Gallery)

HISTOIRE / TÉMOIGNAGE

UN ZOUAVE DU VEXIN AU FRONT

LA BATAILLE DE LA SOMME RACONTÉE À SES PARENTS

Un exemple de restitution des restes d'un poilu

PAR **XAVIER** & **PIERRE RIBOT**

Emile Ribot, est natif de Guernes, dans la partie yvelinoise du Vexin. Il est né le 14 mars 1885 et a été soldat au 1er Régiment de Zouaves en Kabylie et a reçu en 1910 la médaille nationale commémorative des opérations effectuées au Maroc. Il a ensuite été incorporé au début de la Grande Guerre en tant que boulanger au 201ème Régiment d'Infanterie, dans la 20ème compagnie. Ce régiment de réservistes était intégré au 1er Régiment d'active (lors de la mobilisation, chaque régiment d'active crée un régiment de réserve dont le numéro est le sien plus 200).

Ce soldat d'origine paysanne est mort le vendredi 15 septembre 1916 près de Combles lors de la bataille de la Somme, et a été inhumé le lundi 18 septembre 1916 au cimetière Saint Pierre d'Amiens. Après la guerre, il a été exhumé le 19 décembre 1921, puis ses restes ont été acheminés à la gare régulatrice de Creil avant d'être transportés jusqu'à Rosny-sur-Seine par le train n° 3902 du 20 janvier 1922.

Il est enterré au cimetière de Guernes près de ses parents, dans une concession temporaire devenue depuis une concession à perpétuité.

Emile Ribot (à gauche) en 1916

L'année 1916, époque de la bataille de la Somme, est celle à laquelle s'applique le mieux la formule célèbre « L'artillerie conquiert, l'infanterie occupe ». L'état-Major avait alors pour principe que le seul moyen de forcer le passage était de détruire complètement le système de défense, au moyen du pilonnage, puis, les obstacles anéantis, d'y lancer l'infanterie « la canne à la main ».

C'est en décembre 1915, au cours de réunions tenues à Chantilly, les 6 et 7, sous la présidence du général Joffre, que la décision avait été prise d'une offensive générale « sur tous les fronts », au milieu de l'année 1916.

En ce qui concernait le front de France, l'attaque devait être faite par les Anglais et les Français, à peu près pour moitié.

La date choisie était le 1e juillet 1916. L'emplacement convenu se situait entre la région d'Hébuterne et la région de Lassigny, sur environ 70 kilomètres : le front de Picardie, appelé plus couramment front de la Somme. La direction générale de l'attaque était une ligne Bapaume-Péronne-Ham , le but une fois de plus étant la « percée » du front ennemi.

La réunion du 18 février 1916, à la veille de la bataille de Verdun, confirma l'accord franco-anglais; et, immédiatement, les travaux préparatoires commencèrent.

Pour les Français, c'est le général Foch qui mena la bataille avec trois Armées, soit une quarantaine de divisions, et du côté anglais, le général Douglas Haig, successeur du maréchal French, avec deux Armées. Le point de jonction des deux alliés devait être le fleuve de la Somme qui coupait à peu près perpendiculairement, en zigzags, la ligne d'attaque.

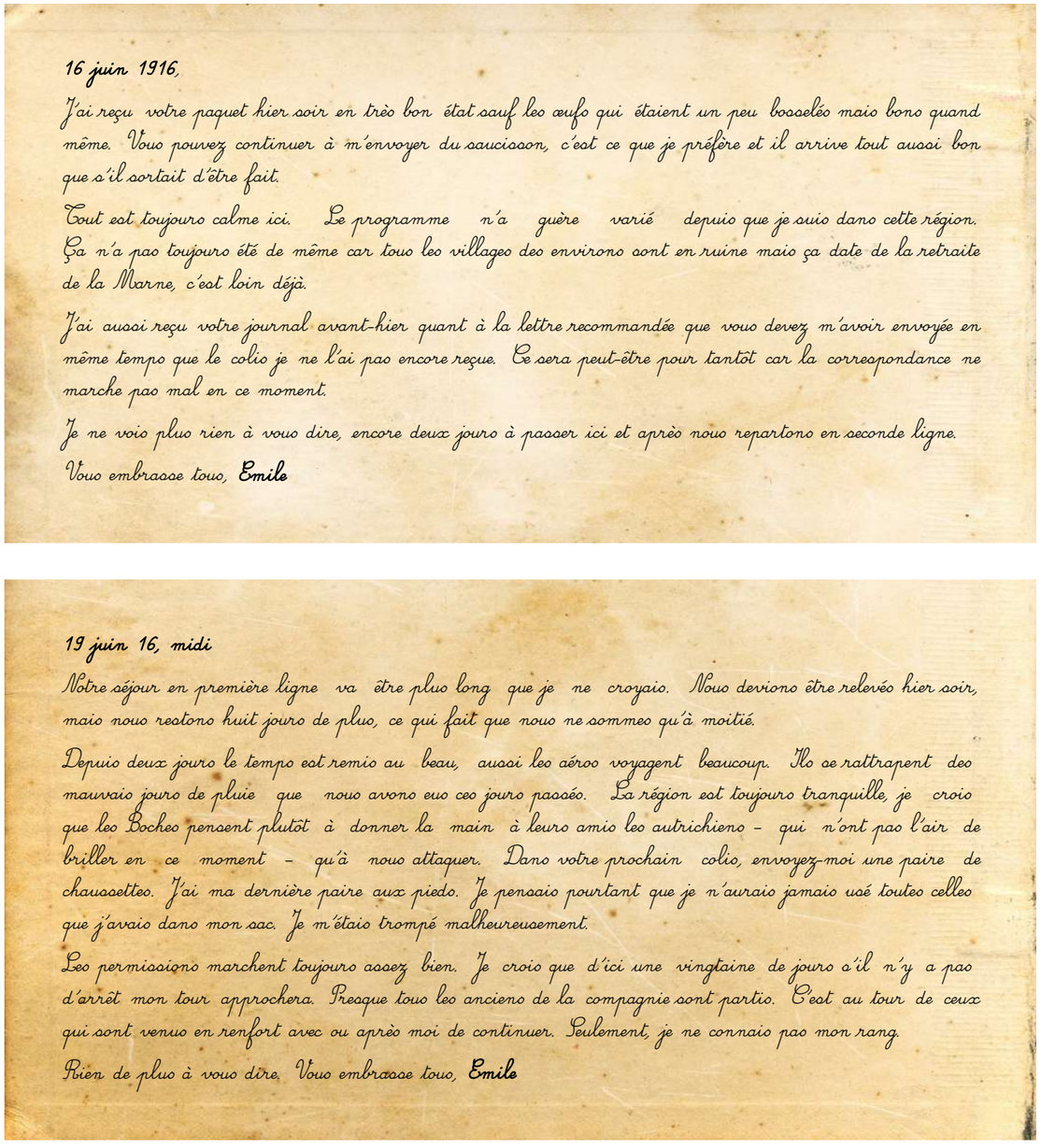

16 juin 1916,

J'ai reçu votre paquet hier soir en très bon état sauf les œufs qui étaient un peu bosselés mais bons quand même. Vous pouvez continuer à m'envoyer du saucisson, c'est ce que je préfère et il arrive tout aussi bon que s'il sortait d'être fait.

Tout est toujours calme ici. Le programme n'a guère varié depuis que je suis dans cette région. Ça n'a pas toujours été de même car tous les villages des environs sont en ruine mais ça date de la retraite de la Marne, c'est loin déjà.

J'ai aussi reçu votre journal avant-hier quant à la lettre recommandée que vous devez m'avoir envoyée en même temps que le colis je ne l'ai pas encore reçue. Ce sera peut-être pour tantôt car la correspondance ne marche pas mal en ce moment.

Je ne vois plus rien à vous dire, encore deux jours à passer ici et après nous repartons en seconde ligne.

Vous embrasse tous, **Emile**

19 juin 16, midi

Notre séjour en première ligne va être plus long que je ne croyais. Nous devions être relevés hier soir, mais nous restons huit jours de plus, ce qui fait que nous ne sommes qu'à moitié.

Depuis deux jours le temps est remis au beau, aussi les aéros voyagent beaucoup. Ils se rattrapent des mauvais jours de pluie que nous avons eus ces jours passés. La région est toujours tranquille, je crois que les Boches pensent plutôt à donner la main à leurs amis les autrichiens – qui n'ont pas l'air de briller en ce moment – qu'à nous attaquer. Dans votre prochain colis, envoyez-moi une paire de chaussettes. J'ai ma dernière paire aux pieds. Je pensais pourtant que je n'aurais jamais usé toutes celles que j'avais dans mon sac. Je m'étais trompé malheureusement.

Les permissions marchent toujours assez bien. Je crois que d'ici une vingtaine de jours s'il n'y a pas d'arrêt mon tour approchera. Presque tous les anciens de la compagnie sont partis. C'est au tour de ceux qui sont venus en renfort avec ou après moi de continuer. Seulement, je ne connais pas mon rang.

Rien de plus à vous dire. Vous embrasse tous, **Emile**

La Bataille

On peut distinguer trois phases dans la bataille de la Somme.

La première, qui va du 25 juin au 20 juillet 1916, est celle du bombardement et des grandes « enjambées » d'infanterie. Puis, encore vive aux derniers jours de juillet, l'action est languissante pendant tout le cours du mois d'août, très chaud; et cela fait une deuxième phase. Enfin, en septembre, il y a reprise de l'activité sur tout le front jusque vers le milieu d'octobre, qui amène, avec l'automne, dans d'épouvantables flots de boue, l'arrêt de l'offensive : c'est la troisième phase.

25 juin au 20 juillet 1916 : La préparation d'artillerie

Plus de 4000 pièces de canon, anglaises et françaises, parmi lesquelles « l'artillerie lourde sur voie ferrée » : voilà ce qui fut rassemblé sur le front, face à l'ennemi.
À leur service, une aviation puissante, pleine d'entrain, bien supérieure, cette fois, à l'aviation allemande, et qui allait, détruisant sans répit les « drachen » de l'adversaire, lui « crever les yeux. »
Le bombardement commença le 25 août. Il dura six jours pleins.

Accompagnée de fréquentes émissions de gaz, celle-là fit chez l'ennemi des ravages. La nuit, quand on passait sur les routes situées en arrière du front, le firmament, à l'est, semblait illuminé comme par des séries ininterrompues d'éclairs de chaleur.
Le temps était gris et pluvieux ; néanmoins, sur les routes détrempées les troupes étaient en mouvement et les convois de camions commençaient à porter les ravitaillements. Car le service automobile, lui aussi, se préparait depuis quelque temps : après l'expérience de Verdun, où il avait été obligé de tout improviser, après la rude épreuve de la « Voie Sacrée », après le succès de la « Commission régulatrice automobile » de Bar-le-Duc, il était prêt, sur la Somme, pour des transports intensifs.

Les canons tonnaient, tonnaient toujours sous le ciel gris et bas.

Puis, dans la soirée du 30 juin, le temps ayant changé brusquement, les nuages tristes s'en allèrent vers l'ouest, en s'effilochant, et toute la campagne du Santerre, restée verte et jolie quand même au milieu de ces bouleversements, fut baignée dans la lumière rose d'un beau couchant de plein été.
La nuit fut sereine et fraîche ; et, le lendemain, la première journée de juillet s'annonça chaude et sans nuages, avec de nombreux chants d'alouettes.
Alors, à 7h30 très précises, de toutes les tranchées, sur une ligne de 45 kilomètres, l'infanterie bondit.

A l'extrême sud, c'était le 1e Corps d'Armée colonial du général Berdoulat, appuyé par une division du 35e Corps d'Armée: en quelques heures, il s'empara de Fay, Dompierre, Becquincourt, et prit pied sur le plateau de Flaucourt. Toute la première position allemande était aux français et la deuxième position, marquée par Assevillers, Herbécourt, Feuillères, était abordée sans qu'on eût même dû engager les réserves.
On avait fait 5000 prisonniers. L'attaque fut une surprise totale pour l'ennemi.
Des officiers furent faits prisonniers au moment où ils commençaient leur toilette du matin dans les abris ; des bataillons entiers furent pris, d'un coup, avec un minimum de pertes. Sur le champ de bataille il y avait, par contre, une grande quantité de cadavres allemands.
Dompierre et Becquincourt particulièrement, ou du moins les emplacements de ces villages, étaient totalement dévastés. Des batteries de 75, déjà installées tant bien que mal dans ce chaos, tiraient vers les lignes allemandes, qui renvoyaient des 77 dont personne ne semblait se préoccuper.
Le 20e Corps d'Armée ne devait, en principe, que soutenir l'attaque anglaise. En fait, entraînant avec eux la droite alliée, les soldats de Balfourier — parmi lesquels les jeunes recrues de la classe 16 se montrèrent particulièrement ardents — s'emparèrent de Curlu et de toute la première position ennemie.
Là encore, peu ou pas de pertes françaises.

Sur tout le front, l'aspect du ciel était caractéristique. Il y avait, au-dessus des lignes françaises, une longue file de saucisses, claires et transparentes dans le soleil : l'œil en découvrait vingt à vingt-cinq; sur les lignes allemandes, pas une ; nos avions les avaient crevées à mesure qu'elles tentaient de s'élever. Les Français, sous le commandement énergique et précis du général Fayolle, avaient continué leur avance rapide.

Le 2 juillet, les coloniaux s'emparaient de Frise, du bois de Méréaucourt et d'Herbécourt. **Le 3**, de Buscourt, du bois du Chapitre, de Flaucourt et d'Assevillers. **Le 4**, de Belloy-en-Santerre et d'Estrées.

Carte rappelant les mouvements lors de la bataille de la Somme

Hem tomba **le 5**, ainsi que la Ferme de Monacu, Hardecourt-aux-Bois le 8, Biaches le 9 : les succès se suivaient au nord comme au sud du fleuve ; le 10, ce fut la Maisonnette, puis le fortin de Biaches.

Nous étions aux abords de Barleux, et Péronne était menacé de près ; la ville était là, en face : il n'y avait plus que le canal et le fleuve à franchir.

En dix jours, la 6e Armée française, sur un front de près de vingt kilomètres, avait progressé sur une profondeur qui atteignait en certains points, dix kilomètres. Elle était maîtresse du plateau de Flaucourt qui lui avait été assigné comme objectif et qui constituait la principale défense de Péronne. Elle avait fait 12000 prisonniers, pris 85 canons, 26 minenwerfer, 100 mitrailleuses, un matériel considérable : c'était le plus beau succès obtenu depuis la Marne, réalisé avec très peu de pertes.

Amiens était à environ 35 kilomètres du front. Pendant le printemps et le début de l'été, tandis que se préparait la bataille et que, par précaution, pour le cas de bombardement ennemi, on déposait les vitraux de la cathédrale et de quelques autres églises, on emmaillotait les portails, on enlevait les toiles précieuses et les objets d'art, la ville offrit le spectacle d'une fête nationale.

Les Allemands avaient été surpris : ils se ressaisirent vite ; et, retirant alors de la Meuse divisions sur divisions — et renonçant, par conséquent, à Verdun — ils commencèrent à opposer, sur toute la ligne, une résistance acharnée.

Messe au front durant la guerre

14 juillet

J'ai reçu votre journal ce matin. Je n'ai absolument besoin de rien pour l'instant.

À l'occasion du 14 juillet, nous avons eu une nourriture un peu plus distinguée que d'habitude, un demi litre de vin au lieu d'un quart, une bouteille pour quatre de « soi-disant » Champagne et un cigare en plus de notre portion habituelle. Nous avons eu un peu de jambon et des haricots. Malgré ce supplément il n'y aura pas d'ivrognes dans les tranchées comme on en voyait tant à Guernes ce jour-là.

Bonjour à tous, **Emile**

18 juillet

Prie bien et envoie de la graule

Le 20 juillet, ils avaient amené en renfort plus de 300000 hommes. Le temps des actions rapides était passé : nous allions retomber dans la bataille d'usure.

Du 20 juillet à fin août 1916

La dernière semaine de juillet, très chaude, d'une chaleur lourde et poussiéreuse, fut encore féconde en faits d'armes.

Le 20, une grande attaque générale avait été décidée, entre la région de Pozières et celle de Vermandovillers.

Dans le secteur français, nos troupes s'emparèrent, au nord de la Somme, de toute la première ligne entre Hardecourt et Hem; tandis qu'au sud, Barleux, véritable nid de mitrailleuses résistant encore aux assauts de nos coloniaux, était sur le point de succomber.

Le temps était splendide, mais d'une chaleur accablante.

Les 24, 25, 26 et 27, dans le secteur anglais cependant, l'armée Gough prenait pied dans la forte position de Pozières et reprenait aux Allemands, une deuxième fois, le bois Delville et Longueval. Elle échouait, par contre, au cours de combats féroces qui durèrent pendant plus d'une semaine, sur Guillemont.

Chez nous, le 1e Corps d'Armée du général Guillaumat remplaçait le 20e et entrait en action à son tour ; et, pour ses débuts, il s'immortalisait par la prise de Maurepas, emporté en deux rudes combats, l'un du **12 août** (enlèvement de la moitié sud du village), l'autre du 24 août, au cours duquel le 2ème bataillon du 1er RI, composé en grande partie de soldats originaires des régions envahies, sous les ordres du commandant Frère, arracha à la Garde prussienne la moitié nord de cet amas de ruines.

À chaque pas, sur le bord du chemin, dans les trous, des cadavres gisaient, horribles, noircis, gonflés, mutilés par d'affreuses blessures ; çà et là des membres détachés, des têtes, ajoutaient encore au tragique du tableau.

Le sol était couvert de matériel de guerre en quantité énorme : fusils, mitrailleuses, caisses et bandes de cartouches, grenades, outils, havresacs, capotes, casques, bérets, gisaient éparpillés dans un désordre navrant... »

1er Août 16,

Si mes lettres ne vous parviennent pas vite il n'en est pas de même des vôtres. J'ai reçu votre lettre du 29 hier et celle du trente aujourd'hui à midi.

Ce que vous m'avez envoyé me suffit pour l'instant.

Si à Guerne vous êtes à l'abri du froid, je ne suis pas mieux placé où je suis. Partis ce matin à cinq heures passer une revue par un général nous ne sommes rentrés qu'à onze heures, quoique ayant fortement vidé l'intérieur du sac nous avons tous pris une bonne suée, surtout qu'il nous faut marcher en capote. Qu'est-ce que nous mettrons cet hiver ? Demain nous recommençons le même manège.

Depuis plusieurs jours, nous faisons des manœuvres tout comme en temps de paix et quoique nous soyons assez éloignés du front, nous entendons fort bien le canon.

Il y a quelques jours je suis passé à la boulangerie où j'étais auparavant. J'en ai profité pour aller y chercher quelques pains. Il y en avait juste un que je connaissais et encore il comptait partir quelques jours plus tard. Tous les autres étaient des nouveaux arrivés.. Notre temps étant très limité je n'ai guère pu causer avec eux, avec un de mes camarades , nous avons pris une demi-douzaine de pains tendres qui ont joliment fait plaisir aux copains de l'escouade.

Je ne sais pas trop si j'irai à Guerne prochainement. Les permissions marchent toujours et la liste s'avance mais j'entends toujours parler d'un arrêt, ce qui ne me paraît pas du tout impossible. Ce serait pourtant bien mon tour mais il n'y a rien à faire qu'attendre.

Je ne sais pas trop si la guerre finira cette année. Ça cogne dur sur tous les fronts, mais pour les résultats il faut encore attendre.

Du côté des anglais, je crois qu'on ne s'amuse plus et notre front voisin du leur ne reste pas inactif non plus. Il est à peu près sûr que cette bataille « second Verdun » ne se terminera pas sans que nous allions faire un tour.

Bonjour à tous, **Emile**

9 Août 16,

J'ai reçu hier votre lettre avec son contenu ainsi que le colis.

Nous avons encore une fois changé de domicile. Hier nous avons fait une marche de 22 kilomètres et sommes arrivés ici vers dix heures par un très beau temps, plutôt même trop chaud.

Nous devons rester quelques jours ici, trois ou quatre je crois, et partirons ensuite pour une destination inconnue comme toujours. Depuis une vingtaine de jours que nous sommes relevés des tranchées nous avons fait bien des kilomètres et nous avons mouillé notre chemise tous les matins. Départ à 4 heures pour ne rentrer que vers 11 heures ou midi. Avec la température des jours passés et surtout le sac qui est de plus en plus lourd, vous pouvez croire que ça n'a rien de très intéressant.

Nous avons parcouru une plaine assez importante, rien ne nous arrêtait, champs de blé, d'avoine ou autres récoltes nous passions à travers tout, artilleurs et cavaliers comme fantassins. Vous pouvez croire qu'après notre passage toutes ces récoltes étaient dans un bien triste état.

Vous pouvez continuer à m'envoyer vos pastilles de menthe.

Suis toujours en bonne santé et vous en souhaite tous autant.

Bonjour à tous, **Emile**

12 Août,

J'ai reçu votre journal hier. Aucun changement dans ma situation. Nous faisons toujours l'exercice assez loin du front.

Il m'arrive une chose assez bizarre au sujet de ma permission. Figurez-vous qu'il vient de paraître une note du colonel supprimant le deuxième tour à tous ceux qui ont eu la première après le 20 janvier dernier. Comme je n'ai eu la mienne que le 26, c'est juste à moi que le tour s'arrête. J'ai fait une réclamation. Plusieurs de ceux qui sont venus avec moi du petit départ au 201ème et qui avaient la première après moi sont partis quand même. Comme c'est moi le premier à qui on applique ce règlement, je réclame. J'irai jusqu'au colonel s'il le faut mais je veux savoir pourquoi il y a des faveurs pour quelques-uns et pour quel motif je n'y ai pas droit.. Au bureau de ma compagnie on n'a pas l'air trop charmé de ma réclamation. Pilo ce sont mis en défaut, je n'en suis pas la cause. J'ai fait ma deuxième année de guerre ; je veux ma deuxième permission avant la troisième année, autrement je risque fort d'être obligé d'attendre plusieurs mois. Ce qui est le plus drôle, c'est que les permissions continuent mais à ma compagnie le deuxième tour est considéré comme fini et pour le troisième il faut attendre que tout le régiment soit dans le même cas. Je n'ai eu aucune permission depuis le début de la guerre, jamais je n'ai été malade. Beaucoup de ceux qui ont eu deux permissions sont loin d'être dans le même cas. Au cas où je n'atteindrais pas gain de cause, j'écrirai encore une fois à Gouat. C'est probablement le meilleur moyen mais il faut pour ça attendre le résultat de ma réclamation.

Vous pouvez cesser de m'envoyer des paquets. Il m'a toujours été possible de me ravitailler plus ou moins régulièrement il est vrai mis à part à Verdun. Au cas où ça devenait impossible vous seriez quitte à reprendre l'envoi des colis quand je vous avertirai. Il est certain que tout ce que je peux trouver me revient moins cher que venant de Guerne.

Rien de nouveau. Vous devez savoir que votre colis avec les cent sous est arrivé à bon port.

Vous embrasse tous, **Emile**

Ne comptez pas trop sur moi pour rentrer votre blé.

Lundi 14 Août 16,

Nous avons quitté notre cantonnement hier et sommes joliment rapprochés du front ce qui laisse penser que notre entrée en ligne ne tardera pas. À présent, nous sommes loin du secteur que nous occupions depuis notre séjour à Verdun et celui que nous venons de quitter. Nous nous attendons tous qu'après un séjour d'un mois à l'arrière on nous réserve quelque chose d'assez sérieux. Je crois qu'il est inutile de vous dire dans quel coin je me trouve. Vous ne devez pas ignorer dans quelle région on a le plus besoin d'hommes en ce moment.

Quant aux permissions, je n'ai pas donné suite à ma réclamation pour le bon motif qu'elles seront probablement arrêtées pour un certain temps.

Demain, c'est la fête à Guerne ou du moins ça devrait l'être. Je crois que dans le pays on ne doit guère y penser en ce moment.

Depuis deux jours il fait beaucoup moins chaud , le temps étant plus couvert, la température est devenue supportable. Nous souffrirons moins de la soif et vous aurez aussi moins chaud pour faire la moisson.

Bonjour à tous, **Emile**

Mercredi 16 Août 16,

Vous avez bien fait de ne pas m'attendre pour rentrer votre blé. Il aurait eu le temps de germer en tas. Toutes les permissions sont suspendues en ce moment comme je suis toujours favorisé à ce sujet vous pouvez toujours compter sur moi pour la prochaine récolte s'il ne m'arrive pas d'accidents d'ici là.

Nous sommes toujours à l'arrière tout près du front. Les obus des Boches n'arrivent pas jusqu'à nous mais nos grosses pièces leur en envoient de jolis morceaux tout près d'ici surtout aujourd'hui.

Dans la région où je me trouve on n'y voit presque pas de villages. En revanche toute la plaine est cultivée. Beaucoup de blés sont coupés. Je me demande où logent ceux qui travaillent la terre par ici. Depuis quatre jours que je suis là je n'ai encore vu aucun civil. Je crois que nous ne tarderons pas à entrer en ligne. Ça m'étonnerait que nous restions ici longtemps. C'est la région des économies. Il vient bien une auto de temps en temps pour nous vendre quelques bricoles mais si peu de marchandises pour tant d'hommes.
Il n'y en n'a pas pour tout le monde. Aussi continuez à m'envoyer des colis.

Je reçois votre lettre du 14 et son contenu.

Suis toujours en bonne santé et vous en souhaite tous autant.

Vous embrasse tous, **Emile**

21 Août Lundi,

Depuis avant-hier dans la nuit je suis en ligne. La région est loin d'être aussi calme que le secteur que nous venons de quitter. Le canon fait rage. Si les Boches nous arrosent copieusement ils ne perdent pas l'échange car ils reçoivent beaucoup plus qu'ils en envoient. Nous avons ici un autre avantage, aucun avion Boche ne vient sur nos lignes ; les nôtres au contraire sont au-dessus d'eux continuellement, ce qui fait que chez nous l'artillerie tire où elle veut tandis qu'eux tirent au hasard un peu partout. Je ne sais pas pour combien de temps nous sommes en ligne et quand nous serons relevés. On ne voit plus aucune trace des villages par ici, on croirait un tremblement de terre. Vous embrasse tous, **Emile**

23 Août 16,

Peu de choses à vous raconter. Je suis toujours au même endroit à 3 ou 400 mètres des Boches qui nous arrosent de temps en temps avec leurs gros obus. Je crois que nous allons demain en première ligne. La position est à peu près la même. Ce n'est pas plus mauvais ici ni meilleur non plus. J'aurai peut-être moins le temps pour vous écrire. Ne soyez pas trop étonnés d'être plusieurs jours sans lettre de moi. Ici ce n'est plus comme dans les secteurs que j'ai fait jusqu'à présent ; à part quelques boyaux faits hâtivement il n'existe pas d'abri. On couche à la belle étoile ou dans un trou que chacun fait à son goût. Heureusement encore qu'il ne tombe pas d'eau car nous serions frais. Un camarade de la boulangerie qui habitait Saint Leu près Pontoise et qui s'appelait Auger a été tué hier à côté de moi. Il venait d'arriver de permission, c'était juste à lui que le tour s'était arrêté.

J'ai vu sur les journaux que les réformés allaient peut-être repasser la révision vers le mois de décembre. Je crois qu'Alix sera de cette catégorie en admettant qu'il soit repris (Alix était son frère asthmatique qui avait été réformé) il ne sera guère mobilisable avant le mois de mars. D'ici là il y aura peut-être du changement.
Rien de plus à vous dire. Ne vous faites pas trop de bile pour moi. Vous embrasse tous, **Emile**

Mardi 29 Août 16,

Je viens de passer une semaine dont je me souviendrai longtemps. Durant les 9 jours que j'ai passé près des Boches je n'ai certainement pas dormi deux heures et comme nourriture j'ai peut-être mangé un kilo de pain. C'est même beaucoup. Tous mes camarades sont ou du moins étaient comme moi car il en manque beaucoup à l'appel aujourd'hui. A Verdun ça cognait dur. C'est encore mieux dans le coin où je suis.

Comme artillerie nous montons le coup aux Boches. Il ne faut pas croire pour ça qu'ils nous envoient des oranges ; les gradins sont encore solides et je crois que la victoire finale est encore loin. Après un bombardement de huit jours nous sommes partis à l'attaque le 24 à 5 heures 45 du soir. Je faisais partie de la troisième vague. C'est celle qui reçoit le moins de balles mais c'est aussi celle qui encaisse toutes les marmites quoique nous n'ayons pas trop été à plaindre. Dans les trois tranchées que nous avons prises, les Boches se sont rendus sans tirer un coup de fusil mais deux mitrailleuses que le bombardement avait épargnées nous firent assez de mal quand on essaya d'aller plus loin. Nous avons fait environ 600 prisonniers et fait une avancée de 800 mètres. Nous avons été relevés cette nuit dans un très fort bombardement qui ne nous a pas causé de pertes. Nous sommes encore sous le canon au moment où je vous écris et j'ignore où nous retournerons en partant d'ici. Je crois que nous changerons de région car il y a beaucoup de manquements. Si nous allons dans un coin assez calme j'irai peut-être en permission.

J'ai reçu votre lettre mais pas encore le colis. Ne vous pressez pas trop pour m'en envoyer d'autres.

Je n'ai pas pu vous écrire plus tôt. Sous les obus il faut penser à autre chose qu'à sa correspondance. Je crois que jusqu'à présent je n'avais pas fait trop de mal aux Boches mais je viens d'en descendre deux et peut-être davantage. Vous embrasse tous, **Emile**

30 Août 16,

J'ai reçu votre lettre hier et votre colis ce matin. Pour moi aucun changement. Je suis toujours en seconde ligne à deux ou trois kilomètres des Boches. J'ignore où nous irons par la suite si nous changerons de région ou s'il nous faudra retourner d'où nous venons. L'artillerie cogne joliment fort et les obus Boches vont éclater sur nos batteries loin derrière nous. Ici c'est le désert. Nous occupons l'emplacement d'un village repris par nous il y a déjà quelques temps. Il faut vraiment savoir qu'il y a eu des habitations ici car il n'en reste aucune trace. Un tremblement de terre ne doit certainement pas faire plus de ravages. C'est tout juste si on peut encore distinguer l'emplacement des bois dans la région. Partout ce n'est que des traces. Aux alentours des anciennes tranchées Boches c'est une infection. Il y a certainement une quantité de cadavres en terre par le bombardement. Quant aux mouches vous ne vous faites pas une idée de la quantité qu'il y a par ici.

Quand vous m'écrirez, envoyez-moi une enveloppe dans chaque lettre. Ayant laissé mon sac à l'arrière au moment de l'attaque je l'ai trouvé vide à mon retour : mon linge, mon papier à lettre, on m'a tout pris. Du linge j'en toucherai d'autre mais pour écrire on ne touche rien et ici il n'y a rien à acheter. C'est un camarade qui m'a donné tout ce qu'il faut pour écrire. J'ai vu que la Roumanie avait déclaré la guerre elle aussi. Ça ne devra toujours pas nous nuire. Vous embrasse tous, **Emile**

Photo aérienne des tranchées vers Thiepval le 25 septembre 1916

Du 3 septembre à fin octobre 1916 : la prise de Combles

... c'est lors de cette troisième phase qu'Emile Ribot a été tué.

L'artillerie lourde s'étant avancée sur le terrain conquis, un effroyable bombardement recommença et se remit à broyer les lignes ennemies : obus de 400, de 380, de 270, s'abattirent pendant plusieurs jours, en vue d'une nouvelle grande attaque : celle-ci était fixée au 3 septembre.

Le temps s'était mis à la pluie ; et la boue, cette fameuse boue de la Somme, qui devait rester légendaire, commençait à faire parler d'elle.

Jeudi 1 septembre,

Nous sommes toujours dans le même camp à une dizaine de kilomètres du front. Je crois que nous allons partir à l'arrière d'ici un jour ou deux. Le canon tonne toujours joliment fort. Il est impossible de se faire une idée du vacarme que ça fait. Cinquante tambours ne feraient pas un roulement plus continu. Les Boches répondent bien mais ils ne nous envoient pas le quart de ce qu'ils reçoivent. Je ne crois pas que leur situation soit brillante. Nous étions en liaison avec les anglais. C'est à tort que l'on considère à l'arrière ces gens-là comme n'étant pas de très bons soldats. Ils montent à l'attaque comme à la manœuvre, les obus qui tombent à côté d'eux ne les dérangent pas le moins du monde. A côté de nous, ils travaillaient à découvert sous le fer des Boches sans plus y faire attention que si ils avaient été à 50 kilomètres à l'arrière. Leur manière de trop se monter leur coûte des pertes beaucoup plus fortes que les nôtres. On ne peut pas se faire une idée de la quantité de canons de tous calibres que nous avons en ligne. Aussi quand nous montons à l'assaut d'une tranchée c'est à peine s'il est possible d'en reconnaître l'emplacement et les Boches qui restent dedans ne demandent pas mieux que de se laisser prendre. Les prisonniers que nous avons faits nous ont dit que c'était par des proclamations que nous avions lancé dans leurs lignes qu'ils avaient appris la déclaration de guerre de la Roumanie qu'on leur avait caché. Il est très rare qu'un avion Boche vienne sur nos lignes. En revanche, les nôtres sont continuellement au-dessus d'eux et je vous prie de croire qu'il y en a quelques-uns qui n'aiment pas ces visites car ils tirent énormément dessus.

Dites-moi ce qu'il en est au sujet de ma fameuse lettre recommandée.

Rien de plus. Vous embrasse tous, **Emile**

3 septembre 16,

Je reçois votre lettre du 1er à l'instant. Je suis toujours au même endroit mais en réserve. Ça barde fort aujourd'hui. Il passe de nombreux prisonniers Boches qui ont tous l'air satisfait d'être pris. Je crois que d'ici deux à trois jours nous allons aller au repos que nous avons bien gagné et qu'ensuite nous changerons de région. Notre secteur sera probablement beaucoup plus calme.

Suis toujours en bonne santé et vous en souhaite tous autant. Envoyez-moi quelques sous, si les permissions sont rétablies d'ici peu je ne serai peut-être pas longtemps à aller vous voir. Vous embrasse tous, **Emile**

8 septembre 16,

J'ai reçu votre lettre du 3 hier et vos deux lettres du 6 aujourd'hui avec ce qu'elles contenaient. Inutile de m'envoyer des colis jusqu'à nouvel ordre. Nous sommes revenus une dizaine de kilomètres à l'arrière ce matin, c'est-à-dire à environ 20 kilomètres du front. Nous sommes dans une commune assez importante où avec un peu d'argent nous trouvons tout ce dont nous avons besoin. Ce soir pour fêter notre retour en pays civilisé nous cassons la figure à un malheureux lapin victime de notre retour, avec Leroy et trois autres camarades de mon ancienne 20ème compagnie. Je ne sais pas trop si nous ne retournerons pas d'où nous venons. Ça nous semble bizarre qu'on ne nous éloigne pas davantage de la région d'où nous sortons. Des camarades de la boulangerie, nous étions vingt et il en manque environ la moitié. Il y en a un surtout de la Nièvre avec qui à Nangis j'ai mangé pas mal de faisans, qui est porté disparu. Il a dû être tué car je ne crois pas que les Boches aient fait des prisonniers parmi nous.

Je ne crois pas que parmi nous il y ait beaucoup d'amateurs pour la région Combles, Maurepas. Ce n'est pas un endroit très tranquille. Je doute fort que beaucoup d'amateurs soient partisans d'aller passer leurs vacances dans une pareille région. Je me demande même comment les Boches peuvent encore tenir les positions qu'ils occupent sous la pluie de fer qu'ils reçoivent. Ils nous envoyaient quelque chose à Verdun. Ils doivent commencer à s'apercevoir que nous leur rendons la monnaie de la pièce haut-la-main.

Si nous ne retournons pas dans la région, les permissions vont peut-être être rétablies. Dans ce cas je serai certainement un des premiers avec Leroy à en profiter. Si quand nous quitterons le pays où nous sommes il n'en est pas question c'est qu'il y aura beaucoup de chances pour que nous retournions dans un endroit pas très calme. Il n'y a qu'à attendre la suite. Pour le moment en dehors de la chasse aux poux nous n'avons rien à faire. Nous sommes tous très fatigués. Rien de plus à vous dire. Vous embrasse tous, **Emile**

Dimanche 10 septembre 1916,

Je suis toujours au même endroit à 20 kilomètres du front. Je crois sans en être certain que nous serons relevés de cette région qu'après avoir fait un second tour d'où nous sortons. Pour le moment nous sommes dans une réserve d'armée et on peut avoir besoin de nous à tout moment. S'il ne se produit rien d'extraordinaire. Nous sommes encore pour au moins huit jours au repos. Après il est assez difficile de prévoir ce qui se produira. Jusque-là il est inutile de compter sur ma visite à Guernes. Les permissions ne seront certainement pas rétablies avant que nous soyons partis dans une autre contrée. Je crois que s'il ne m'arrive rien d'ici là il est inutile de compter sur moi pour ce mois-ci. Ce serait déjà beau si je pouvais y aller dans la première quinzaine d'octobre.

Rien de plus à vous dire.

Suis toujours en bonne santé et vous en souhaite tous autant. Vous embrasse tous, **Emile.**

N'oubliez pas de m'envoyer une enveloppe pour la réponse toutes les fois que vous m'écrivez. Dans les tranchées, nous sommes quelques fois dans l'eau et il est assez difficile d'en conserver en bon état.

Combles, gros bourg abrité au milieu d'un cercle de collines, était le centre de la résistance allemande au nord de la Somme. La localité communique avec la route de Péronne à Bapaume. D'autres voies rayonnent sur Morval, Ginchy, Guillemont, Hardécourt, Maurepas, Le Forest et Rancourt. Combles, par cette situation particulière, était donc un point stratégique. Les Allemands l'avaient puissamment fortifié, pourvu de souterrains profonds — les « stollen » que nous vîmes pour la première fois dans la Somme et que nous devions retrouver en 1917, entre Craonne et Berry-au-Bac, abris à toute épreuve, où des compagnies entières pouvaient s'installer et vivre en sécurité. Combles était en outre un point de résistance particulièrement armé, un vaste dépôt de munitions, de matériel et de vivres. C'est assez dire l'intérêt qu'avaient les Allemands de le conserver et c'est souligner l'importance de sa conquête. Les avancées des 12 et 15 septembre avaient porté Combles en première ligne. Dès lors, les troupes françaises bordaient le bois Louage, la route qui part vers Béthune et Château-Thierry, le chemin de Combles à la ferme de l'Hôpital-Cléry et le chemin de Maurepas-Frégicourt. Cependant, en raison de sa situation, Combles demeurait un point d'appui formidable où les Allemands comptaient bien que nos vagues d'assaut se briseraient. Par surcroît, il se trouvait situé exactement à la soudure des troupes britanniques avec les troupes françaises. Aussi fallut-il une manœuvre combinée et précise pour assurer aux troupes un succès qui fut total et rapide. Quand partant de Cléry, on arrive à la ferme Le Priez, on aperçoit devant soi, barrant l'horizon, à gauche, la hauteur de Morval; en face, celle de Sailly-Saillisel ; à droite, la masse sombre du bois de Saint-Pierre-Waast, et au loin, plus à droite, la crête qui aboutit au Mont-Saint Quentin, devant Péronne.

Ce que la carte ne saurait rendre, c'est le spectacle qu'offrait ce cirque encaissé au milieu de collines. Le champ de bataille n'avait pas été nettoyé depuis les premières offensives. Les tranchées conquises étaient pleines de charognes; des cadavres de chevaux gisaient un peu partout dans les ravins ou à flancs de coteaux. Des tas d'obus à demi écroulés, des canons culbutés, un amas de débris de ferrailles, de cuirs, des rouleaux de « barbelés », des rondins, des voliges, des lambeaux d'uniformes, pêle-mêle, pourrissaient parmi les cratères des obus, dans une eau souillée, jaune, puante.

Le ravin de Curlu, qui va au pied de Maurepas, n'a-t-il point été baptisé *« ravin de la Pestilence »* ?

Qui a pu voir les tranchées des Crabes et des Cloportes, les tranchées du Petit-Bois, derrière la ferme de l'Hôpital, ne verra jamais spectacle plus horrible ni plus ignoble. Tous ces villages dont les noms illustrèrent les communiqués figurent toujours sur les cartes. Hardecourt-aux Bois, Maurepas, Le Forest n'existaient plus. Les rares

pierres que la dévastation des obus avait respectées, ont été emportées par les territoriaux et ont servi à empierrer les chemins de boue que l'ennemi s'acharnait à défoncer chaque jour par ses marmitages intensifs. Rien — absolument rien — ne permettait de savoir qu'un village eût été là.

À regarder le terrain, on n'eût pu croire que les hommes avaient rêvé. Qui pourrait affirmer qu'ici se dressait une église, que là il y avait eu des fermes ou des jardins.

C'est dans ce désert que s'est développé l'effort français ayant pour but l'encerclement de Combles et pour objectifs premiers le village de Rancourt et le hameau de Frégicourt.

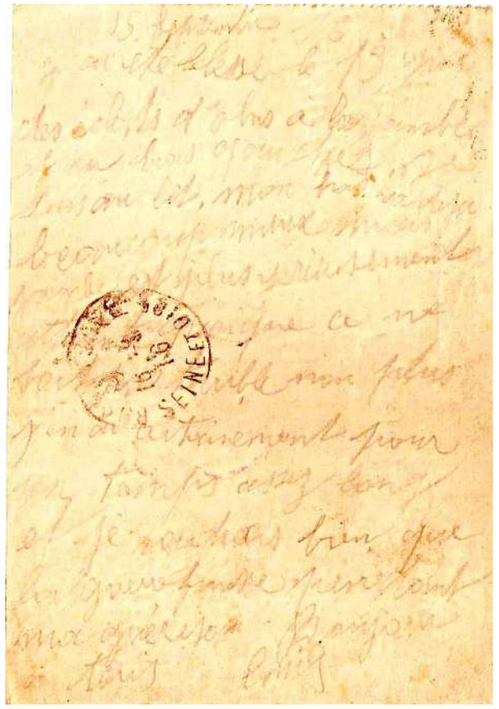

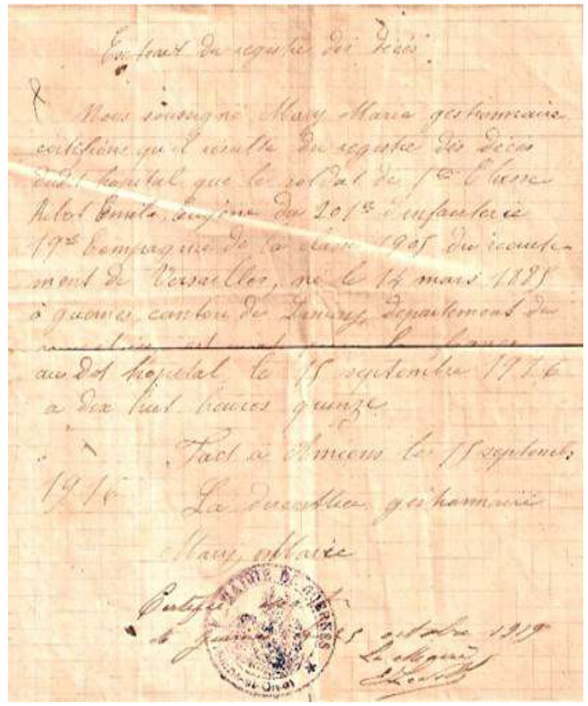

Dernière lettre d'Emile Ribot à ses parents (vendredi 15 septembre 1916)

Derniere lettre à ses parents (Vendredi I5 septembre I9I6)

J'ai été blessé le 13 septembre à la jambe et au bras gauche. Je suis au lit. Mon bras va déjà beaucoup mieux mais la jambe est plus sérieusement atteinte quoiqu'elle ne saigne plus. J'en ai certainement pour un temps assez long et je voudrais bien que la guerre finisse pendant ma guérison. Bonjour à tous, **Emile**

Extrait du registre de déces

Nous soussigné Mary Marie gestionnaire certifions qu'il résulte du registre des décès dudit hôpital que le soldat Ribot Emile, Eugène du 201ème d'Infanterie, 19ème Compagnie de la classe 1905 du recrutement de Versailles, né le 14 mars 1885 à Guernes, canton de Limay, département de Seine-et-Oise, est mort pour la France au dit hôpital le 15 septembre 1916 à dix huit heures quinze.

Fait à Amiens le 15 septembre 1916

La directrice gestionnaire Mary Marie

Courrier de F. Ribot à ses parents (Samedi I6 septembre I9I6)

Amiens, le 16 septembre

Nous sommes arrivés ce matin à 6 heures mais trop tard. Notre malheureux Emile était mort vendredi à 9 heures du matin. Il était arrivé la veille à 10 heures du soir avec paraît-il une affreuse blessure dans le bas des reins après être resté deux jours sans soins dans une ambulance du front. Il a été impossible de l'opérer : la gangrène y était. On nous a laissé le voir ce matin. Il n'était pas changé. Vu que c'est demain dimanche il n'y a pas d'obsèques. Ce sera pour lundi à 7 heures du matin. Nous ferons notre possible pour arriver à Rosny au train de 7 heures. En cas contraire, faites nous mettre un bateau. Triste voyage. **F. Ribot**

Photographie du zouave Emile Ribot (1885-1916)

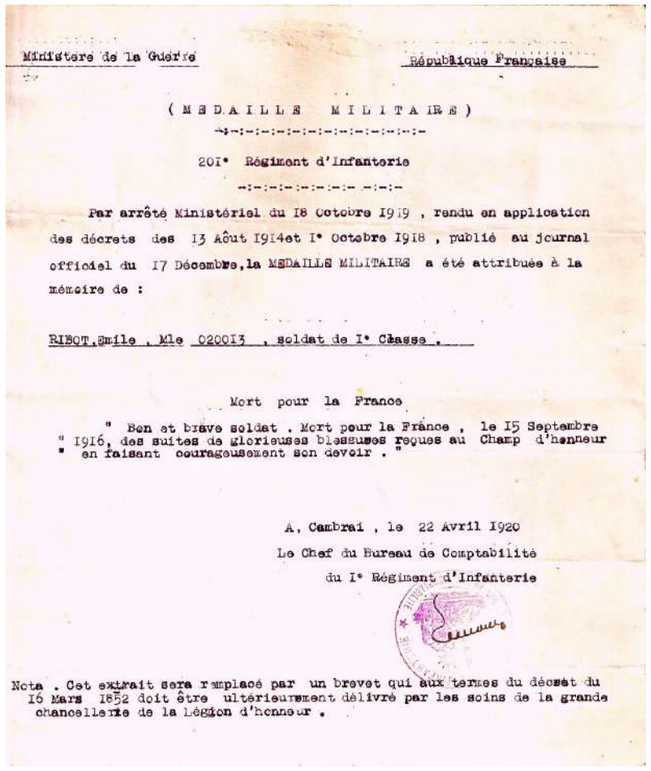

Ministère de la Guerre — République Française

(MEDAILLE MILITAIRE)

201e Régiment d'Infanterie

Par arrêté Ministériel du I8 Octobre I919 , rendu en application des décrets des I3 Août I9I4et I° Octobre I9I8 , publié au journal officiel du I7 Décembre,la MEDAILLE MILITAIRE a été attribuée à la Mémoire de :

RIBOT,Emile , Mle 020013 , soldat de I° Classe .

Mort pour la France

" Bon et brave soldat . Mort pour la France , le I5 Septembre " I9I6, des suites de glorieuses blessures reçues au Champ d'honneur " en faisant courageusement son devoir . "

A, Cambrai , le 22 Avril I920
Le Chef du Bureau de Comptabilité
du I° Régiment d'Infanterie

Nota . Cet extrait sera remplacé par un brevet qui aux termes du décret du I6 Mars I852 doit être ultérieurement délivré par les soins de la grande chancellerie de la Légion d'honneur .

Attribution de la médaille militaire à la mémoire de Emile Ribot, Mle 020013 soldat 1ère classe (Cambrai, le 22 avril 1920)

HISTOIRE / TÉMOIGNAGE

***Au rendez-vous des canotiers*, lieu d'embarcation du Bac de Rosny-sur-seine par lequel ses restes ont été ramenés au cimetière de Guernes le 20 janvier 1922**

Inhumé au cimetière Saint Pierre d'Amiens, Emile Ribot a été exhumé le 19 décembre 1921.

Convocation envoyée à ses parents par le Ministère des Pensions, Service des Restitution de corps des Morts pour la France, secteur d'Albert (département de la Somme)

Rapatriement des restes à la gare de Rosny-sur-Seine et inhumation au cimetière de Guernes (Seine-et-Oise)

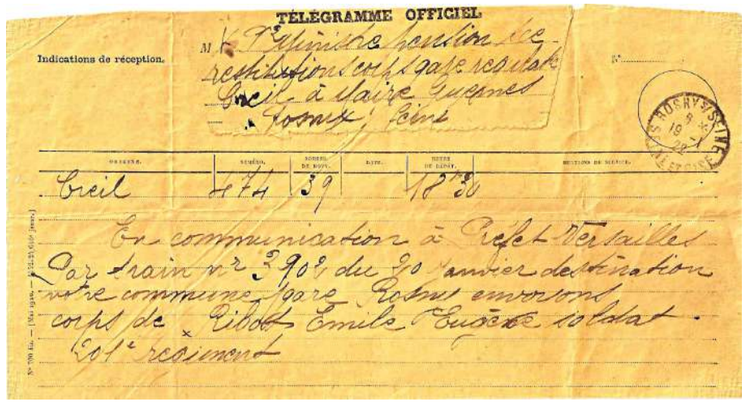

Télégramme du 19 janvier 1922 par le Ministère des Pensions (Service de restitution de corps) au maire de Guernes. Le télégramme a été envoyé de la gare de Creil qui était la gare régulatrice régionale où étaient acheminés les corps.

« En communication à Préfet Versailles. Par train n° 3902 du 20 janvier destination votre commune p gare Rosny environs corps de Ribot Emile Eugène soldat 201è régiment »

Gare de Creil en 1918, gare régulatrice régionale

La gare de bifurcation de Creil est située au point kilométrique (PK) 50,253 : de la ligne de Paris-Nord à Lille, entre les gares de Chantilly-Gouvieux et de Laigneville ; de la ligne de Creil à Jeumont, avant la gare de Villers-Saint-Paul ; et de la ligne de Creil à Beauvais, avant la gare de Montataire.

Pour en savoir plus :
lettresdemile.blogspot.fr

LA RESTITUTION DES CORPS DE SOLDATS

AU LENDEMAIN DE LA PREMIÈRE GUERRE

PAR **XAVIER TROCHU**

Article 225 : Les Gouvernements alliés et associés et le Gouvernement allemand feront respecter et entretenir les sépultures des soldats et marins inhumés sur leurs territoires respectifs.

Ils s'engagent à reconnaître toute Commission chargée par l'un ou par l'autre des Gouvernements alliés ou associés d'identifier, enregistrer ou élever des monuments convenables sur lesdites sépultures et à faciliter à cette Commission l'accomplissement de ses devoirs.

Ils conviennent en outre de se donner réciproquement, sous réserve des prescriptions de leur législation nationale et des nécessités de l'hygiène publique, toutes facilités pour satisfaire aux demandes de rapatriement des restes de leurs soldats et de leurs marins.

Articles 226 : Les sépultures des prisonniers de guerre et internés civils, ressortissants des différents États belligérants, décédés en captivité, seront convenablement entretenues dans les conditions prévues à l'article 225 du présent Traité.

Pour comprendre les difficultés rencontrées par le Gouvernement, il faut revenir sur les deux conditions essentielles d'une possible restitution aux familles : savoir où se trouve le corps et être capable de l'identifier.

HISTOIRE / MÉMOIRE GRANDE GUERRE

Une mort à l'échelle industrielle

Ces deux conditions naissent d'une situation héritée de la guerre. Les écueils apparaissent en effet dès 1914 avec un bilan en pertes humaines jamais rencontré dans les conflits antérieurs. Les cinq premiers mois de la Grande Guerre témoignent de la violence des combats et de ses conséquences particulièrement meurtrières :

- on dénombre 300.000 morts entre août 1914 et décembre 1914 (200.000 après la seule bataille de la Marne[1])
- le 22 août 1914, considéré comme la journée de deuil de l'armée française, se solde par une perte de 27.000 soldats[2].

Devant cette hécatombe, les autorités militaires et civiles sont obligées de constater que les dispositifs législatifs et réglementaires sont complètement inadaptés. Jamais l'armée n'a été confrontée à une telle mort de masse et n'a établi aucun règlement pour gérer autant de cadavres.
Au quotidien, les circonstances obligent les camarades de combat à trouver d'autres solutions pour inhumer les leurs : « Il fallait aller très vite, on creusait dans de mauvaises conditions une fosse peu profonde, ou bien on utilisait un trou d'obus, un fossé, une tranchée provisoire (…) On en creusa partout sur le bord des routes, à la lisière ou au milieu des bois, dans les champs, dans les jardins, au milieu des ruines, n'importe où, sans se préoccuper des conséquence au point de vue de l'hygiène[3]. »

Devant ces pratiques totalement désorganisées, des solutions d'urgence sont proposées puis expérimentées sur le front. C'est le cas notamment des essais d'incinération, qui, par le fait même de la destruction des corps, interdira aux familles le moindre processus de deuil après la guerre.

Une solution radicale : l'incinération des cadavres

Pour les partisans de l'incinération, celle-ci s'impose pour éviter la propagation des épidémies et la pollution des eaux de captage. Dès le mois d'octobre 1914, le professeur Raphaël Blanchard, parasitologue, publie une brochure de propagande hygiénique promouvant la destruction rapide et complète des cadavres d'hommes et de chevaux[4]. Si cette option paraît originale elle figure néanmoins dans la notice n° 9 du Ministère de la Guerre. Des moyens existent, ils sont au nombre de deux principaux : l'incinération ou destruction par le feu et la destruction par la chaux vive[5]. »
À l'Assemblée, les débats sont partisans. Pour M. Alexandre Lefas, député de la Fédération républicaine d'Ille-et-Vilaine « il faut tenir compte des sentiments des familles qui éprouvent un soulagement à savoir qu'elles pourront retrouver le corps du cher disparu. » Cette opinion est partagée par le député Aristide Prat, également député de la Fédération républicaine (Seine-et-Oise) : « Combien en connaissons-nous de ces familles qui demandent à connaître l'endroit où repose le corps de leur parent. C'est ce sentiment qu'il importe de respecter. Il s'agit du respect des familles. Ah ! Songent-elles, mon vœu le plus cher serait de savoir où repose le cadavre de mon fils, et d'aller prier sur sa tombe après la guerre. »

La réaction du grand public est immédiate. C'est notamment le cas de l'Association nationale française pour la protection des Familles de Morts pour la Patrie qui fait publier dans la presse un communiqué de protestation : « L'Association qui a pris sous sa sauvegarde le respect et la perpétuation, au sein du foyer familial, du souvenir des morts pour la Patrie » comprend que l'incinération est nécessaire dans certains cas, et que l'Église l'autorise dans des mesures extrêmes. Mais elle défend le fait que les restes des morts soient pieusement conservés « à la vénération des familles et des populations pour lesquelles ils se sont sacrifiés.
Certains intellectuels, à l'image de Maurice Barrès de l'Académie Française mais également président de la Ligue des Patriotes et député de la Seine, écrit coup sur coup deux articles sur le sujet. Le 21 juin 1915, il accuse : « La Chambre vient de décider que tous les corps des soldats morts sur le champ de bataille et non identifiés seront brûlés. C'est excessif, c'est provoquant. Ce texte impératif va peiner et inquiéter beaucoup de familles et même de combattants. » (…) Le vote de la chambre est mauvais. Nous devons lutter avec toute notre raison et tout notre cœur contre ce qui tend à désorganiser le culte des morts[6] ». Le lendemain, il signe un nouvel article : « Que l'autorité militaire prenne les mesures qu'il faudra pour l'assainissement du sol au lendemain des tragiques journées ; qu'elle recoure au feu, quand elle en verra la nécessité, c'est bien ; mais ne l'obligez pas par un texte impératif à préférer toujours le bûcher à la tombe[7]. »

En janvier 1916, le projet de loi est définitivement rejeté par le Sénat : « L'incinération présente des difficulté d'ordre pratique considérables et surtout elle peut heurter vivement le sentiment des familles. Elle n'est nullement nécessitée par l'hygiène de nos armées (…)».

1. Pour mémoire, la bataille de Verdun qui dure 10 mois entre le 21 février 1916 et le 18 décembre 1916 totalise 147.000 morts français. Chiffres donnés par Yves Le Maner, directeur de la Coupole, Centre d'Histoire et de Mémoire du Nord-Pas-de-Calais.

2. Jean-Michel Steg : Le jour le plus meurtrier de l'histoire de France, Fayard, 2013 ; Jean-Claude Delhez : 22 août 1904, le jour de deuil de l'armée française, Thonne-la-Long, 2011.

3. Ibid. Docteur Léon Bosredon : Les inhumations des militaires aux armées.

4. R. Blanchard, ancien président de la Société de Médecine publique et de Génie militaire, président de la Ligue sanitaire : Instruction pour l'hygiène et la désinfection en temps de guerre, Paris, Ligue sanitaire française, 25 octobre 1914.

5. Lettre adressée au député Lucien Dumont le 24 mai 1915 lue le jour même devant la Commission de l'Hygiène publique, à la Chambre des Députés.

6. Maurice Barrès : L'âme française et la guerre-Les voyages de Lorraine et d'Artois, article du 21 juin 1915 intitulé Le respect des familles/ Contre la Chambre qui veut brûler les morts, Paris, Emil-Paul frères Editeurs, 1916.

7. Maurice Barrès : L'âme française et la guerre-Les voyages de Lorraine et d'Artois, article du 22 juin 1915 intitulé Comment honorer les morts de la bataille / Contre la Chambre qui veut brûler les morts, Paris, Emil-Paul frères Editeurs, 1916.

Une armée qui veut reconnaître ses morts

Face au débat engendré par cette proposition d'incinérer les corps et au manque de réponse de l'armée devant l'hécatombe des soldats, le Gouvernement et l'état-major vont multiplier les textes réglementaires. Notes instructions, règlements se succèdent pour essayer de trouver une ou des solutions, qu'il s'agisse de l'identification des corps et de leur inhumation.
Dans sa note du 14 mai 1915, le général Joffre impose le port de deux plaques d'identification que chaque militaire doit porter sur lui : l'une est enlevée lors de l'inhumation et jointe à l'acte de décès ; l'autre est laissée sur le cadavre pour permettre son identification ultérieure en cas d'exhumation. Il faut l'avouer, avant cette obligation, l'identification des cadavres était déplorable. Selon le règlement militaire, les officiers militaires ou les gendarmes chargés d'assurer la succession des soldats décédés enlevaient la plaque unique d'identité du corps. Lorsque les équipes d'inhumation intervenaient pour faire leur travail, elles étaient en présence de corps complètement inconnus. Grâce à ces deux plaques, le corps inhumé reste toujours identifiable.

Pour renforcer l'identification des corps, l'Instruction du 19 juillet 1915 crée les carnets du champ de bataille et de passage. Ceux-ci comptent huit colonnes correspondant aux données que l'officier doit fournir systématiquement au service de l'état civil des armées[8].
Le rôle de ces officiers de secteur est déterminant car le travail qui leur est demandé doit pouvoir servir après la guerre. De ce fait, on leur demande de consigner la localisation des corps « ceci malgré les possibles modifications subies par les lieux de combats à la suite de nouvelles opérations militaires. » Ainsi ils doivent veiller à ce que les morts soient bien inhumés dans l'ordre des numéros établi sur le carnet de champ de bataille ; numéro qui est rappelé par une plaque en plomb fixée sur la poitrine des soldats enterré. Suite à ces relevés, l'officier de secteur adresse, le 1er de chaque mois un décalque exact de son plan à l'officier de l'état civil de l'armée qui le fait parvenir au Ministère, au Service général des Pensions, Bureau des Renseignements aux familles. Cette disposition amène la circulaire du 5 août 1915 qui demande aux maires des communes de France d'établir la liste des militaires français, anglais, belges et allemands inhumés sur leur territoire. L'état descriptif doit faire connaître « autant que possible » les noms, prénoms, grade, régiment, numéro matricule, bureau et numéro de recrutement de chaque soldat. Une copie certifiée conforme de l'acte de décès doit accompagner la liste envoyée au Bureau des Renseignements du ministère de la Guerre à Paris[9].
Enfin, la loi du 29 décembre 1915[10] accorde le droit à tous les soldats morts au combat de reposer dans une concession individuelle perpétuelle au sein d'un cimetière militaire situé en arrière du Front, mais à l'intérieur de la zone des Armées. La circulaire ministérielle du 17 février 1916 précise certaines modalités notamment sur la dimension des tombes individuelles : « On admettra qu'en principe tous les corps seront pourvus d'une tombe individuelle : on peut tabler, dans cette hypothèse, sur trois mètres carrés environ par tombe, en y comprenant les allées de circulation[11] . »

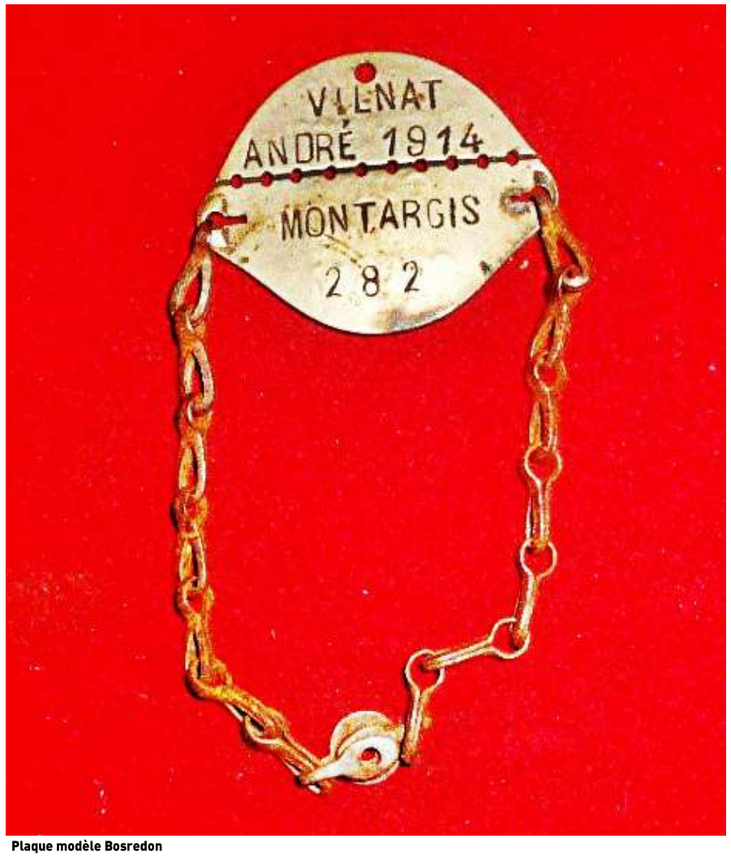

Plaque modèle Bosredon

8. Les huit rubriques du carnet sont : 1) n° d'ordre du cadavre, 2) n° matricule de corps et du recrutement avec indication du bureau et de la classe, 3) corps et compagnie, 4) nom et prénoms, 5) grade, 6) composition sommaire des successions (objets trouvés sur le corps), 7) renseignements divers (Mort pour la France le …, date d'inhumation) et 8) lieu d'inhumation.

9. Circulaire du 5 août 1915 du Ministre de l'Intérieur, signée par M. Jean Victor Leymarié, directeur du Personnel et du Cabinet du ministère de l'Intérieur.

10. Loi concernant les lieux de sépultures à établir pour les soldats des armées françaises et alliées pendant la durée de la guerre, Journal Officiel du 31 décembre 1915.

11. Circulaire ministérielle relative aux cimetières militaires, signée Galliéni, Journal Officiel du 24 février 1916.

Après la guerre : de l'interdiction à la restitution

La décision d'interdiction de l'exhumation et du transport de corps était temporaire et limitée, semble-t-il, pour la durée de la guerre. Avec l'Armistice du 11 novembre 1918, de nombreuses familles pensent que les circonstances ont changé et que cette date sonne la fin de la guerre[12]. Les demandes familiales reprennent donc aussitôt après cette date auprès des autorités civiles et militaires (préfets, ministres, associations…). En réalité, l'Armistice permet au Gouvernement français, et à ses Alliés ou Associés, de s'attacher à la rédaction d'un traité de paix à soumettre à l'Allemagne. Néanmoins, le Gouvernement craint la disparition de la zone des armées et, de ce fait, la remise en liberté de toute circulation sur tout le territoire. Il soumet donc un projet de loi au parlement le 4 février 1919[13]. Celui-ci prévoit l'interdiction, sur tout le territoire, du transport des corps de militaires et ceci pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 1919, soit jusqu'au 1er janvier 1922. Le projet rappelle que « tant que ce projet de loi n'est pas voté, l'ancienne législation demeure interdisant de ce fait le transport de corps dans la zone des armées. »
Ce délai de trois ans suscite naturellement de très vives réactions et un fort mécontentement auprès des familles. Il est jugé beaucoup trop long et incompréhensible. Certaines familles devront ainsi attendre plus de 7 ans avant de pouvoir accueillir la dépouille mortelle de leur proche.
Dès 1918, le docteur Bosredon avait prévenu : « Comment a-t-on pu méconnaître à ce point le culte et la vénération que notre Nation a pour ses Morts ? Pouvait-on ignorer que les familles viendraient, un jour, réclamer le corps de leurs enfants pour le ramener au cimetière de leur village, si c'était possible ? Mais, c'est leur suprême et unique consolation[14] ».
Sans vouloir l'avouer au grand public, le gouvernement pense que les familles accepteront l'idée de laisser le corps de leur parent dans un cimetière national correctement entretenu. Dans cette optique, le Gouvernement a d'ailleurs validé une entente entre la Fédération des Œuvres de Recherches des Disparus et le Souvenir Français qui doit assurer, sur tout le territoire et à l'étranger, l'entretien des tombes des disparus. Pour cela, il alloue au Souvenir Français une allocation de 5 francs par tombe[15].

À partir d'avril 1919, M. Léon Abrami, sous-secrétaire d'État à l'administration de la Guerre, fait procéder à un repérage général des sépultures de militaires tombés au front. Ce service s'attache notamment à l'exhumation et la ré-inhumation des restes des soldats dans les cimetières voisins ou à créer. Pour optimiser ce travail, la zone est divisée en 51 secteurs placés chacun sous l'autorité d'un officier responsable de toutes les opérations funéraires[16]. En réalité, faute de délégués, ceux-ci sont le plus souvent remplacés par des membres du Souvenir Français.

Le travail entrepris par l'État pour le regroupement des cimetières provisoires ou des tombes éparpillées sur toute la zone des armées est particulièrement impressionnant[17]. Aussi pour maintenir et faciliter l'exécution de ces opérations, le ministre de la Guerre présente en juin 1919 une nouvelle instruction[18]. Celle-ci insiste sur deux points :
- L'exhumation : jusqu'à nouvel ordre, toute exhumation de corps de militaires, même en vue d'une ré-inhumation sur place, est formellement interdite dans la zone des opérations militaires[19] à l'exception de celles que le service d'état-civil aux armées est exclusivement chargé d'opérer pour le groupement des tombes isolées, la libération des terrains privés, la réfection des cimetières, ou pour des raisons d'hygiène et de santé publiques.
- Le transport des corps : tout transport de corps de militaires, par quelque voie que ce soit, et à l'exception de ceux effectués par le service d'état-civil des armées, est formellement interdit dans la zone des opérations militaires, que ce transport doive avoir lieu d'un point à l'autre de cette zone en provenance de celle-ci sur une localité quelconque du territoire français et vice-versa.
L'instruction rappelle également que tout transport en France de corps de militaires inhumés dans les pays étrangers est interdit. Par contre, le transport des corps de militaires situés au sud et à l'ouest de la zone des opérations militaires est autorisé et effectué dans les mêmes conditions qu'en temps de paix. Enfin, l'instruction précise que le transport ne peut pas être effectué aux frais de l'État, ce qui annule les demandes de remboursement formulées par les familles qui ont déjà procédé par elles-mêmes au retour du corps d'un militaire.

12. L'armistice correspond à la suspension des opérations militaires mais pas à la paix. On peut comparer l'armistice à un cessez-le-feu. Cet armistice sera d'ailleurs renouvelé le 13 janvier 1919. Les conditions de paix sont soumises au Gouvernement allemand le 7 mai 1919. Durant toute cette période, l'état de guerre est maintenu.

13. Archives Départementales de la Loire-Atlantique 3 R 114 : note sur projet des de loi interdisant l'exhumation et le transport des corps militaires français, alliés et ennemis sur le territoire français pendant une durée à déterminer, Imprimerie Nationale, Paris, 1919.

14. Docteur L. Bosredon : Les inhumations des militaires aux armées, Archives de Médecine et de pharmacie militaires, Paris, Imprimerie Librairie militaire universelle L. Fournier, 1918, page 4.

15. Là encore le Gouvernement se heurte à certaines familles qui demandent que leurs fils restent sur les lieux exacts de leurs morts ou de leur sépulture sur le front. C'est le cas notamment du cimetière de Laval-sur-Tourbe (Marne) où l'on retrouve, de façon éparse, les tombes de soldats dont les familles étaient hostiles à leur transfert.

16. Dans le secteur de Neuville-Saint-Vaast (Pas-de-Calais) l'exhumation de corps commence en août 1919. Les restes de ceux-ci sont déposés dans des cercueils dirigés vers le nouveau cimetière militaire de la Targette, réservé exclusivement aux militaires. La nécropole comprend 11.443 soldats français 1914-1918 dont 3.882 répartis en deux ossuaires.

17. Deux exemples suffisent à expliquer le rôle du Service de l'état civil des armées. La nécropole de Minaucourt-Souain-Perthes-lès-Hurlus (Marne) accueille les corps provenant de 32 cimetières, soit 21.000 soldats dont 11.900 en ossuaires et 9.100 en tombes individuelles. Pour la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette, la plus grande nécropole de France, ce sont 150 cimetières provisoires qui y sont regroupés. On compte 42.000 soldats inhumés : 20.000 en tombes individuelles et 22.000 dans 8 ossuaires.

18. Instruction provisoire sur les exhumations et les transports de corps de militaires du 15 juin 1919, signée Georges Clemenceau, Président du Conseil, ministre de la Guerre.

19. Cette zone est bordée par les limites sud-ouest du département de la Somme, ouest et sud du département de l'Oise, ouest et sud des arrondissements de Meaux, Coulommiers, Provins, sud des départements de la Marne et de la Meuse, ouest et sud du département des Vosges, ouest du département de Belfort.

Le parlement n'est pourtant pas sourd aux sollicitations des familles Nombre de députés sont touchés par un deuil. Un projet de loi va être déposé à la Chambre. En mai 1920, Auguste Isaac, député du Rhône, dépose un rapport qui annonce, dans les grandes lignes, la future loi. Son projet s'articule autour de six points :

1. Le principe de la gratuite absolue et générale "appliquée à tous ceux qui sont morts pour la France et à tous ceux qui sont morts au dehors, libres ou en captivité" ;

2. Pour les sépultures situées en Orient, les délais seront plus long pour obtenir la restitution ;

3. Certaines familles souhaitent le maintien des corps sur les lieux mêmes de leur décès.
Dans ce cas, la commission décide la création de nécropoles sur l'emplacement de l'ancienne ligne de front. Pour ces familles, la gratuité d'un voyage est envisagée "pour leur permettre de se rendre compte de la situation des tombes" ;

4. Une réduction de prix serait accordée chaque année aux parents qui se rendraient sur la tombe de leur défunt inhumés dans les cimetières nationaux (en mai 1920, 650.000 à 700.000 tombes sont déjà regroupées dans ces cimetières) ;

5. Pour les familles qui souhaitent le retour des corps vers l'intérieur, la commission propose l'inhumation de ces corps dans les cimetières communaux quand les dimensions de ceux-ci le permettent. Quand le nombre de morts sera trop important, l'État créera des cimetières spéciaux réservés aux morts de la guerre ;

6. Une plaque commémorative portant l'inscription "Mort pour la France" sera remise sur leur demande, aux parents de tout militaire inhumé dans un cimetière national, pour être apposée par leurs soins dans le cimetière communal.

Le 20 juin 1920, l'Assemblée vote à l'unanimité un amendement consacré au retour des corps des soldats morts pour la Patrie. Les retours sont prévus pour novembre 1920 mais pour cela, une loi doit le permettre.

La loi de Finances du 30 juillet 1920

Afin d'accélérer le processus législatif, la Commission de l'Administration générale, départementale et communale se met d'accord avec la commission du Sénat chargée d'étudier la proposition. Pour ne pas perdre de temps, elle décide d'utiliser la loi de Finances. Grâce à cette mesure, on évite les navettes parlementaires entre les deux Assemblées. Il s'agit donc d'un simple ajout inscrit au budget correspondant aux articles 105 et 106 de la loi :
- Article 105 : création des nécropoles nationales ;
- Article 106 : cet article annonce officiellement le droit, pour les veuves, les ascendants et les descendants, de demander la restitution et le transfert, aux frais de l'État, des corps des militaires et marins morts pour la France, opérations qui débuteraient à compter du 1erdécembre 1920. Par transfert des corps, la loi précise qu'il s'agit des opérations d'exhumation, de mise en bière hermétique, de transport collectif du lieu d'exhumation à celui de ré-inhumation et la ré-inhumation.
L'article 106 fait l'objet d'un décret d'application publié le 20 septembre 1920[20]. Après avoir rappelé la gratuité du transfert des corps de militaires et marins morts pour la France (article 1), le décret apporte enfin les modalités à remplir pour obtenir le retour d'un corps : « La demande, faite en double expédition, d'après le modèle annexé au présent décret, devra après légalisation par le maire ou le commissaire de police du domicile du demandeur être présentée à la Mairie de la commune sur le territoire de laquelle le corps devra être transporté (à Paris, à la préfecture de la Seine, au bureau des inhumations). Le maire de la commune devra porter sur les deux exemplaires de la demande une mention expresse dûment datée, signée et munie du timbre de la mairie, faisant connaître si le cimetière désigné par la famille est, en fait et en droit en état de recevoir le corps. Les deux exemplaires de la demande ainsi complétés seront adressés par leur auteur au Ministre des pensions (Bureau des sépultures militaires, 14, Avenue Lowendal, Paris. Des formules imprimées de demandes seront mises à la disposition des familles dans les préfectures et les mairies (article 2). » Le décret donne la possibilité aux auteurs des demandes de se rendre eux-mêmes sur les lieux pour assister aux exhumations à la date indiquée. Si les familles ne peuvent pas ou ne veulent pas y assister, elles seront représentées par des délégués accrédités pour chacun des secteurs du front (article 7)[21]. Toutefois, ces exhumations seront toujours exécutées sous le contrôle des représentants qualifiés du service des restitutions, service expressément créé par le même décret (article 6). Les identifications, au moment de l'exhumation, seront effectuées par les représentants du service militaire de l'État Civil (article 6).
Enfin, l'article 8 fixe les règles relatives aux transports de corps. Les cercueils seront transférés collectivement par convoi de plusieurs wagons à destination d'une même ville, du même canton, arrondissement ou département. Les maires, devant accueillir des cercueils qui doivent être ré-inhumés définitivement dans le cimetière de leur commune, seront informés par télégramme au moins vingt-quatre heures à l'avance. Ce télégramme précisera la date et l'heure prévues pour l'arrivée du convoi funéraire à la gare desservant la commune, ainsi que les noms des militaires convoyés. Le même télégramme sera adressé au préfet (ou au sous-préfet de l'arrondissement). Il devra s'assurer que les maires concernés sont prévenus et, éventuellement, pourvoir à leur information en temps utile.

Afin d'organiser au mieux le retour des corps, le décret précise que les opérations commenceront pour les militaires inhumés en France et en Belgique (article 5). Pour cela, les familles disposent d'un délai de 3 mois, à la date de publication du décret, pour remplir les formulaires de demandes. Prévue fin janvier, la date butoir est repoussée une première fois au 15 février[22].

20. La loi de Finances et son décret d'application font l'objet d'une Instruction Générale sur les transports aux frais de l'État des Militaires Morts pour la France. Cette instruction compte plus de 120 pages !

21. En juin 1921, les familles ayant demandé le transfert des corps de leur défunt sont avisées que le permis gratuit pour assister à l'exhumation des corps peut être accordé aux proches parents du mort autres que la veuve, les ascendants et descendants, à la condition expresse que ces derniers soient dans l'impossibilité d'accomplir ce voyage "pour cause de santé". Une seule personne de la famille, choisie limitativement dans les frères, sœurs, oncles, tantes, neveux ou nièces du défunt, peut bénéficier du transport gratuit.

22. Cette date sera reportée une deuxième fois au 21 avril 1921. Pour les familles des militaires morts pour la France et inhumés à l'étranger, elles avaient jusqu'au 2 avril 1921 pour produire leur demande de transfert. Ce délai est également prolongé jusqu'au 30 avril 1921. Enfin, pour les corps de militaires tués en Orient, le ministère des Pensions reçoit les demandes de transfert jusqu'au 31 mars 1921, dernier délai.

Le transport des corps aux frais des familles

Pour les familles qui veulent récupérer le corps de leur défunt en le rapatriant par voie de chemin de fer, elles devront attendre la date du 1er octobre 1921 [23], en sachant qu'elles devront payer le plein tarif. Ainsi, la loi de Finances du 30 juillet 1920 assujettit les familles à des contraintes qui vont être quasi insurmontables. Elles sont aussi bien d'ordre administratif que matériel :
- Les transports ne peuvent compter que 10 corps au maximum par jour au départ des réseaux du Nord et de l'Est ;
- Les demandes seront centralisées au Service des Sépultures militaires du Ministère des Pensions (231 boulevard Saint-Germain) à Paris ;
- Seul le service des Sépultures militaires, après accord avec les officiers de secteurs et la compagnie de chemins de fer intéressée, fixera les jours d'exhumation et de la mise sur wagons des cercueils ;
- Les demandes de transport formulées par les familles devront être adressées au moins quinze jours avant la date d'exhumation souhaitée et ceci pour "ne pas nuire à la régularité du service des chemins de fer" ;
- Les familles seront alors avisées sur l'autorisation d'exhumation et du transport avec indication du jour où les opérations auront lieu pour que les familles prennent leurs dispositions ;
- Les familles devront adresser elles-mêmes leur demande avec les pièces justificatives de wagon à la gare expéditrice (c'est-à-dire la gare qui dessert le lieu où se trouve inhumé le corps du soldat). L'impatience des proches du défunt mêlée à la complexité des démarches administratives ouvrent la porte aux « mercantis » de la mort. Ces marchands de la mort vont parfois travailler à la limite de la légalité et, parfois, vont même transgresser la loi.

Le retour des corps : une funeste démobilisation

L'Instruction Générale sur le transport des Militaires morts pour la France détaille l'organisation pratique du transfert des corps depuis le cimetière situé sur le front jusqu'au cimetière communal ou le carré militaire de la commune devant recevoir ledit corps. Les principes de fonctionnement reposent sur quatre étapes qui nécessitent une logistique matérielle et humaine très précise, sachant que ces opérations ne sont possibles qu'à partir du moment où la famille connaît le lieu provisoire d'inhumation de son défunt.

1. Dans un premier temps, les cercueils sont dirigés du front sur une gare régulatrice. Ils sont chargés dans des wagons complets dont chacun ne contient que des corps à destination d'un même département. Ces gares régulatrices sont au nombre de quatre : Creil (Oise), Brienne-le-Château (Aube), Marseille (Bouches-du-Rhône) et Sarrebourg (Moselle). Les deux premières gares correspondent aux corps à restituer issus des zones de combats tandis que les deux dernières concernent les militaires revenant d'Orient (via le port de Marseille) et d'Allemagne (pour les soldats décédés en captivité).

2. Ces wagons sont alors dirigés par trains complets de la gare régulatrice vers une gare dite régionale. Chaque gare régionale rayonne ensuite sur plusieurs départements.

3. Les wagons sont ensuite acheminés par trains ordinaires d'exploitation sur une gare dite départementale, à raison d'une gare par département.

4. Dans les gares départementales, les wagons sont déchargés et les corps à destination d'une même commune sont rechargés sur un ou plusieurs wagons qui seront acheminés par train ordinaire de l'exploitation sur la gare qui dessert la commune.
Ce schéma montre les limites du transport par voie ferrée. En effet, toutes les communes. Les transports des corps se font alors par camion vers les communes. Dans les états établis par les gares régulatrices et par le Préfet, ceci se traduit par une approximation des villes destinatrices définitives. Ce problème est doublé d'un second facteur : certaines familles, demeurant dans une commune du département, peuvent faire ré-inhumer le corps de leur proche dans une autre commune.

Un bilan tragique

Au niveau national, et selon le Ministère de l'Intérieur[24], 250.000 morts ont été « restitués aux familles qui en avaient fait la demande dans les délais légaux ». Ce chiffre est à mettre en lien avec les 730.000 corps inhumés au lendemain de la Grande Guerre dans les Nécropoles Nationales ou dans les Carrés militaires. A ce chiffre officiel, il faut ajouter les transports de corps à titre onéreux et les exhumations clandestines, impossibles à quantifier.
A ce bilan humain vient s'ajouter un bilan comptable. Pour l'État, la restitution des corps a engendré une dépense de 26 millions de francs[25]. Toutefois, ce montant ne tient pas compte de la construction des dépositoires régionaux, des frais de personnels se trouvant dans les dépositoires et les remboursements des frais de transport des gares départementales vers les communes destinatrices.
Mais si l'on va au-delà de ces différents chiffres, on peut dire que le deuil, qui est avant tout une affaire familiale, est devenu avec la restitution de corps une affaire d'État. Le Gouvernement a pris en main l'organisation complète des restitutions gérant, à un niveau national, des milliers de cortèges funéraires. Le deuil ne redevient une affaire privée qu'une fois les cérémonies officielles passée, lorsque le corps du défunt trouve enfin son lieu d'inhumation définitif auprès de sa famille.de ré-inhumation terminées. La volonté du retour des corps peut également s'expliquer par la violence même de la guerre. Après avoir connu, ou plutôt subi, le traumatisme du Front, les familles veulent pour leur défunt un lieu de sépulture réconfortant et familial. Après de nombreuses années d'attente, ces familles concrétisent enfin une démarche pieuse et sacrée.

23. À cette date, l'administration pense que les restitutions seront achevées. En réalité, les convois continueront à circuler jusqu'en 1923 puis, plus épisodiquement, entre 1924 et 1931.

24. Circulaire du 13 mars 1936.

25. Béatrix Pau : « Transfert des corps des militaires de la grande guerre 1918-1936 », Académie de Montpellier. Ce chiffre se décompose de la façon suivante : 8,5 millions pour les fournitures de croix, stèles, cercueils ; 5,7 millions pour la restitution des corps inhumés dans la zone des armées ; 2,6 millions pour les militaires inhumés dans la zone de l'intérieur ; 2,4 millions pour les militaires de l'Armée d'Orient ; 6,6 millions pour les militaires décédés en captivité et 168.000 francs pour les militaires inhumés en Italie.

ARCHIVES DE NANTES
Xavier Trochu est Responsable du Comité scientifique du Groupe de Recherches Militaires et Sépulcrales de Loire-Atlantique et de Vendée
Ce texte est protégé par les articles L111-1, L112-2 à 5 et L335-2 à 4 sur la propriété intellectuelle (voir Code de la Propriété Intellectuelle).

COMMÉMORER LE CENTENAIRE

DE LA GRANDE GUERRE EN VEXIN

COMMENT PRÉSERVER LE SOUVENIR DES TOMBÉS AU FRONT ?...

PAR **XAVIER RIBOT**

On estime que 10% des soldats Morts pour la France ont retrouvé leur famille et leur commune. Des voix se sont élevées pour critiquer ceux qui ont ramené le corps des soldats. Le prétexte est que certaines tombes, faute d'héritier, sont aujourd'hui abandonnées.

La loi protège, où qu'elles soient, les tombes des militaires Morts pour la France. En cas de reprises de tombes ou de concessions, quelle que soit la taille du cimetière, la municipalité est tenue d'assurer la pérennité de la sépulture elle-même ou de concéder un emplacement particulier aux restes.

Elle peut, comme l'a prévu le législateur s'appuyer sur "Le Souvenir Français" qui prévoit différentes opérations présentées dans le premier encadré ci-après ou encore sensibiliser les maires à des opérations comme celle portée par Xavier Trochu en Loire-Atlantique et en Vendée.

Un exemple de tombes de soldats restitués dans un cimetière communal

Message du Président Général du Souvenir Français 01/11/17

Il faut sauver toutes les tombes des combattants morts pour la France.
500.000 tombes de combattants morts pour la France risquent de disparaître de nos cimetières communaux.
Dans chacune de ces tombes reposent des combattants de la Première Guerre Mondiale (300.000 corps ont été restitués aux familles), des combattants et des victimes de la Seconde Guerre mondiale (plus de 150.000 corps ont été restitués) et des combattants des guerres d'Indochine et d'Algérie (plus de 40.000 corps ont été restitués) ainsi que des combattants tués dans les opérations extérieures de la France depuis 1963.
Ces restitutions, qui répondent au désir des familles d'inhumer dans le cimetière de leur commune de naissance leur fils, leur père ou leur époux, présentent un versant sombre. Les tombes familiales vivent ce que durent les concessions : 10 ans, 30 ans, 50 ans, perpétuelles. La concession achevée ou la tombe entrée en déshérence, la tombe est supprimée. Le mort pour la France inhumé dans la tombe disparaît avec elle. Cette disparition est mémoriellement inacceptable. Dans un cimetière communal, un mort pour la France s'enracine dans une histoire familiale, il donne un sens à une famille ; dans une histoire territoriale, il enrichit l'histoire de sa commune et dans une histoire nationale, il relie la famille et la commune à la Nation dans une histoire partagée. Afin de maintenir ce lien, Le Souvenir Français est partout mobilisé afin qu'aucune tombe de mort pour la France ne disparaisse de nos cimetières communaux.

Serge BARCELLINI, Président Général du Souvenir Français

Cher Monsieur,

M. Jean-Marc BLOT, délégué général du Souvenir Français pour les Yvelines, m'a transmis le courrier que vous lui avez adressé.

Je suis très sensible à votre démarche que Le Souvenir Français fait sienne depuis plusieurs années.

Nous avons en effet constaté comme vous, que la fin du concept de concession perpétuelle – dont la durée est aujourd'hui fixée à 99 ans – conduit de nombreuses communes à supprimer les tombes des combattants Morts pour la France durant la Grande Guerre et restituées aux familles et cela alors que la France rend hommage à ces soldats dans le cadre du Centenaire de cette guerre.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion de tirer la « sonnette d'alarme » dans le journal Le Monde. Parallèlement, nous constatons une disparition très rapide des tombes de 39/45, Algérie et Indochine en raison de concessions plus courtes – 30 et 40 ans.

La réponse apportée par Le Souvenir Français est double.

D'abord une tentative de fixation des tombes dans le cadre d'un projet de géolocalisation, ensuite – si le premier projet n'a pas de suite – une possibilité de réaliser des tombes collectives de Morts pour la France.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signé
Elisabeth VELTZ
Assistante de direction
Téléphone : 01 48 74 53 99
Association « Le Souvenir Français »
20, rue Eugène Flachat
75017 PARIS: le contrôleur général des armées Serge BARCELLINI,

M. Solofrizzo, délégué général, a suggéré au comité de Conflans-Jarny de mettre en place la géolocalisation dans le cimetière de Jarny.

Très vite une rencontre était organisée avec M. Zanardo, maire de cette commune de près de 9000 habitants, qui s'est montré enthousiasmé par le projet : les tombes des « Morts pour la France » enterrés dans le cimetière communal seraient répertoriées, localisées et l'histoire de chaque défunt serait écrite et connue par tous. 18 tombes étaient recensées.

La municipalité ayant donné son accord, il appartenait alors au comité présidé par M. Gossot de retracer l'histoire de chaque défunt, ce qui fut fait avec la collaboration active de Mme Bourlier, membre du SF, de rencontrer les familles et d'affiner ainsi le parcours de chaque héros.

Travail long, minutieux, mais enthousiasmant : on avait l'impression que nos chers disparus revivaient à travers les textes, les photos et l'expression orale de Mme Houpert ; l'appui et le concours des familles a été riche et fécond.

M. Lafond, maire-adjoint chargé du numérique dans la commune, a fait les relevés géographiques précis.

Les documents étaient parallèlement envoyés à Jessica Vandamme de la société Fettle, qui a conçu et réalisé l'application et qui s'est montrée très active pour que l'inauguration de cette géolocalisation puisse avoir lieu le 2 mai 2017.

Journée inoubliable avec la présence du CGA (2S) Serge Barcellini, Président Général, qui dévoila avec MM. Zanardo, Solofrizzo et Gossot les plaques de géolocalisation apposées sur le mur d'entrée du cimetière en présence de nombreux drapeaux, présidents de comités, élus des communes de

l'ensemble du département, d'une classe de 3e du collège Alfred Mézières de Jarny et des CM1/CM2 de l'école St Exupéry. Des tablettes furent distribuées aux élèves qui durent alors, par petits groupes, trouver les emplacements des tombes puis découvrir l'histoire de chaque disparu : ces morts, victimes des différents conflits, revivaient, les familles présentes étaient remplies d'émotion. Toute l'assistance était émue et impressionnée.

Dans la salle des fêtes, MM. Lurçat et Zanardo insistèrent sur la dynamique de cette initiative qui rend notre histoire vivante.

Le Président Général insista sur les objectifs : donner une visibilité aux tombes des morts pour la France, inscrire ces tombes dans le chemin mémoriel de la commune et faire de ces tombes un outil pédagogique.

La mémoire rendue vivante est un incontestable facteur d'unité et de reconnaissance pour toutes les générations.

Exemple de Géolocalisation menée par la Souvenir Français

Exemple d'activités proposées aux scolaires par « Capuchon à l'école »
http://capuchonalecole.eklablog.com/le-monument-aux-morts-a132497000

5 832 poilus de 14-18 répertoriés à Nantes

Inscrits par ordre alphabétique, les patronymes de 5 832 poilus sont gravés dans le marbre. Sur une longueur de 23 m, on ne compte pas moins de 72 colonnes de 2,80 m de hauteur.

« Tout est parti d'une simple question de ma chef de service : combien y a-t-il de noms inscrits sur les tables mémorielles du quai Ceineray, à Nantes ? »

Xavier Trochu, rédacteur en chef aux archives municipales de Nantes, ignorait la réponse.
Il se fait un devoir de compter les noms figurant sur les trois plaques. Inscrits par ordre alphabétique, les patronymes de 5 832 poilus sont gravés dans le marbre. Sur une longueur de 23 m, on ne compte pas moins de 72 colonnes de 2,80 m de hauteur.
Ce monument est inauguré le 18 juillet 1927. Depuis, cinq noms ont été ajoutés à la demande des familles : F. Bordais, M. Coiffard, A. Kollwetter, Henri-Marie Parré et son beau-fils Henri-Marie Parré. Ces deux dernières inscriptions remontent à octobre 2008. Aucune autre demande n'est en attente. Xavier Trochu aurait pu s'arrêter à ce simple comptage. Mais ce passionné par la guerre 14-18 va plus loin :

« J'ai voulu permettre aux Nantais de trouver des portes d'ouverture dans la recherche de leurs ancêtres. J'ai pensé aussi que cela pourrait intéresser des historiens. »

Commence alors, pour le chercheur, un travail de fourmi :

« Partant des noms inscrits sur les tables, j'ai consulté le livre d'or de la ville et des ouvrages de l'époque, notamment celui d'Émile Gabory, *Les enfants du Pays nantais*, les actes d'état-civil, les archives départementales, les listes électorales, les registres de la police dans lesquels sont enregistrées les inhumations et exhumations des corps dans les cimetières. Et, pour donner une consistance humaine à tous ces poilus, j'ai consulté la presse locale de cette période. C'est ainsi que j'ai retrouvé de nombreux détails sur leur vie et leur mort. »

Son travail n'est pas terminé. Il en est à la lettre « L ». Mais sans attendre, Patrick Jean, le webmaster des archives, a déjà mis sur la toile une partie du résultat des recherches de Xavier Trochu :

« On en a encore pour trois mois. »

Actions menées à Nantes par Xavier TROCHU

PATRIMOINES / HISTOIRE / ÉDUCATION

ÉCOUEN

ET LES DEMOISELLES DE LA LÉGION D'HONNEUR

PAR **MARIE-CLAUDE BOULANGER**

Chacun connaît Ecouen et son château, bâtisse impressionnante qui domine la plaine de France depuis la butte où le connétable Anne de Montmorency en engagea la construction en 1538. Les Amis du Vexin Français avaient d'ailleurs, au début des années 90, visité le lieu sous la conduite de Jacques Dupâquier et du conservateur du *« Musée national de la Renaissance »*, ce qu'est devenue la place depuis 1977... Il y a donc 40 ans : l'anniversaire en a été brillamment célébré en cours d'année au château.

Moins savent que l'édifice appartient à ... la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur. Et ce, en dépit des changements de régimes et d'affectation, depuis 1805. Avec une petite interruption de 1814 -lorsque Louis XVIII le restitua aux Condé qui le laissèrent quasi à l'abandon à partir de 1830- à 1850 -date à laquelle celui qui allait devenir Napoléon III y réintroduisit la Maison de la Légion d'Honneur-. Depuis 1962, le domaine est mis à disposition du Ministère des Affaires Culturelles qui y accueillera le musée national de la Renaissance en 1977.

Le château d'Écouen (cliché

L'histoire croisée de la Légion d'Honneur et du château d'Écouen est celle qui va nous retenir

Histoire inséparable de celle de l'éducation des filles, notamment au XIXè siècle, mais pas seulement. Pourtant, il reste fort peu de traces physiques de cette longue occupation par les jeunes filles à Ecouen. Il faut parcourir le château bien guidé, l'œil bien attentif et le regard aiguisé pour en saisir quelques-unes. Les archives, notamment pédagogiques, quant à elles, ont été disséminées, les unes à la Maison d'Education de la Légion d'Honneur de Saint-Denis qui accueille de nos jours les lycéennes, d'autres au Musée de la Légion d'Honneur à Paris. D'autres encore, qui concernent les orphelines sont entre les mains des Sœurs de la Mère de Dieu ou au Loges à Saint-Germain en Laye.

Les histoires croisées sont les plus difficiles à raconter, mais aussi les plus riches. Un lieu, une haute opinion du mérite, et une conception de l'éducation des filles, le tout mis en œuvre et infléchi par des personnalités fortes. Une innovation devenue tradition.

Cour intérieure du château d'Écouen (cliché MCBM)

La Légion d'Honneur, symbole de la cohérence de la Nation autour du mérite éclatant

Au moment où l'actuel Président de la République se préoccupe de réaffirmer le lustre et le prestige uniques de la plus haute distinction française, il est intéressant de se souvenir des conditions de sa création.

Il faut rappeler que la Constituante, les Ordres de la Monarchie ayant été abrogés, déclarait, par décret le 30 juillet 1791, se réserver *« de statuer s'il doit y avoir une décoration unique qui pourrait être accordée aux vertus, aux talents et aux services rendus à l'Etat »*. Se ménager les élites, y compris civiles, et les renouveler, reconnaître officiellement la valeur du mérite, semblait déjà une préoccupation des révolutionnaires d'avant la Terreur. La Convention, fin 1799, puis le Consulat se préoccupèrent de la possibilité d'octroyer une *« Arme d'Honneur »* aux militaires aux actions particulièrement éclatantes. Bonaparte premier Consul estimait déjà que les civils méritaient aussi les témoignages d'une récompense nationale : *« Echarpes d'Honneur »*. C'est ainsi que, moins de quatre mois après une annonce de février 1802 à La Malmaison lors d'une réception officielle, le Corps Législatif adopta, le 29 floréal an X (19 mai 1802), par 166 voix contre 110, le projet de création de *l'Ordre National de la Légion d'Honneur,* porté par Roederer : *« tous les militaires qui ont reçu les Armes d'Honneur pourront y être nommés »* ainsi que *« les militaires qui ont rendu des services majeurs à l'Etat dans la guerre de la Liberté ; les citoyens qui par leur savoir, leurs talents ont contribué à rétablir et à défendre les principes de la République ou fait aimer ou respecter la justice ou l'administration publique »*. Pour la première fois en France, un seul insigne pouvait honorer les hauts faits de chacun, sans distinction de classe, d'origine, de grade ou de religion. Ainsi était affirmée la cohésion autour des valeurs communes valorisant la cohérence de la Nation.

Des biens sont attribués à l'Ordre organisé en « cohortes » gérées conjointement par militaires et civils. Le premier Grand Chancelier nommé le 14 août 1803 par le Premier consul étant, symbole fort à plus d'un titre : civil, aristocrate d'ancien régime, franc-maçon, ancien Vice-président puis Président de l'Assemblée Législative, sénateur conservateur après le 18 brumaire… et surtout savant : le comte de Lacépède.

Celui-ci jouera, on le verra, un rôle majeur dans l'installation des Demoiselles de la Légion d'Honneur à Ecouen et dans la nomination de Madame Campan à la tête de la Maison. En effet, à partir de 1807, tous les membres de la LH disposeront de la possibilité de faire élever leurs filles et petites filles dans l'Institut des Maisons Impériales Napoléon, dont, en premier lieu, Ecouen. La genèse de cette réflexion et de la démarche méritent intérêt.

Médaille chevalier de la Légion d'Honneur contemporaine : la devise « Honneur et Patrie » a traversé intacte tous les régimes depuis la création de l'ordre (cliché MCBM)

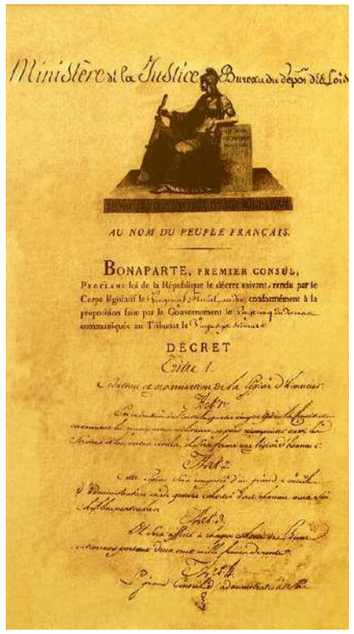
Ministère de la Justice — Bureau du dépôt des Lois

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

BONAPARTE, PREMIER CONSUL,

DÉCRET

Titre I.

Décret de la création de Légion d'Honneur

Portrait du comte de Lacépède

De l'éducation des filles...

Le Directoire, puis le Consulat, et le Premier Consul en tête, s'étaient préoccupés de l'éducation des garçons : en 1800, le Prytanée français devenu « école secondaire » en mars 1803, et transféré en 1808 à La Flèche, est créé. Et surtout, le 1er mai 1802, Napoléon Bonaparte crée le Lycée, dans le but de avoué de former la nouvelle élite du pays. Chacun sait que ce n'est qu'en 1880 que Camille Sée l'ouvrira aux filles !

Dès mai 1803, Napoléon, lors de la reprise de la guerre déclarée par l'Angleterre qui rompait ainsi le traité d'Amiens signé l'année précédente, conscient des obligations militaires de nombre de membres de la Légion d'Honneur, réfléchit à offrir à leurs filles les mêmes opportunités que l'ancien régime apportait à celles des officiers des Armées du roi. Pendant de longs mois, le projet de créer une institution devenue « impériale », destinée à accueillir et éduquer les filles des membres de la Légion d'Honneur, bien souvent morts au champ d'honneur, fut mise à l'étude. En 1805, le 15 septembre (deux mois et demi avant Austerlitz), l'Empereur signe, à Schönbrunn, un décret établissant la création de *« maisons d'éducation pour les filles des membres de la Légion d'Honneur ».*

Au départ, les élèves devaient y être admises depuis l'âge de 7 ans, jusqu'à 10. Après étude de plusieurs possibilités, il est décidé que l'administration et la surveillance de ces maisons serait confiée au Grand Chancelier, le ***Comte de Lacépède***, professeur au Muséum, prié de présenter des projets relatifs à l'application du décret. Le projet établi par le Conseil d'Etat après moult discussions fut signé le 9 Frimaire, c'est-à-dire le 30 Novembre.

Lacépède avait par le passé, sous la Législative, montré sa compétence au sein de la commission de l'Enseignement Public, et son intérêt pour l'instruction des femmes.

Après avoir envisagé d'installer la première Maison d'Education à Chambord, siège de la 15e cohorte, puis, devant les complications locales et le coût faramineux des travaux nécessaires, à l'abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson (5e cohorte), l'Empereur choisit Ecouen cédé à la caisse d'amortissement peu de temps avant sa restitution à la Légion par décret du 6 juillet 1807, pour installer la Maison. Lacépède y voyait le grand avantage que le site, acquis dans sa totalité (château, potager, bois), permettrait de recevoir l'effectif des trois maisons initialement prévues, à savoir 450 élèves.

Le château cependant n'était pas en l'état habitable, et encore moins utilisable immédiatement aux fins définies par l'Empereur et le Grand Chancelier. D'importants travaux s'imposaient, même si le Grand Trésorier entendait freiner les dépenses. L'Empereur lui-même confia les travaux à Peyre, l'architecte de la Grande Chancellerie.

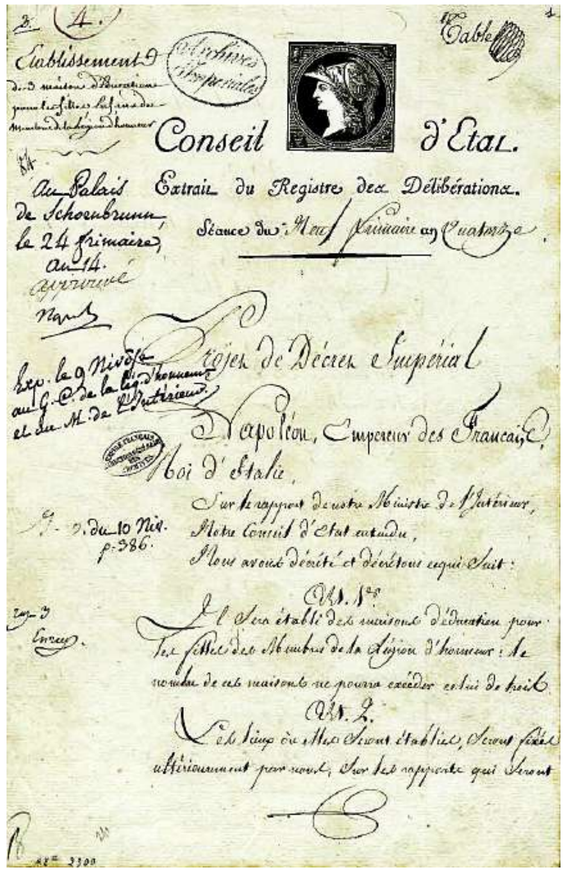
Conseil d'Etat.
Extrait du Registre des Délibérations.
Projet de Décret Impérial
Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie,

Décret de la création Maison d'Education de la Légion d'Honneur

Portrait de Antoine Marie Peyre

Outre le temps qui passait, les transformations de l'architecte n'ont pas fait l'unanimité… et les consignes de l'Empereur n'y ont pas toutes été respectées. L'avant corps remplaçant le portique à trois étages et le bâtiment remplaçant la galerie conduisant à la chapelle continuent d'être contestés. Pendant les travaux, Lacépède, pressé par l'Empereur, se préoccupe de l'avancement des nominations de personnels (« les dames »), et est prié, le 1er octobre d'être en mesure d'accueillir 100 jeunes filles. *« De longs dortoirs au lieu des galeries de tableaux…leurs murs blanchis à la chaux »* **[1]**

[1] G. Ganier *Le château d'Ecouen*

Linteau indiquant l'emplacement d'un dortoir (cliché MCBM)

Pour fonctionner, avant même l'arrivée des jeunes filles, la Maison Impériale d'Ecouen se devait bien sûr d'être dirigée. ***Madame Campan*** fut nommée au poste de directrice le 3 septembre 1807. Cette nomination ne doit rien au hasard, et mérite historique et commentaires.

Portrait d'Henriette Campan toujours en bonne place dans le bureau actuel de la surintendante de Saint-Denis (source MLH Saint-Denis)

C'est grâce à l'Empereur en personne et au service de celui-ci que Jeanne Louise Henriette Campan, née Henriette Genet le 2 octobre 1752, avec son passé de monarchiste convaincue, de lectrice des filles de Louis XV, de première femme de chambre et trésorière de Marie-Antoinette, a pu croiser et marquer le destin d'Ecouen. Elle est à juste titre considérée comme la pionnière et la fondatrice des Maisons Impériales… même si sa nomination ne fut pas aussi rapide et évidente qu'elle l'eût espéré.

Henriette Compan, née le 2 octobre 1752 à Paris, fille d'Edmé Jacques Genet, premier commis aux Affaires Etrangères, faisait figure de femme d'autorité, voire autoritaire, pédagogue véritable et efficace imprégnée de l'admiration qu'elle vouait à la créatrice de Saint-Cyr, Madame de Maintenon. Saint-Cyr où la meilleure éducation était en son temps dispensée aux jeunes filles de l'aristocratie pauvre. Veuve depuis 1797 du Maître de la Garde-robe de la comtesse d'Artois à qui Marie-Antoinette l'avait mariée, le 11 mai 1774 à Versailles, elle avait, en dépit de sa proximité avec la reine, pu, fuyant sa maison brûlée et pillée lors de la prise des Tuileries, en 1792, traverser la révolution, dont la Terreur, sans trop de dommages personnels, alors que sa sœur, condamnée à l'échafaud, s'était suicidée. Thermidor la sortit de tout danger, mais elle se retrouvait aussi sans ressources. Cultivée, déterminée, elle fonda alors, à Saint-Germain en Laye, un Institut, appelé « national », réservé aux jeunes filles dont l'éducation était par ailleurs, à l'époque, globalement fort négligée.

Dès la période du Directoire, Bonaparte avait remarqué les qualités d'éducatrice de celle à qui Joséphine avait confié en 1795 sa fille de 12 ans, Hortense, ainsi que ses nièces Emilie et Stéphanie — ce avant d'épouser le premier consul —. Celui-ci fut à tel point positivement impressionné qu'il envoya à Saint-Germain ses sœurs Caroline et Pauline, la seconde n'ayant cependant fait que passer dans l'Institution. En dépit des débuts modestes de l'Institut de Saint-Germain, la réputation — en relation sans doute avec la notoriété de ses pensionnaires — dudit Institut et de sa dirigeante, devint solide et étendue, et, sous le Consulat, rayonnait tant en province qu'à l'étranger d'où affluaient nombre d'élèves. Les filles, après la suppression de Saint-Cyr, ne disposaient plus d'établissement « officiel », et, avant que les institutions religieuses ne rouvrent très progressivement, les familles se tournaient vers des institutions privées de qualité très inégale, voire fort médiocre, ouvertes sur simple autorisation municipale. Dans ce contexte, Saint-Germain faisait, par sa qualité, exception. Situation globale et particulière qui 'échappait pas au premier consul qui se posait avec intérêt la question de l'éducation des jeunes filles, et pas seulement de celles de son entourage proche. *« Si je faisais jamais une république des femmes, c'est vous que je nommerais premier Consul »,* dit-il un jour à la célèbre et talentueuse pédagogue.

Hortense de Beauharnais (la mère du futur Napoléon III !), devenue en 1806 reine de Hollande, son époux Louis Bonaparte, frère cadet de Napoléon sacré empereur le 2 décembre 1804, ayant été proclamé roi, est restée affectivement et infailliblement proche de Madame Campan, et en est devenue la protectrice. C'est indéniablement grâce à la reine Hortense que la direction d'Ecouen fut confiée à celle qui avait efficacement veillé à son instruction et à son éducation.

Henriette Campan fut reçue à ce propos, en février 1805 — elle avait alors 53 ans —, par l'Empereur. Elle n'était pas non plus inconnue du Grand Chancelier Lacépède, François Berthollet de Campan ayant appartenu avant la Révolution à la même Loge des Neuf-Sœurs — loge des « Lumières » préoccupée de culture, de sciences et de lettres, dans laquelle Voltaire est entré le 7 avril 1778 —. Elle fut nommée directrice deux ans et demi plus tard par décret par décret du 3 septembre 1807.

En septembre 1807, elle écrit à Eugène de Beauharnais : *« Sa Majesté l'Impératrice et la Reine ont donc eu la bonté de demander à l'Empereur de me confier la direction en chef de la superbe maison d'Ecouen, que sa Majesté forme pour les filles de la Légion d'honneur. Cette grâce m'est accordée, là, retirée du monde, cloitrée, car c'est l'intention du souverain, je vais achever ma vie à mériter par mon dévouement total les bontés infinies dont j'ai été honorée, à bénir tous les jours l'illustre chef de la France et sa famille… »*

Hortense de Beauharnais par Girodet

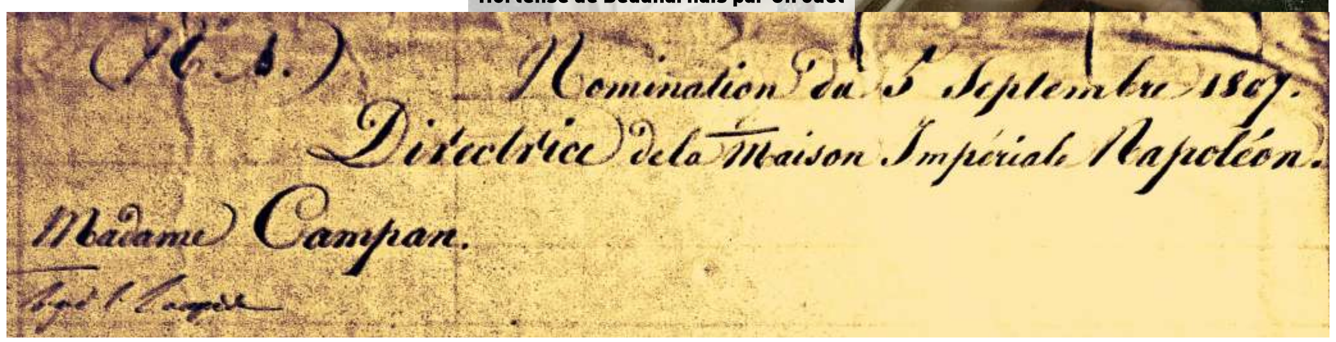

(A.S.)
Nomination du 5 Septembre 1807.
Directrice de la Maison Impériale Napoléon.
Madame Campan.

Nomination de Madame Campan datée du 5 septembre 1807 (archives du Musée de la LH)

Une installation en urgence et matériellement difficile

Henriette Campan devra mener de front l'installation matérielle de la Maison toujours en travaux, veiller à ce que les conditions, y compris sanitaires, soient remplies pour recevoir ses pensionnaires, et préparer un projet de règlement avant l'accueil des jeunes filles. Deux mois et demi seulement après sa nomination, la Maison est déclarée par Lacépède « en pleine activité »… même si l'arrivée des premières élèves avait été qualifiée de « parodie de la campagne de Pologne » tant l'accès au château avait été rendu difficile par les intempéries et les travaux. Madame Campan a réussi à limiter momentanément le nombre d'admissions possibles à 300 au lieu des 450 initialement prévues. Tout au long de son exercice à Ecouen, elle échangera de nombreux et très nourris courriers avec le Grand Chancelier, notamment à propos des travaux nécessaires au fonctionnement et au confort de la maison. Elle entre dans les détails les plus concrets, voire techniques, et argumente sur la qualité de la vie matérielle à Ecouen en s'appuyant sur des anecdotes vécues (le meurtre d'un chien, des poules effarouchées…) pour tendre à la sécurité et au confort quotidien pour ses pensionnaires.

Il est bien sûr important, voire nécessaire, de s'attarder sur le ***projet éducatif napoléonien*** qui a soutenu et motivé la création des Maisons impériales pour les filles des Légionnaires.

Le code de la Légion d'Honneur répond partiellement à la question en son article R122 :

« L'éducation donnée dans les Maisons d'éducation de la Légion d'honneur a pour but d'inspirer aux élèves l'amour de la patrie et de la liberté ainsi que le sens de leurs devoirs civiques et familiaux et de les préparer, par leur instruction et la formation de leur caractère, à s'assurer une existence digne et indépendante ».

À l'origine, dans l'esprit de Saint-Cyr, Ecouen était prioritairement destiné aux jeunes filles pauvres ou orphelines de mère. La religion constitue une base indispensable à l'éducation, celle-ci guidant et confortant les femmes dans leur comportement social (vertu, résignation, charité..). Messe, catéchisme, prière en commun sous l'égide du Grand aumônier. *« des croyantes et non des raisonneuses »*, voulait en faire Napoléon.

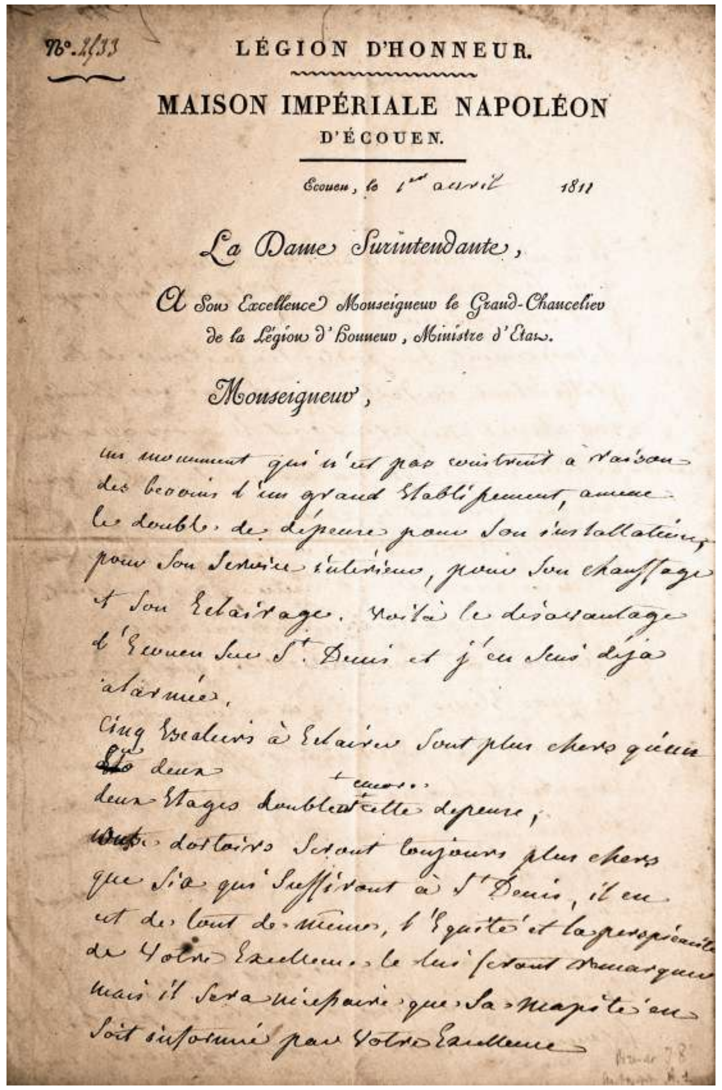

LÉGION D'HONNEUR.
MAISON IMPÉRIALE NAPOLÉON
D'ÉCOUEN.
Ecouen, le 1er avril 1811
La Dame Surintendante,
A Son Excellence Monseigneur le Grand-Chancelier de la Légion d'Honneur, Ministre d'Etat.
Monseigneur,

Courrier adressé au Grand Chancelier relatif aux travaux (archive du Musée de la LH)

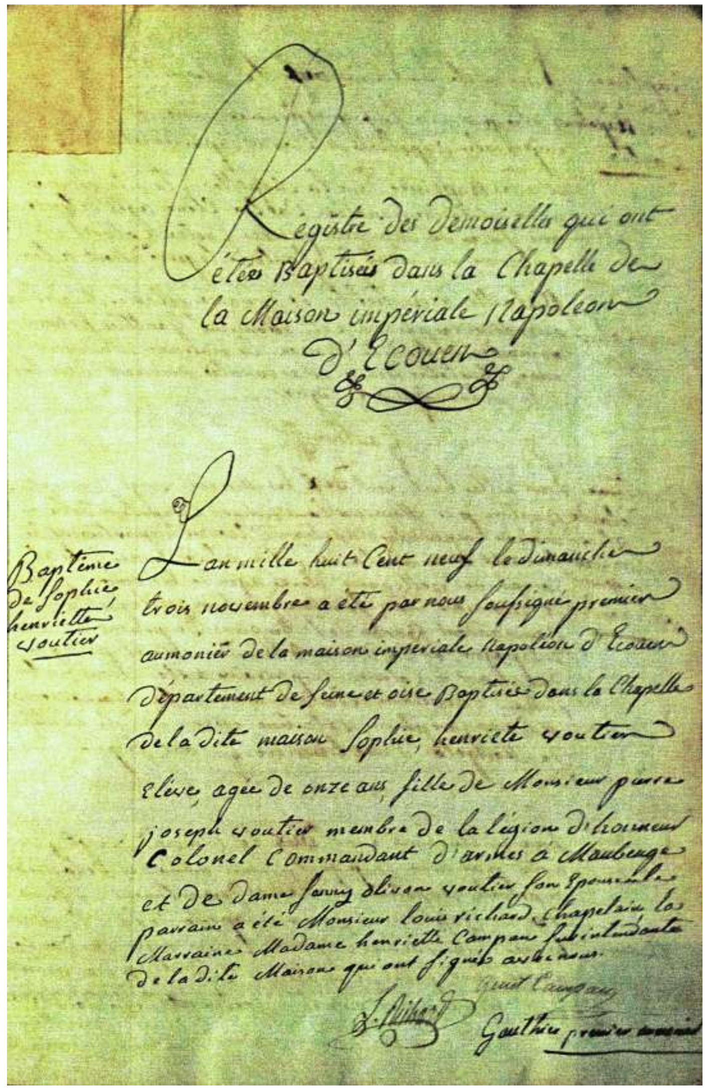

Régistre des Demoiselles qui ont étés Baptisées dans la Chapelle de la Maison impériale Napoléon d'Ecouen

Acte d'un baptême de pensionnaire célébré à Ecouen dans la chapelle impériale (archives de la MLH de Saint-Denis)

Le but avoué est une insertion sociale harmonieuse conforme à l'ordre établi : *« les premières considérations sont les mœurs »* : nourriture simple, port de l'uniforme, et… aucun homme, dans cette sorte de couvent laïque, en dehors du directeur de l'enseignement religieux. *« J'élèverai, déclarait l'Empereur, quatre à cinq cents filles au point que je réformerai les mœurs »* Insertion sociale visée aussi par le biais des apprentissages théoriques et pratiques. Au besoin, les jeunes filles doivent pouvoir gagner leur vie à leur sortie. Napoléon préconisait *« qu'on leur enseignât assez de physique pour qu'elles puissent dissiper autour d'elles l'ignorance populaire »*.

Madame Campan, quant à elle, ne manquait pas d'ambition pour sa maison qu'elle voyait comme *« une espèce d'université de femmes, où la jeunesse de notre sexe doit être élevée et où doit se former en même temps une école normale de femmes enseignantes qui se répandront, non seulement dans l'Empire français, mais dans toutes les écoles étrangères fondées à l'imitation de celles de France »*.

Linteau salle de solfège (cliché MCBM)

Une bonne connaissance de la langue, la danse, des promenades dans la campagne, la musique vocale et le piano, le dessin …étaient préconisés par Lacépède. Le Grand Chancelier et Madame Campan ont en effet infléchi les contenus dans le sens d'acquisitions culturelles élargies.

La vie des pensionnaires, ainsi que les programmes d'enseignement furent soumis à des règles à la fois progressives et hiérarchisées. Progressives car longtemps sous régime provisoire (de 1807 à 1809), et hiérarchisées car inscrites dès 1809 dans un cadre d'un décret impérial : statut organique et règlement s'emboîtent.

En 1807, une ***administration provisoire*** est mise en place. Il faut en effet d'urgence, en attendant le statut et le règlement général des Maisons Impériales, fixer des cadres au fonctionnement de la maison d'Ecouen.

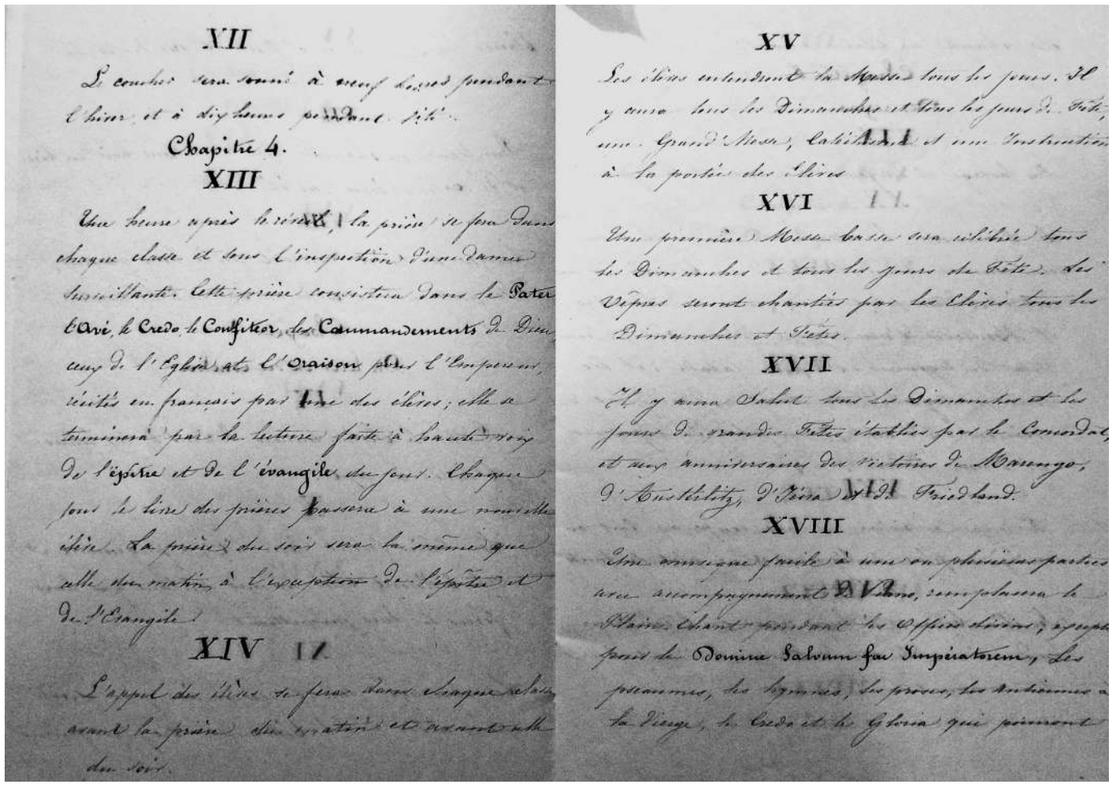

Règlement intérieur chapitre sur les prières (archives du Musée National de LH)

Plusieurs mois après sa nomination, la Directrice n'est toujours pas fixée sur le montant de son traitement ! Lacépède désigne le Conseil qui comprend, outre ladite directrice, une surveillante, deux institutrices et la dame maîtresse des travaux d'aiguille. On devine encore, avec effort, sur le linteau de certaines portes du château les inscriptions datant de cette époque, marquant dortoirs et réfectoires, et portant les noms de victoires napoléoniennes ou de princesses impériales., *«l'ancienne salle des gardes… devenue salle Hortense, le chartier transformé en lingerie, et partout, au-dessus des portes, de véritables palimpsestes… "dortoir bleu", ayant succédé à "section Marat"*. **[1]**

Napoléon, très attentif à la gestion — y compris financière : il trouve Lacépède trop dépensier — de la Maison, exige la constitution d'un conseil d'administration, ce qui est chose faite le 30 juillet 1808. Le quota d'admission des élèves payantes et gratuites fluctue en fonction des ajustements nécessaires. L'administration est définie dès le Règlement Général provisoire en détail : la directrice est ordonnateur des dépenses et recettes,

Escalier du pavillon d'Eylau (cliché MCBM)

elle est assistée d'une trésorière, d'une économe et d'une sous-économe, et par un Conseil de Maison qu'elle préside, composé de la directrice des études et de 4 dames choisies par le Grand Chancelier (surveillantes, institutrices, infirmières ou maîtresses). Madame Campan propose un règlement à Lacépède qui l'examine attentivement et l'annote. Tout y est prévu : organisation du travail, tenue vestimentaire des élèves et répartition dans les classes (le taux d'encadrement moyen est de 1/25), emploi du temps de celles-ci (dont la messe et les moments de délassement), contenu détaillé des enseignements (lecture, écriture, calcul, géographie, chronologie, histoire, littérature, art de dire pour faire disparaître les mauvais accents, travaux d'aiguilles, dessin — payant —).

Napoléon visite Ecouen le 3 mars 1809 et semble fort satisfait de sa conduite pédagogique et éducative. En revanche, la gestion financière lui apparaît — ainsi d'ailleurs qu'au Grand Chancelier — étonnamment dispendieuse et incontrôlée. On sait d'ailleurs que les finances personnelles d'Henriette Campan sont gérées avec la même légèreté.

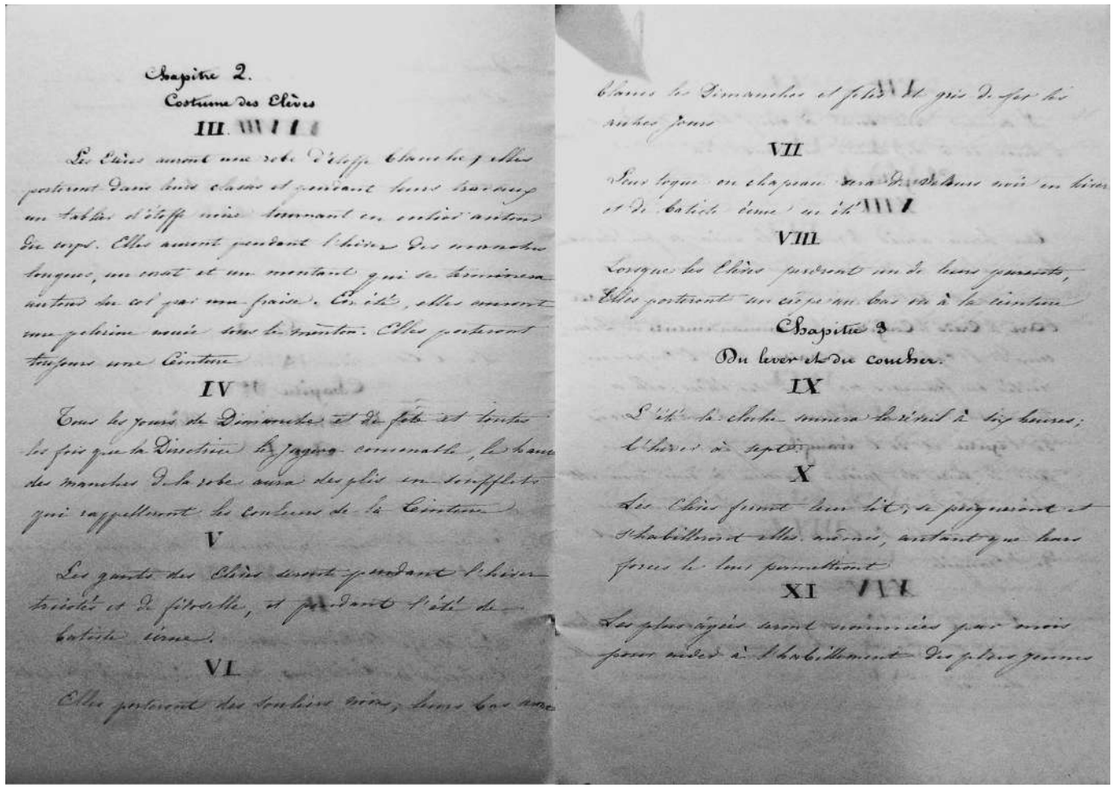

Règlement intérieur : tenue vestimentaire des élèves (archives du Musée National de la LH)

Écouen perd le monopole de l'éducation des filles de Légionnaires

Aussi, le 25 mars, un décret prescrit-il la cession de l'abbaye de Saint-Denis à la Légion d'Honneur : décision est prise d'y ouvrir une deuxième Maison Impériale. Madame Campan argumente contre le bien-fondé de ce choix géographique… elle oublie le sens symbolique de celui-ci : les filles des membres de la Légion d'Honneur seraient ainsi directement associées à la gloire impériale, la basilique Saint-Denis étant censée accueillir la sépulture des Empereurs… L'implantation de la nouvelle Maison n'était pas le seul souci de Madame Campan : le statut de celle-ci — indépendance ou, comme elle le souhaitait plus que vivement, fonctionnement sous l'autorité de la surintendante d'Ecouen ? — la préoccupait grandement, au point de s'en ouvrir avec insistance et propositions concrètes à la Reine Hortense… Terrible revers pour elle : le 16 novembre 1810, « son » inspectrice, qu'elle avait elle-même formée, Madame du Bouzet, est nommée surintendante de Saint-Denis, les deux maisons, autonomes, étant placées sous l'autorité du Grand Chancelier.

Le décret du 29 mars 1809, mettant en place le régime définitif après la création de Saint-Denis, crée une ***nouvelle hiérarchie*** : une princesse impériale sera nommée « Protectrice » des Maisons avec une mission d'inspection (Madame Compan a le plaisir et la consolation de voir la reine Hortense finalement nommée au poste), et la directrice, devenue surintendante, fonctionnaire impériale, prêtera serment, recueillera ceux de ses « dames », et verra son autorité renforcée.

Dans un souci de bonne gestion financière, l'effectif de chacune des deux maisons est fixé à 300 élèves, qui ne peuvent être retirées par leurs familles avant 18 ans révolus, ni, sauf autorisation explicite de la Protectrice, y rester au-delà de 20 ans.

Dans les faits, en dépit du principe égalitaire énoncé, les jeunes filles accueillies à Ecouen (comme plus tard à Saint-Denis d'ailleurs) sont majoritairement issues des milieux de rang élevé, militaires, de l'administration, et du pouvoir. On compte en 1814, parmi les filles de militaires (qui représentent elles-mêmes 87% des pensionnaires), 2,72% d'hommes de troupe. Outre le fait que dans les classes populaires l'éducation des filles n'était pas une priorité, la somme à verser à l'entrée, même pour les élèves admises à titre gratuit, agissait comme un argument plutôt dissuasif. Madame Campan, dont la propre nièce avait épousé le Maréchal Ney et était devenue princesse de la Moskowa, écrivait le 15 octobre 1809 : *« J'ai 300 élèves, dont plus de 200 appartiennent à* ***l'élite de la Nation****, le reste à des braves qui, dans un rang inférieur, n'en ont pas moins mérité du souverain ».*

De grands noms, qui ne peuvent ici tous être énumérés ont laissé trace dans la Maison. Ainsi, Bernardin de Saint-Pierre, ami de Lacépède, confia-t-il l'éducation de sa fille Virginie à Madame Campan. Celle-ci resta en 1816, « dame » à Saint-Denis avant d'épouser le général Gazan.

Nous disposons de précieux et souvent émouvants témoignages de ***la vie quotidienne à Ecouen.*** Les sources sont nombreuses et diverses, et il n'est bien entendu pas envisageable de s'attarder en détail sur toutes dans le cadre étroit de cet article. L'objectif de la Maison étant de former des femmes accomplies, capables de tenir leur place dans la société, l'éducation était au centre des préoccupations de la directrice, aidée en cela par la référence à la religion... et la déférence à l'égard de l'Empereur : on fêtait les anniversaires de Marengo, Austerlitz, Iéna, Friedland. La discipline instaurée par Madame Campan qui jouissait d'une grande autorité morale, était au service de cette idée. Le temps des jeunes filles était rythmé par les pratiques et fêtes religieuses, dont les prières et la messe quotidiennes. Le « catéchisme de l'Empire » (décret du 4 avril 1806) qui y est enseigné est une refonte de celui de Bossuet.

Une liste précise d'ouvrages à utiliser est dressée. Quant à ceux à lire et étudier en français et en histoire, ils avaient été listés par Madame Campan. Parmi les auteurs choisis : Fénelon, La Fontaine, Voltaire. Plus tard, on trouvera Corneille et Racine. Les programmes sont progressivement établis en fonction, bien sûr, des divisions — au nombre de 3 — et sections — 4 par division —, les élèves, réparties selon leur niveau et non leur âge, étant supposées suivre le cursus de 10 à 18 ans. Chaque niveau était marqué par le port d'une ceinture de couleur différente. Dessin et solfège poursuivis par chant et piano complétaient l'éducation culturelle… et sociale, au même titre que le maintien et la danse. Un certain nombre d'élèves bénéficient (les témoignages sont contradictoires..) de cours de langues étrangères (anglais, allemand, italien).

Et toutes se doivent de suivre les enseignements pratiques préparant à la vie quotidienne d'une maîtresse de maison. Il est à remarquer que Henriette Campan, si elle utilise habilement dans sa présentation une rhétorique se fondant dans le discours domestique ambiant, fait accepter un programme et met en place des pratiques d'enseignement qui sont, selon l'analyse de Rebecca Rogers, un *« défi aux conceptions de la femme élaborées par Rousseau et Napoléon ».* Son empreinte et sa vision pédagogique ambitieuse et intellectuelle imprégneront longtemps y compris Saint-Denis, son ancienne collaboratrice, Madame du Bouzet, ayant été, souvenons-nous en, formée par elle…

La vie à Ecouen ne laissait pas de place à la solitude, voire à la liberté, même si des moments — communs — de détente, voire de distractions, promenades, concerts…) étaient ménagés.

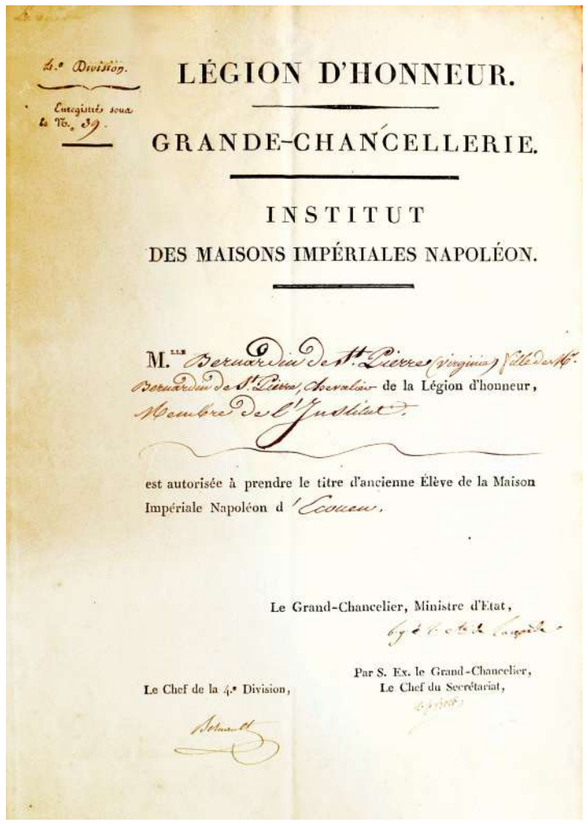
LÉGION D'HONNEUR.

GRANDE-CHANCELLERIE.

INSTITUT

DES MAISONS IMPÉRIALES NAPOLÉON.

M. Bernardin de St. Pierre (Virginie) Ville de St. Bernardin de St. Pierre, Chevalier de la Légion d'honneur, Membre de l'Institut,

est autorisée à prendre le titre d'ancienne Élève de la Maison Impériale Napoléon d'Ecouen.

Le Grand-Chancelier, Ministre d'Etat,

Le Chef de la 4.e Division,

Par S. Ex. le Grand-Chancelier, Le Chef du Secrétariat,

Virginie Bernardin de Saint Pierre ancienne élève

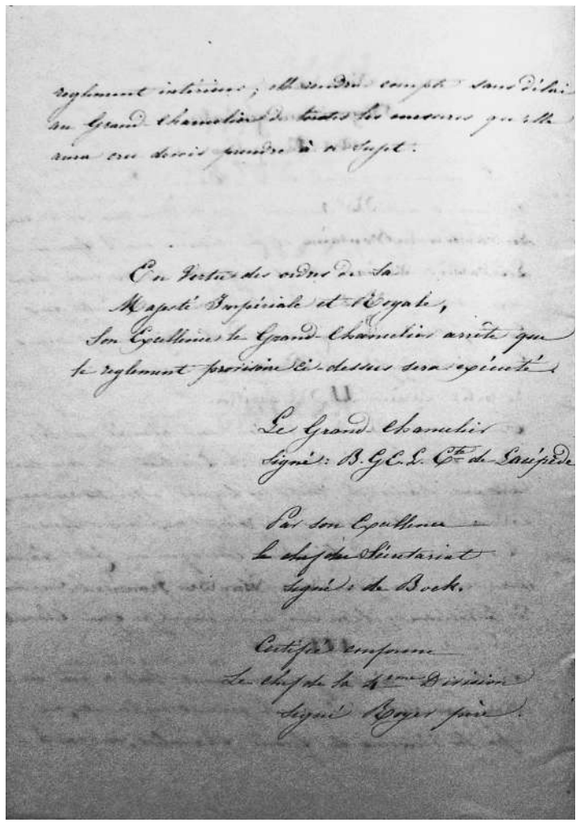
Règlement intérieur ; elle rendra compte sans délai au Grand Chancelier de toutes les mesures qu'elle aura cru devoir prendre à cet égard.

En vertu des ordres de Sa Majesté Impériale et Royale, Son Excellence le Grand Chancelier arrête que le règlement provisoire ci-dessus sera exécuté.

Le Grand Chancelier
Signé : B. G. C. L. Cte de Lacépède

Par son Excellence
Le chef du Secrétariat
Signé de Bock.

Certifié conforme
Le chef de la 4ème Division
Signé Boyer père.

Page programmes

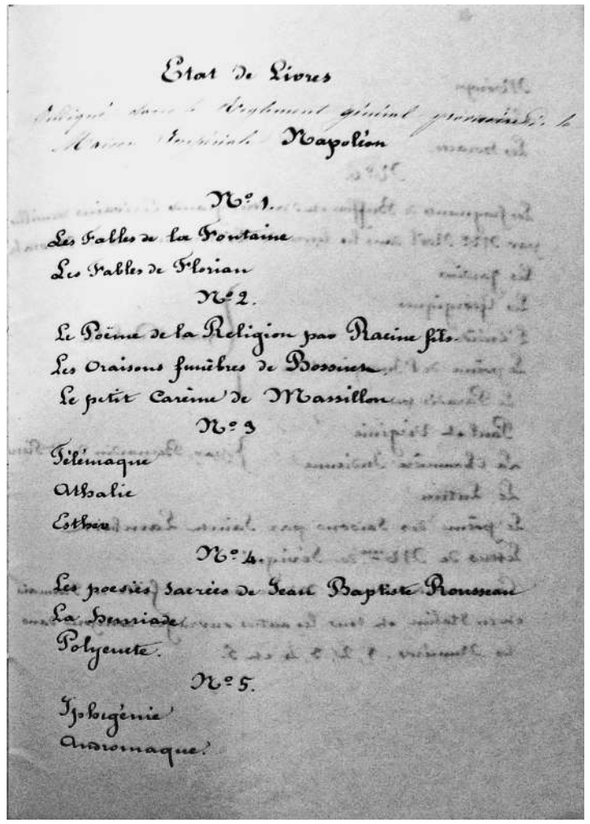
Etat De Livres

Napoléon

N.o 1.
Les Fables de la Fontaine
Les Fables de Florian
N.o 2.
Le Poëme de la Religion par Racine fils.
Les Oraisons funèbres de Bossuet
Le petit Carême de Massillon
N.o 3
Télémaque
Athalie
Esther
N.o 4.
Les poesies sacrées de Jean Baptiste Rousseau
La Henriade
Polyeucte.
N.o 5.
Iphigénie
Andromaque.

(archives du Musée National de la LH)

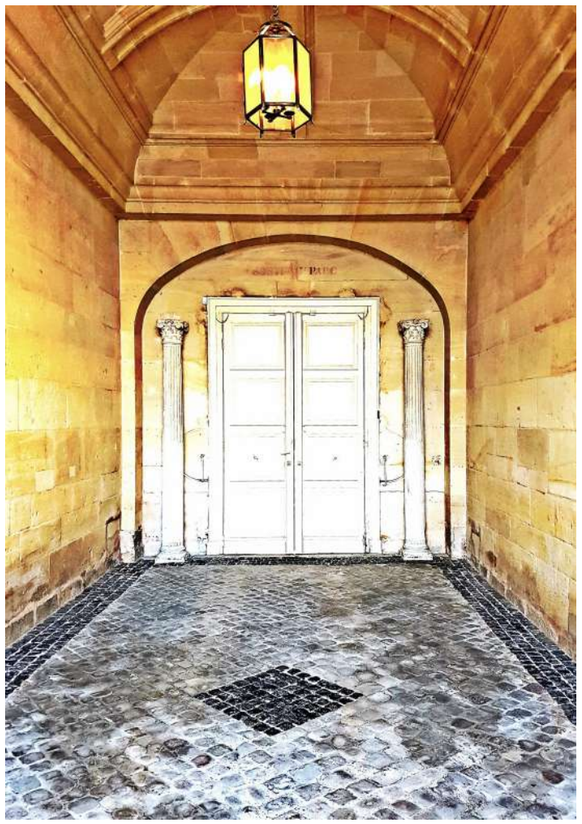

Porte d'accès au parc pour les promenades (Cliché MCBM)

Les jeunes filles étaient sous surveillance constante d'un membre du personnel. Des permissions de se rendre à Paris étaient cependant relativement facilement accordées, et les visites au château de personnages de marque étaient des moments de plaisir privilégiés. La reine Hortense vint ainsi plusieurs fois à Ecouen : en 1808 d'abord, puis y revint en tant que « Princesse Protectrice » quelquefois accompagnée de son troisième fils, Louis-Napoléon. Le 5 août 1811, Marie-Louise — la nièce de Marie-Antoinette que Madame Campan avait si bien servie- accompagne l'Empereur à Ecouen —.

La ***santé*** des élèves préoccupa beaucoup le Grand Chancelier qui, dès l'installation et dès le cadre de l'administration provisoire, avait demandé un rapport hebdomadaire sur ce point. Madame Campan elle-même insista dès les premières installations sur la qualité de la nourriture et sur l'équipement de l'infirmerie. Elle se montra, en tant que directrice puis comme surintendante, vigilante et exigeante en la matière, sans doute hantée par les nombreux décès déplorés autrefois à Saint -Cyr. Un véritable service de santé fut instauré à Ecouen : médecins permanents, médecins –célèbres- consultants, chirurgiens résidant à Ecouen -dont Heurteloup-, et en 1813, un célèbre « chirurgien –accoucheur », chirurgien-dentiste… Les jeunes filles étaient toutes pourvues d'un certificat de vaccination, et la salubrité des lieux ainsi que l'hygiène très stricte étaient surveillées de près par la surintendante. On n'eut à déplorer en 7 ans qu'une seule épidémie, de rougeole, mais qui coûta la vie à deux pensionnaires, sur 115 atteintes.

Les jeunes filles étaient en outre stimulées par un système assez sophistiqué de ***récompenses*** progressives et hiérarchisées. La plus glorieuse était la plantation solennelle d'un "arbre de récompense".

Un système symétrique de ***punitions et sanctions*** faisait pendant à celui des récompenses. La plus sévère sanction était la « perte de la ceinture », dégradation publique dans la cour pavée de l'étoile de la Légion d'honneur, que Madame Campan n'a été amenée à infliger qu'une fois dans toute sa carrière à Ecouen, à une pensionnaire qui avait — fait gravissime — tenté de s'enfuir.

Certificat de contentement

Pavage en étoile de la Légion d'Honneur dans la cour où avaient lieu les cérémonies de récompense et de sanctions publiques (cliché MCBM)

Le passage à Ecouen marquait une vie

« On aime, écrivait Madame Campan en parlant de ses pensionnaires, *les voir défiler sur ces ponts où François Ier passait il y a trois siècles ».* Des documents émouvants, sortes de livrets d'or remis aux pensionnaires à leur sortie et que, manifestement, elles gardaient, annotés, toute leur vie durant, témoignent de liens forts tissés entre la surintendante et ses pensionnaires. Nous avons eu le privilège d'en consulter deux : celui de Joséphine Rabbe qui comprend une préface de Madame Compan, et celui d'Irène Cervoni qui fut mariée à Ecouen et vécut jusqu'à… 97 ans. Ces documents privés expriment en outre avec une spontanéité touchante l'attachement des pensionnaires à Ecouen, les amitiés qui s'y sont nouées, et traduisent la qualité humaine des relations entre Madame Campan et ses élèves. Ils sont illustrés de dessins le plus souvent datés, pour certains très talentueux, porteurs de messages d'amitié particulièrement chaleureux et pour la plupart tout à fait nostalgiques.

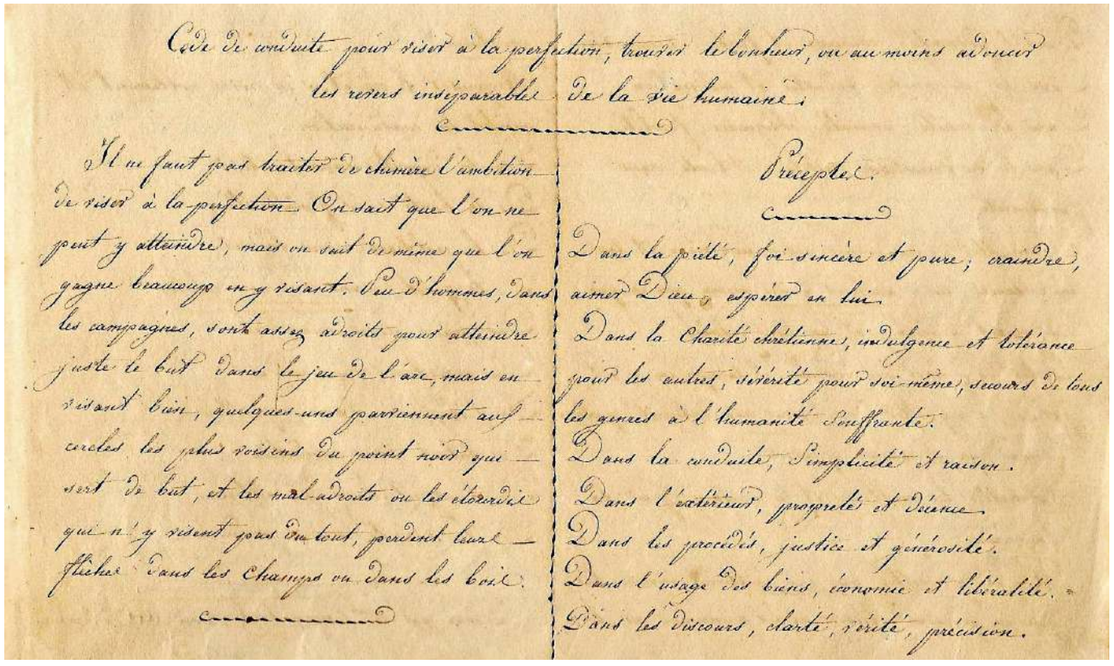

Code de conduite pour viser à la perfection, trouver le bonheur, ou au moins adoucir les revers inséparables de la vie humaine.

Il ne faut pas traiter de chimère l'ambition de viser à la perfection. On sait que l'on ne peut y atteindre, mais on sait de même que l'on gagne beaucoup en y visant. Peu d'hommes, dans les campagnes, sont assez adroits pour atteindre juste le but dans le jeu de l'arc, mais en visant bien, quelques-uns parviennent aux cercles les plus voisins du point noir qui sert de but, et les mal-adroits ou les étourdis qui n'y visent pas du tout, perdent leurs flèches dans les champs ou dans les bois.

Préceptes.

Dans la piété, foi sincère et pure; craindre, aimer Dieu, espérer en lui.
Dans la Charité chrétienne, indulgence et tolérance pour les autres, sévérité pour soi-même, secours de tous les genres à l'humanité souffrante.
Dans la conduite, simplicité et raison.
Dans l'extérieur, propreté et décence.
Dans les procédés, justice et générosité.
Dans l'usage des biens, économie et libéralité.
Dans les discours, clarté, vérité, précision.

Page du carnet d'Irène Cervoni : code de conduite édicté par Madame Compan 1ère partie (collection personnelle P. Geel)

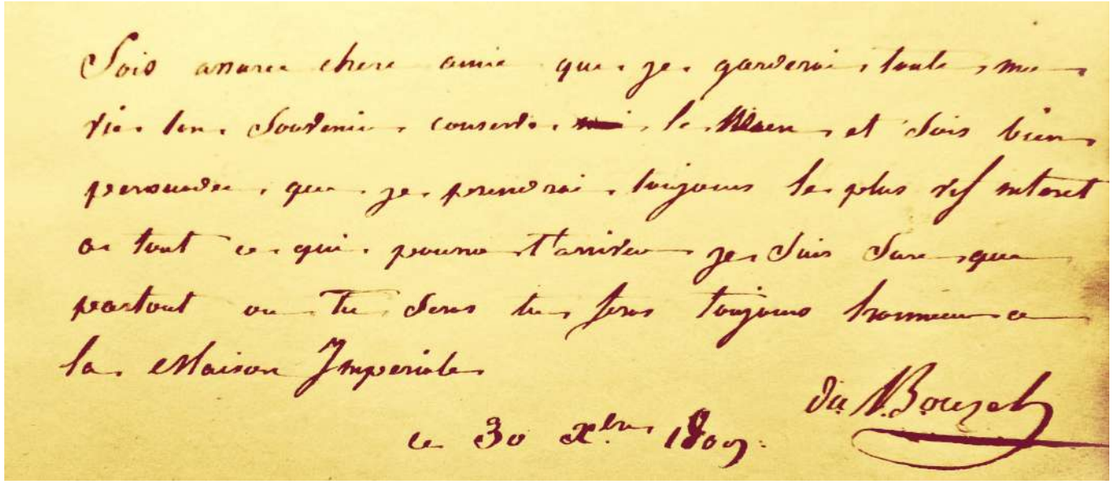

Sois assurée chère amie que je garderai toute ma vie ton souvenir conserve le Mien et sois bien persuadée que je prendrai toujours le plus vif interet a tout ce qui pourra t'arriver je suis sure que partout ou tu seras tu feras toujours honneur a la Maison Imperiale

du Bouzet

ce 30 Xbre 1809.

Page du carnet de Joséphine Rabbe signée de Madame du Bouzet (archives du Musée National de la LH)

En 1814, la première capitulation de Napoléon troubla infiniment la Maison d'Education d'Ecouen. Madame Campan ne quitta pas ses élèves et s'adressa, comme le fit Madame du Bouzet à Saint-Denis, à l'Empereur Alexandre lui-même, qui les visita. Redevenue surintendante pendant les cent jours, elle devra, les jeunes filles étant à Saint-Denis, quitter définitivement Ecouen lorsque Louis XVIII — qui a pourtant confirmé la Légion d'Honneur en tant qu'institution — revenu, décida de restituer le château à la famille de Condé. En disgrâce à cause de sa proximité avec Napoléon, elle se retira à Mantes et continua à voir ses amis les plus intimes, dont Hortense de Beauharnais elle-même retirée à Saint-Leu. Elle mourut d'un cancer dont elle se savait atteinte, à Mantes, le 16 mars 1822 : elle avait 69 ans. *« Elle fut utile à la jeunesse et consola les malheureux »* fut inscrit sur sa tombe dans l'ancien cimetière de Mantes-la-Jolie.

En 1830, curieusement, une clause testamentaire émise par le dernier prince de Condé qui souhaitait installer à Ecouen une maison d'éducation sur le modèle créé pour la Légion d'honneur… mais réservée aux enfants des victimes de la guerre de Vendée et de ceux de l'armée des Princes qui avaient combattu les troupes de la République durant la Révolution, ressurgit alors que le duc d'Aumale, fils de Louis Philippe s'apprêtait à recevoir la château en legs. Le projet du testament ayant été jugé contraire à la constitution, une procédure judiciaire de 8 années s'ensuivit et aboutit, par décision du tribunal de la Seine, à l'affectation du château à la Légion d'honneur.

Le retour… Il fallut en réalité attendre 1848, la fin de la Monarchie de Juillet, pour qu'***une nouvelle installation*** soit envisagée à Ecouen.

Le Grand Chancelier décida, sur la préconisation de Louis Napoléon, Président de la IIè république, en juillet 1850, de déplacer une des trois Maisons réservées aux orphelines des légionnaires morts en service ouvertes en 1810 et confiées, bien que sous l'autorité du Grand Chancelier, à la Congrégation de la Mère de Dieu dirigée par Madame de Lézeau, qui fut une Mère supérieure de très grande qualité, vers Ecouen.

LE CHÂTEAU D'ÉCOUËN A ÉTÉ RESTAURÉ ET RENDU À LA DESTINATION
QUI LUI AVAIT ÉTÉ DONNÉE PAR L'EMPEREUR NAPOLÉON,
D'APRÈS LES ORDRES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, SOUS L'ADMINISTRATION DU
MARÉCHAL EXELMANS, GRAND CHANCELIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
1850.

Inscription de 1850 dans la cour d'honneur (cliché MCBM)

Portrait de Madame de Lézeau : Mère Marguerite de Lézeau
(archives de la Maison d'Éducation de LH à Saint-Denis)

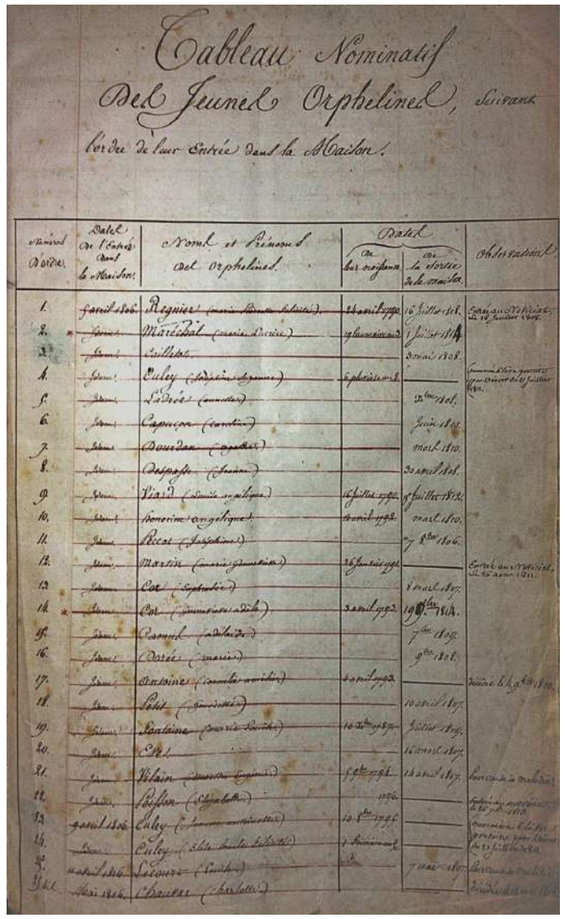
Tableau Nominatif
Des Jeunes Orphelines, Servant
l'ordre de leur Entrée dans la Maison.

Liste des premières orphelines
(archives de la Maison d'Éducation de LH à Saint-Denis)

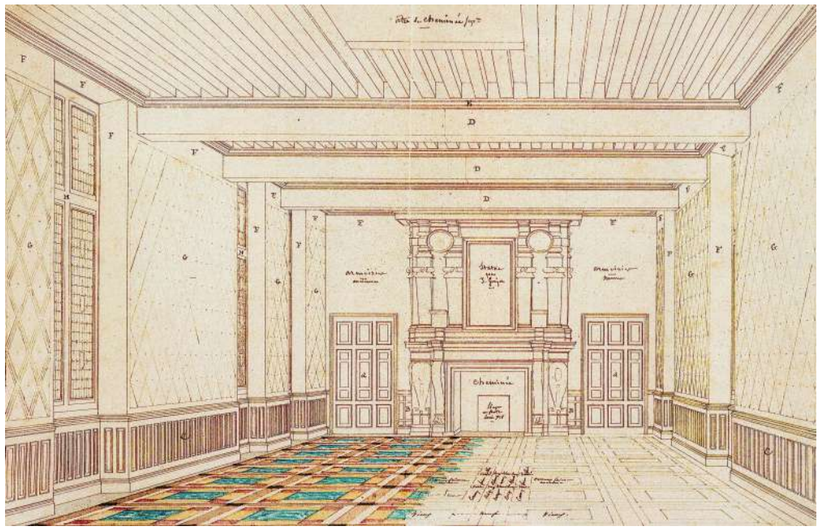

Plan de la restauration de la grande salle par Lejeune (archives de Château d'Ecouen)

L'architecte Alphonse Amédée Lejeune fut chargé d'aménager les lieux pour recevoir les orphelines. Il transforma les salles en fonction de leur affectation nouvelle. La grande salle officielle du 1er étage fut restaurée — pavage, notamment, et peintures héraldiques — et aménagée en 1851, la maison étant redevenue impériale le 2 décembre, et Eugénie « protectrice ».

Lejeune fit bâtir entre autres modifications, des passages au rez-de chaussée depuis l'aile Peyre jusqu'aux parties anciennes du château. Son travail fut fort critiqué par la commission des Monuments Historiques. C'est à cette époque — en 1854 — que la chapelle fut dotée d'un orgue Cavaillé-Coll.

Salle d'honneur restaurée (cliché MCBM)

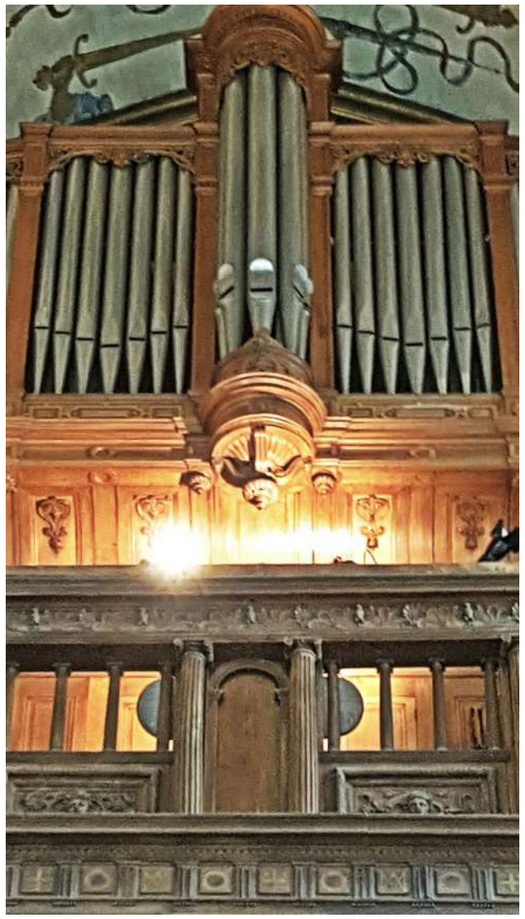

L'orgue de la chapelle (cliché MCBM)

Du second Empire à 1881, cinq mères Supérieures se succédèrent à Ecouen. Le cimetière du domaine d'Ecouen témoigne encore du passage des Supérieures et de certaines orphelines.

En 1881, les surintendantes laïques retrouveront la direction de la maison jusqu'en 1962. La société civile s'intéresse au mode éducatif de la maison d'Ecouen qui symbolise l'excellence et la rigueur chères à l'élitisme républicain de la troisième République, hérité de Jules Ferry : en juillet 1897, le magazine L'ILLUSTRATION publie un numéro majoritairement consacré aux jeunes filles de la Légion d'Honneur.

Les surintendantes revenues à Ecouen y encadreront les filles de Légionnaires de la troisième république, puis les filles de braves des deux guerres, la « grande » et la « drôle »… Treize s'y succéderont pendant cette longue période, les orphelines étant alors accueillies aux Loges à Saint Germain en Laye. On ne connaît pas avec précision les raisons — gestion financière ? — qui motivèrent la fermeture de la Maison d'Education d'Ecouen en 1962. Le visiteur au fait de cette histoire prestigieuse est cependant étonné de ne trouver au château pratiquement aucune mention explicite de l'occupation des lieux pendant ces plus de 150 ans, et fort peu de traces physiques. On peut pourtant deviner sur le porche d'entrée, du côté cour, l'inscription « Honneur et Patrie ». Une plaque commémorative est tout de même apposée sur un mur du château.

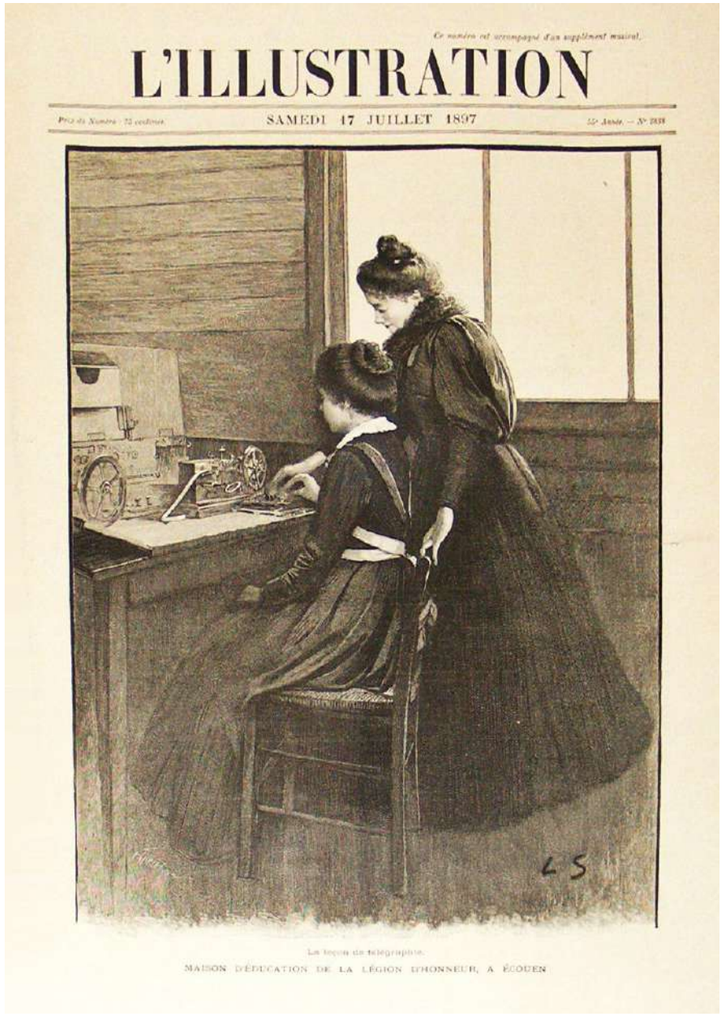

L'Illustration n°2838 du 17 juillet 1897 ("La leçon de télégraphie" en couverture)

****

Cet article s'est concentré sur l'évocation des origines, des fondations de la philosophie éducative et pédagogique des Maisons d'Education de la Légion d'Honneur, ancrées sur le territoire de l'actuel Val d'Oise, au château d'Ecouen. Il ne balaie et n'illustre bien évidemment pas, vu l'étroitesse de son cadre, l'ensemble des thèmes afférents à l'histoire évoquée, ni l'analyse de l'évolution dans le temps de la problématique de l'éducation et de la pédagogie dans ces Maisons toujours bien vivantes. Elles ont traversé les régimes, les conflits, et forment actuellement, avec leur devise inchangée, sous l'égide du Grand Chancelier, et sous l'autorité de la surintendante de Saint-Denis, une unité républicaine cohérente d'enseignement du second degré, Saint-Denis accueillant les lycéennes, et le site des Loges, à Saint-Germain en Laye, dirigé localement par une Intendante Générale, les collégiennes. Ces établissements d'excellence, toujours réservés aux filles ou petites filles de légionnaires, restent une référence pour la République, tout en ayant su s'adapter aux évolutions sociétales.

Madame Campan à Ecouen a bien ouvert la voie à cette réputation transmise indéfectiblement, elle méritait que notre territoire lui rendît hommage. Peut-être ce texte, largement incomplet, incitera-t-il certains lecteurs à voir le château d'Ecouen avec des yeux nouveaux, et à chercher des « compléments d'enquête », notamment dans la bibliographie ci-après proposée, sources des présentes informations ?

PATRIMOINES / HISTOIRE / ÉDUCATION

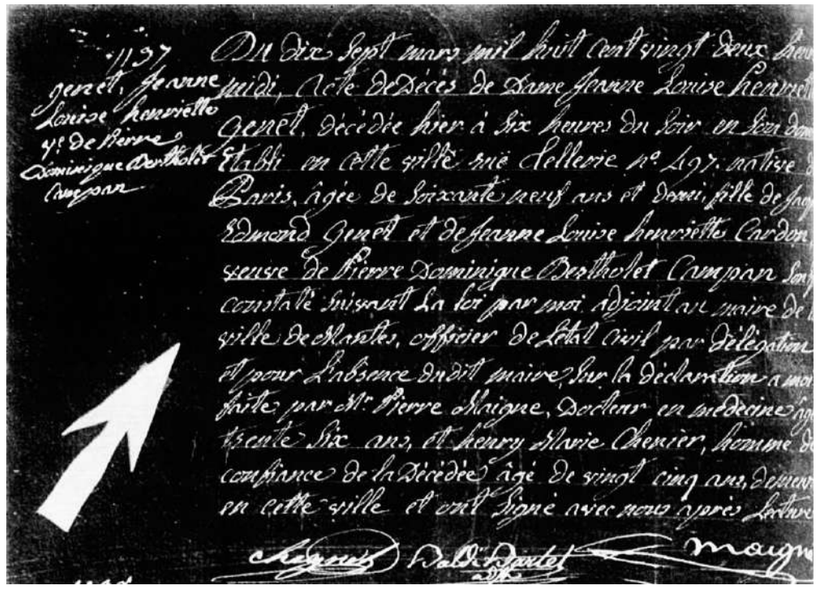

Acte de décès de Mme Campan
(archives des Yvelines)

Remerciements

Sans l'accueil ouvert, disponible, compétent, que m'ont réservé les personnes ici nommées, je n'aurais pu nourrir ces lignes. L'accès aux documents et archives qu'ils détiennent m'a été infiniment précieux.

• Madame Anne de Chefdebien, Conservateur du Musée National de la Légion d'Honneur, et Monsieur Patrice Grelet, Régisseur des collections.

• Monsieur Guilaume Fonkenell, Conservateur au musée d'Ecouen, et Madame Valérie Goedert, Responsable du service de la documentation.

• Madame Marie-France Lorente, Surintendante des Maisons d'Education de la Légion d'honneur, et Monsieur l'Abbé Grimaud, archiviste.

• Monsieur Patrick Geel, détenteur du carnet d'Irène Cervoni.

Je leur exprime ma chaleureuse reconnaissance et regrette de n'avoir pu exploiter dans le cadre étroit de cet article toutes les richesses mises par eux à ma disposition.

Bibliographie partielle

- Guide de recherches en histoire de la Légion d'Honneur (Musée National de la Légion d'Honneur éd. d'Art Monelle Hayot)

- Les Maisons d'éducation de la Légion d'honneur : actes du colloque du 5 avril 2006 à la MELH de Saint-Denis. JP Kelche L'Harmattan

- Napoléon et ses « Maisons» de la Légion d'honneur P.Codechèvre, 1972

- Madame Campan à Ecouen L. Bonneville de Marsengy Pontoise 1874

- Rebecca Rogers Les bourgeoises au pensionnat PUF Rennes

- Henriette Campan Mémoires Le temps retrouvé Mercure de France

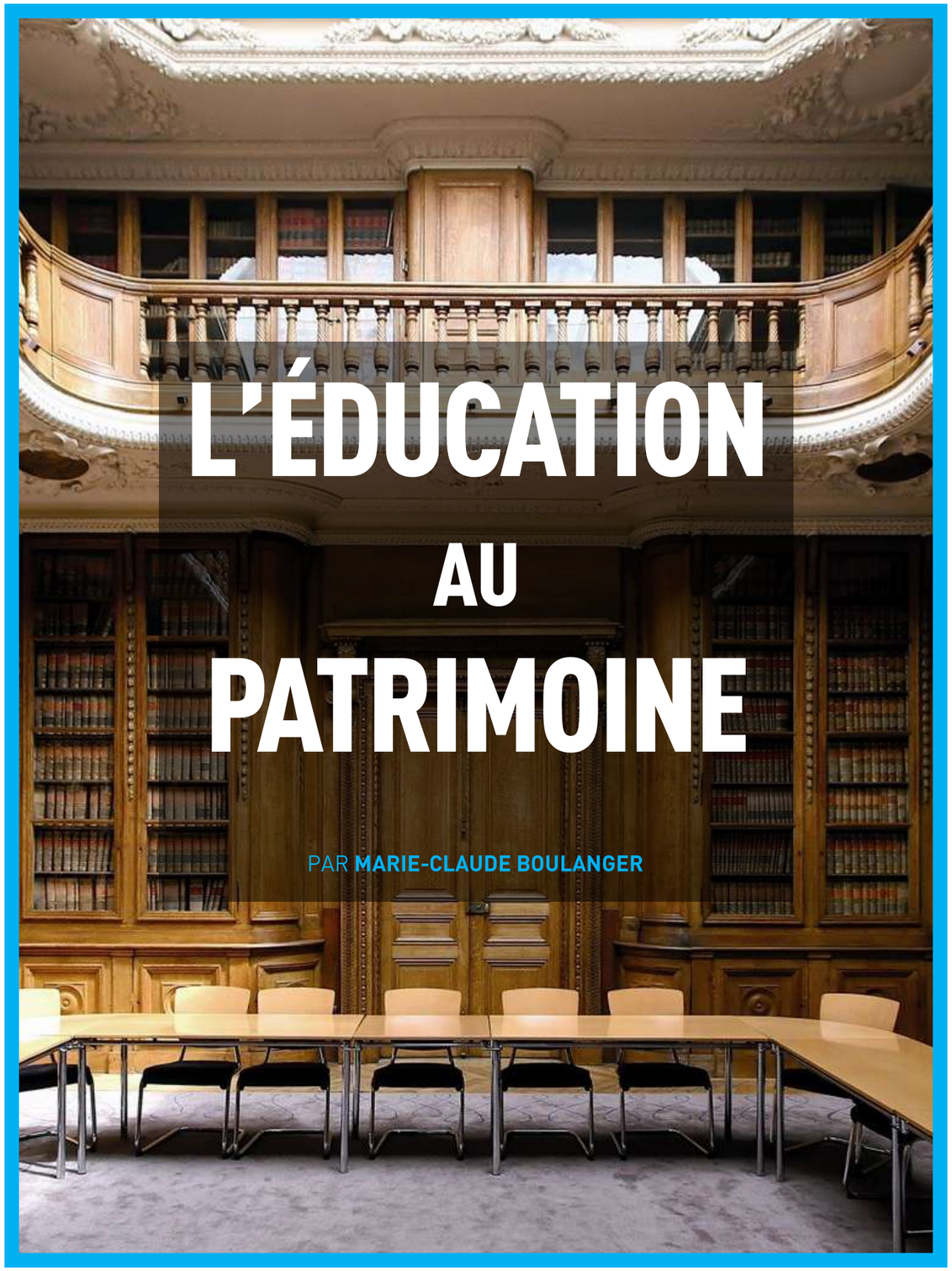

L'ÉDUCATION AU PATRIMOINE

PAR **MARIE-CLAUDE BOULANGER**

Ministère de l'Éducation nationale, bibliothèque de l'hôtel Rochechouart

PATRIMOINES / ÉDUCATION

Notre numéro 72 (vol.1 p.26 et suivantes) balayait les différentes acceptions du terme de patrimoine, et montrait l'évolution, la diversification et l'extension du concept recouvert par le vocable au cours de l'histoire, notamment de celle notre République. La sensibilisation aux préoccupations patrimoniales, qui compte parmi les *« grands enjeux culturels contemporains »*[1] conditionne en partie les comportements présents et futurs à l'encontre des différentes formes d'héritages collectifs. Sensibilisation qui, pour être efficace, devrait viser à une véritable éducation de nos concitoyens en la matière.

Conscient de cette nécessité, le ministère de l'Education Nationale, lors de la réforme des programmes de la classe de seconde, en 2010 — réforme signée par JM Blanquer, alors Directeur Général de l'Enseignement scolaire pour le ministre Luc Chatel —, a exprimé clairement la volonté de prendre sa place et sa part de responsabilité dans ***l'éducation au patrimoine.***

Ainsi, parmi les *« enseignements d'exploration »*, destinés à aider l'élève à construire en connaissance de cause son projet d'orientation, offre-t-on, depuis la rentrée 2010, la possibilité aux lycées d'assurer un enseignement pluridisciplinaire d'initiation dénommé *« Créations et activités artistiques. Patrimoines »*, dispensé par une équipe d'enseignants — au moins un enseignant d'une discipline artistique et un enseignant d'histoire — aux compétences spécifiques validées par une certification complémentaire en histoire de l'art, en plus des diplômes et titres propres à leur discipline de base. Equipe disposant d'une grande liberté pour créer partenariats et situations susceptibles de placer les élèves en mesure de rencontrer des professionnels acteurs dans le domaine du patrimoine, et d'observer à partir de grilles d'analyse formatrices, des lieux significatifs, voire emblématiques : *« Écoles, musées, expositions, spectacles, festivals maillent ainsi l'environnement de chacun et rythment le calendrier de la vie culturelle. »*[1]

Visite de la demi-classe de seconde sous la conduite du professeur qui assure la formation en « peinture », au Louvre — 1er trimestre 2017/2018 (clichés Jules Boulanger)

[1] BOEN spécial n°4du 29 avril 2010

Sensibiliser les jeunes au patrimoine, c'est leur inculquer l'art des références, leur donner des clés pour décrypter leur environnement, pour développer leur acuité à percevoir le beau, et comprendre le monde. Education à une ouverture sur le présent autant que sur le passé (une façon de résoudre définitivement la querelle des Anciens et des Modernes ?..), une façon, sans doute de les rendre « plus intelligents » (c'est en tout cas ce que prétend la Réunion des Musées Nationaux qui, au Grand Palais, organisait le 4 octobre une conférence intitulée *« pourquoi l'art nous rend plus intelligents »*…), une éducation qui ne peut que réjouir les défenseurs des patrimoines que nous sommes !

Curieusement — paradoxalement ? —, aucun lycée du Vexin n'a ouvert ledit enseignement d'exploration, ou l'option facultative correspondante, ou l'option histoire des Arts qui la prolonge. Si on la trouve dans l'Oise, c'est à Beauvais, à Compiègne, à Cuise la Motte ou à Creil. Aucun établissement des Yvelines ou du Val d'Oise — Académie de Versailles ! — n'est concerné par cette sensibilisation au Patrimoine. On le trouve, bien sûr à Paris intra-muros, mais aussi en Seine et Marne, en Seine Saint-Denis, en Val de Marne, dans l'Académie de Créteil.

Pour connaître concrètement le vécu des acteurs concernés par cette formation, et juger de son impact sur la perception des patrimoines chez les jeunes qui en bénéficient, j'ai choisi, avec l'assentiment du Proviseur qui m'a réservé le meilleur accueil, d'interroger élèves et formateurs dans un établissement situé dans Paris intra-muros : le lycée Jules Ferry, qui a fêté son centenaire en 2013. Lycée *« à l'architecture à la fois fidèle aux critères de la Troisième République et témoin des premières audaces de la modernité… jalon dans l'architecture scolaire du XXe siècle », « inscrit au titre des monuments historiques… »*[2] par le préfet de Paris et de la région Île-de-France le 13 janvier 2016.

L'équipe qui prend en charge l'enseignement d'exploration « patrimoine » ouvert en 2010, assure une compétence consolidée par une longue expérience en la matière. Un professeur d'histoire-géographie qui se qualifie lui-même de « canal historique de l'histoire des Arts » dans son lycée assure le suivi, la cohérence et la continuité de ce champ de connaissances depuis 2002, date à laquelle l'option Histoire des Arts a été ouverte pour les élèves de la section L. *« La présence de cette option éveille et entretient des activités et actions artistiques chez les enseignants puisque cet enseignement ne relève pas d'une formation, mais d'un engagement individuel ».* Les professeurs qui interviennent dans ce champ peuvent être spécialistes de lettres, d'histoire géographie, et de langues. L'option facultative Histoire des Arts offerte en 1è et en terminale prolonge pour ceux qui le souhaitent l'enseignement de la classe de seconde, et, avec un statut différent, pour toutes les filières. Elle peut même être gardée en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles.

[2] Arrêté d'inscription au titre des Monuments

Visite du groupe « architecture » hôtel Mezzara décembre 2017 (cliché Jehan-Kermagoret)

Hôtel Mezzara (cliché Jehan-Kermagoret)

Le groupe d'élèves (une trentaine) interrogé — par le biais d'un questionnaire spécifiquement confectionné — qui suit l'enseignement d'exploration « patrimoine » appartient à la même classe de seconde, constituée à partir de ce critère d'appartenance. Tous les élèves sont donc concernés, et ont tous répondu au questionnaire anonyme. Il ressort que leur choix de suivre cet enseignement a, globalement, été motivé par un intérêt a priori mais plutôt vague pour le patrimoine et l'art, sans, pour la majorité, imaginer clairement le contenu de l'enseignement d'exploration lui-même. Tous ou presque ont été heureusement confortés dans leur choix, et apprécient très positivement le contact direct, « vivant » avec les œuvres, architecturales avec l'un de leurs deux enseignants (professeur d'histoire-géographie), picturales avec leur second professeur (d'espagnol). Les visites des musées et les sorties sur le terrain, éclairées, analysées, voire décryptées grâce aux commentaires des enseignants, les enthousiasment et leur apportent, disent-ils, beaucoup.

Un voyage hors de France illustre chaque année un thème patrimonial et artistique. Ainsi, en 2014, les élèves de seconde étaient allés en Toscane étudier le thème de la Renaissance et tout particulièrement Michel Ange ; la promotion de cette année se rendra en Sicile.

Cette enquête et ces contacts montrent, s'il en était besoin, que la connaissance d'un sujet tel que celui-ci, aussi vaste soit-il, entraîne ipso facto une attitude

Visite de la classe de seconde à Sienne en 2014 (cliché Jehan-Kermagoret)

que l'on pourrait qualifier d'empathique à l'égard du domaine considéré.

La sensibilité de ces jeunes aux patrimoines est clairement éveillée, et leur curiosité aiguisée, leur intérêt stimulé, par des méthodes pédagogiques appropriées. Une proportion importante d'entre eux envisage de s'inscrire en option « histoire des arts » en première. La volonté exprimée dans le texte ministériel se décline et s'incarne sur le terrain grâce à l'investissement local à l'échelle de l'Etablissement, et au talent pédagogique des enseignants volontaires.

Connaître, comprendre les patrimoines, les aimer et y prendre du plaisir, partager ce plaisir, amène bien sûr à les respecter, et, lorsqu'il le faut, à les protéger. Initier les jeunes, dès leur adolescence, à ce processus est un acte fondateur et salvateur à la fois. Les lycées qui ont réussi à inscrire de tels parcours dans leur projet d'Etablissement et à les mettre en œuvre grâce à des équipes motivées et compétentes apportent au respect du patrimoine une contribution capitale. Puissent les lycées du Vexin et de ses abords, territoire riche en patrimoines variés évoqués avec un enthousiasme inlassable dans nos pages, figurer parmi eux dans un avenir proche.

Remerciements

À Madame Boury, Proviseure du Lycée Jules Ferry

À Monsieur Jehan-Kermagoret, Professeur d'Histoire-Géographie et d'Histoire des Arts au Lycée Jules Ferry

Aux élèves de la classe de seconde 8 du Lycée Jules Ferry

Grâce à qui cet article a pu prendre vie.

Les élèves de seconde 8 en visite à la Conciergerie 2017 en sortie avec leurs deux professeurs de « patrimoine » : professeur d'espagnol et professeur d'histoire-géographie (cliché Jules Boulanger)

L'ÉGLISE DE MAGNY-EN-VEXIN EN DANGER !

PAR **RÉGIS DEROUDILLE**
ET **FRANÇOISE GUÉHÉNEUC DE LANO**

Le fronton écroulé (photo R. Déroudille)

PATRIMOINES / MOBILISATION

Comme nous l'avions montré dans l'article consacré à l'église de la nativité de Notre Dame de Magny-en-Vexin dans notre revue 71, celle-ci est un monument majeur du Vexin Français. Sa magnifique architecture des XVème, XVIème et début XVII ème siècles, ainsi que les nombreuses œuvres d'arts qu'elle contient, en font un joyau qu'il faut voir à tout prix lorsqu'on parcourt l'ouest du Vexin. Le visiteur attentif comprend, à la beauté des lieux, que le classement du bâtiment et de 17 de ses œuvres d'art, dont l'extraordinaire baptistère Renaissance qui à lui seul vaudrait la visite en tant que monument historique, est amplement justifié.

Malheureusement son entretien a été négligé et son état est maintenant alarmant. Sa magnifique façade sud, avec ses multiples éléments décoratifs, typiques de la Renaissance, est fortement dégradée et, dommage moins visible mais très inquiétant, sa toiture n'assure plus le hors d'eau. Déjà, en 1958, l'architecte des Bâtiments de France avait fait un premier diagnostic et alerté la municipalité de l'urgence à procéder à des travaux de restauration. En effet, ne l'oublions pas, depuis 1905 les municipalités sont propriétaires des églises et se doivent d'en assurer l'entretien et les restaurations !

En 1992, des Magnytois s'émeuvent de la situation et fondent l'Association de Sauvegarde de l'église de Magny-en-Vexin (ASMV). Avec ses faibles fonds propres, l'association put participer à la restauration du Baptistère (seul exemple en France d'un baptistère en pierre couvert d'un dôme) et procéder au sauvetage d'œuvres d'art à l'intérieur de l'église (monument funéraire des Villeroy, restaurations de nombreux tableaux ...) mais ne put, à aucun moment, faute de moyens financiers, mettre en œuvre des projets de sauvegarde plus ambitieux sur fonds propres.

Malgré les alertes répétées de l'A.S.M.V. et de l'architecte en chef des Bâtiments de France, rien n'a été fait. La municipalité est restée sourde. En 2012 un partie du fronton de la chapelle seigneuriale s'est effondrée et n'a pas été restaurée.

En 2015/2016, un nouveau rapport sur l'état de l'église fut enfin demandé à Pierre-André Lablaude, architecte en chef des Monuments Historiques. Ce rapport établit clairement que l'absence d'entretien régulier et de travaux depuis presque un siècle explique la situation actuelle très critique. Il préconise d'agir rapidement. Il établit un séquençage en phases des travaux de restauration, avec tous les diagnostics d'état nécessaires à la bonne conduite de ceux-ci, et donne leur chiffrage financier. L'urgence absolue est de rendre l'église hors d'eau.

Façade Sud endommagée (photo R. Déroudille)

Façade Sud : dégradations causées par les jeux de ballons des jeunes magnytois ! (photo RD)

Etat du toit de l'église (photo : Guy Guigonnet ASMV)

Nous sommes tous conscients que ces travaux de sauvegarde ont un coût élevé, souvent trop élevé pour la plupart des communes qui ont d'autres priorités que la sauvegarde de leur patrimoine culturel. Pourtant, les retombées économiques que génèrent (achats chez les commerçants, restauration, etc …) les visites touristiques d'un tel patrimoine lorsqu'il est mis en valeur, devraient pouvoir être prises en considération, même sur le strict plan financier.

De plus, aujourd'hui, à Magny en Vexin, le début des travaux de restauration n'est pas une question d'argent, mais un problème de lenteur dans l'administration du dossier. En effet, à la suite d'un legs, l'ASMV possède les fonds nécessaires pour financer la part de la municipalité relative à la première tranche de travaux : la couverture de la nef, du transept et du bas-côté sud.

(photo : Guy Guigonnet ASMV)

(photo : Guy Guigonnet ASMV)

(photo : Guy Guigonnet ASMV)

En dépit de sa capacité financière nouvelle officiellement actée, l'association doit encore attendre le déclenchement par la municipalité du processus de restauration. Car il incombe bien à celle-ci de faire établir le cahier des charges des travaux, de lancer les appels d'offres, bref d'être l'initiateur et le maître d'œuvre du chantier. Nous voulons donc croire que 2018 verra enfin le début de la sauvegarde de l'église et que les Amis du Vexin Français, qui soutiennent l'ASMV dans son engagement pour la restauration de l'église de Magny-en-Vexin, n'auront pas, au côté de ladite ASMV, à déclarer sur la place publique « SOS Chef d'œuvre en péril » !

Contacts de l'ASMV
- Site web : http://asmvexin.free.fr
- Courriel : asmvexin@free.fr

DERNIÈRE MINUTE

À l'heure où nous mettons sous presse, nous apprenons que la Mairie de Magny vient de s'engager à lancer les premiers travaux de réfection courant 2018. L'espoir renaît…

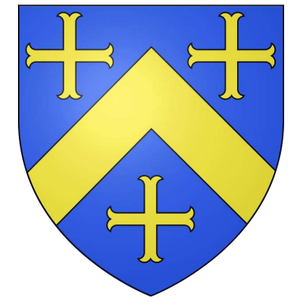

Blason des Villeroy — seigneurs de Magny (XVIe-XVIIIe) — utilisé comme logo par l'ASMV

LES VITRAUX DE L'ÉGLISE DE LONGUESSE

Communiqué

PAR **RÉMI GAULTIER**

En écho à l'article paru dans la revue 72 évoquant le projet de restauration, ou plutôt de création, des vitraux de l'église de Longuesse, les porteurs du projet nous informent de l'avancement de celui-ci et lancent auprès de nos lecteurs un dernier appel.

L'état des travaux en cours

Le projet de vitraux d'après une création du peintre Jean-Paul Agosti pour l'église Saint Gildard de Longuesse vous a été présenté dans la revue des Amis du Vexin de décembre 2016 et la rédaction vous a invités à le soutenir.

Qu'elle en soit remerciée, l'appel a été entendu, le budget est presque atteint !

Sur appel d'offres conduit par Pierre WEILER, Architecte DPLG/ DCESHCMA/DIAHQE, la réalisation des vitraux a été confiée aux Ateliers Simon-Marq à Reims.

Les travaux ont débuté fin novembre 2017 et devraient être terminés avant l'été.

Au plan financier, sur un montant de travaux s'élevant à 305 000€ HT auquel participent la DRAC, le Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil Départemental du Val d'Oise, le Crédit Agricole d'Ile de France Mécénat et de nombreux particuliers, il ne manque plus que 6 000€.

Sous le patronage de la Fondation du Patrimoine, une *souscription* a été ouverte : fondation-patrimoine.org/44109

D'avance, je remercie tous les donateurs qui se joindront à ceux qui nous ont si efficacement aidés, pour leur précieux soutien.

Rémi Gaultier

Contact

ASSOMIVEL

14 Grande Rue 95450 LONGUESSE

06 13 54 29 91

remigaultier@wanadoo.fr

Les vitraux en projet

LE MUSÉE DU TRAIN DE BUTRY-SUR-OISE

Visite du 6 juin 2017

PAR **CLAUDE ROSSET**

À l'initiative de l'Association pour la Sauvegarde du Vexin-Sausseron, quelques adhérents des AVF se sont retrouvés avec ceux de la SVS le mardi 6 juin 2017 pour une journée dédiée aux trains d'autrefois.

Le groupe prêt à monter dans le train (clichés C.Rosset)

La projection du matin (cliché C. Rosset)

La journée a commencé à la mairie de Valmondois où Daniel Amiot, président de la SVS, nous a présenté puis projeté un audiovisuel réalisé par son association, "Le train du Sausseron". Après la projection un intéressant échange de questions-réponses et de souvenirs s'est établi. Le déjeuner a été pris en commun dans une ambiance sympathique dans un petit restaurant voisin, le « Café des filles ».

Après le déjeuner, nous sommes partis vers Butry-sur-Oise et son "Musée des Tramways à Vapeur et des chemins de fer Secondaires français » où nous attendaient deux bénévoles de cette association.

Ces bénévoles passionnés nous ont guidés dans le musée en nous expliquant le fonctionnement des machines à vapeur que certains ont pu connaître autrefois, et tout le travail de sauvegarde et de remise en état de leur collection de véhicules ferroviaires. Ces anciens chemins de fer départementaux à vapeur desservaient autrefois nos campagnes et quelquefois nos montagnes, tel le tramway du Mont Blanc. Le matériel a été trouvé par l'association au fond de hangars oubliés ou dans des chantiers de ferrailleurs, et remis à neuf par les bénévoles volontaires et ingénieux pendant des centaines d'heures de travail.

Une locomotive ayant été mise en chauffe pour nous, nous avons même pu embarquer dans un train à vapeur authentique pour une (très) courte promenade.

Le musée doit prochainement être transféré à Crèvecœur-le-Grand en Picardie.

La loco et son personnel (cliché M. Legros)

Petite promenade (cliché C.Rosset)

LE SCHÉMA RÉGIONAL TOURISTIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE 2017-2021

DERNIÈRE MINUTE

Le schéma touristique régional vient d'être voté par la région et la contribution du département du Val-d'Oise officialisée

PAR **JEAN-CLAUDE CAVARD**

Notre revue a très souvent abordé la thématique liée au tourisme. Deux documents intéressants viennent d'être approuvés. On trouvera ci-dessous les grands axes stratégiques proposés par les élus Un article dans ce numéro est spécialement consacré à Villarceaux et aux suggestions innovantes que jadis (en 1987 !) Jacques Dupâquier, alors Président de notre association, proposait.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TOURISME

Quelques jours avant de fournir les derniers éléments pour la revue 73, la Région Ile-de-France mettait en ligne le schéma régional du tourisme et des loisirs et les grandes tendances résumées de ce travail sur le site régional. Il nous a été possible ensuite d'écouter la séance des débats du Conseil régional mise en ligne. Nous avons consulté l'avis donné par le CESER Ile-de-France (le 8/12/2016) et la très bonne étude de synthèse effectuée à la demande de la Région par l'IAU (Institut d'aménagement et d'urbanisme. La Région a, en effet, approuvé le 17 novembre 2017 son *Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs* pour la période 2017-2021. C'est le fruit d'une longue procédure d'entretiens et de concertation avec les multiples acteurs régionaux. Il s'agit d'un document important que la Région veut voir aboutir et surtout se concrétiser par des actions de terrain. On ne trouvera pas ici une synthèse d'un document riche et complexe mais seulement le rappel de quelques points forts.

Les services techniques de la Région ont effectué avec l'aide d'un bureau d'étude une mise à jour du diagnostic. Paris-Ile-de-France (c'est le terme officiel) demeure une des toutes premières destinations mondiales avec 46 millions de touristes recensés en 2016, dont 40 % d'étrangers. Le Comité régional du tourisme (agence technique de la Région) estime à 19 milliards d'euros la consommation annuelle touristique en région et l'équivalent de 500 000 emplois directs et indirects pour la plupart non délocalisables. Néanmoins, il est constaté un certain décrochage du fait de la concurrence des métropoles étrangères (Londres, New-York) et des faiblesses inhérentes au tourisme francilien : hyperconcentration des visiteurs-touristes dans la ville-capitale et insuffisante redistribution des touristes au sein de la région. Trois pôles dominent le marché touristique francilien : Paris, Disneyland-Paris et Versailles. Le fait est connu depuis longtemps et on sait, sans qu'il soit possible de les comptabiliser, que beaucoup d'excursionnistes locaux participent à la visite des monuments ou des grands sites mais sans être des touristes séjournants. C'est le cas par exemple en Val d'Oise. La métropole est donc un géant touristique mais qui présente de réelles faiblesses.

La Région propose plusieurs mesures phares que nous résumons très brièvement : création de *volontaires du tourisme*[1] (étudiants rémunérés chargés de guider les visiteurs dans un site), mise en place du *city pass* permettant un titre de transport d'accès aux sites touristiques, renforcement de l'accueil en langues étrangères, campagnes de promotion, points info tourisme plus performants et efficaces, renforcement de la digitalisation et du support numérique. D'autres mesures sont avancées telles que la mise en place d'une meilleure formation pour les acteurs du tourisme (anglais et surtout autres langues étrangères), l'amélioration de l'accueil, la sécurisation des parcours touristiques etc. Il est impossible en ces quelques lignes de davantage détailler.

Le but est de fédérer beaucoup plus qu'avant l'ensemble des partenaires (acteurs, offices de tourisme, agences de voyage, tours opérateurs) et d'imaginer des parcours touristiques (route des châteaux d'Ile-de-France, route des jardins) .Villarceaux aurait pu être mentionnée comme « point de départ » ou « d'arrivée » d'un possible parcours. Il est en effet nécessaire d'élargir géographiquement les destinations du centre vers les périphéries. C'est un des problèmes majeurs. En effet, en dehors de Paris, on est essentiellement dans des espaces de loisirs périurbains sans véritables fonctions touristiques, les excursionnistes ne faisant que visiter et ne séjournant pas.

[1] Cette procédure d'accueil existe déjà et semble bien fonctionner

La reconquête des berges de la Seine à Paris en espaces récréatifs et ludiques (source : JCC)

Carte touristique du Vexin français
Un document d'appel intéressant (source Cap Tourisme, PNR)

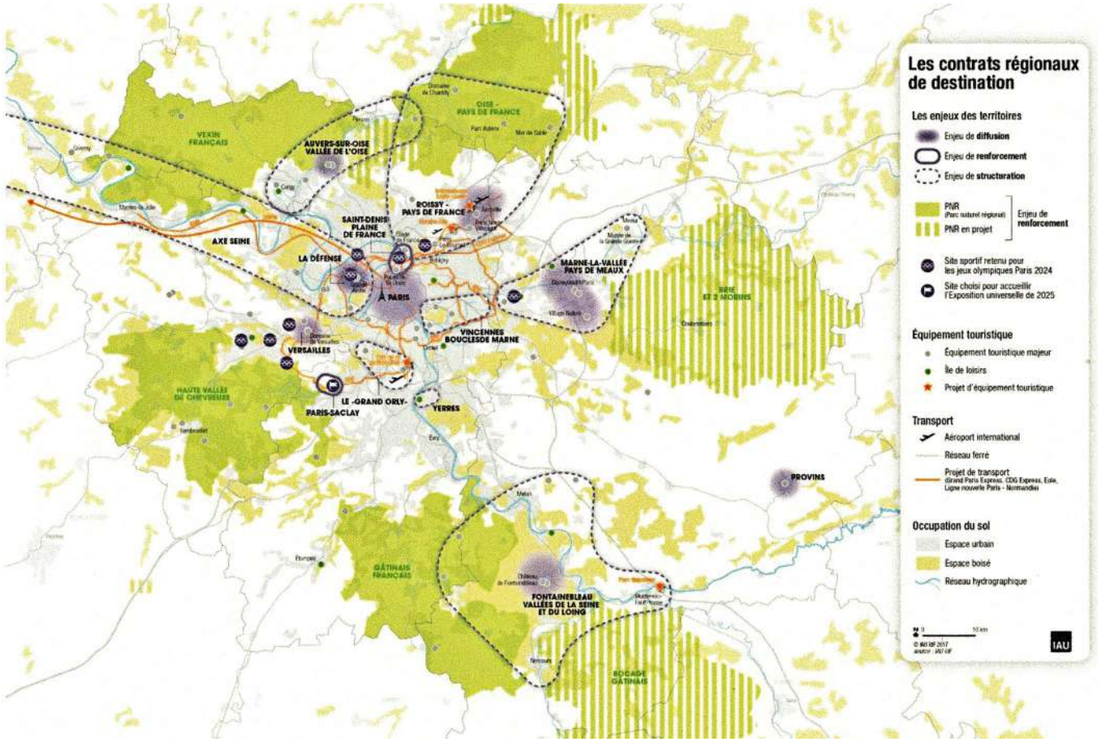

Carte de préconisation touristique du schéma régional
Inscription de "grands bassins" touristiques et volonté de planification c'est-à-dire d'orientation des actions au niveau géographique (source : Schéma régional)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TOURISME

La Région identifie des destinations d'intérêt régional (une carte intéressante du schéma les synthétise). Parmi elles, signalons la destination dite *« Auvers-sur-Oise et vallée de l'Oise »* (sans que paradoxalement le Vexin y soit « raccroché », ce qui est regrettable!) ou l'axe Seine avec par contre la cartographie du PNR Yvelinois. Auvers est notifiée comme devant permettre une diffusion de son attractivité. Les PNR sont identifiés comme des enjeux de nature, loisirs et randonnées et leur attractivité est à renforcer. Peut-être eût-il fallu montrer davantage que leur patrimonialité est un facteur clé de leur attractivité (églises, petits monuments, corps de ferme). On se réjouira de lire dans l'étude qui a servi de support au schéma, que l'IAU affirme que *« Les PNR d'Ile-de-France sont des acteurs incontournables dans le développement touristique »*. Certes, la Région déplore les problèmes des transports, pour qui n'est pas motorisé, ce qui est le cas de la majorité des touristes étrangers et de beaucoup de parisiens, pour rejoindre les Parcs ou les sites phares de la Région. La forêt de Fontainebleau est à quelques encablures de la gare mais c'est un cas de figure. Des mesures sont suggérées pour remédier à cet état de fait. Selon la Région qui en a la charge, les *Iles de loisirs* (les anciennes bases de loisirs comme Cergy par exemple) doivent être privilégiées. On veut renforcer l'offre touristique, utiliser au maximum le numérique et accompagner les intercommunalités dans la « mise en tourisme » des territoires. La marque Paris-Région, telle une ombrelle est à privilégier et à être rendue plus lisible pour les touristes, surtout étrangers sous la forme d'un *« Welcome to Paris »*. L'usage des langues à destination des visiteurs des pays les plus diversifiés est une stratégie que la Région veut développer au niveau des centres d'informations. Des lignes budgétaires seront allouées pour favoriser des Contrats régionaux de destination, par exemple vers Auvers, vers les PNR, vers l'Axe Seine. Il s'agit aussi de fidéliser les clientèles séjournantes. Le gisement touristique est à Paris mais il faut le faire essaimer au sein de la Région voire à l'extérieur en créant des interrégionalités avec les sites touristiques phares des régions et départements voisins (Giverny, Compiègne, Chantilly). Demande exprimée maintes fois par le Val d'Oise.

La Région soutiendra les territoires en matière de développement touristique. Pour ce faire, dans son exposé des motifs du 10/11/2017, la Région a décidé de renforcer le fonds régional mis en place en 2012 (aides et subventions financières). Est envisagée la création d'un syndicat de tourisme francilien destiné à fédérer les très nombreux acteurs, un peu à l'image du STIF pour les transports franciliens. Mais, dans son avis donné sur le Schéma, le CESER Ile-de-France s'est inquiété du coût. Enfin, est proposée la réalisation d'un Institut régional du tourisme en Ile-de-France.

La loi NOTRe de 2015 avait insuffisamment clarifié les compétences au niveau du tourisme. Désormais, les régions et les intercommunalités ont entière compétence dans ce domaine. Il est évident que les partenariats entre les acteurs sont vivement souhaités par la Région car il y a trop souvent fragmentation au niveau des actions menées. Chaque intercommunalité, chaque ville prestigieuse — Versailles, Fontainebleau — a sa stratégie. Dans le Vexin français, plusieurs structures interviennent sur le tourisme: *Cap Tourisme* (agent d'animation depuis 2007), *Val d'Oise Tourisme*, agence départementale, et depuis 2017, les intercommunalités. La synergie des actions sur l'ensemble du territoire régional est donc très souhaitable. Relier les grands sites touristiques entre eux selon une synergie à inventer est un des thèmes majeurs présentés par la Région… Souhait que beaucoup d'acteurs interrogés partagent. On constate déjà quelques initiatives dans cette direction, mais encore trop timides.

Le Schéma se veut beaucoup plus volontariste que celui qui fut approuvé précédemment pour 2011-2016, et il entend être un outil de planification. Il est clair aussi que l'actuel schéma francilien se place dans le cadre du Grand Paris Express, des Jeux Olympiques de 2024 et de l'exposition universelle de 2025. C'est la raison pour laquelle on cible la clientèle asiatique… dont on sait qu'elle est capitale pour Auvers ! Il est évident aussi que le schéma se positionne sur la notion d'attractivité métropolitaine et sur sa promotion ce qui est le propre de toutes les grandes métropoles.

La littérature sur le tourisme francilien est immense. Plusieurs schémas régionaux ont été approuvés, mis en place avec des succès variables. L'exercice est difficile, surtout pour les départements de grande couronne. D'où l'intérêt de réflexions stratégiques portées par les départements.

Contribution du Val d'Oise pour l'élaboration du schéma régional du tourisme et des loisirs

Analyse du document contributif 2018-2022[2]

[2] Ont été indiquées uniquement les grandes lignes du dossier

Les départements franciliens dont le Val d'Oise ont, de leur côté, travaillé leurs schémas touristiques en fonction des nouvelles données régionales. La Région a désiré une réelle concertation entre le local et le niveau supérieur. Il nous a été possible cet été 2017 d'assister à certaines réunions de réflexion mises en place par le Conseil départemental du Val d'Oise et son agence touristique *« Val d'Oise Tourisme »*. La séance publique d'officialisation du nouveau schéma départemental s'est réunie le 8 décembre 2017. Devant à peu près tous les acteurs val d'oisiens participant à l'activité touristique — élus, offices de tourisme, intercommunalités, propriétaires de gites…—, assistance de près d'une centaine de personnes, le Conseil départemental a présenté son schéma, lequel n'est pas définitif et peut-être appelé à évoluer.

En 2015, 2,5 millions de visiteurs et 7,5 millions de nuitées furent enregistrées ce qui générerait environ 38 000 emplois.

Participants à la séance de l'appel à projets touristiques innovants et de conclusion des travaux du schéma départemental, 8 décembre 2017 (source : JCC)

Les 20 premiers sites de visite payants ont accueilli 615 000 personnes cumulées. Ce qui est relativement faible par rapport à l'offre existante en sites d'intérêt touristique. En effet, on estime que 200 000 personnes "visitent" chaque année Auvers-sur-Oise, ce qui en fait un site phare du département, dont fort peu restent en nuitées. Dans le Val d'Oise, une grande partie des visiteurs des monuments ou des sites prestigieux reste encore locale. La capacité hôtelière demeure insuffisante, excepté le pôle roisséen, lequel obéit à une toute autre problématique avec ses presque 6000 chambres. Les faiblesses du département sont bien connues et guère originales. C'est le propre des toutes les périphéries de grande ou moyenne couronne. Manque important au niveau de l'offre d'hébergements, peu ou pas d'identité territoriale val d'oisienne, faible capacité financière de certaines intercommunalités, fréquentation insuffisante de certains sites pourtant prestigieux, comme Ecouen: autant de difficultés recensées par la contribution (page 4).

L'Assemblée départementale du 24 février 2017 a validé le principe d'une nouvelle stratégie de développement touristique pour 2017-2022. Val d'Oise Tourisme, l'agence de développement départementale, a été le deuxième maître d'œuvre de ce travail. Deux grandes finalités à cette politique : renforcer le positionnement du département et fédérer davantage tous les acteurs touristiques du département : EPCI, offices de tourisme, responsables de gîtes ruraux... Ce projet a été lancé le 28 mars et piloté par la Direction de l'attractivité économique. Trois conférences territoriales et 3 ateliers thématiques suivis par environ 150 personnes ont pu largement, au printemps et à l'été 2017, faire remonter les avis, suggestions et propositions des acteurs touristiques.

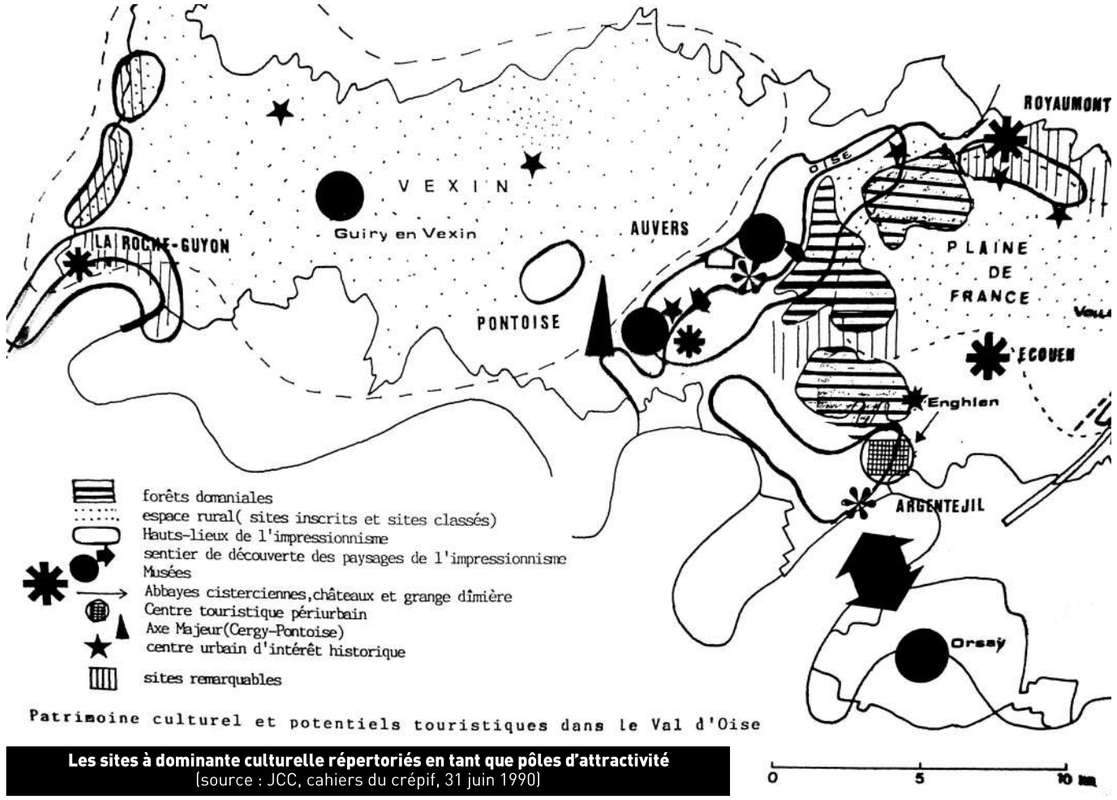

Les sites à dominante culturelle répertoriés en tant que pôles d'attractivité
(source : JCC, cahiers du crépif, 31 juin 1990)

Un beau paysage ouvert, vecteur d'attractivité
La partie centrale de la Plaine de France vue du château d'Ecouen (source : JCC)

C'est probablement cette phase de concertation large qui nous a paru la plus intéressante. Le bureau d'étude diligenté a par ailleurs présenté le fruit de ses travaux dans un document de synthèse intéressant *(cf. bibliographie)*.

Dans cette contribution, le Département identifie 4 territoires d'attractivité qui lui semblent être cohérents, dénommés *« archipels »* dont la carte de répartition a été projetée lors d'une réunion technique. *« Enghien-Forêt de Montmorency et Rives de Seine »* (secteur d'Argenteuil-Bezons) pour les offres de type culture et patrimoine, *« Roissy-Carnelle-Pays-de-France »* pour le tourisme d'affaires et le patrimoine, *« La Vallée de l'Oise »* qui privilégie la thématique art et impressionniste et le *« Vexin »* identifié comme étant destiné à être orienté sur des offres de nature, d'itinérance douce et de *« mise au vert*[3] *»* !

La thématique impressionniste, les activités de nature et le tourisme fluvial sont plus particulièrement considérées comme des vecteurs touristiques à développer. Auvers est identifiée par le département comme étant le site phare et en définitive le véritable produit d'appel pour la clientèle francilienne et étrangère. Dans leur réflexion, les acteurs et le département se sont intéressés à la question de la "mise en tourisme" des secteurs géographiques qui sont un peu encore sur ce plan une *"page blanche"* pour reprendre l'expression du Président de Val d'Oise Tourisme. On pense à Argenteuil, à la Vallée de Montmorency ou au Parisis[4].

Le Département demande donc à la Région de l'aider en l'accompagnant dans toutes ses actions, d'envisager pour Auvers, site phare, une liaison en transport collectif régulière, de l'aider à assurer la professionnalisation des acteurs touristiques et de réaliser un plan marketing partagé, à savoir définir les cibles touristiques à viser et les moyens de promotion à imaginer. Il est clair que le département est encore plutôt un terrain d'excursionnistes ou de promeneurs que de véritables touristes. C'est toute la problématique des départements de grande couronne très peu lisibles pour le touriste parisien et a fortiori étranger.

[3] L'expression d'archipels a été utilisée par la Région pour distinguer les territoires stratégiques au niveau touristiques mais les limites administratives ne sont pas forcément retenues et les périmètres pourront évoluer si nécessaire

[4] Gérard Lambert-Motte

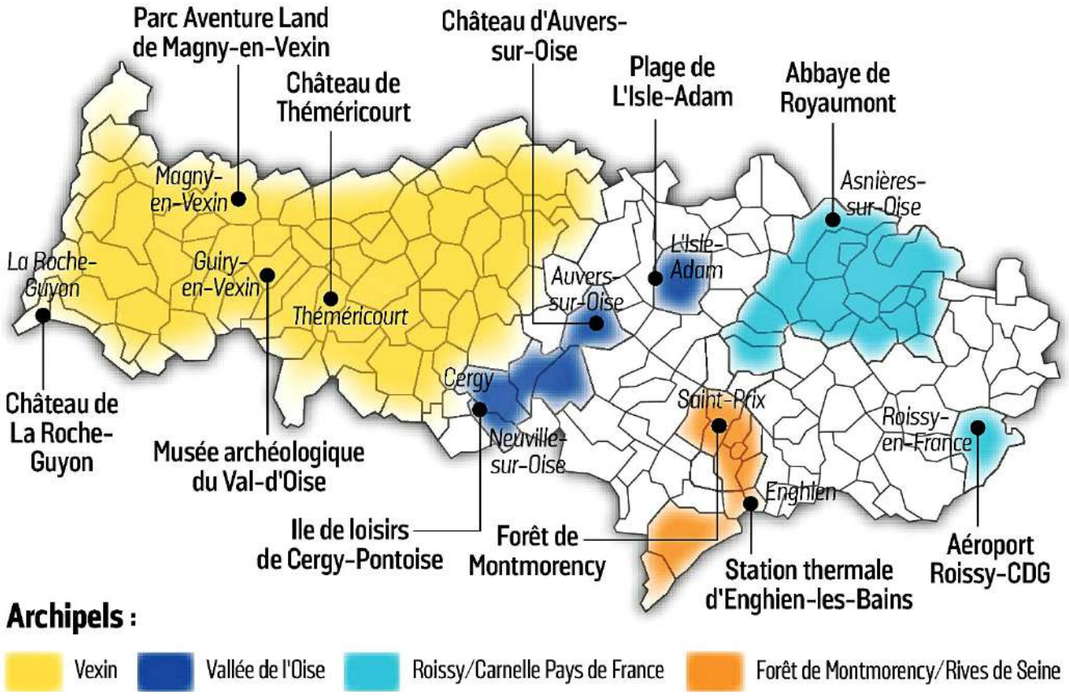

Carte du schéma départemental touristique de 2017 et le concept des "archipels" (source : Parisien Libéré Val d'Oise du 7 décembre 2017)

Comme chaque année, lors de la réunion conclusive aux travaux du schéma, furent remis des prix aux lauréats de cette 5° édition de l'appel à projets touristiques innovants en Val d'Oise. Créé en 1983 au moment de la mise en place des lois de décentralisation, le CDTL (comité départemental du tourisme et des loisirs) devenu aujourd'hui Val d'Oise Tourisme avait en 2006 élaboré un premier schéma départemental. Le département avait donné en 2012 une nouvelle impulsion à sa stratégie relative au tourisme en lançant des *« appels à projets »* annuels à la condition qu'ils soient innovants et s'inscrivent dans une démarche suffisamment attractive. Au total, depuis cette date, 41 projets ont été soutenus financièrement par le département, portant sur une somme globale financière de plus de 550 000€. Le montant d'aide annuel dédié aux projets qui lui sont soumis est de 150 000€ pour l'ensemble des projets retenus, montant relativement modeste. L'aide ne concerne que l'investissement et porte en moyenne sur 25% de son montant global prévu. A titre d'exemple, l'appel à projets de 2017 a récompensé 10 lauréats — un gite d'étape cyclotouriste à Théméricourt, une demande d'extension de l'atelier de Xavier Boggio à Auvers —. Les années précédentes, des projets tels qu'une péniche-hôtel à Auvers, un parcours botanique dans le château de la Bûcherie à Saint-Cyr-en-Arthies, la réalisation de films promotionnels ou la réhabilitation de la Maison Monet ont été soutenus. C'est de cette manière qu'antérieurement a pu être financée au moins partiellement la réalisation de la halte fluviale à La Roche Guyon[5].

Dans le document contributif, le département exprime bien la nécessité de la contribution régionale au financement de projets portés par des acteurs privés. Un véritable plan de promotion touristique, plan marketing partagé, propose de mettre en place un observatoire touristique ciblant particulièrement les départements. C'est donc un appel à une meilleure gouvernance coordonnée entre la Région, les intercommunalités et le département.

Les deux derniers paragraphes du schéma stratégique concernent les deux PNR, — Vexin et Oise-Pays-de-France — et Villarceaux. L'attractivité et la dynamique des Parcs sont nettement soulignées d'où un nécessaire engagement demandé par le département à la Région. Quant à Villarceaux *« Le département demande à la Région de travailler en collaboration à la définition d'un projet d'avenir…de mettre les moyens nécessaires sur ce site pour que Villarceaux puisse maintenir voire renforcer son rôle fort dans l'économie touristique et l'attractivité du territoire du Vexin ».*

Beaucoup trop de schémas touristiques sont par le passé restés au niveau des bonnes intentions et leurs applications concrètes s'en sont trouvées insatisfaisantes. La culture, les loisirs de promenade et la visite des sites participent de l'attractivité des territoires sans qu'il y ait forcément hébergement. Or il est clair que l'économie touristique repose sur les séjournants. On ne peut que souhaiter la réussite des présents schémas régional et départemental. Quant au territoire auquel les Amis du Vexin sont attachés, il a la chance de posséder depuis 2007 une structure d'animation qui a fait ses preuves et qui fonctionne bien : *Cap Tourisme*, témoignage de vitalité de la structure Parc!

[5] L'appel à projet fait l'objet d'un règlement précis (critères d'éligibilité, critères thématiques). Depuis la loi NOTRe, les départements ne peuvent plus aider les entreprises privées mais l'aide aux collectivités ou aux personnes privées est possible.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TOURISME

La Roche Guyon, un site majeur de l'attractivité francilienne (cliché A. FOSSIER)

Les manifestations culturelles participent au développement touristique mais doivent être davantage mises en exergue (source : JCC)

Sources : *bibliographie commentée*

• Rapport pour le Conseil Régional , novembre 2017, 68 pages et en annexe 16 fiches actions (séance plénière du débat sur le tourisme) consultable en ligne.

• *« Relever les nouveaux défis du tourisme. Nouvelles actions en faveur du tourisme »*, Conseil Régional , décembre 2016, (exposé des motifs)

• Marion Tillet : Renouveler l'offre touristique et renforcer la destination touristique, IAU, juin 2017 (synthèse largement illustrée, en ligne sur le site de l'IAU)

• Avis du CESER Ile-de-France adopté le 16/11/2017 consultable en ligne.

• Contribution du Val d'Oise pour l'élaboration du schéma régional du tourisme et des loisirs, direction de l'attractivité économique et internationale du Conseil départemental juillet 2017 (diffusion restreinte : intéressant pour la réflexion et les nouvelles lignes stratégiques).

• Val d'Oise, Chiffres clés, Val d'Oise Tourisme (annuel)

• Bulletin puis revues des Amis du Vexin Français : depuis 1972, nombreux articles évoquant les projets de « mise en tourisme » dans le respect de l'environnement. Essentiel pour comprendre nos position sur cette question.

• Maria Gravari- Barbas, Edith Fagnot : Métropolisation et tourisme .Comment le tourisme redessine Paris, Belin, 2013 (excellent ouvrage de synthèse, riche en réflexions)

CAP TOURISME (PNRVF)

ACTIVITÉS 2017

PAR **RÉGIS DEROUDILLE**

CAP Tourisme est le service du Parc Naturel Régional du Vexin Français en charge du développement et de la promotion du secteur du tourisme et des loisirs.

Il a pour missions :
- de structurer l'offre touristique du territoire
- d'accompagner les professionnels, renforcer et accompagner les partenariats
- de développer l'organisation de l'accueil touristique
- d'assurer la promotion du territoire
- d'assister les collectivités locales dans leurs projets touristiques
- d'assister les porteurs de projets

Il est dirigé par un conseil d'exploitation de 28 membres comprenant des élus et des représentants des partenaires locaux du tourisme et du monde associatif.

À ce dernier titre y siègent deux membres du Conseil d'administration de notre association : Jean-Claude CAVARD et Régis DEROUDILLE. Ceux-ci font, en tant que représentants des AVF, partie du collège des membres associés, mais ne sont pas de simples observateurs. Ils participent pleinement aux débats et y apportent leurs questions et suggestions.

Il doit être souligné que CAP Tourisme inscrit ses actions dans le cadre des principes du tourisme durable. A ce titre il a obtenu pour la période 2017-2021 la certification de l'organisme Europarc, récompensant son programme de développement respectueux de l'environnement et partagé pleinement par les autres partenaires locaux du tourisme.

En 2017, 3 réunions du conseil d'exploitation ont été tenues, le 1er mars, le 31 mai et le 18 octobre...

Les opérations suivantes ont été lancées et subventionnées par le PNRVF, le reste du financement étant pris en charge par la Région Île-de-France et les départements concernés :

• Aides à la mise en place de nouveaux produits touristiques : sorties accompagnées ainsi que séjours, en collaboration avec l'association Les Guides du Vexin, week-ends pour cyclotouristes sur la boucle du Vexin de Théméricourt, excursions sur le Parc destinées aux passagers des croisières sur le Seine en escale à la nouvelle halte fluviale de La Roche-Guyon

• Création de nouveaux sentiers du patrimoine

• Aménagement d'un point d'accueil et d'exposition pour le PNR, dans la cour d'honneur du Château de la Roche-Guyon

• Aide à la commune de Nucourt pour l'aménagement d'un site d'hébergement au Camp de César

• Financement d'actions pour faciliter le tourisme à l'intention des publics à besoins spécifiques (handicapés)

• Aide à la création et l'entretien de nouveaux itinéraires pédestres et cyclables

• Subvention pour l'acquisition de vélos électriques et d'une remorque pour les transporter

• Aide à l'installation de poêles à bois dans deux gites ruraux, l'un à Maudétour-en-Vexin et l'autre à Théméricourt

• Poursuite de l'édition des documents touristiques distribués au public (Cartes, guide découverte, carnet de rendez-vous)

• Mise en œuvre d'une campagne de prises de vues photographiques pour créer une banque d'image à des fins touristiques

• Aide à la réhabilitation et à la valorisation des chemins de randonnée dans la commune de Chaussy

Par ailleurs les affaires suivantes ont été présentées au Conseil d'exploitation de Cap Tourisme :

• Une convention de partenariat entre le PNR et l'association départementale des Gîtes de France en vue d'encourager et accompagner la création de nouvelles structures d'accueil d'hébergement

• Deux conventions du PNR avec l'association des Guides du Vexin Français, la première pour le développement de l'offre de randonnées accompagnées valorisant les patrimoines du Vexin Français, la seconde pour poursuivre l'accompagnement de l'association dans ses projets de développement

• La stratégie de développement du tourisme et des loisirs dans le PNR de 2017 à 2021, celle-ci s'inscrivant dans le respect de la charte européenne du tourisme durable

• La présentation de Geotrek logiciel (voisin de l'application Val d'Oise Ma balade) qui sera mis en place en 2018 simultanément dans tous les PNR d' l'Île-de-France

• La présentation de la boucle cyclable autour de Théméricourt, inaugurée au printemps 2018

• La présentation de la nouvelle stratégie de développement touristique conduit par le Département du Val d'Oise

• La situation préoccupante du produit Baladobus dont la fréquentation en 2017 est en forte décroissance. Sa reconduction en 2018 est très incertaine

En conclusion en 2017, comme les années précédentes, un important travail été réalisé pour favoriser le tourisme encore insuffisamment développé dans le territoire du PNR.

Les Amis du Vexin Français sont particulièrement heureux d'apporter, grâce à leur participation à CAP Tourisme, leur pierre à ce développement.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT

ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU PNR

TRAVAUX DE L'ANNÉE 2017

PAR **JEAN-CLAUDE CAVARD**

• Présidente
Edith Andouvlie, maire de Us

• Référent et responsable du pôle développement
Patrick Gueit

• Représentants des Amis du Vexin français
Jean-Claude Cavard et **Régis Deroudille**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / PRÉSENCES

La commission a été réunie 4 fois, les 18 octobre 2016, 27 février 2017, 30 mai 2017 et 18 octobre 2017. Les ordres du jour ont été denses et les sujets particulièrement diversifiés. Des débats animés sur certains des sujets proposés prouvent l'intérêt que les membres de la commission portent à la vie économique locale. Cette commission est toujours pilotée par la Présidente d'une manière dynamique, conviviale et très enrichissante pour qui veut s'instruire des problèmes économiques et sociaux du Parc. Le responsable technique Patrick Gueit qui présente les différents dossiers et répond aux questions techniques, sait analyser parfaitement pour les membres de la commission des sujets complexes (juridiques et financiers). À chaque commission, des supports power point permettent de suivre les actions du Parc. La commission a pour mission d'examiner *les fiches-opérations* présentant les *demandes des subventions* soumises au Parc. Les aides financières du Parc sous forme de subventions sont décisives pour les petites entreprises en phase de modernisation. La commission a aussi pour finalité d'examiner toutes *les actions économiques* qui lui sont proposées. Le présent compte-rendu n'indique que les grandes lignes des nombreux sujets examinés fin 2016 et durant l'année 2017 et cette synthèse utilise largement les comptes rendus remis aux participants.

Depuis plus de deux ans, le travail du Parc n'est pas simple du fait des mutations apportées par la législation relative aux nouvelles compétences économiques régionales. En effet, la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 a renforcé les compétences de la Région et des intercommunalités en matière de développement économique. De ce fait, le Parc est obligé de se repositionner sur sa capacité à fédérer les différents acteurs, à faire bénéficier les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de ses compétences en ingénierie et à créer des synergies avec les territoires de proximité. La commission est constituée d'élus de communes, d'intercommunalités et de chefs d'entreprise. Régulièrement, la commission fait le point sur *l'avancement des projets en cours* et examine des *questions thématiques* comme le commerce dans le Vexin, la création d'entreprises, la bourse des locaux et les réflexions sur les problèmes du Vexin au plan des équipements, ou d'autres problèmes divers.

L'aide à l'artisanat concerne particulièrement la commission du 27/02/2017. Ce secteur d'activité occupe une place majeure dans le territoire car sur les 3000 entreprises recensées, beaucoup relèvent de la chambre des métiers. Depuis longtemps, le Parc soutient le tissu artisanal et depuis 2016, une Opération collective de modernisation de l'artisanat (OCMA) a été lancée. L'Etat (le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) apporte 125 783 € et le Parc 160 000€. Les chambres de commerce et des métiers apportent un appui technique. Il s'agit d'une aide aux investissements, et une commission d'attribution des aides émet un avis sur les demandes de subventions. Des critères d'éligibilité sont bien évidemment exigés. Huit entreprises ont pu d'ores et déjà en bénéficier. Le taux de subvention pour ces aides est de 40 % (22,5% pour le Parc et 17,5 % pour le Fisac). Le but est de soutenir les entreprises dans leurs projets de modernisation. A titre d'indication, les demandes de subvention ont porté pour une entreprise sur 4 000 euros et pour une autre sur 30 000 €. Seules peuvent en bénéficier les TPE/PME dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million d'euros et dont la situation financière est saine. *Quatre types d'aides sont identifiés : modernisation des devantures (commerce), prise en compte de l'environnement, modernisation de l'outil de production et mise en conformité pour la mobilité réduite.*

Le Parc a lancé en 2014 une opération destinée à promouvoir la mise en place de la *Responsabilité Sociétale au sein des entreprises*. La RSE se définit comme la responsabilité des entreprises vis-à-vis des impacts sur l'environnement de leurs décisions et activités. En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, des journées d'accompagnement pour les entreprises sont organisées par le Parc (information, sensibilisation, diagnostic, assistance à la mise en œuvre des plans d'actions). Les thèmes d'actions peuvent être la pollution, la gestion des déchets, l'utilisation durable des ressources etc. La commission avait eu en 2016 à étudier le programme 2015-2016 (longue note explicative fournie aux membres de la CDS du Parc). Il est prévu d'effectuer une valorisation des entreprises exemplaires. Il s'agit de la 2e édition de l'opération : à ce jour quatre entreprises du Parc se sont inscrites dans le dispositif. En moyenne, le coût pour le Parc est de 2300 € par entreprise accompagnée. La revue du Parc en a effectué une bonne mise au point (page 10).

Depuis 2013 et 2014, le Parc a engagé l'opération ***Eco-défis***. Le but est d'engager les artisans, les commerçants et les prestataires de tourisme (ex : gites ruraux) à mener des actions de développement durable. Depuis 2015, une nouvelle opération a été effectuée par le Parc à destination des entreprises. En effet, en 2015, 49 établissements vexinois ont accepté de « concourir » et 29 ont été récompensés par l'attribution d'un label (or, argent, bronze ou simple), le classement étant fonction du nombre de défis relevés. En 2016, 25 lauréats ont été récompensés dont quatre entreprises qui ont reçu le label or. On ne prendra qu'un seul exemple significatif : une supérette a été récompensée pour avoir aménagé un stationnement pour des vélos, avoir installé des portes vitrées sur des armoires à surgelés et avoir remplacé des halogènes par des LED. Pour les artisans et commerçants, le prédiagnostic est gratuit et ils sont accompagnés dans leurs aménagements. Les lauréats sont valorisés de différentes manières (articles, supports publicitaires, kits de communication, etc). En 2015-2016, le coût pour le Parc a été de 2 722 € (Rapport d'activités de de 2015).

Depuis plusieurs années, le Parc (et donc sa commission) travaille à la valorisation des ***Métiers d'Art*** dont le succès ne s'est pas démenti : recensement systématique des artisans d'art dans le Vexin, réédition régulière du guide des métiers d'art et surtout participation aux salons français prestigieux à Paris (Carrousel des métiers d'art et de création au Louvre, participation aux journées européennes JEMA). Ainsi, les 31 mars et 2 avril 2017,13 artistes résidant dans le Vexin ont participé aux journées européennes des métiers d'art. Ils ont participé aussi au Salon Ob'Art à Paris en novembre 2017, salons de réputation nationale.

Le Parc apporte une aide financière aux exposants vexinois (500 euros par exposant). Cette participation permet à ces artistes de présenter leurs travaux alors que le coût d'entrée est élevé. C'est un moyen aussi de faire connaître le Parc. Ainsi, le Salon Ob'Art à Paris dans le 4° arrondissement a regroupé 204 exposants et le nombre des visiteurs a été supérieur 30 000 (en décembre 2016, au Carrousel du Louvre, 6 exposants vexinois). Des visites d'atelier d'art ont pu être organisées dans le Vexin lui-même à Villarceaux, Butry, Guiry-en-Vexin et Vétheuil, tous sites emblématiques du Parc. Le thème des métiers d'art a été présenté plusieurs fois à la commission car il s'agit d'une action originale et qui permet à des entreprises d'art de faire connaître auprès du public un travail d'excellence. Les travaux de plusieurs artistes ont été présentés aux membres de la commission (projection power point) et tous les participants ont pu admirer la qualité des prestations. Le rôle de la commission est aussi de valider les artisans d'art qui demandent à être soutenus par le Parc. Etre présent aux différents Salons est aussi pour le PNR un moyen de se faire connaître et de renforcer son image de marque. (Rappel :guide des Métiers d'art publié par le Parc)

Plusieurs autres sujets ont été présentés aux membres de la commission : le projet, en particulier, d'une ***épicerie participative*** solidaire à but non lucratif. Le projet a été présenté deux fois à la commission dont longuement à celle du 27/02/2017. Il est dommage que les membres de la commission n'aient pas jugé bon de donner un avis favorable. Invoqués pour justifier cet avis défavorable la difficulté à motiver un nombre suffisant d'habitants car les clients sont aussi "gestionnaires" (l'épicerie étant uniquement ouverte aux adhérents), et le problème des horaires ainsi que le risque de concurrence avec les entreprises locales du fait de la vente de produits bio… à meilleur marché. Le système est un peu comparable aux Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Ce type de commerce se développe de plus en plus en France et une expérience est en cours dans les Yvelines. En résumant beaucoup, une commune met à disposition d'habitants un local et si possible un jardin potager. Les adhérents (30 à 50 familles) gèrent l'association qui produit des légumes bio à un coût modéré et dont la production n'est vendue qu'à eux-mêmes. C'est l'exemple même du circuit court et c'est une autre forme des jardins familiaux dont on connait la vogue en zone rurale et périurbaine. Il serait pertinent que les Amis du Vexin Français mettent ce sujet à l'ordre du jour d'une réunion de leur conseil d'administration. La formule est tout à fait intéressante et nous semblerait bien convenir au territoire vexinois, assez hétérogène socialement en définitive.

Les problèmes de la ***révision de la charte de qualité environnementale*** de la Richarderie (à Marines) ont fait l'objet de discussions techniques. Le Parc a été, en effet, signataire de cette charte. Un Leclerc va s'implanter sur le parc d'activités et la commission a discuté assez longuement de ce type de localisation et du rôle du Parc.

La commission du 18 octobre 2017 a présenté une note technique pour l'expérimentation d'une plateforme de ***ressources humaines pour les TPE***. L'action envisagée vise à développer une offre de services pour répondre aux besoins des entreprises en matière de ressources humaines (recrutement, aides à l'embauche droit du travail). Le coût de l'opération pour 2018/2019 est évalué à 15 000 euros.

Le ***tissu commercial*** est une donnée suivie depuis longtemps par le Parc. Ainsi, en mai 2011, le Parc avait-il lancé une étude importante sur l'opportunité de réaliser une nouvelle Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce. 1600 entreprises avaient été contactées et 400 répondirent au questionnaire, ce qui est important. Récemment, en 2016, le Chargé de mission a procédé à un recensement exhaustif des commerces et à l'élaboration d'un atlas présenté en commission. L'étude du Parc a montré que 42% de la population du Vexin n'était pas couverte par un commerce de proximité et que 65 communes sont fragilisées au niveau commercial. Les cartes très intéressantes et qui ont été discutées en commission ont bien montré la spécificité du Vexin : rôle des bourgs-centres locaux tels que Marines ou Magny à fortifier car ce sont de petites polarités, maillage très inégal du tissu commercial, existence de secteurs géographiques très mal équipés en commerces (nord, nord-est et ouest du Vexin). Selon le responsable du pôle développement économique, plusieurs problématiques se posent pour le petit commerce en zone rurale : coexistence avec les grandes surfaces voisines (dont le commerce drive), changement de comportement des consommateurs — achats en ligne — y compris aujourd'hui pour les produits alimentaires, mais aussi, problème très délicat de la *transmission des fonds de commerce* quand un commerçant se retire au moment de la retraite. C'est un sujet revenu très fréquemment en commission et ce, en particulier pour les entreprises artisanales. Des évolutions se sont produites récemment du fait de la rurbanisation : création de commerces santé et beauté, installation de commerces spécialisés dans la retoucherie de vêtements (mercerie), etc. Mais, globalement, le tissu commercial reste fragile et ne répond que partiellement à la demande. Une carte fort utile a identifié des établissements de services et de réparation montre bien la spécificité du Vexin. Et une carte très intéressante élaborée par Patrick Gueit en 2016 à partir du fichier Sirène met en évidence plusieurs indicateurs (densités, population des communes et commerces) a été éditée par le parc. Seules 17 communes vexinoises sont dotées de ce type de commerce. Une autre synthétise très bien l'équipement commercial au sens large présent sur le Vexin en 2016. Le rôle des bourgs centres est évident et les espaces sous-équipés n'en apparaissent que mieux.

La Région Ile-de-France a mis en place par délibération du 7 juillet 2016 la procédure de **Pacte rural régional** *« pour la revitalisation du commerce de proximité »* et le Parc s'associe à cette forme d'intervention en accompagnant les commerces par portage du dossier et conseils. Trois objectifs : favoriser le maintien et la création du commerce de proximité, contribuer à la redynamisation des centres-bourgs et conforter le maillage territorial des communes. La Région intervient selon deux types d'aides en investissement : l'une aux commerces de proximité (subvention maximale de 50 000 euros par commerce, taux d'intervention de 30 % des dépenses hors taxe et plancher des dépenses hors taxe fixé à 10 000 euros) et l'autre, à destination des communes et EPCI.

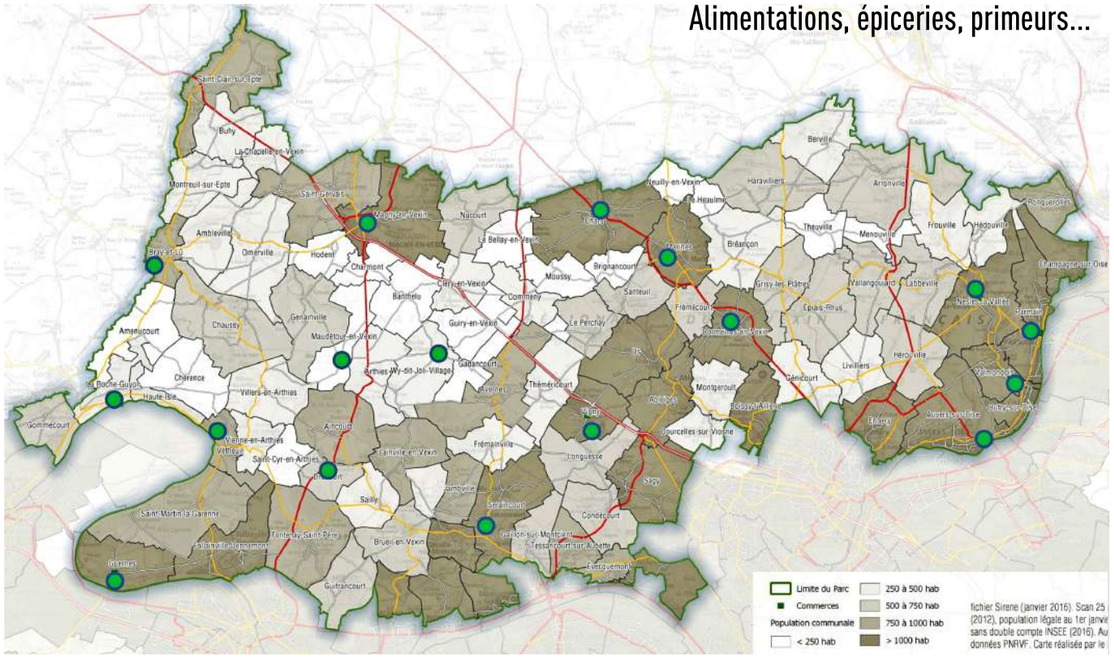

Carte alimentation, épiceries, primeurs

Cette carte est très intéressante car elle met en évidence plusieurs indicateurs (densités, population des communes et commerces).
Seules 17 communes vexinoises sont dotées de ce type de commerce (source : carte élaborée par Patrick Gueit en 2016 à partir du fichier Sirène)

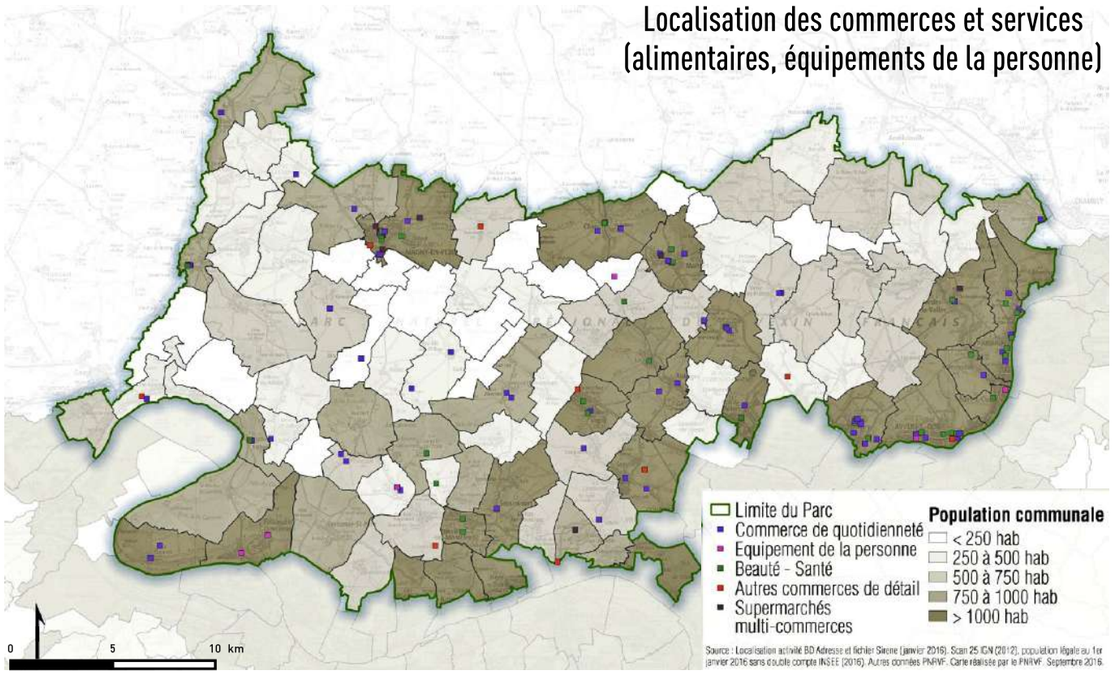

Carte de synthèse des commerces et équipements

Cette carte synthétise très bien l'équipement commercial au sens large présent sur le Vexin en 2016.
Le rôle des bourgs centres est évident et les espaces sous-équipés n'en apparaissent que mieux (source : Patrickk Gueit)

Le Parc traite les dossiers de demandes de subventions. L'aide peut servir à financer un aménagement immobilier, l'achat de matériel ou une mise aux normes. La modernisation des devantures est un exemple intéressant d'intervention. L'aide régionale est cumulable avec l'aide de l'Etat. Le Parc peut aider au niveau des commerces purs pour des investissements liés à la devanture commerciale ou à la prise en compte de l'environnement. Pour ne prendre qu'un seul exemple : le projet de création d'un café dans une commune du Vexin (commission d'octobre 2017) porté par une commune avec une ligne de financement croisée (pacte rural régional : 135 000 euros, aide départementale aux communes : 40000 et autofinancement de la commune : 95 000). Ce dispositif est donc à suivre de très près pour les mois qui viennent. On renverra à la revue du Parc de 2017 laquelle explique bien les mécanismes de financement et d'éligibilité (page 15). Cette procédure peut être très précieuse pour le maintien du petit commerce rural et sa redynamisation. Il est nécessaire qu'elle soit envisagée à long terme.

Une commission a abordé le ***Contrat de ruralité et le projet de territoire*** qu'il ne faut pas confondre avec le Pacte rural. Le contrat concerne le très haut débit, l'accès aux services publics, l'attractivité des territoires. Le Parc propose à l'Etat d'agir en tant qu'opérateur pour un développement du tourisme local, pour une mise en place des circuits courts et des innovations au niveau de la mobilité (cf. la réunion de la Préfecture du Val d'Oise à ce sujet à l'automne 2017).

Depuis quelques années, le Parc a mis en place une bourse des locaux, laquelle vise à mettre en relation offreurs et demandeurs. C'est un outil très utile car les demandes portent sur des locaux de petite taille et seule la très bonne connaissance de l'offre existante permet au Parc d'effectuer un suivi de l'immobilier d'entreprise. Les entreprises ou particuliers en recherche de locaux d'activité peuvent sur le site du Parc (*boursedeslocaux-parcduvexin.fr*) être tenus au courant de l'offre, laquelle est toujours assez limitée. Le sujet a été souvent abordé par la commission. La demande porte sur des petits locaux répondant à des besoins spécifiques, en général pour des artisans. De nombreux chefs d'entreprise, commerçants et artisans avaient régulièrement fait part de leur difficulté à connaître l'état des locaux disponibles dans le Parc. On devine la complexité de mise à jour de cette sorte d'annuaire.

Au total, Le Parc agit comme un « ensemblier », c'est-à-dire qu'il est capable de mobiliser les partenaires, de créer des outils d'intervention et de mettre en contact les entreprises et les partenaires institutionnels (CCI, CMA Etat, Département, Région). Le travail effectué par le Parc est donc tout à fait caractéristique d'un développement local. Répondre aux enjeux locaux, initier des projets, les porter, trouver leur financement en créant des partenariats, c'est toute la difficulté de la tâche (cf. le texte de Patrick Gueit dans *Couleurs du Vexin* de novembre 2015). La structure Parc avec ce pôle de développement économique est, selon nous, un très bon exemple de ce souci d'allier à la fois l'environnement et un nécessaire développement économique. Les communes du Vexin ne peuvent pas être uniquement des dortoirs. Les très nombreuses actions effectuées depuis le début des années 1990 par le pôle de développement témoignent de l'ambition forte du Parc de devenir un territoire d'excellence, véritable laboratoire d'expériences et d'innovations. Les membres qui siègent au titre de l'association des Amis du Vexin Français ne peuvent que louer les actions qui sont mises en œuvre, et ce dans un contexte loin d'être facile (zone rurale ou périurbaine, grande proximité de la Ville nouvelle de Cergy laquelle a un tissu économique beaucoup plus important et bien évidemment non comparable).

La boulangerie de Sagy

Un exemple réussi de modernisation de devanture commerciale grâce à l'aide du Parc .Le Parc avait publié en 2011 un guide à destination des commerçants et plus récemment une plaquette intéressante sur la modernisation des devantures et l'insertion dans le tissu urbain. (source photo : Parc)

Annexe

Etat des lieux : 3000 entreprises recensées en 2013 et environ 22 000 emplois dont 51 % dans le commerce, le transport et les services, 22 % dans le commerce et la réparation automobile,18% dans le BTP et la construction, 9% dans l'industrie (source : Pôle de développement économique).

Bibliographie complémentaire

- Une économie dynamique et respectueuse de l'environnement, *Couleurs du Vexin français*, novembre 2017 n° 60 p. 6 / 11
- Développement économique : quand l'emploi devient une priorité, *Couleurs du Vexin français* n° 54 p.6/13 (dont un interview de Patrick Gueit « Le développement économique au sein du Parc : un travail d'ensemblier » (résume bien la philosophie du Parc en matière économique)
- Bilan d'activités annuel du Pôle de développement économique et social (source Parc), documents de synthèse fondamentaux pour une connaissance fine des actions et des types d'aides financières
- *« Parcs, développement territorial, croissance verte et transitions productives »* in *Les Parcs naturels régionaux*, ouvrage de Nacima Baron et Romain Lajarge, 2017

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / PRÉSENCES

CDAC

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

PAR **MARIE-CLAUDE BOULANGER**

Il est peut-être utile de préciser les raisons pour lesquelles aucun compte rendu relatif aux réunions de la CDAC n'apparaît dans nos colonnes, bien que notre présence auxdites réunions soit assidue et active.

Les membres de cette commission présidée par un sous-préfet compétent dans le Val d'Oise sont en effet tenus au secret quant à la teneur des débats internes aux réunions. Seule la conclusion finale, exprimée aux pétitionnaires à l'issue des débats, peut être divulguée.

Il faut pourtant savoir que notre présence dans cette instance, au titre de l'aménagement du territoire et du développement durable, est importante car d'ordre décisionnel. En effet, à l'issue des exposés et des débats, le Président ou la Présidente de séance demande à chaque membre d'exprimer et de motiver par écrit un vote pour ou contre le projet étudié. Chaque membre, identifié, assume ainsi en signant le document rempli, la responsabilité de l'avis qu'il exprime. Les projets présentés reçoivent avis favorable ou défavorable de la commission à la majorité des membres présents.

Cette commission est encadrée juridiquement par le chapitre 1er du titre III de la loi 2014-626 du 18 juin 2014 pour l'artisanat, le commerce et les très petites entreprises, et le décret d'application n°2015-165 du 12 février 2015.

Les autorisations préalables pour création ou extension de surfaces commerciales sont délivrées par la CDAC en fonction de critères répertoriés comme suit : (extrait de note de la DDT du val d'Oise)

- ***L'aménagement du territoire***

Effets des projets sur l'animation de la vie urbaine, rurale et de montagne ; intégration urbaine ; effets sur les flux de transport et l'accessibilité par les transports en commun ; consommation économe de l'espace ;

- ***Le développement durable***

Qualité environnementale des projets, insertion paysagère et architecturale des projets ; nuisance du projet sur son environnement proche ;

- ***La protection des consommateurs***

Proximité des lieux de vie ; revalorisation du tissu commercial ; variété de l'offre proposée et développement des concepts novateurs ; analyse des risques naturels et industriels et des mesures prises en conséquence.

Nos adhérents et nos lecteurs seront sans aucun doute intéressés à savoir que les délégués des AVF à cette commission ont toujours répondu sans faille aux convocations préfectorales et assumé leur rôle dans ces décisions capitales pour notre territoire.

COMITÉ CONSULTATIF DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES COTEAUX DE LA SEINE

MATHIEU DE LA ROCHEFOUCAULD
ET **GILLES LEMAIRE**
REPRÉSENTANTS DES AVF

Réunion du 2 février 2017 en Préfecture du Val d'Oise
Présidée par **M. DANIEL BARNIER**, Secrétaire Général de la préfecture

Points à l'ordre du jour

- **Présentation de l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2016 portant renouvellement de la composition du comité**

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du comité du 9 février 2016**

- **Présentation par la Conservatrice de la réserve (PNR) du rapport d'activité 2016 sur la gestion de la RNN (sur la base d'un diaporama) suivie de la présentation du plan d'action pour 2017**

Au plan scientifique, différentes actions ont été menées en relation avec notamment l'Office pour les insectes et leur environnement (Opie). L'étude réalisée dans le cadre du site Natura 2000 met en évidence la présence d'insectes protégés comme le Lucane cerf-volant. Il est indiqué qu'il est prévu que le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) mène une action sur la Mélique ciliée (une plante herbacée de la famille des graminées) présente uniquement sur les pitons des coteaux (à *Haute-Isle*) afin de prélever des graines et de tenter de recréer des stations à d'autres endroits. Il est également évoqué le suivi de l'hivernage des chiroptères ; le suivi de la nidification du Faucon pèlerin (qui a donné 3 petits à l'envol en 2016). Ces actions étant pour l'essentiel maintenues et élargies pour 2017.

Le PNR liste les infractions relevées tout au long de l'année sur le coteau ; feux de camps, véhicules incendiés, parkings sauvages, dépôts de déchets, dégradations de matériels… et les actions entreprises pour lutter contre ces agissements.

Concernant l'entretien de la réserve et sa gestion conservatoire, le PNR signale que le pâturage par les moutons a été maintenu en 2016 mais rencontre des difficultés pour trouver un nouvel exploitant, l'actuel arrêtant son activité.

Lucanus cervus : mâle (à gauche) et femelle (à droite) (source : wikipédia)

Les AVF se sont exprimés

Nous sommes intervenus sur le point de ***la gestion conservatoire des pelouses*** aux abords des éperons rocheux.

L'année dernière nous avions déjà œuvré auprès des acteurs concernés pour faire partager la nécessité de la mobilisation de moyens pour le débroussaillage et des coupes programmées et systématiques autour des éperons rocheux, sur la commune de Haute-Isle en particulier. Ces actions sont indispensables pour stopper la fermeture des milieux de pelouses calcicoles qui offrent l'essentiel des surfaces d'affleurements rocheux. Ces espaces recueillent les plus rares des richesses de biodiversité protégées du site en matière de faune et de flore. Le maintien ouvert de ces espaces et leur reconquête sont également déterminants pour la conservation du paysage remarquable du coteau, avec sa succession d'éperons rocheux formant un élément paysager singulier.

Ce sujet et les actions entreprises illustrent de façon ciblée toute la nécessité d'être et l'efficacité de notre Association de protection des patrimoines et de l'environnement. Sujet qui montre combien la compréhension de leur territoire par les acteurs locaux, et les actions de mobilisation qu'ils font leurs et nôtres, en remplissent l'objet.

(source : google images)

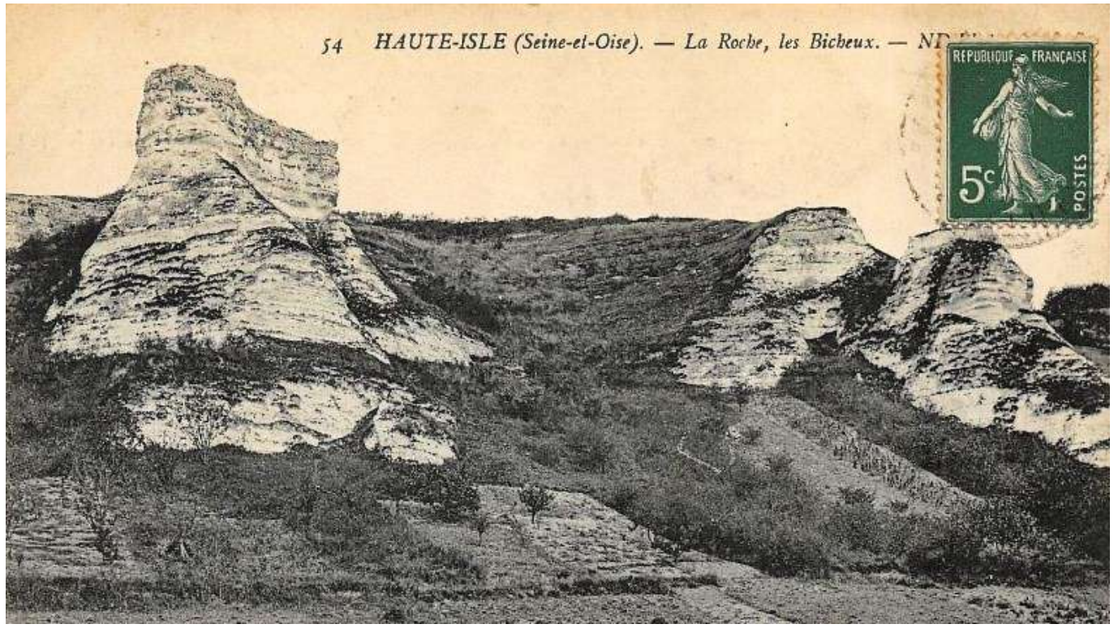

(source : CP Internet)

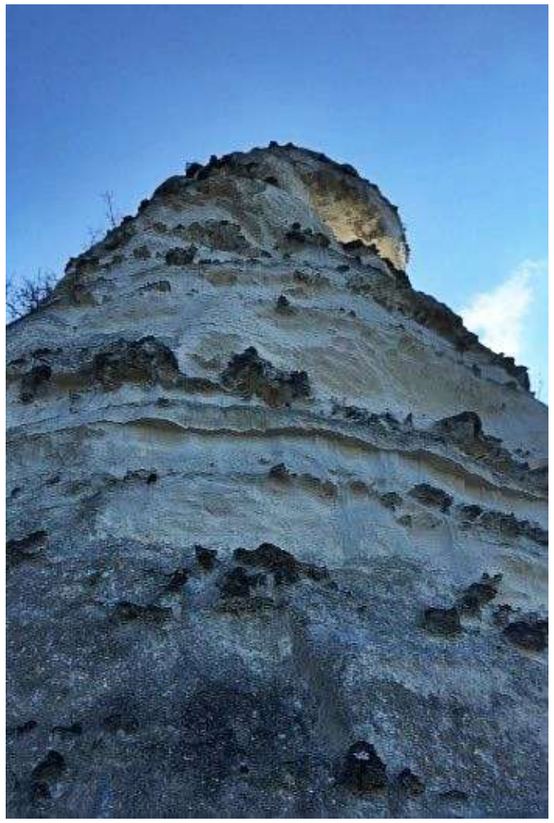

(source : photographie LSK)

La force de l'Association est sa double présence ; locale avec ses adhérents et ses correspondants de proximité et, à l'échelle globale du Vexin, sa représentation dans les instances où se prennent les décisions.

C'est justement à la faveur de notre représentation au sein du Comité consultatif de gestion de la réserve naturelle que la problématique de la refermeture des espaces de pelouses a pu être portée dans la durée. Observant ce phénomène néfaste pour la richesse de la biodiversité, la permanence dans la formulation de propositions a permis le partage de la nécessité d'une mise en œuvre imminente d'actions de terrain.

Le comité de février 2017 a été l'occasion de redire avec conviction et démonstration l'importance du phénomène et des enjeux. Un moment de choix crucial pour apporter une réponse effective à la raison déterminante ayant donné lieu à la création de cette réserve naturelle. Nous avons été soutenus dans notre propos par l'association des Amis de Vétheuil et par Monsieur le Maire de Haute-Isle (commune adhérente aux AVF), également présent au Comité. Monsieur le Secrétaire général et les représentants des services de l'Etat ont reçu l'argumentation et déployé une réflexion globale ouvrant à des perspectives qui pourraient offrir la mobilisation des moyens nécessaires. En particulier, a été évoqué le sujet d'une éventuelle *"opération Grand site"* à examiner qui permettrait une vision globale soutenue par une gestion d'ensemble.

Depuis, les services de l'Etat, le PNR du Vexin français et la commune concernée ont travaillé de concert à l'étude de solutions de terrain envisageables.

D'ores et déjà un recensement des éperons rocheux a été effectué et des travaux de débroussaillage sont projetés aux abords du colombier au-dessus de la mairie, qui devraient pourvoir démarrer à l'hiver 2018 pour une 1ère opération…

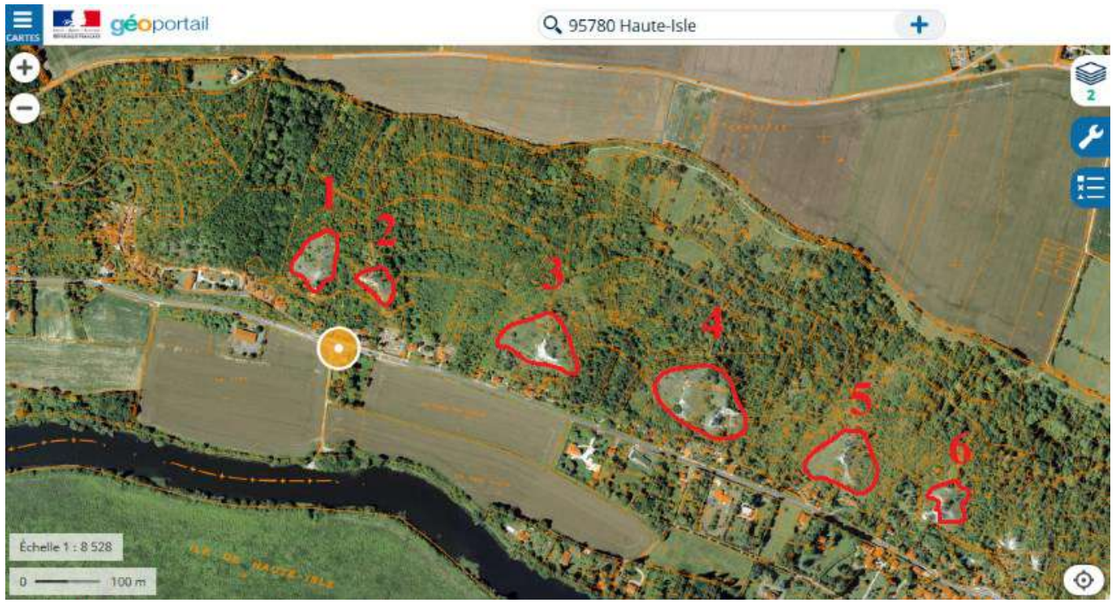

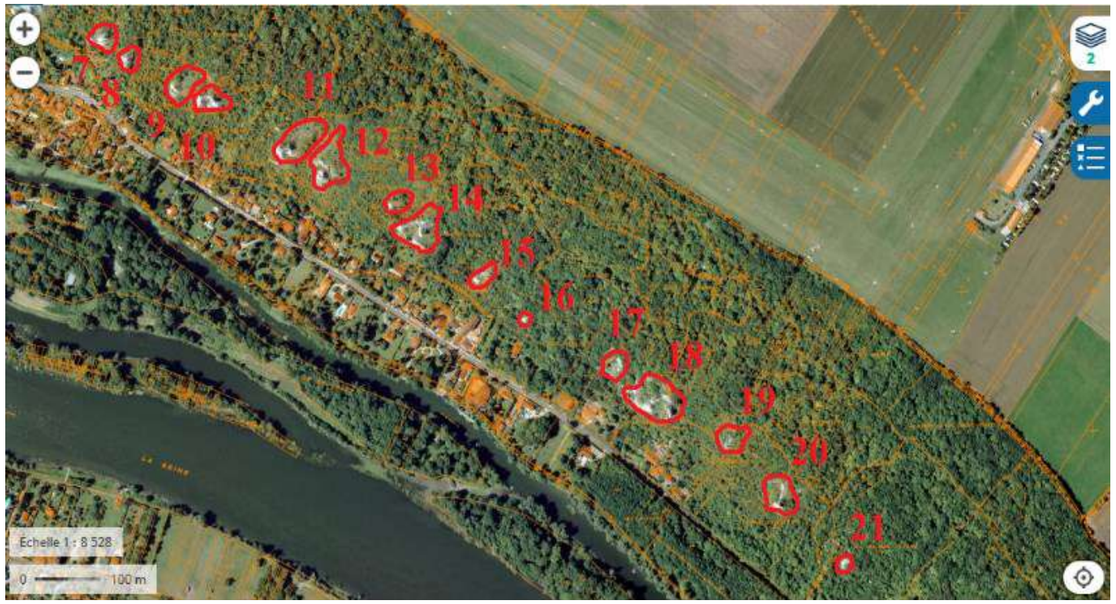

(source : cartographie Géoportail MLR Commune HI & PNR)

Conclusion

Comme nous le disions l'année dernière, il convient de saluer le travail du PNR qui d'une manière générale déploie énergiquement son action avec des moyens pourtant limités.

Avec la prise en compte de la problématique des pelouses calcicoles, c'est la biodiversité et le paysage magnifique de cette boucle de la Seine qui devraient bénéficier d'une vision globale durable et des actions à suivre.

Notre association œuvre aux côtés et avec le concours d'autres associations et acteurs locaux qui sont sensibles aux enjeux pour lesquels nous nous mobilisons, partagent nos valeurs, nos visions, et nos actions.

Au total, il ne s'agit en effet pas moins que de *sauver l'un des plus remarquables et singuliers paysages de la région Île-de-France.*

À suivre…

LUTTE CONTRE
LES DÉCHARGES SAUVAGES
EN VEXIN FRANÇAIS

PAR **LAURENT SKINAZI**
Maire de Haute-Isle
Vice-Président de la CCVVS en charge de l'environnement

Le Vice-Président de la Communauté de Communes du Vexin Val-de-Seine chargé de l'Environnement fait ici état des actions entreprises par ladite communauté pour lutter efficacement contre des agissements anti-citoyens agressifs pour l'environnement paysager et polluants pour la nature. On ne peut donc que lui faire écho et considérer cette lutte contre ce qu'il est coutumier d'appeler par euphémisme banalisant des «incivilités», comme une vigilance et une exigence exemplaires et indispensables au respect de notre cadre de vie et de notre environnement. Nous pouvons mentionner que la commune de Haute-Isle, dont Laurent Skinazi est maire, marque symboliquement son appartenance au Vexin Français et son engagement à protéger ce territoire par son adhésion aux AVF. La problématique et l'action évoquées dans l'article ci-après sont en parfaite cohérence avec ledit engagement et l'illustrent concrètement en l'étendant à un territoire commun plus vaste.

ENVIRONNEMENT / MOBILISATION

Les décharges sauvages constituent à n'en pas douter l'une des offenses les plus fréquentes et les plus visibles faites à notre environnement.

Bien au-delà des gestes d'incivilité ordinaire, les dépôts parfois importants ou particulièrement dangereux quant à leur nature sont acheminés par la route et généralement « largués » en milieu naturel dans une charrière ou un chemin forestier le plus souvent.

La Communauté de Commune Vexin Val-de-Seine a souhaité lutter contre ce fléau en apportant à chacune des 26 communes membre la possibilité de non seulement collecter les déchets, mais également conseiller en matière de prévention et de répression. C'est l'Association d'Insertion Vie Vert qui est devenu au fil du temps notre partenaire privilégié en mettant à disposition hommes et matériel pour collecter et conduire en déchetterie.

Concernant la prévention, elle consiste avant tout à répertorier les endroits les plus couramment utilisés par les contrevenants. La pose de barrières ou d'obstacles naturels occultant les entrées de chemins est un moyen simple et efficace qui pourrait être couplé dans certains cas avec la pose de caméras de surveillance.

La répression, outre la prise en flagrant délit consiste à « éplucher » le dépôt au moment de la collecte pour y trouver des indices permettant l'identification des contrevenants. A plusieurs reprises cela a été possible et une plainte a été systématiquement déposée.

Cette action sur les dépôts sauvages a évidemment un coût ; ce coût est fonction bien-sûr des quantités collectés, 457€ par journée de travail (possibilité de fractionnement). S'ajoute ensuite le coût de la mise en déchetterie éminemment variable selon le type de déchet, (exemple : 7.95€ la tonne pour le gravât de type béton, 310E la tonne pour les pneumatiques). Cas extrême de l'amiante (devis par exemple pour 2m^3 de tôle amiantées : 8800E).

Sur cette ligne budgétaire la Communauté de Communes Vexin-Val-de-Seine vote chaque année une ligne de trésorerie de 10000€. Environ 6000€ ont déjà été utilisés en 2017.

Nous espérons tous une prise de conscience et un véritable élan citoyen pour rendre cette ligne budgétaire obsolète.

C S S

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

DU CENTRE DE STOCKAGE DES DÉCHETS

DE GUITRANCOURT (78)

PAR **BERNARD BOURGET**
REPRÉSENTANT DES AVF

Réunion du 19 janvier 2017 de 15 à 16h30 sur le site EMTA, à Guitrancourt, présidée par **M. KALTEMBACHER**, responsable de l'Unité Territoriale 78 DRIEE

ORGANISMES ET INSTITUTIONS REPRÉSENTÉS

- EMTA
- Unité territoriale DRIEE
- Développement Durable
- Sous-préfecture de Mantes la Jolie
- ARS santé
- Direction départementale des territoires
- Sécurité civile Groupement Ouest
- CAMY Mantes Yvelines
- Commune d'Issou
- Commune de Guitrancourt
- Association Yvelines Environnement
- Association CAPESA.

3 points à l'ordre du jour

- **Présentation par l'exploitant de son bilan d'activité 2016**
- **Présentation par l'exploitant de la mise en conformité du site à la suite de la parution de l'arrêté ministériel du de février 2016, relatif aux installations de stockage de déchets dangereux**
- **Présentation de l'action de l'inspection des installations classées sur le site**

Premier point : bilan d'activité 2016

Présentation de Monsieur T. Villerio directeur site (EMTA)

SOMMAIRE

- *Tonnages*
- *Bilan environnemental sécurité et réglementation*
- *Bilan humain*
- *Bilan des actions menées en 2016*
- *Perspectives 2017*

Tonnages

Tonnage 2016 des déchets dangereux
→ 170 454 tonnes
(171 621 *t* en 2015)

Typologie des déchets dangereux reçus en 2016 :

-déchets stabilisés 79%
- terres polluées 17%
- résidus d'amiante 8%
- autres déchets 6%

Tonnage 2016 des déchets non-dangereux
→ 232 295 tonnes
(131 832 *t* en 2015)

Typologie des déchets non-dangereux reçus en 2016 :

- Valene (ordures ménagères) 0%
- gravats déchets chantier 2%
- déchets banals refus de tri 70%
- mâchefers d'incinération 1%
- terres polluées 26%
- boues 1%

Tonnage 2016 du Biotertre
→ 34 321 tonnes
(25 052 *t* en 2015)

Tonnage 2016 du tri BTP
→ 50 450 tonnes
(3 824 *t* en 2015)

Bilan environnemental, sécurité et réglementation

• Renouvellement de la triple certification en 2016 et obtention de la certification pour l'énergie

- ISO 9001 pour la qualité
- ISO 14001 pour l'environnement
- ISO 50001 pour le management de l'énergie
- OHSAS 18001 pour la sécurité

• Incidents/accidents environnementaux

- 2016 : 1 accident du travail

• Biodiversité

→ Janvier 2014 : signature d'un contrat annuel avec l'association Connaître et Protéger la Nature de la Vallée du Sausseron pour le suivi faune-flore du site (310 espèces faunistiques et floristiques recensées)

→ Suite à la réalisation de l'inventaire annuel, établissement de préconisations de gestion des espaces verts du site ainsi que de propositions d'aménagements (nichoirs, murets de pierres sèches, radeaux de nidification pour grèbes et foulques…)

→ Réalisation de plantations dans le respect des préconisations du PNR du Vexin (essences locales et laisser les espaces les plus ouverts possibles)

→ Octobre 2014 : obtention de la reconnaissance SNB (Stratégie Nationale en faveur de la Biodiversité) pour l'ensemble des sites du Pôle Stockage

→ Engagements portant notamment sur :

□ *Le maintien des échanges entre les zones naturelles environnantes et les zones artificialisées du site*

□ *La valorisation des espaces verts en améliorant les pratiques de gestion*

□ *La surveillance de la recolonisation des milieux artificialisés*

□ *La lutte contre les espèces invasives*

→ Suite à la mise en place des aménagements et de la gestion des espaces préconisés par notre écologue le bilan des espèces faunistiques, floristiques recensées est de :

□ *310 en 2014*
□ *396 en 2015*
□ *437 en 2016*

• Valorisation du biogaz par le traitement des lixiviats de déchets non dangereux puis par production d'électricité

- Taux de valorisation du biogaz 85,6%
- Volume de lixiviats traités 10840 m3 (3071 m3 traités en STEP)
- Production électrique : 393264 kWh

• Contrôles

□ *Air*

- Rejets installation d'évaporation BGVAP : analyses conformes (Nox, Co, COVNM, et poussières)

Détermination sur gaz sec	Résultat brut	Résultat rapporté à 11% d'O2	Incertitude absolue	Limite AP 15/11/2013
Teneur en HCl	7.8 mg/Nm3	6 mg/Nm3	0.6	
Teneur en HF gazeux	0.63 mg/Nm3	0.49 mg/Nm3	0.02	
Teneur en SO2	33 mg/Nm3	25 mg/Nm3	2	
Teneur en NO2	49 mg/Nm3	38 mg/Nm3	2	125
COVNM en eq. CH4	1.8 mg/Nm3	1.4 mg/Nm3	0.2	28
Poussières>0.7 micro m	8.7 mg/Nm3	6.8 mg/Nm3	2	28
Teneur en CO	112 mg/Nm3	86 mg/Nm3	4	140

- Rejets torchère : Analyse conforme (CO à <16.2 mg/Nm3 pour un seuil à 150 mg/Nm3)

- Analyse d'empoussièrement au poste de travail 2 fois par an : Analyses conformes à la Réglementation

- Analyse COV rejet Biotertre : Analyses conformes (<2mg/m3)

□ *Eaux souterraines (nappe de la craie)*

- Prélèvement et analyse de 28 paramètres par un laboratoire externe de 5 piézomètres (2 à l'amont et 3 à l'aval) 4 fois par an
- Pas d'impact mesuré : niveau des concentrations similaires entre les piézomètres amonts et avals

□ *Eaux rejetées (tranchées drainantes + eaux de ruissellement)*

- Les eaux rejetées proviennent en très grande majorité des eaux récupérées par les tranchées drainantes de l'isolation hydraulique
- Forte augmentation du débit de la tranchée drainante depuis 2010
- Variations importantes sur les paramètres sulfate, chlorure et fer en fonction de la géologie des terrains terrassées sur U1 et U0
- Les eaux pompées en amont du site ont des teneurs en sels et en fer importantes

□ *Bilan des analyses*

- On observe des dépassements des seuils réglementaires de rejet en sulfate et surtout en chlorure. Ces dépassements sont liés aux teneurs importantes de ces paramètres dans les eaux en amont du site
- Les mesures réalisées dans le Ru aux cailloux en amont et en aval du point de rejet montrent une légère augmentation en chlorure et sulfate après rejet. Pour ces paramètres, la qualité de l'eau du Ru aux cailloux reste classée bonne
- Une étude externe réalisée en 2013 montre l'absence d'impact notable des rejets du site sur le ru aux Cailloux

□ *Sécurité*

- Mise à jour d'un programme sécurité
- Réalisation de test de situation d'urgence (incendie, radioactivité, accident etc…)
- Visite de sécurité par du personnel interne et externe au site (démarche vivre)
- Formation (584 heures) et sensibilisation régulière du personnel
- En 2016 : 1 accident du travail avec arrêt.

□ *Réglementation*

- Dépôt d'un dossier de mise en conformité et d'un dossier de porter à connaissance suite à la parution de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux

ENVIRONNEMENT / PRÉSENCES

Bilan humain 2016 (EMTA)

• Effectif temps plein → 56 salariés

• Embauche d'un technicien de maintenance sur le site

• 743 heures de formation pour l'ensemble des salariés

Bilan des actions menées en 2016

• Terrassement partiel d'une partie des casiers 3 et 4 d'U0 (déchets dangereux)

• Mise en place d'une couverture en géo-membrane sur le talus EST afin de limiter la production de lixiviats

• Poursuite des travaux de comblement d'une partie de la falaise (talus Ouest) sur U1 (stockage DND) au niveau 107m NGF

• Aménagement et mise en place d'une station de cogénération

Capacité des équipements

- Moteur : 1,1Mwé
- Osmose inverse : 50m3/jour
- Tour aéro-réfrigérante

Bilan humain et économique de la mise en place du projet

- Durée du projet (administratif et technique) : plus de deux années
- Coût du projet : > à 3 millions d'euros.
- Nombre de sociétés sous-traitantes intervenues sur site : 22
- Nombre de personnes intervenants sur site : > à 40
- Nombre d'heures travaillées : > à 8000 heures.
- Entreprises locales ayant participé (retombée économique locales) : 9
- Sécurité : 0 accident de travail
- Emploi crée : 1 poste de technicien à temps plein pour la gestion de la plateforme de cogénération.

Perspectives 2017

• Comblement d'une partie de la falaise pour rehausser le talus Ouest au niveau 112m NGF en marno-calcaire

• Equipement d'une partie du talus Sud (zone déchets dangereux tranche B) par de l'argile géo-membrane et géotextile

• Poursuite des évacuations par Calcia de son stock de marno calcaires au niveau de la future extension de la zone de déchets non dangereux

• Minage d'une partie de la dalle calcaire au niveau de la future extension de la zone de déchets non dangereux U1

• Poursuite du terrassement partiel d'une partie des casiers 3 et 4 de la zone de déchets dangereux (zone UO)

• Poursuite de la mise en place d'une couverture en géo-membrane sur le talus Est et Sud afin de limiter la production de lixiviats

Deuxième point : mise en conformité du site

Par rapport à l'arrêté ministériel de février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux

Présentation de Monsieur T. Villerio directeur site (EMTA)

Planning

• Février 2016 : Parution de l'arrêté ministériel

• Juillet 2016 : Dépôt d'un dossier de mise en conformité

• Décembre 2016 : Dépôts d'un dossier de porter à connaissance

• Premier semestre 2017 : mise à jour de l'Arrêté Préfectoral (AP) du site ?

Impact de l'arrêté ministériel de février 2016

• Nouvel arrêté = Pas d'impact majeur sur l'installation et l'AP actuel

- Modifications sur les contrôles avant la mise en service d'un nouveau casier
- Quelques paramètres supplémentaires pour le contrôle des eaux souterraines.
- Mise en place d'une cartographie des émissions diffuses de méthane.
- Mise en place d'une attestation du producteur justifiant d'une opération préalable de collecte séparée ou de tri en vue d'une valorisation matière ou d'une valorisation énergétique.
- Compléments sur la gestion des déchets radioactifs.
- Modifications des couvertures intermédiaires et finales.
- Modifications sur les surfaces ouvertes.
- Précisions sur la post exploitation.

• Modification mineures demandées

- Modifications de la barrière passive et de la pente de la dernière rehausse du talus ouest d'U1 (ISDND)
- Modifications du flanc au-dessus de l'encaissement sur la bordure Nord d'U1
- Diminution des fréquences d'analyse des lixiviats traités à l'extérieur du site
- Diminution de la fréquence d'analyse des eaux souterraines
- Augmentation de la surface autorisée pour la "zone en cours d'exploitation" de l'ISDND

Troisième point : bilan de l'action de l'inspection

Présentation de Mme Mathilde PLUQUET (DRIEE U.T.78)

Situation administrative

Installation de traitement et de stockage de déchets exploitée depuis 1984 réglementée par trois arrêtés préfectoraux et un arrêté ministériel

• L'arrêté préfectoral (AP) du 15 novembre 2013

- Affouillement du sol
- Stockage de déchets dangereux (150 000 t/an)
- Stockage de déchets non dangereux (220 000 t/an)
- Traitement biologique de terres polluées
- Plate-forme de tri de déchets du BTP
- Centre de tri des encombrants

• L'arrêté préfectoral du 18 décembre 2014

- Stockage de déchets dangereux jusqu'à 250 000 t/an maximum (200 000t/an en moyenne) contre 150 000 t/an par précédemment d'où diminution de la durée d'exploitation (2043 à 2040).
- Etend l'autorisation d'exploitation des activités de tri (encombrants et déchets du BTP) le samedi matin
- Modifie certaines prescriptions de l'Arrêté préfectoral de 2013.

• L'arrêté préfectoral du 7 octobre 2015

- Prescriptions relatives à l'exploitation d'une centrale de cogénération pour la valorisation du biogaz et le traitement des lixiviats des déchets non dangereux.

• L'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux

- Applicable au 1er juillet 2016, les dispositions de cet arrêté impliquent entre autres

→ La mise à jour de l'encadrement technique des installations de stockage de déchets non dangereux en fonction des évolutions technologiques (barrières d'étanchéité, captage du biogaz, gestion des casiers en mode réacteur)

→ L'actualisation de la liste des déchets admissibles par exemple :

- □ Interdiction d'enfouir des déchets ayant fait l'objet d'une collecte séparée à des fins de valorisation.
- □ Autorisation de stockage de déchets amiantés, autre que l'amiante ciment, dans certains casiers mono-déchets dédies.

- Conformité à l'arrêté ministériel du 15 février 2016

→ Courrier de l'inspection le 29 avril 2016 demandant sous 3 mois la fourniture d'un dossier de conformité à l'arrêté ministériel

→ Dossier de mise en conformité reçu le 13 juillet 2016 et reprenant article par article, les modifications envisagées ou les éléments d'appréciation montrant que le mode d'exploitation actuel est conforme à l'arrêté ministériel

→ Suite à une réunion avec l'inspection au sujet du dossier de mise en conformité un dossier de porter à connaissance a été reçu le 23/12/16

→ La révision de l'arrêté préfectoral d'autorisation est prévue pour 2017 (selon note d'accompagnement du ministère attendue sous peu)

Inspections du 10 octobre 2016

• Thèmes abordés

- Procédure d'admission des déchets non dangereux
- Condition d'acceptation des déchets dangereux
- Gestion des lixiviats
- Détection des matières radioactives
- Plate-forme de cogénération

• Constat d'inspection

- Une non-conformité :

absence de l'attestation du producteur de déchet justifiant d'une opération préalable de collecte séparée ou de tri en vue d'une valorisation matière ou d'une valorisation énergétique

- 3 préconisations :

□ Veiller au bon remplissage des informations préalables et des bordereaux de suivi de déchets.

□ Justifier de l'absence de deux informations de refus sur la liste des refus d'août 2016.

□ Compléter l'auto surveillance des eaux de ruissellement avec les paramètres manquants.

• L'exploitant a répondu à l'ensemble des constats par courrier du 5 décembre 2016

Ce compte rendu, aux aspects techniques qui peuvent paraître rébarbatifs, montre pourtant l'importance de la problématique de la gestion des déchets sur notre territoire, ainsi que la haute technicité et le sérieux nécessaires à leur traitement dans le cadre de la protection de l'environnement.

ENVIRONNEMENT / MOBILISATION

UNE CARRIÈRE À BRUEIL-EN-VEXIN

LES RAISONS DE NOTRE OPPOSITION

Sur les communes de Gargenville et Juziers (78440), toutes les deux situées dans le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin, il existe depuis 1921 une cimenterie aujourd'hui propriété du groupe multinational allemand Heidelberg-Cement-Calcia.

PAR **PIERRE BELLICAUD**

Vue de la cimenterie de Gargenville dans le bassin de population de la vallée de la Seine

La fabrication de ciment nécessite du calcaire, que l'on extrait généralement à ciel ouvert du sous-sol. Cuit à très haute température dans un four rotatif cylindrique ce calcaire deviendra ciment après broyage et ajout de différents additifs.

La carrière de Guitrancourt (78) qui alimente actuellement la cimenterie de Gargenville arrive prochainement à épuisement.

L'industriel a, depuis les années 1990, un projet d'extension de cette carrière. Ce projet a d'emblée suscité une opposition des élus et des riverains, organisés depuis 1995 en Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières (AVL3C).

En 2000, l'Etat a délimité une zone d'exploitation prioritaire, dite zone 109, 550 hectares sur les communes de Guitrancourt, Brueil-en-Vexin, Sailly et Fontenay Saint-Père, malgré une bataille juridique poussée de l'association et des maires concernés allant jusqu'au Conseil d'Etat qui a validé cette **zone spéciale 109**.

La commune de Guitrancourt a continué le combat contre l'état pour obtenir la déclaration d'utilité publique de ses captages d'eau potable. Elle y a réussi en 2008 écartant de ce fait le risque d'extension de sa carrière sur une partie de son territoire.

Le projet est longtemps resté en suspens.

En 2014, il réapparait : Une première phase d'exploitation, pendant 30 ans, à Brueil-en-Vexin, à moins de 500 mètres des habitations, sur 103 hectares. Il n'y a pas d'accès sauf à modifier le PLU (Plan Local Urbanisme) de Brueil-en-Vexin et procéder à la déforestation d'une zone boisée classée **ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique Floristique).

Pour se faire le préfet a donc pris un arrêté de Projet d'Intérêt Général (PIG) afin de rendre possible la continuité de l'exploitation de calcaire sur un autre versant.

Les associations, AVF (Amis du Vexin), L'AVL3C, AABV (Amis de Brueil- en-Vexin), les maires des communes concernées et le PNR ont porté deux recours au tribunal administratif, qui ont été rejetés en avril 2017.

En date du 26 juin 2017 les trois associations ont déposé une requête auprès de la cour administrative d'appel de Versailles. A ce jour nous n'avons aucun retour.

Début juillet 2017 l'industriel a déposé en préfecture son dossier de demande d'autorisation environnementale (demande de permis d'exploiter). Celui-ci sera instruit par différents services de l'état.

À l'issue de l'instruction le préfet du département, après enquête publique, publiera un arrêté, probablement mi 2018 pour autoriser ou pas l'exploitation de la carrière à Brueil-en-Vexin.

Carrière de Guitrancourt actuellement en fin exploitation

ENVIRONNEMENT / MOBILISATION

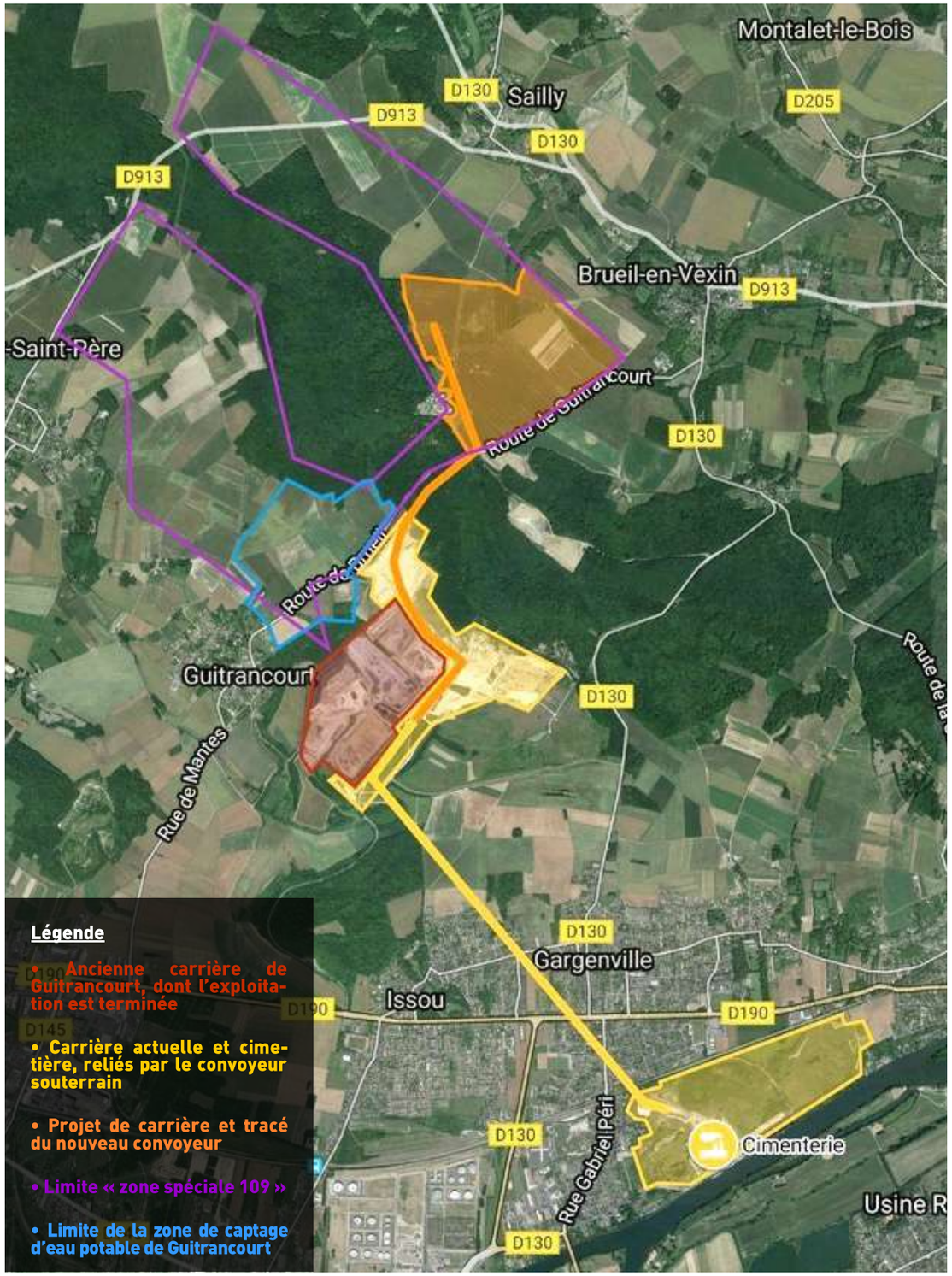

Localisation

Or les arguments contre ce projet sont nombreux :

- Le risque de pollution de l'eau potable liée à la vallée de la Montcient, où le captage de Meulan en Yvelines alimente plus de 60 000 habitants.

- La destruction de terres agricoles particulièrement fertiles.

- La destruction de paysages remarquables du PNR (Parc Naturel Régional).

- La destruction des emplois locaux en hausse, et plus seulement basés sur l'agriculture et le tourisme.

- La pérennisation en pleine ville d'une industrie dont les émissions à l'atmosphère ajoutées à d'autres émetteurs de pollution (industrie, transport…) ont conduit le préfet de région à déclarer la vallée de la Seine (dont Gargenville) comme une « zone sensible » pour la qualité de l'air et donc un risque pour la santé publique. Cette pollution atmosphérique, entrainant des mesures correctives contenues dans un « plan de protection de l'atmosphère ».

Ajoutons que l'émission d'énorme quantité de CO_2* lié à la production de ciment fait de cette industrie une des plus polluantes de la planète.

* (gaz à effet de serre responsable du changement climatique, 0.9 tonne de CO_2 par tonne de ciment produite soit environ 1500 tonnes/jours avec la poursuite du projet de carrière).

Pour justifier ce projet, l'industriel et l'Etat avancent deux arguments :

- La défense des emplois de la cimenterie

- Le risque d'un manque de ciment

- La cimenterie emploie 103 salariés. Modernisée, elle en aurait une cinquantaine. Depuis le rachat par le groupe allemand Heidelberg des dizaines d'emplois des services Calcia dans la région ont déjà été supprimés. Il n'y a donc rien à attendre de cette industrie sur le plan de l'emploi.

- Le manque de ciment : L'industriel entretient délibérément la confusion entre besoin de granulats et de ciment, et agite faussement le spectre d'une pénurie de ciment pour le Grand Paris. Il n'en est rien, quatre cimenteries du même groupe sont à environ 200 km de Paris, sans compter les concurrents.

Le bilan d'un tel projet pour :

- Les communes de Brueil-en-Vexin ; Sailly ; Guitrancourt ; Fontenay Saint Père **que des nuisances.**

- La vallée de la Seine et Paris qui se trouve sous les vents dominants le maintien des émissions polluantes pour 30 ans minimum avec les **conséquences néfastes** identifiées d'une part sur la santé publique et d'autre part sur le changement climatique en cours.

Pour toutes ces raisons, le 14 octobre 2017, cinq cents manifestants dont 45 élus (député, conseillers départementaux, maires, élus…) agriculteurs, défenseurs de l'environnement… ont manifesté à Mantes la Jolie leur hostilité à ce projet, en demandant son arrêt définitif.

Une motion pour la protection des ressources vitales et la qualité de vie des habitants a été déposée par les élus à la sous-préfecture.

Soutenez les associations **AVF, l'AVL3C**… qui se battent pour transmettre aux suivants un territoire "Vexinois" où il fait bon vivre partout.

Demandez, vous aussi l'arrêt de ce projet.

Tête du cortège marche du 14/10/2017 Mantes la Jolie

GENERALI assurances
Agence d'Harcourt
www.generali.fr
ASSURANCES ET PLACEMENTS
Professionnels et particuliers
Auto, Santé, Retraite, Epargne, Habitation, Prévoyance
01 46 05 34 98
79-81 Route de la Reine (Angle rue de la Saussière) 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
E-mail : boulognedharcourt@agence.generali.fr
ORIAS : 07 020 337

Empreintes 95
IMPRIMERIE
Graphisme
Numérique
Offset
Sérigraphie
Carte de visite, tête de lettre, adhésif, calendrier, brochure, plaquette, dépliant, affiche, prospectus, tampon, carnet...
au service des professionnels, des collectivités, des particuliers...
7, rue des écoles
95640 Marines
Tél. 01 34 20 16 60
empreintes95@wanadoo.fr

PUBLICITÉS. *Ces entreprises nous apportent leur soutien.*

BULLETIN D'ADHÉSION 2018

Fiche à renseigner et envoyer avec votre chèque
(ordre : *Amis du Vexin Français*)
à Régis Deroudille, trésorier, 3 rue Rataud 75005 Paris

Nom, prénom :
.....
Adresse postale :
.....
.....
Adresse électronique :
.....
Téléphone.....mobile.....

Adhésion (cocher la formule choisie) :

O Individuel : 35€
O Couple : 40€
O Jeune (moins de 30 ans) : 15€
O Collectivité/Association : 50€
O Don de soutien

Pour une adhésion couplée avec Sauvegarde Vexin Sausseron :

O Individuel : 50€
O Couple : 55€
O Collectivité/Association : 60€

Date..... Signature

La rédaction
de la revue des
Amis du Vexin
Français
vous souhaite
une excellente
année 2018

Ont contribué à ce numéro

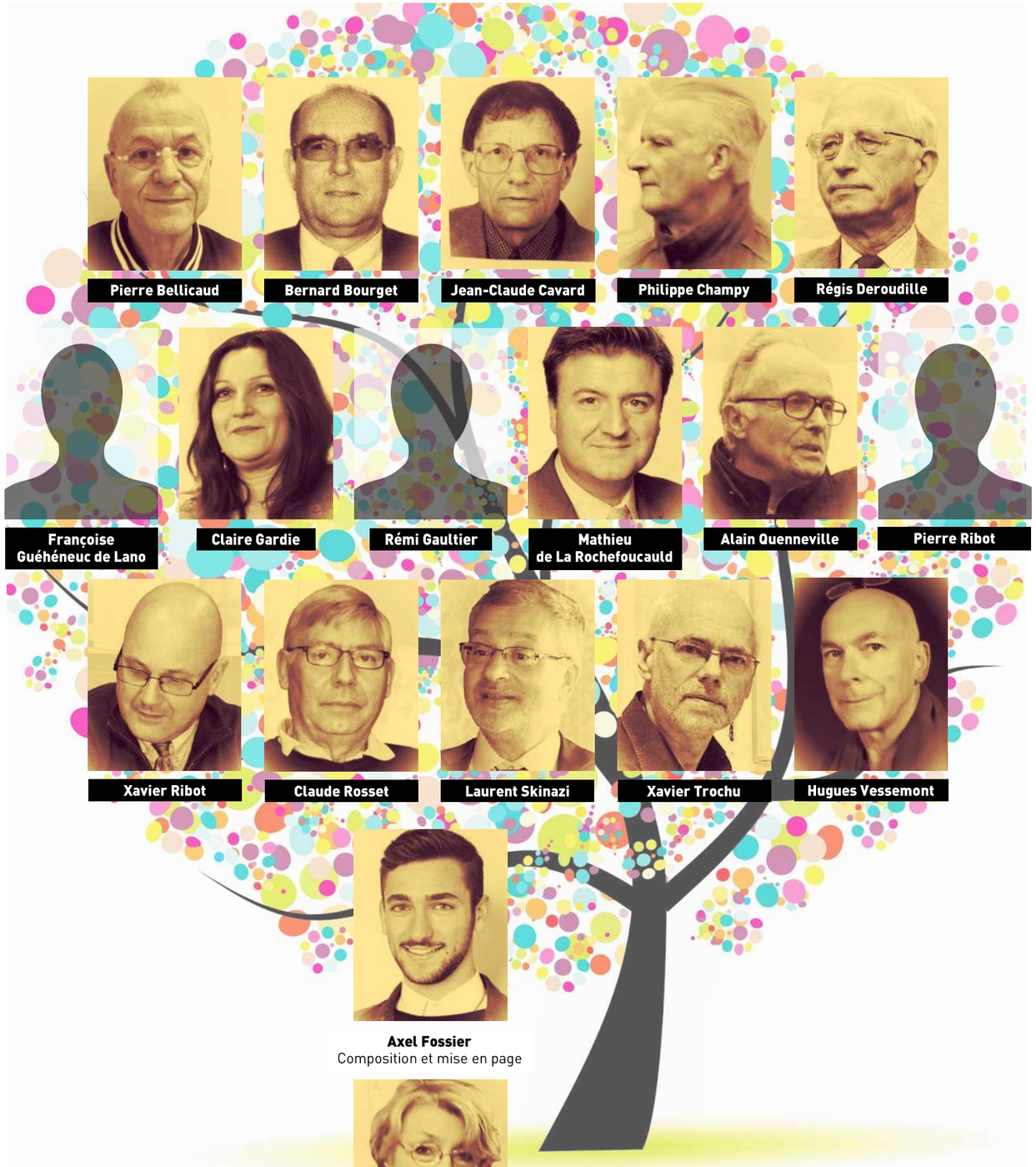

Axel Fossier
Composition et mise en page

Marie-Claude Boulanger
Directrice de la publication